Nº 373

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE EN 411

TOME IV

ADDITAMENTVM CRITICVM, NOTICES SUR LES SIÈGES ET LES TOPONYMES, NOTES COMPLÉMENTAIRES ET INDEX

PAR

Serge LANCEL

Ancien membre de l'École Française de Rome Professeur à l'Université Stendhal-Grenoble III

Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, PARIS 1991 La publication de cel ouvrage a été préparée avec le concours de l'Institut des «Sources Chrétiennes» (U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)

> © Les Édilions du Cerf, 1991. ISBN: 2-204-04432-6 ISSN: 0750-1978

AVANT-PROPOS

Le présent volume achève la publication des Acles de la Conférence de Carthage en 411. Le tome I (SC 194), paru en 1972, avait été consacré à l'Introduction générale, suivi la même année du tome II (SC 195), qui comprenait le texte et la traduction de la Capitulation et des Acles de la première séance. Paru en 1975, le tome III (SC 224) complétait, avec les Acles des deuxième et troisième séances, l'édition du texte et sa traduction. Il était prévu qu'un tome IV contînt des notes complémentaires, et notamment la discussion complète des données topographiques, illustrée par une carte, ainsi que des indices.

Nous regrettons que la dernière étape de réalisation du plan ainsi tracé ait été si longue, et que le lecteur ait dû attendre si longtemps les compléments souhaitables, sans doute nécessaires — sinon indispensables — que nous avions annoncés. Puisse-t-il nous le pardonner! Il y gagnera du moins une révision du texte, ainsi qu'une meilleure description de la tradition manuscrite (notre additamentum criticum) qui n'avaient pas été prévues.

Au fil des ans, le programme de ce tome IV s'est légèrement modifié. Des travaux parus ces dernières années ont rendu inutiles certaines notes complémentaires d'abord envisagées: ainsi nous avons nous-même traité du «Protocole de Cirta» (cf. t. I, p. 96, n. 2) dans un article de la Revue des Études Augustiniennes (38, 1979, p. 217-229) qui réexaminait la chronologie des débuts du donatisme. Inversement, il nous a paru opportun de consacrer une note développée à l'onomastique que révèlent les listes de

411. Enfin, les découvertes récentes et les nouvelles recherches dans le domaine de la géographie historique et de la toponymie de l'Afrique du Nord antique ont de façon non négligeable nourri et amélioré nos commentaires sur les données fournies par nos documents. Cette partie de notre travail est largement redevable aux remarques et aux suggestions de notre collègue et ami J. Desanges, qui a relu notre texte en manuscrit.

D'abord accueillie il y aura bientôt vingt ans par le regretté P. Claude Mondésert, cette édition s'achève dans la collection des Sources Chrétiennes grâce à l'hospitalité qu'a continué de lui donner le P. Dominique Bertrand. Qu'il soit assuré de notre reconnaissance, ainsi que ses collaborateurs de l'Institut des Sources Chrétiennes, et en particulier M. Michel Lestienne, pour l'exigeante attention qu'il a portée à la révision de l'ouvrage et à la lecture des épreuves.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AB = Analecta Bollandiana, Bruxelles.

ACO = Acla Conciliorum Oecumenicorum, Berlin-Leipzig.

AEp = L'Année épigraphique, Paris.

Ant. Afr. = Antiquités africaines, Paris.

ASS = Acta Sanctorum, Bruxelles.

Allas Arch. Alg. = St. Gsell, Allas Archéologique de l'Algérie, Édition spéciale des cartes au 200.000° du service géographique de l'armée, avec un texte explicatif, Alger-Paris, 1911.

Allas Arch. Tun., 1/50.000° = E. Babelon, R. Cagnat et S. Reinach, Allas Archéologique de la Tunisie (1:50.000°), Paris 1892-1913.

Allas Arch. Tun., 1/100.000° = R. CAGNAT et A. MERLIN, Allas Archéologique de la Tunisie (1: 100.000°), Paris 1914-1932.

BA = Bibliothèque Augustinienne, Paris.

BAA = Bulletin d'Archéologie algérienne, Alger.

BAC = Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques, Paris.

BSAF = Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, Paris.

BSGAO = Bulletin de la société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, Oran.

CArch = Cahiers Archéologiques. Fin de l'Antiquité et Moyen Âge, Paris.

CCL = Corpus Christianorum, Series Latina, Turnhout.

CIL = Corpus Inscriptionum Latinarum, Berlin.

CRAI = Comples rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Leltres, Paris.

- Concilia Africae = Concilia Africae (345-535), éd. C. Munier, CCL 149, Turnhout 1974.
- Courtois, Ch., Les Vandales et l'Afrique = Ch. Courtois, Les Vandales et l'Afrique, Paris 1955.
- CSEL = Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, Vienne.
- Desanges, J., Catalogue = J. Desanges, Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil, Dakar 1962.
- Desanges, J., éd. de Pline = Pline L'Ancien, Histoire Naturelle, Livre V, 1-46, 1^{re} partie (L'Afrique du Nord), éd. J. Desanges, CUF, Paris 1980.
- DHGE = Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique, Paris.
- DIEHL, E., ILCV = Inscriptiones Lalinae Christianae Veteres, éd. E. Diehl, t. 1-3, Berlin 1961.
- Duval, N., Les églises africaines à deux absides, I-II = N. Duval, Les églises africaines à deux absides. Recherches archéologiques sur la liturgie chrélienne en Afrique du Nord, I: Recherches archéologiques à Sbeilla, 1: Les basiliques de Sbeilla à deux sanctuaires opposés, Paris 1971. II: Inventaire des monuments, Interprétation, Paris 1973.
- DUVAL, Y., Loca sanctorum Africae, I-II = Y. DUVAL, Loca sanctorum Africae. Le culte des martyrs en Afrique du IV au VII siècle, t. 1-2, Rome 1982.
- Guérin, V., Voyage arch., I-II = V. Guérin, Voyage archéologique dans la Régence de Tunis, t. I-2, Paris 1862.
- ILAf = R. CAGNAT, A. MERLIN et L. CHATELAIN, Inscriptions latines d'Afrique, Paris 1923.
- ILAlg I-II = Inscriptions latines de l'Algérie, t. 1 par St. Gsell, Paris 1922; t. 2 par H.-G. Pflaum, Paris 1957.
- ILTun = A. MERLIN, Inscriptions latines de la Tunisie, Paris 1944.

- Itinéraire d'Antonin = Itineraria romana, I : Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense, éd. O. Cuntz, Leipzig 1929.
- JThS = Journal of Theological Studies, Oxford.
- Kajanto, I., Lalin cognomina = I. Kajanto, The lalin cognomina, Helsinki 1965.
- Kajanto, I., Onomastic Studies = I. Kajanto, Onomastic Studies in the Early Inscriptions of Rome and Carthage, Helsinki 1963.
- Leschi, L., Études = L. Leschi, Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines, Paris 1957.
- Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak = Les Lettres de saint Augustin découvertes par Johannes Divjak. Communications présentées au colloque des 20 et 21 septembre 1982, Paris 1983.
- MAIER, J.-L., L'épiscopat de l'Afrique romaine = J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine, Rome 1973.
- MAIER, J.-L., Le dossier du donalisme = J.-L. MAIER, Le dossier du donalisme, I : Des origines à la mort de Constance II (303-361), TU 134, Berlin 1987.
- Mansi = J. D. Mansi, Sacrorum conciliorum noua et amplissima collectio, Gratz.
- MEFR(A) = Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome, Paris.
- Mesnage, J., Afrique chrélienne = J. Mesnage, L'Afrique chrélienne. Évêchés et ruines antiques, Paris 1912.
- Monceaux, P., Hist. litt., I-VII = P. Monceaux, Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. 1-7, Bruxelles 1966.
- Notitia de 484 = Notitia prouinciarum et ciuitatum Africae, éd. M. Petschenig, CSEL 7, p. 117-134.
- Onomastique latine = L'onomastique latine, Colloques internationaux du CNRS (Paris 13-15 octobre 1975), Paris 1977.
- PCBE I. Afrique = Prosopographie chrétienne du Bas-Empire, I : A. Mandouze, Prosopographie de l'Afrique chrétienne (303-533), Paris 1982.

Perler, O., Les voyages de saint Augustin = O. Perler et J.-L. Maier, Les voyages de saint Augustin, Paris 1969.

 $PL = Patrologia \ Latina, \ Paris.$

PW = A. PAULY et G. Wissowa, Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, Stuttgart.

REAug = Revue des Études Augustiniennes, Paris.

REL = Revue des Études Latines, Paris.

Rev. Tun. = Revue Tunisienne, Tunis.

RPh = Revue de Philologie, Paris.

RSAC = Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, Constantine.

SALAMA, P., Les voies romaines = P. SALAMA, Les voies romaines de l'Afrique du Nord, Alger 1951.

SC = Sources Chrétiennes, Paris.

Table de Peulinger = K. MILLER, Die Peulingersche Tafel, Stuttgart 1962.

Tissot, Ch., Géographie, I-II = Ch. Tissot, Géographie comparée de la province romaine d'Afrique, t. 1, Paris 1884; t. 2, Paris 1888.

Toulotte, A., Géographie, Proconsulaire; —, Maurélanies; —, Numidie; —, Byzacène el Tripolitaine = A. Toulotte, Géographie de l'Afrique chrélienne, t. 1-4. Paris 1892-1894.

TU = Texte und Untersuchungen zur Geschichte des Altchristlichen Literatur, Leipzig.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Nos corrections relatives au texte, qui amendent des erreurs de lecture ou des fautes de typographie, ont été jointes à une description plus complète de la tradition manuscrite qui vise aussi à une amélioration du texte (cf. infra: Additamentum criticum et correctiones ad textum).

On trouvera ci-dessous des corrections ou additions qui portent soit sur notre Introduction générale (t. I = SC 194), soit sur la traduction — et les notes qui l'accompagnent — du texte des Actes: pages impaires des t. II et III (SC 195 et 224).

I. Introduction générale (SC 194)

p. 120, n. 1, 8^e ligne avant le bas de page, lire : «Numlulitana» (et non : Numnulitana);

p. 124, n. 1, l. 8-9, lire: «hiérarchique»;

p. 125, n. 1: on corrigera l'identification, faite par nous par inadvertance, d'Honoratus, évêque de Thiaua vers 420, avec le moine homonyme de Thagaste devenu presbyler à Thiaua en 401-402: cf. PCBE I. Afrique, p. 567 et 570, s. v. Honoratus 9 et Honoratus 16; et, en dernier lieu: S. Lancel, dans BA 46 B, p. 521-522;

p. 157, dernière ligne du texte et n. 3, avant-dernière ligne : Valerius n'était pas évêque de *Tunisa* (La Calle), mais de *Thinisa* (Ras el Djebel);

- p. 170, 4° ligne avant la fin du texte, lire: «Thelepte (Medinet el Kdima)»;
- p. 171, n. 2, lire: «Valerius de Thinisa»;
- p. 175, n. 2, avant-dernière ligne, lire : «Crescentianus Arenensis»;
- p. 184, fin du § 2, lire: «(Gesta, I, 126, I. 8)»;
- p. 186-187: sur les raisons et les circonstances de ce voyage d'Augustin à *Caesarea* (Cherchel) durant l'été 418, cf. en dernier lieu S. Lancel, dans *REAug* 30, 1984, p. 48-59;
- p. 198, 2e ligne, lire: «l'importance du rôle qu'ils jouèrent»;
- p. 371, n. 1, 3e ligne, lire: «Capit., I, 129: Cufruteno P»;
- p. 379, 15e ligne, lire : «ou de celle d'un intermédiaire»;
- p. 387, n. 1, 4° ligne avant la fin, lire: «Journal Asiatique, oct.-déc. 1924, t. CIV».

II. Traduction et notes (SC 195 et 224, pages impaires)

- p. 605, dernière ligne, lire: «et l'Église son corps²», et ajouter en note: «2. Cf. Col. 1,18»;
- p. 609, n. 2, avant: Le thème, ajouter : «cf. Dan. 3,96»;
- p. 627-629, lire : «de peur enfin qu'il ne nous soit affirmé que, cette règle juridique étant maintenue, nous devons acquiescer à cette procédure de la loi divine»;
- p. 717 (en regard de Gesta, I, 121, 78), lire: «Donatianus, évêque de Mons»;
- p. 731 (en regard de Gesta, I, 128, 10), lire: «Muzua» (et non: Muzuc);
- p. 743 (en regard de Gesta, I, 131, 6), lire: «Victorinus» (et non: Victor);
- p. 830, n. 2, avant-dernière ligne, lire: «avant 345» (et non: avant 347);
- p. 834, n. 1, avant-dernière ligne, lire: «en 344/345»;
- p. 863 (en regard de Gesta, I, 201, 33), lire: «Januarianus»;
- p. 889 (en regard de Gesta, I, 207, 119), lire: «Victorinus»;

- p. 939 (en regard de Gesta, II, 29,3), lire: «avec l'inspiration de Dieu»;
- p. 1045 (en regard de Gesta, II, 80, 6), lire : «Il a dit qu'elle a été réclamée»;
- p. 1067 (en regard de Gesta, III, 104,1): supprimer la virgule entre «Emeritus» et «dit»;
- p. 1199, 8e ligne, lire: «parcourra».

ADDITAMENTVM CRITICVM ET CORRECTIONES AD TEXTVM

Après la parution, en 1972, puis en 1975, des tomes II et III des Actes de la Conférence de Carthage en 411, certaines réactions, et notamment celles de P. Petitmengin dans deux comptes rendus publiés dans la Revue des Études latines (52, 1974, p. 458-461 et 54, 1976, p. 408-410), nous avaient fait prendre conscience de l'utilité d'une description plus complète de la tradition manuscrite de ce texte, réduite, on le sait, à un témoin dont la première main (P1) a été corrigée de façon le plus souvent heureuse par un premier réviseur (P2): cf. notre chapitre relatif à la tradition manuscrite, dans le t. I (SC 194), notamment p. 363-369. C'est ce texte amendé que les premiers éditeurs de ces Gesla ont en général adopté. Cependant, alors que nous avions déjà été amené à préférer en maint endroit les lecons de Pac, de judicieuses remarques de P. Petitmengin que l'on trouvera reportées ci-dessous ont achevé de nous convaincre de l'intérêt d'un relevé systématique des leçons de la première main du manuscrit. Qu'on nous pardonne d'avoir laissé s'écouler de trop longues années entre l'intention et l'acte.

En dehors des Capitula, la linéation de référence indiquée en premier lieu est celle du texte dans l'édition des Sources Chrétiennes; la linéation qui figure ensuite entre crochets carrés est celle de l'édition procurée dans le

Corpus Christianorum, series latina (t. 149 A). Son absence indique que cette édition n'est pas concernée.

De cet additamentum criticum nous n'avons pas séparé des corrections qui amendent des erreurs le plus souvent matérielles: omissions, interversions ou substitutions de mots, et parfois même fautes typographiques. L'unification de l'additamentum criticum et de ces corrigenda rendra plus facile au lecteur (et à l'utilisateur de nos éditions) de corriger et de complèter à la fois les textes et les apparats critiques que nous avons déjà publiés.

Nous avons signalé par un astérisque (*) les lemmes dans lesquels une nouvelle proposition de texte résulte de notre révision.

Préface de Marcellus (SC 195, p. 416; CCL 149 A, p. 4-5)

Marcelli praefatio* : legendum est potius Epistula capitulorum

4 [4]* legendum est deo cum P: domino edd.

4 [4] imperastis P^2 : -ratis P^1

9 [9] obsequelam P^z : -quellam P^z

22 [21] quicquid P^2 : quidquid P^1

23 [21] quicquid P^2 : quidquid P^1

23 [22] interfatibus P^2 : interfratribus P^1

23 [22] utrobique P^2 : utru- P^1

27 [26] conpendii scripsi: compendii edd. compedii ///
(fortasse compendii in ante rasuram) P

30 [28] uere P^2 : uero P^1

33 [31] causari a P^2 : causaria P^1

38 [36] si add. P s.l.

40 [38] quicquid P^2 : quidquid P^1

43 [40] fiet P^{pc}

47 [44] post fratres add. P explicit epistula capitulorum

Capitula gestorum (SC 195, p. 420-556; CCL 149 A, p. 6-52)

I, 3 negotii edd.: negoti P

5* ep(iscop)is legendum est cum P: episcopos edd.

10 deberent P^2 : debent P^1

18 notoriae scripsi: notariae P edd.

20 de add. P2 s.l.

48 ecclesiam edd.: aeccl-P

54 quod P^2 : quo P^1

65 ipsa inquisitione P^2 : -m -m $P^1 \parallel$ conqueruntur edd.: conquae- P

77* subscripserunt legendum est cum P

81 eandem rem P^2 : eadem re P^1

97 iubetur P^2 : iuuetur (?) P^1

106 se Ppc

118 eamdem P^2 : eadem P^1

129 Cufrutensi edd.: cufruteno P^2 -ten. P^1

134 Ceramussensi scripsi : ceramus sense P

143 Ipponensium Diarritorum scripsi : ipponien. di. arrit. P

144 episcopis edd.: epp. P

155 re P2: rem P1

172 episcoporum edd.: epp. P

188 recitatione edd. : recitaone P^{x} recita P^{x}

198 rebaptizato P^2 : -zata P^1

202 episcopum edd.: epp. P

211 utrimque P^2 Mass. Pilh.: utrumque P^1 utrinque Bal. Dup.

217 utrisque P^{z} : utriusque $P^{z}\parallel$ plebibus P^{z} pleuibus P^{z}

II, 29 qua add. P^2 s.l. \parallel accusant P^2 : excusant P^1

41 recusatio P^2 : recusa P^1

56 permittunt P^2 : -tit P^1

```
69 proponitur P^2: -pinitur P^1
     73 praedictam P^2: -ta P^1
III,
      2 episcopis edd.: epp. P
      8 donatistae P^2: -tas P^1
     10 impedimenta edd.: inp-P
     20 directa P^2: dilecta P^1 \parallel legatione P^2: legatio P^1
     21 praeceptum edd.: pre-P
     22 inde contentio P^2: indetentio P^1
     26 ad ista P^2: adsta P^1
     31 ad ista P^2: adsta P^1
     35 ad ista P^2: adsta P^1
     37 postulant P^1: -lent P^1
     44 prosecutioni P^2: -nis P^1
     47 contentio P^2: -tione P^1
     51 in apparatu critico legendum est donatistis
     53 respondent P^2: spondent P^1
     59* legendum est petitum sit cum P; quod in
           apparatu scripsimus del. est
     63 qui P^2: quid P^1 \parallel personas P^2: -na P^1
     76 qua sibi P^2: quas ibi P^1
     84 debere P2 s.l.
     99 profiteri edd. : pofiteri P
    102 interpretari edd.: -praetari P2 -putari P1
    108 criminationibusque P^2: c. quae P^1
    110 donatistarum P^2: -tae P^1 | qua eosdem P^2: quia
           eosdem P^I
    112 iudex utrum recta P^2: iudex quae recta P^1 \parallel
           sint P^2: sunt P^1
   113 a add. P^2 s.l.
   116 proprii edd. : propii P
   125 pronuntiari P^2: -re P^1
         donatistae P^2: -tas P^1
   127
         praefecturam edd.: pref-P
```

137 adigi cognitorem P^2 : adicognitorem $P^1 \parallel$ offer-

retur P^2 : -feretur P^1

139 gesta eadem P^2 : gest (?) edem P^1

```
152 obtulisse P^2: -sent P^1
     quam quod P^2: quoquod P^1
153
154 conferentur P^2: -feretur P^1
      ecclesiaeque P^2: e. quae P^1
164
      persona P^2: -nam P^1
165
      uolunt esse P^2: uoluntates se P^1
      agere add. P2 in marg.
181
184
     ista add. P2 s.l.
191
     diuinique P^2: d. quae P^1
     inducantur P^2: -cuntur P^1
193
     respondet P^2: -dent P^1
197 etiam P^2: et etiam P^1 \parallel quo iure P^2: quod
        iure P^I
204 postea P^2: posteam P^1
     moratorie edd. : -riae P
211
     nolint P^2: -lunt P^1
212 donatistis P^2: -tas P^1
221
     agat P^2: agant P^1
231
     fuerit P^2: -rint P^1
236 Caecilianus edd.: Cec-P
243* ordinauerit legendum est cum P et edd. : -uit
        nos falso
245 respondetur edd.: -dentur P
248 respondere quid conpetat quod interrogant add.
249 ecclesiam edd.: aeccl-P
254 ipsum P^2: ipsud P^1 \parallel a iudice P^2: iudice P^1
260 donatistarum P^2: dan-P^1
265 ecclesiam P^2: -siae P^1
266 ecclesiam edd.: aeccl-P
270 interpretari P^2: -tare P^1
275* legendum est cum P quis ille mundus sit : q. i. s.
        m. edd. falso
281 qua P2 : quae P1
298* legendum est cum P superauerint : -runt edd.
        falso
315 proconsule edd.: -lae P \parallel obstitisse edd.: -sae P
```

- 317 proconsul P^2 edd.: -sulem P^1 318 Miltiadem edd.: militiadem P passim
 330 chartarum edd.: cartharum P333 ecclesiae edd.: aeccl- P
- 333 ecclesiae edd.: aeccl- P346 recitatur P^2 edd.: -tantur P^1
- 370 maximianistarum edd.: -tiarum P
- 377 episcoporum edd.: epp. P
- 387 quo edd. : quod P
- 418* quaesitum est leg. est cum P
- 423 episcoporum edd.: epp. P
- 424 episcopis edd.: -pi P
- 429 episcopis edd.: epp. P
- 436 gestorumque edd.: -quae P
- 437 respondet edd.: -deat P
- 468 episcopos edd.: epp. P
- 481 prosecutio P2 edd.: -ti P1
- 483 dicit tum scripsi : dictum P dicit Bal. Dup.
- 498 traditae edd.: -te P
- 507 utrobique edd.: utrubique P^2 etrubique P^1
- 523 nec diem P^2 edd. : nec idem P^1
- 536 temperantius edd.: -ratius P
- 548 donatistis leg. est
- 561 Ingentius P^2 edd.: ingentibus P^1
- 582 quicquid edd. : quidquid P

Gesta I

- 1, 3 [3] Sebastiano P^2 edd. : seuastiano P^1
 - 9 [8]* commentariorum officii leg. est cum P edd.: c. nos falso
- 3, 7 [6]* spectaculum leg. est cum P edd. : spectacula nos falso
- 4, 13 [11] eadem P^2 edd.: et eadem P^1
 - 19 [17] interpretatio edd.:-praetatio P
 - 23 [21] illudque P^2 edd. : i. quae P^1

- 31 [29] ut $P^2 s.l.$
- 31 [29] sacerdotibus P^2 edd. : catholicis s. P^1
- 38 [36] trini edicti uocatione P^z : t. e. euocatione P^I
- 55 [52] sane edd. : sanae P
- 59 [54] apparitionem P^2 edd.: adp- P^1
- 60 [57] apparitione P^2 edd. : apparatione P^1
- 63 [60]* neglegentes leg. est cum P^1 : negligentes P^2 edd.
- 73 [70] inseratur P^2 edd.: -raetur P^1
- 5, 4 [4] tenore P^2 edd.: -rem P^1
 - 38-39 [37-38] sub propriae existimationis dignitatis reatu P^2 edd.: rei P^1 fortasse melius, ut putat P. Petitmengin in REL 52, 1974, p. 461
 - 40 [38] locisque P^2 : l. quae P^1
 - 42 [40] exstante P^2 : extante P^1
 - 48 [45] donatianae edd.: -ne P
 - 51 [48] imperiale edd.: -lae P
 - 51 [48] retinetur P^2 edd.: -nentur P^1
 - 71 [67]* episcopi leg. est cum P: -pos edd. falso
 - 73 [68] ad propria P^2 edd. : ad propriam P^1
 - 79 [75] praecepti P^2 edd.: -tis P^1
- 9, 3 [3] ista elicere meruerunt P^2 s.l. : istae lice m. P^1
- 10, 12 [12] propositi P^2 edd.: prepropositi P^1
 - 21 [20]* intellegant leg. est cum P^1 : -ligant P^2 edd.
 - 24 [24] tractandi P^2 edd.: -dus P^1
 - 28-29 [27-28] locus thermarum Gargilianarum P^2 edd.: locus in t. g. P^1 (scil. secretario? cf. I, 1, 2; II, 1, 2; III, 1, 2)
 - 29 [28] die P^2 edd.: diem P^1
 - 30 [29] convenire P^2 edd.: -rem P^1
 - 32 [30] debere P^2 edd. : deu(?)ere P^1
 - 40 [38] quicquid P^2 edd. : quidquid P^1
 - 43 [41] adiungant P^2 edd.: -gat P^1
 - 49 [46] plebes P^2 edd. : plebs P^1

60 [57]	praestari edd. : -tare P
65 [61]	
72 [68]	penitus edd.: pae-P
78 [73]*	sceda leg. est cum P2: schida P1
81 [76]	temptarit assensum P^2 edd. : temtaritas sensum P^1
81 [77]	infitiare P^2 edd. : -tiasse P^1
84 [79]	
87 [82]	
89 [84]*	atque leg. est cum P : ac edd. falso
96 [90]	suscriptione P^2 edd. : -tio P^1
104 [98]	
107 [100]	
108 [102]	
109 [102]	
111*	intellegant $leg.$ est cum P^1 : intelligant P^2 $edd.$
111*	inter leg. est
112*	diiudicarique leg. est
120 [112]	noluerit P^2 edd.: -rint P^1
122[114]	praerogatiuae iustitia \hat{P}^{z} : p. iustitiae P^{z}
128 [120]	
129 [120]*	,
131 [123]	*
133 [124]	
133 [125]	
12, 8 [7]	
8 [7]*	•
14, 12 [12]*	quos aut leg. est cum P: quos edd. et nos falso
17 [17]*	
20 [19]	
	saepe P^I edd. : sepe P^2
	uidearis P^2 edd. : uideris P^1
16, 9-20	hoc est — promisisti om. G

```
12 [12] inque edd.: in quae P
              hoc munus P^2 s.l.: munus P^1
    12 [12]
              ratumque P^2 edd. : ratunque P^1
    13 [12]
    84 [79]
              futuro P^2 edd. : futoro P^1
    90
        [85]
              posse P^2 s.l.
        [93]
              uniuersus P^2 edd.: -sos P^1
    98
              Maximiani P^2 edd.: -no P^1
   100 [94]
   102 [96]
              quaesierant P^2: -rint P^1
              notoriae edd.: notariae P
17. 13 [13]
              debet P^2 edd. : debent P^1
18, 11 [10]
    13 [12]
              se P^2 edd. : si P^1
    17 [16]
              bonis P s.l.
              testimonium P^2: -nio P^1
    62 [58]
    68 [63]
              testimonium P^2: -nio P^1
        [65]* collationis leg. est cum P
              quo P^2 edd. : quod P^1
    73
        [68]
    87
        [81]
              decerneret P^2: -rent P^1
    90 [84]
              absolutus P^2: -tos P^1
    93 [87]
              aptugnensis P^2: saptugnensis P^1
    99 [92]
             palea P^2: paleam P^1
   122 [113] intolerabile P^2: -lem P^1
   125
              christianus leg. est (haud Christianus)
18, 131 [122] saepe edd. : sepe P
   134 [125]* est numerus leg. est (haud numerus est)
   137 [127] facillime edd.: -mae P
   149 [139] quia P^2 s.l. : qui P^1
   163 [151-152] adpetimus P^2 edd. : petimus P^1
   166 [155] convolabimus P^2 edd.: -uimus P^1
   169 [157] iocunditate P^2: iuc- P^1
   170 [158]
              iocundum P^2: iuc- P^1
             numero praestito quem P^2 edd.: numerum
   3-4 [2]
19,
                praestitum P1
         [8] dignentur P^2: -netur P^1
20,
     5
         [5]
             instantiam P^2: infantiam P^1
             mandato P^2: mandatu P^1
     6
         [6]* tunc leg. est cum P edd. : tum nos falso
       [16] superflue et P^2: superfluet et P^1
```

- 23, 6 [5]* superest ut utrum proposuil P. Petilmengin in REL 52, 1974, p. 461: superest utrum P edd.
- 26, 2 [2]* ut intra leg. est cum P edd. : ut in nos falso
- **29,** 10 [10] qua P^2 edd. : que P^1
 - 11 [11] cognoscis P^2 edd.: -ces P^1
 - 12 [11] possis P^2 edd.: posses P^1
 - 18 [17] ipsague P^2 : i. quae P^1
 - 20 [18]* quaeso iudicium leg. est cum P edd. : quaeso nos falso
- **30,** 10 [9] quaerela P^2 : quaerella P^1
 - 15 [13] clareat P^2 edd. : clareas (?) P^1
 - 17* dignamini leg. est cum P edd. : dignemini nos falso
- 31, 2 [2] praescriptio P^2 edd. : per- P^1
 - 4 [4] nutare P^2 edd. : mutare P^1
 - 10 [10]* nos (consentire) addidi
 - 10 [10]* debere leg. est cum P^2 (debe) : debebis P^1 debes edd.
 - 12 [11] sanctitati P^2 edd. : sanctitatis P^1
- 32, 4 [3] regula P² edd. : quid scripseril P¹ non liquet
 - 5 [4]* tunc leg. est cum P edd. : tum nos falso
- 33, 7 [7] sublimitatis P^2 s.l.: sublimitas P^1
- 36, 4 [3] definiui P^2 edd.: -uit P^1
 - 5 [4] denegari P^2 edd.: -re P^1
 - [6] ueteris P^2 edd.: ueteri P^1
- 40, 3 [2] quaesitum ut utrum Bal. : quaesit üüt utrum P
- 41, 1 [1]* catholicae Carthaginiensis leg. est cum P
 (cart.): c. carthaginensis edd. catholicae nos falso
- 43, 1 [1]* catholicae Carthaginiensis leg. est cum P (cart.): c. carthaginensis edd. catholicae nos falso
- **45,** 5 [4] quod P^2 edd. : quos P^1

- 46, 1 [1]* catholicae carthaginiensis leg. est cum P
 (cart.): c. Carthaginensis edd. catholicae nos falso
 - 4 [4] possumus P^2 edd.: -simus P^1
- 47, 4 [4] quod P^2 edd. : quo P^1
 - 9 [9] -que P^2 edd. : quae (?) P^1
 - 11 [11] sede iam P^2 edd. : sedetiam P^1
 - 20 [19] communis P^2 edd. : communi P^1
- 48, 3 [3] parti P^2 edd. : partis P^1
 - 6 [5] magistratuum P^2 edd.: -tum P^1
 - 8 [8]* praesentes fratres leg. est cum P edd.: fratres nos falso
 - 10 [9] totam ... summan P^2 edd. : tota ... summa P^1
 - 10 [10] committant P^2 edd.: -tentes P^1
 - 15 [14] multifaria dilatione edd.: multifaria obdilatione P² multifariae obdilationem P¹
- 49, 6 [4] tractatur edd.: tractetur P
- 50, 4 [4] ab hoc P^2 edd. : adhuc P^1
- 53, 2 [2] quia $P^2 edd$. : qui P^1
 - 8 [8] edicant P^2 edd. : edictant P^1
- **54,** 5 [4] erat P^2 s.l. : et P^1
- 55, 12 [11] ecclesiae P^2 edd.: aeccl- P^1
 - 26 [26] ad add. P² s.l.
 - 28 [28] diuina testantur P^2 edd. : diuinitate stantur P^1
 - 39 [39] oram P^2 edd. : ora P^1
 - 42 [42]* ista leg. est cum P edd. : ita nos falso
 - 48 [47] iustitias meas P^2 s.l.: -tia mea P^1
 - 51 [50] aquilonem P^2 edd.: -ne P^1
 - 60 [58] extender is P^2 edd. : extende P^1
 - 75 [72] Iudaeos edd.: -deos P
 - 87 [83]* ex aliis locis ad Deum leg. est cum P edd.: ex aliis locis nos falso
 - 100 [96] finis P^2 edd. : fines P^1
 - 106 [101] Sion P^2 edd.: sio P^1
 - 108 [103] antea P^2 edd. : ante P^1

	129 [123]	accipietis P^2 edd. : -pientis P^1
	129 [123]	uirtutem spiritus sancti et eritis add. P ² in marg.
	137 [130]	
	155 [145]	iocunditate P^2 edd.: iuc- P^1
	162 [153]	hac P^2 edd. : hanc P^1
	176 [166]	diffudit P^2 edd. : diffundit P^1
	192 [181]	a bonis P^2 edd.: bonis P^1
	208 [196]	quorumlibet P^2 edd. : quorumlibent P^1
	216 [204]	notionis P^2 edd. : notitionis P^1
	231 [218]	quod nos $Bal.$: nos quod P^{s} (quos P^{s})
	232 [218]*	repellenda leg. est cum P edd. : refellenda nos falso
	246 [231]	
	267 [250]	
	276 [260]	
	294*	ingemescendo leg. est cum P^1 : ingemiscendo P^2 edd.
	215 [004]	
	315 [294]	
	316 [296]	
	322*	intellegentes leg. est cum P^1 : -ligentes P^2 edd.
	325*	intellegendum leg. est cum P^1 : -ligendum P^2 edd.
	330 [309]	accipienda sint P^2 edd. : a. sit P^1
	335 [314]	ipsis identidem P^2 edd. : ipsi sedent idem P^1
	340 [319]	dissensionem P2 edd.: -ne P1
	350 [328]	sufficient P^2 edd. : -cientia P^1
	351 [329]	uoluerint; et si noluerint ea edd. post
		$Pith.:$ uoluerint P^2 noluerint P^1
	352 [330]	declarari P^2 edd. : -rare P^1
	372 [349]	et suos P^2 edd. : suos P^1
	380 [357]	quicquid P2 edd. : quidquid P1
57,	11 [11]	reliquae edd . : relique P
61,		
	9 [8]	nostrae add. P2 in marg.

notoriam scripsi: notariam P edd. 10 curauimus P^2 edd. : quieuimus P^1 11 [10] quicquid P^2 edd. : quidquid P^1 13 [12] 62, [3] illud autem est quod P2 edd. : quod illud 4 autem est quod P^1 uestra P^2 edd. : uestro P^1 64, quod P^2 edd. : quo P^1 [3] 4 6 [5] Delphinum edd.: -finum P 65, [2] ecclesiae P^2 edd. : aeccl- P^1 2 66. institutae edd.: -te P**68.** 11 [10]dicere P^2 edd. : dicei dicere P^1 14 [13] 16 [15] depromptus edd.: depromtus P^2 depromtatus P^I possit P^2 edd.: posse P^1 18 [17] [9] conpetenter scripsi : competentium P **70,** 10 competenter edd. 10-11 [10] ut prius P^2 edd.: utrius P^1 15 [14] recognoui edd.: -uit P delegasse P^2 edd. : dei legasse P^1 71, [5] 73, 3 [2] patiar P^2 edd. : patior P^1 dubitant P^2 edd. : -tanti P^1 74, 5 [6] quicquid P^2 edd. : quidquid P^1 6 [6] 77, inditur P^2 edd. : -detur P^1 10 16 [15] personas P^2 edd.: -nam P^1 78, [4-5] incertumque edd.: i. quae P ueniat P^2 edd. : -niant P^1 8 [8] 80, 4 $\lceil 4 \rceil$ peracto P^2 edd. : peractis P^1 utrobique P^2 edd. : utrubique P^1 85, [3] 4 [3] etiam add. P2 s.l. 4 nec (praesentes) add. P2 s.l. [7] 8 12 [11] ueniatur P^2 edd. : ueniant P^1 2 [2] debent P^2 edd. : debuit P^1 86, 7 [5-6] recitatae edd.: -te P 87, 88, 2 [2] diuersae edd.: -se P[7] potuerint P^2 edd. : -runt P^1 7 89, praesentiae Mass. Bal. Dup.: praesentia P^2 Pith. praesentiam P^1

9 [8] obtutibus edd. : optutibus P

93, 1 [1] Alypius edd.: alyppius P

4 [4-5] c. qu. ab officio offeratur P² (offeretur P¹)

95, 3 [2]* leg. est cum hac interpunctione: Hoc necesse est ut fiat ita, ut si

98, 9 [7] relegantur edd. : selegantur P^2 se elegantur P^I

9 [7] iisdem edd.: isdem P

9 [8] dignentur P^2 edd.: -netur P^1

99, 7 [7] sum P^2 edd. : sunt P^1

11 [11] sum edd.: sunt P

100, 1 [1] Alypius edd.: alyppius P

3 [3] de add. P^2 s.l.

102, I [1]* catholicae Carthag(iniensis) leg. est cum
P: catholicae edd. et nos falso

2 [2] apparent P^2 edd.: -reant P^1

103, 6* dignamini leg. est cum P: dignamini edd. et nos falso

105, 4 [3] requirentur P^2 edd.: -rantur P^1

116, 8 [7] partis Donati ciuitatis suprascriptae dixit edd.: p. d. dixit c. s. P

14 et 16 [12 et 15] mea P^1 edd. : meae P^2

20 [18] tibi ante P^2 edd. : tibia ante P^1

117, 2 [2] collegae edd.: college P

120, 27 [26]* Matharen(sis) eccl(esiae) leg. est (haud e. M.)

121, 13 [13] Nouasinnensis edd.: nouas in P

30 [28] oculos P^2 edd.: oculus P^1

50 [46] pl(ebis) add, P2 s.l.

54* «Idem dixit: mendose duplicatum delendum est

73 [69] donatista P^2 edd.: -tae P^1

126, 6 [5] pl(ebis) add. P^2 in marg.

33 [30] Tabracensis edd.: Tabrac. P

39 [36] habeo P^2 edd.: habet P^1

43 [39] (Petilianus episcopus) dix(it) add. P2

72 [67] Pannonius P^2 edd.: panonius P^1

97 [89] Sufetulensis edd.: sufetul. P

103 [94] mala quae P^2 edd. : mala quem P^1

114 [105] rec(itauit) add. P2 s.l.

116 [107] recitauit P^2 edd. : recitet P^1

121 [112] habeo scripsi: habet P et edd. (qui haud merito illam sententiam Petiliano adtrib.)

135 [126]* Numlulitanae leg. est : numnulit. P numnulitanae edd.

156 [146]* Paschasius leg. est cum P: pascasius edd. et nos

161 [151] Theodalensis edd.: theodal. P

166 [154] suprascripti Bal.: superioris P^2 superius

127. 6 [6] seriis non P^2 edd. : seriis se non P^1

128, 10-11 [10]* Muzuensis leg. est cum P edd.: Muzucensis nos falso

45 [41] suprascripti Bal. : superioris P^2 superius P^1

53 [50] Domnicus P^2 edd. : dominicus P^1

54 [51] (commotus) est add. P² in marg.

66 [63] ante annos P^2 edd.: an annos P^1

70 [67] Vtinensis edd.: utin. P

129, 2 [2]* et a nobis et ab illis leg. est cum P: a nobis et ab illis edd. et nos falso

130, 9 [9] eam $P^2 edd$.: eum P^1

131, 4 [3] ep(iscopu)s add. P² s.l.

6* Victorinus leg. est cum P: uictorius edd. et nos falso

132, 11 [11] mandato P^2 edd.: -datu P^1

16 [14] ep(iscopu)s add. P2 s.l.

133, 2 [2] ep(iscop)i P^2 edd. : ep(iscopo)s P^1

4 [4] ad susceptas P^2 edd.: a s. P^1

7 [7] scedarum P^2 edd. : scid- P^1

24 [22] suprascripta P^2 edd. : superius P^1

60 [57] ep(iscopu)s Carthaginiensis edd. : eps cartha \hat{P}

60 [57]* ipse leg. est cum P edd. : ille nos falso 91 [87] diœcesis edd.: diocesis P 101-102 [96-97] Valentinianus diaconus Primiani episcopi dixit Bal. : ualentinianus dix (it) primiani ep. dix. P1 ualentinianus dix. P^2 124 [116] ecclesia est illic P^2 edd. : nec e. e. i. P^1 126 [118] illic P2 edd. : illo P1 142 [130] suprascripta P² edd.: superius P¹ 163-164 [151] Candidum non habui presbyterum inde?» Priuatianus edd.: c. n. h. prbm. inde P 173 [159] Valentinianus edd.: ualentianus P 235 [216] Restitutum P2 edd.: -tutus P1 308 [282] Mataritanae edd.: mataritan. P 317 [291] dioecesis edd.: diocesis P 327 [299] consacerdote P² edd.: consac. P¹ mihi edd.: mi(hi) P2 (i scripto s.l.) mi 330 [302] P^{1} 371 [341]* Ianuarianus leg. est cum P2 in marg. et in rasura: Ianuarius edd. et nos falso 371-372 [341-342] Gisipensis Maioris P^2 edd. : g. maius P^1 **134,** 12 [11] erant P2 in rasura 135, 28 [27] domos $P^2 edd$.: domus P^1 90 [81] ante annos P^2 edd. : ante ante P^1 92 [82] qui supra edd. : qš P 117 [106] et add. P² s.l. 138, - 8 praesente edd. : pre- P 139, [7] persecutorem P^2 edd.: -tiorem P^1 13 [13] nomine P^2 edd.: in n. P^1 140, [3] Fortunatiani edd.: fur-P 3

141, 5-6 [4-5] Constantiniensis scripsi: constantinensis

triennium P^2 edd. : triennio P^1

P edd.

142, 13 [13] et add. P² s.l.

14 [13]

143, 13 [13] e diuerso Ianuarianum edd. : e diuer solam uarianum P 14 [14] Ianuariano edd.: lam uariano P municipii Moptensis edd.: municipii mopt. 54-55 [49] et accedente Felice idem dix(it) P² s.l. sedentes P^2 edd. : -te P^1 144, 7* dignamini leg. est cum P: dignemini edd. et nos falso 145. antiquissimisque edd.: a. quae P praestare edd. : pres- P [6]* et annis leg. est cum P: annis edd. et nos falso adsistere edd. : adistere P (an legendum adstare?) 147, 3* leg. est cum hac interpunctione : ferimus; Quicquid edd: quidquid P **148,** 15 [14] statu P^2 edd. : stato P^1 16 [14] subscriptiones P^2 edd.: -nibus P^1 149, 3 [2] Lamsortensis edd.: lamsort. P 15 [14] 151, 3 cohaerentes edd.: coherentes P 152, 5 singuli P^2 edd. : -lis F^1 6 Innocentium P^1 edd.: innocentem P^2 163. 32 [31] ipse P^2 edd. : ipso P^1 165, 4 [4-5] subscripsisseque P^2 edd. : s. quae P^1 mandatam P^2 edd.: -tum P^1 166, 5 4 6 [6] 170, observauimus P^2 edd.: -bimus P^1 175, 6 adstipulatione Bal.: astipulationi P 9 et recitauit Bal. : et cum recit(asset) P1 176. (del. P2) Moptensis edd.: mopt. P **180**, 28 [23] 182, 6 [6] scripta sint P^2 edd. : s. sunt P^1 **187.** 16 loci Nasaitensis edd.: locinasait. P [16] [20]Hermianensis edd.: ermianen. P 20[26] Merferebitanus edd.: meferebit. P1 merferebit. P2

1270	,		ADDITAMENT of OTOTIOVAL
	32	[31]	sum P^2 edd. : sim P^1
		[72]	
189,		$\begin{bmatrix} 3-4 \end{bmatrix}$	
102,	7	[7]	
190,			•
-	8		
173,	0	[8]	edd.
107	49	[40]	
		[42]	
200,		[3]	
201,		[3]	
		[4]	
	22	[21]	-
	o=	[0.0]	-misse P ¹
		[26]	in nomen scripsi cum P: in nomine edd.
	33*		Ianuarianus leg. est (cf. supra 143, 13):
		5 3	ianuarius P edd.
	47	[46]	
			tantinum P^2 -nus P^1
		[92]	Burugiatensis edd.: burugiat. P
	108 [[102]	
			salae P^1
	10		Tuburbitanus edd .: tuburbita. P
		[9]	
206,		[47]	
		[51]	
207,	29	[27]	aeger P^2 edd. : aegrius P^1
	42	[40]	deprehendisti P^2 edd. : re- P^1
	80	[77]	praesens edd .: pre- P
	97	[93]	praecipit edd. : pre- P
		107]	interpositione P^2 edd. : -nem P^1
	119*		Victorinus leg. est cum P: uictorius edd.
			el nos falso
	201 [[192]	presbyter edd.: presbiter P
208,	8	[8]	Eminentianensis scripsi: eminentius eps P
			eminentius edd.
209,	6	[6]	
	8	[8]	eis P^2 edd. : eos P^1

211,	4	[3]	sint P^2 edd. : sunt P^1
	5	[4]	cauculatim P^2 : -tum P^1
213,	8	[6]	quot P^2 edd. : quod P^1
214,	6	[5]	CCLXVI P ² edd.: exCCLXVI P ¹
215.	5	[4]	cognoscantur P^2 edd. : -cuntur P^1
,	19		mando P^2 edd. : mandato P^1
221,	6	[5]	scedarum P^2 edd. : scid- P^1
222,	6	[5]	scedis P^2 edd. : scid- P^1
223,	6	[6]	subrogamus P^2 edd. : subrogantur P^1
,	6	[6]	Veratianum Victorem P2 edd. : uera-
		, -	tianus uictor P^I

Gesta II

1,	6	[6]	atque eminentium potestatum add. P2 s.l.
			et in marg.
	12		almae Karthaginis edd.: a. k. P
	13		celsae Karthaginis edd. : celsae kag. P
	17-	18 [17]	almae Karthaginis edd. : a. k. P
2,	9	[8]	episcopis P^2 edd.: -pos P^1
3,	11	[8]	ratione P^2 edd.: -nem P^1
	14	[10]	deprecor edd.: -praecor P
7,			Honorifice leg. est
8,	2	[2]	notoriam P^2 : notariam P^1 edd.
10,	4	[4]	martyrialis P^2 edd. : -ralis P^1
12,	13	[11]	paene edd. : pene P
	13	[12]	praebens edd. : pre- P
	23		
	31	[29]	cumque P^2 edd. : que P^1
13,	4	[2]	
26,	4	[3]	intellegantur P^{x} edd. : -gatur P^{x}
28,	6	[6]	prompta $edd.$: promta P
	9	[9]	
	9	[9]	permissum $Bal.$: permixtum P
	11	[11]	paene edd. : pene P

12 [11] transeunte aut P^2 edd. : transeuntea ut P^1

15 [14] sceda P^2 : scida P^1

[28] lectione P^2 edd.: -nem P^1

[3]* Deo leg. est cum P et edd. : domino nos 29. falso

[3] uerbosi P^2 edd.: uerba si P^1

3 [2] sapientia abscondita P^2 edd.: -m -m P^1 30.

32, [2] paene edd. : pene P

> [5]* quoniam iam leg. est cum P edd. : quoniam nos falso

scedarum P^2 : scid- P^1 schedarum edd. 10

[3] quicquid P^2 edd. : quidquid P^1 34.

nudiustertiana P^2 edd.: nudus- P^1 35, [3]

> 5 [5] et parata P^2 edd. : exparata P^1

40, 3 [3] aliqua P^2 edd.: -quam P^1

[4] deuocanda P^2 edd.: -dam P^1 42. 5

[5] paginis P^2 edd.: -nas P^1 43.

1-3 [1-3] Martialis exceptor ex codice iterum 44. notarum < recitauit : Nobilitas tua > dixit Bal.: martialis exceptor ex codice iterum not. d. P martialis exceptor ex codice iterum < recitauit : nobilitas tua > dixit proposuit

P. Petitmengin in REL 54, 1976, p. 409

11 [10] schedarum P^2 : schid- P^1

15 [13-14] repetetur P^2 edd.: -titur P^1

15 [14] recitaret P^2 edd. : recitet P^1

[2] auctoritate P^2 edd.: -tem P^1 3

[1] rubrica omissa, numerum alia manus in 46. 1 marg. adiecit

[6] quo P^2 edd.; quod P^1

3 nudiustertiana P^2 edd.: nudus- P^1 48, [3]

a causa P^2 edd. : causam P^1

- 12 [11] subscribantur scripsi : scribantur P^1 subscribatur P2 edd.
- 12 [11-12] uideamque P^2 edd.: u. quae P^1

[2] praeterito iudicio P^2 edd. : p. et i. P^1 **49**, 3

5 et tamen P^2 edd. : et amen P^1 51,

53. 4 schedae P^2 : schidae P^1

2 [2]reserari P^2 edd. : reseram P^1 54.

59. 11 [10] placet P^2 edd. : placeat P^1

16 [14]* schedarum leg. est cum P2: schid- P1

exceptores P^2 edd. : excepto rec P^1 61,

schedis P^2 : schidis P^1 14 [13]

17 [16] in scheda Bal.: in schida P^{I} in schedas

schedae P^2 : schid- P^1 21 [19]

schedas P^2 : schid- P^1 [21]

 $\mathbf{2}$ [2]scheda P^2 : schid- P^1 62,

> 3 [2] alia manu P^1 edd. : illia manu P^2

schedarum P^2 : schid- P^1 3 [2] 63,

4 4 scheda P^2 : schida P^1 64,

9 [9] alia quid P^2 edd. : aliquid P^1 66,

5 [5] statutum P^2 edd. : tutum P^1 67,

numerum in cod. omissum rest. edd. 72, 1 [1]

nudiustertiana P^2 edd.: nudus- P^1

dixit P^2 edd. : dicit P^1 74, [2]

Edictum cognitoris

- ualetudinem edd. : ualet libidinem P1 ualitudinem P^2
- 20 [20] declaret P^2 edd.: -retur P^1
- noxa alium P^2 edd.: nox a. P^1 21 [21]
- 23[23] reprehensibile P^2 edd.: inr- P^1
- Maximianistis edd.: maxianistis P 26[26]
- 30 [29] auctore P^2 edd.: -res P^1
- ultimaque P^2 edd. : u. quae P^1 31 [30]

31	[30]	sententia P^2 edd. : -tiam P^1
32	[31]	docetur P^2 edd. : doceretur P^1
52	[49]	si add. P² s.l.
54	[51]	post P^2 edd. : quos P^1
55	[52]	proprii P^2 edd. : propriis P^1
67	[63]	nulla emendatio edd . : nulle mendacio P^1
		nulla emendacio P^2
74	[71]	episcopus P² edd. : -pi P¹
82	[78]	quam add. P ² s.l.

Gesta III

1,	9	[8]	inlustris P^2 edd.: -trium P^1
			almae edd . : alme P
2,	7	[7]	aeque P^2 edd. : eaque P^1
			Habetdeum P^2 edd. : -deo P^1
3,	10	[9]	monstrabimus P^2 edd. : -uimus P^1
4,	7	[6]	primum die P^2 edd. : p. diem P^1
10,	3	[3]	defensione P^2 edd.: -nem P^1
11,	3	[2]	proponatur P^2 edd. : -panatur P^1
12,	3	[2]	inde P^2 edd. : in die P^1
	3	[3]	agnoscet P^2 edd. : -cit P^1
15,	7	[5]	dilucide P2 edd. : dilucidare P1
			morae edd. : more P
22,	12-	13 [12-	-13] man(u) recog(noui) add. P2
			monitu P^2 edd.: munitu/// P^1
	10	[9]	dissensione superflua P^2 edd.: -m -m P^1
	13	[12]	in add. P ² s.l.
	14	[13]	inputare P^z : imp- P^z
			studiose P² edd.: -sae P¹
			ut add. P² s.l.
	.42	[38]	se P^2 (post rasuram) edd. : sed P^1
30,			aperteque P^2 edd. : a. quae P^1
39,	3		interloquatione $Bal.$: interlocutione P^2
			-nem PI

41,	10	[9]	impletur edd. : inpletur P^2 inplentur P^1
43,	11	[10]	intellegit edd.: -tur P
	15	[14]	cauillatoribus P^2 edd. : -tioribus P^1
	23	[22]	ea quae ex edd. : eaque ex P
44,	5	[5]	alias P^2 edd. : ad alias P^1
47,	13	[12]	nostrae P^2 edd. : nostro P^1
	13	[13]	appellationis edd.: apell. P
51,	6	[5]	autem P^2 s.l.
	7	[6]	a diuerso P^2 edd. : ae diuerso P^1
	10	[8]	serie P^2 edd. : seriae P^1
56,	7	[6]	potest P^2 edd. : potes P^1
	9	[9]	mandatum P^2 edd. : -ti P^1
	17	[16]	mandantis P^2 edd. : -datis P^1
57,	7	[6]	saluo P^z edd. : salua P^z
62,	9	[8]	praeter P^{z} edd: : pre- P^{1}
	16	[14]	definitiua P^2 edd. : definiti P^1
	30	[28]	omissa P^2 edd.: -sam P^1
63,	2	[2]	moratoria P^2 edd. : -riam P^1
67,	7	[6]	eadem legatione edd. : eadem legationem
			P^{I} eade legatione P^{2}
69,	2	[2]	quae mandasti P² edd. : quem m. P1
70,	5	[4]	concessam P^2 edd. : -sum P^1
73,	4	[3]	uoluit P^2 edd.: uolauit P^1
	7	[7]	legatione P^2 edd. : -nem P^1
74,	4	[3]	electis episcopis P^2 edd. : -ti -pi P^1
	4	[4]	tandem P^2 edd. : tantundem P^1
	14	[14]	publica tecum P : profertur mandatum
			publicare, cum rectius forlasse proposuit
			P. Petitmengin in REL 52, 1974, p. 461
75,	8		quicquid P² edd. : quidquid P1
		[16]	obstantibus P^2 edd. : obstanibus P^1
76,		[6-7]	congrue P^2 edd. : qui congrue P^1
79,		[3-4]	et quoniam P^2 edd.: ut q. P^1
80,	7	[7]	petiit P^2 edd. : petit P^1
84,	11	[9]	uideatur P^2 in marg.

85,	12-	13 [11	-12] detrectant, e prouinciis scripsi :
			detrectare prouinciis P1 detrectant
			prouinciis P^2 edd.
88,	5	[5]	diuersa P² supra rasuram
89,	4	[4]	petitione $edd.:$ -nem P
	15	[14]	ordine P^2 edd.: -nem P^1
	18		
	24	[22]*	praesidere te leg. est cum P2 edd. : praesi-
			dere te esse P^{I} praesidere nos falso
	26	[25]	petieris P^2 edd. : petiberis P^1
90,	3	[2]	relecta P^2 edd. : -tam P^1
93,	3	[3]	
97,			responsione P^2 edd. : -nem P^1
98,	7	[6]	communionem P^2 edd. : communem P^1
	9	[7]	exstitit P^2 edd. : ads- P^1
	9	[8]	istae P^2 edd. : utrum istae P^1
	14	[12]	exstinctam edd.: extinctam P
99,	3	[3]	id in P^2 Bal.: in id P^1
	8	[8]	legitimisque edd. : l. quae P
		[11]	praescriptione P^2 edd.: -nem P^1
		[27]	die P^2 edd. : diei P^1
101,	11	[10]	criminatrices P^{2} edd. : criminationes P^{1}
102,		[6]	petierint P^2 edd. : petant P^I
110,		[8]	contendere P^2 edd. : condere P^1
		[14]	recusauerant P^2 edd. : -runt P^1
		[17]	conlatione P^2 edd.: -nem P^1
	21	[19]	appareret P^2 edd. : apparet P^1
113,		[5]	quibus add. P² s.l.
116,		[10]	conventus P^2 edd. : conventus est P^1
	11	[10]	conlatione P^2 edd. : consolatione P^1
124,	3	[3]	tantopere P^2 edd. : tanto opere P^1
125,	12	[11]	nostrae edd.: not ³ P
126,	4	[3]	sanctione P^2 edd.: -nem P^1
	5	[3-4]	cui iudicem me residere scripsi : que
			iudicem residere P cui me iudicem
400	~	Ce-7	residere edd.
128,	6	[5]	praecipit P^2 edd. : -cepit P^1

ADDITAMENTVM CRITICVM

```
[9] intellegat is Bal.: intellegatis P^{I} intelli-
129, 10
                  gatis P2 Dup.
               notioni P^2 edd, : notitioni P^1
     11 [10]
     13 [12] intimasse P^2 edd.:-mare P^1
               confectione P^2 edd.: -nem P^1
     17
         [16]
          [4] persona P^2 edd.: -nam P^1
130,
131,
               monstrabimus P^2 edd.: -uimus P
               est; tu Bal. : est tecum. tu P
135,
          [4] qui P^2 edd. : quid P^1
               fieri P^2 edd. : feeri P^1
          [3]
137,
          [2] conscientia P^2 edd.: -tiam P^1
138,
          [5] quicquid P^2 edd. : quidquid P^1
         [18] intima P^2 edd.: intime P^1
     21 [19]* expeto leg. est cum P edd.: exspecto nos
                  falso
               nobis P^2 edd.: uobis P^1
140,
          [8]
               demonstretur P^2 edd. : -trentur P^1
      20
         [18]
               propriae Bal.: proprie P^2 proprium P^1
     36
         [32]
               deprompserint Bal.: depromserit P2 de-
         [36]
                  promiserit P^1
     49 [43] iudiciis P^2 edd.: -cis P^1
               datae sanctionis forma Bal. : datae sanc-
                  tiones P^I d. sanctionis P^2
         [63] recitatione P^2 edd.: -nem P^1
               oportere quae P^2 edd. : o. q. oportere P^1
141,
         [10] incolomi P^2 edd.: -me P^1
               adsistentes P^2 edd. : -tentem P^1
         [27] expetant proscriptiones P^2 edd.: exspec-
                  tant p. P^1
           [7] nescio quae P^2 edd.: n. qua P^1
142,
               palmam P^2 edd. : -mae P^1
146,
       3
          [5] atque petita edd. : adquetita P^I adque
                  petita P^2
           [9] actione P^2 edd. : actionem actione P^1
149. 10
          [3] conferat P^2 edd.: -rant P^1
150,
               conlatione P^2 edd.: -nem P^1
           8
155,
         [19] poterunt P^2 \, edd.: potuerunt P^1
```

diuersa P^2 edd. : -so P^1

21 [18]

1286

156,	6 [4]	approbari P² edd. : -bare P¹
160,	4-5 [4]	pertinentia Mass. : pertitia P^2 -tiam P^1
100,	6 [6]	recitatum P^2 edd.: -tam P^1
161		multa P² edd.: -m P!
161,	$\begin{bmatrix} z & [z] \\ 5 & [5] \end{bmatrix}$	
161		prosecutione P^2 edd.: -nem P^1
164,		•
171,		
173,		Arcadii Pith.: archadio Pi archadii Pi
174,		
	14 [12]	
	18 [16]*	• • •
		P^2 edd.
	19 [17]	furiosis P^2 edd. : furiosius P^1
	34 [31]	intellegant P1 edd.: -ligant P2
180,	2 [2]	manu P^{z} edd. : mana P^{z}
	5 [5]	recitatae edd .: -tate P
183,		
	21 [19]	
185,	4 [3-4]	
186,		ecclesiae P^2 edd.: -siam P^1
	7 [5-6]	et etiam $Bal.$: etiam P^2 sufficit etiam
		P^1 rectius fortasse ex opinione P . Petit-
		mengin in REL 74, 1976, p. 409
187,	3 [3]	criminatione P^2 edd. : -nem P^1
	12 [11]*	christianae leg. est
	22 [20]	et add. P^2 s.l.
	24 [22]	obiciant P^2 edd. : -ciunt P^1
	24 [22]	chartae edd . : carthae P
188,		dicantque P^2 edd. : d. quae P^1
	16 [15]	dilucide P^2 edd. : dilucido P^1
190,	3 [2]	prosecutione P^2 edd. : -nem P^1
191,	2 [2]	cetera edd. : cetaera P
,	2 [2]	diei P^2 edd. : die P^1
193,	16 [15]	miscent P2 edd. : miscente P1
194,	1* .	tribunus leg. est
,	4-5 [3]	a parte e diuerso P^2 edd. : a parte
	F-3	diuersa P^I

cessabimus P^2 edd. : -uimus P^1 197, 5 [5] asseremus P^2 edd. : acseremus P^1 criminatione P^2 edd. : -nem P^1 5 5 199, quaesita P^2 edd. : -tas P^1 postulatum P^2 edd. : -tam P^1 200. conflictumque P^2 edd. : c. quae P^1 5 an P^2 edd. : ab P^1 9 8 adstanti P^2 edd. : adistanti P^1 11 [11] necne P^2 edd. : agnegne P^1 an necne proposuit P. Petilmengin in REL 54, 1976, p. 409 ad hoc P^2 edd. : hoc P^1 16 [15] 17 [16] illa P2: quid scripserit P1 non liquet mandato P^2 edd. : -tum P^1 18 [17] petitor an responsor stet P2 edd. : petitorem an responsorem stare P^1 rectius fortasse ex opinione P. Petitmengin in REL 54, 1976, p. 409 41 [38] postulatione P^2 edd.: -nem P^1 41-42 [38-39] ad negotii P^2 edd. : ad id n. P^1 constat P^2 edd. : constant P^1 202. recuso P^2 edd. : recusa P^1 203, 4 2 [2] uis P^2 edd. : uis P^1 207, [6] ut add. P2 sl. 210, 7 proconsulis edd.: proconl^s P 7 [4-5] 215, [6] recitauit edd. : recitau. P2 recog. P1 216, 6 recitaret P^2 edd. : recog. P^1 [11]archiva P^2 edd. : archiba P^1 [2] 2 220, dixisti P^2 edd. : -tis P^1 6 [6] eosdemque hortata est edd. : eosdem h. e. P contradicendum P^2 edd. : -do P^1 15 [13] terra P^2 edd. : terram P^1 2 222, [6] ponente P^2 edd.: -tem P^1 6 [9] area P^2 edd.: aream P^1 12 [11-12] retia dominica P^2 edd.: -m -m P^1

```
227,
          [3] cum diceret alia manus in marg. : cd P
230, 12 [11] diffudit diffundens P^2 edd.: d. ecclesia
                  d. P1
      13 [12]
               longinqua P^2 edd.: -m P^1
236, 16 [15]
               sit P^2 edd. : si P^1
242, 13 [12]
               ut add. P2 s.l.
     15 [14] frater edd.: fr P^2 s.l.
     18 [17] ista P^2 edd.: istae P^1
     29 [27]
               terra P^2 edd. : terram P^1
               etsi P^2 edd. : non P^1 rectius fortasse
     30 [28]
                 ex opinione P. Petilmengin in REL 54,
                 1976, p. 409-410
     31 [29]* in apparatu leg. est : distincsit P
247,
          [6] catholicus P^2 edd.: -lecus P^1
          [7] ego P^2 edd.: ergo P^1
      5 [3-4] differre P^2 edd.: -ferri P^1
248,
      4 [4] excusare P^2 edd.: -ri P^1
249.
     17 [15-16] conlectam undique P^2 edd.: conlecta
                 mundi quae P^1
250,
          [3] recitatione P^2 edd.: -nem P^1
251, 11 [11] quia P^2 edd. : quae P^1
     12 [12] et cum recitaret P^2 s.l.: ec r P^1
253,
          [4] mandato P^2 edd.: -tum P^1
          [5] indicium P^2 edd.: iudicium P^1
254.
256,
     13
         [13] pronuntiatione P^2 edd.: -nem P^1
          [2] Marcellino P^2 edd.: -nus P^1
258,
          [5] conlegisque P^2 edd.: c. quae P^1
     16
         [15] peruersaque P^2 edd.: p. quae P^1
     24
         [22] ecclesia P^2 edd.: -m P^1
              fore P^2 edd. : forae P^1
     34 [32] adueniet P^2 edd.: ueniet P^1
     35
        [33]
              uocabit P^2 edd. : -uit P^1
              ea P^2 edd. : eam P^1
     64 [60]
     67 [62]
              ecclesia P^2 edd.: -m P^1
              communione P^2 edd.: -nem P^1
     72 [67]
     76 [71]
              quo P^2 edd. : quod P^1
     87 [82]
              infideli P^2 edd.: -dele P^1
```

```
communicabit P^2 edd.: -uit P^1
     89 [83]
     96 [90]
              ecclesia P^2 edd.: -m P^1
    101 [94]
              uidere recumbentes P^2 edd. : uide r. P^1
    102 [95]
              habentem P sub macula
    102 [95] nuptiale P^2 edd.: -lem P^1
    119-120 [112] conflabimini P^2 edd.: conflamini P^1
    129 [121]
              separarunt P^2 edd. : -rant P^1
    141 [132]
              damnat P^2 edd. : damnans P^1
              incensum abominatio est P^2 edd. : i. est
    156 [145]
                 a. e. P1
    160 [149]* oculos meos leg. est cum P edd. : oculos
                 nos falso
    177 [165] deinde P^2 edd.: inde P^1
    235 [218] serpentum edd: -tium P
    292 [270] nunc P^2 edd.: num P^1
265, 1
        [1] 265 edd. : CCLXVI P
270, 13 [11-12] interpretetur edd.:-praetetur P
272, 29 [27] perstrepunt edd.: perstrepeunt P (an
                 perstreperunt legendum, ut putat P.
                 Petitmengin in REL 54, 1976, p. 408,
                 n. 1
              quod P^2 edd. : quo P^1
          [7]
279,
281, 17 [16]
              ecclesia P edd.
```

NOTICES SUR LES SIÈGES ET SUR LES TOPONYMES

INTRODUCTION

Les notices qu'on lira dans les pages qui suivent sont consacrées aux sièges épiscopaux et aux toponymes mentionnés sur les listes de 411. Elles comprennent les discussions sur les données toponymiques promises dans l'«Avant-propos» de notre Introduction générale (t. I = SC 194, p. 7). Il ne sera pas inutile de préciser en quelques mots dans quel esprit et avec quelles intentions ces notices ont été conçues.

Le lecteur ne tardera pas à s'aviser que l'ouvrage de référence le plus souvent cité est le livre de J. MESNAGE, L'Afrique chrétienne. Évêchés et ruines antiques, d'après les manuscrits de M^{gr} Toulotte et les découvertes les plus récentes, Paris 1912: ce travail comporte, outre des discussions toponymiques et topographiques, d'une part des «fastes épiscopaux», d'autre part des informations, souvent imprécises et sommaires - jamais illustrées -, sur les vestiges paléochrétiens mis au jour sur les différents sites. En ses divers aspects, l'ouvrage est très vieilli et mériterait une refonte complète. Pour ce qui est des «fastes épiscopaux», on dispose maintenant d'un exposé d'ensemble sur les évêchés dans la seconde partie, intitulée «Les diocèses», du livre de J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine, Rome 1973, p. 93-245, mais cet exposé présente surtout l'intérêt de donner pour chaque siège l'essentiel de la bibliographie (voir le compte rendu critique de N. Duval, «Une nouvelle édition des listes épiscopales africaines», REAug 20, 1974, p. 313-322). Le dernier travail paru, les «Fastes de l'Église d'Afrique

(303-533)», dû à S.-M. Pellistrandi, en appendice à la Prosopographie chrétienne du Bas-Empire I. Afrique (303-533), Paris 1982, p. 1243-1300, est un abrégé qui a le mérite d'une plus grande précision dans les indications chronologiques.

Qu'on n'attende pas ici une refonte, même partielle, du «Mesnage», ni même un essai destiné à remédier à ses imperfections, ou encore à combler les lacunes des travaux cités ci-dessus. Cette tâche est de celles qu'il est souhaitable d'entreprendre, mais elle ne peut guère être que l'œuvre d'une équipe. Plus modestement, on s'est attaché dans les pages qui suivent à permettre au lecteur des Actes de la Conférence de Carthage en 411 de replacer dans leur cadre géographique, autant que faire se pouvait, les sièges épiscopaux que l'on voit défiler avec leurs titulaires, catholiques et donatistes, lors de la lecture des listes. Ces notices sont donc aussi succinctes que possible quand le toponyme n'est pas douteux dans sa forme et correspond à un site clairement identifié (exemple : Calama [Guelma] ou Membressa [Medjez el-Bab]); dans ce cas, à la référence faite à l'Atlas Archéologique (de l'Algérie ou de la Tunisie) et au texte épigraphique qui fonde la localisation ne vient s'ajouter qu'à titre exceptionnel la référence à une publication récente qui confirme ou précise la localisation (exemple: Abbir Maius). Souvent, le toponyme n'est ni douteux ni altéré dans la leçon qu'en offre le document de 411, mais n'est pas localisé de façon exacte et indiscutable : la notice fournit alors, sans développements inutiles, les données de cette discussion (exemple : Abziritana plebs). Parfois, le toponyme n'est attesté, et encore assorti de variantes ici ou là, que dans les documents ecclésiastiques, ou fait même figure d'hapax dans le texte de 411, et la discussion consiste alors à présenter les hypothèses de restitution ou de correction (exemple : Apissanensis plebs); mais il peut arriver dans ce cas que rien ne vienne alimenter la discussion (exemple: Nigizubitana plebs). Enfin, l'indication du siège peut, dans le cas assez fréquent

de doublets, renvoyer indistinctement à deux (voire trois) toponymes de même forme, entre lesquels l'attribution peut rester indécise (exemple: Aquae Albae, ou Arensis plebs 1 et 2). Tels sont les principaux cas de figure que l'on peut rencontrer dans ces listes.

Nos discussions se sont donc limitées à la stricte exploitation des données toponymiques et topographiques, dont les résultats sont concrétisés par des reports sur la carte proposée en dépliant hors-texte (les indications — C 3; B 3, cadre agrandi; etc. — placées à la suite du toponyme renvoient à cette carte). Il va sans dire qu'en dehors des évêques présents à Carthage en juin 411 ou mentionnés lors de la Conférence nous n'avons pas fait état des autres titulaires connus des sièges en cause : on se reportera pour ces compléments aux «fastes épiscopaux» cités plus haut.

**

ABBIR MAIVS (B 3, cadre agrandi)

La mention précise et complète (Abbir Maius) du siège du catholique Felix, 148° sur la liste de souscription de son Église, et sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 52, p. 748) permet de le situer en Proconsulaire, et plus précisément au lieu-dit Henchir el-Khandaq (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXV, Zaghouan, n° 130), non loin du village de Bir Halimi. Une nouvelle inscription trouvée au printemps 1974 (cf. A. Beschaouch, «La découverte d'Abbir Maius, municipe de Caracalla en Afrique Proconsulaire», BSAF, 1974, p. 118-123; cf. aussi CRAI, 1975, p. 101) permet de mieux interpréter AEp, 1912, n° 15.

ABBIR (?), ABBIRITANA PLEBS

En revanche, le siège de l'évêque catholique Annibonius, qui figure à la fin des souscriptions sur une liste additionnelle (Gesta, I, 215, 1.49, p. 904: episcopus Abbiritanus) doit sans doute être situé en Proconsulaire, mais sans autre précision, faute de spécification dans la mention du toponyme. Le siège d'Annibonius peut être Abbir Cella, localisé à Henchir el-Naam (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXV, Zaghouan, n° 6; CIL VIII, 814), mais aussi bien Abbir Germaniciana, siège non identifié (sur ce siège voir J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 175, qui propose d'y placer Annibonius). Un autre lieu-dit Abbir ne peut être exclu, et l'on peut penser à un hypothétique Abbir Minus (en ce sens : J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 255); mais ce toponyme n'est pas attesté. En dernier lieu, une ciuitas Abbi[ritana] (la restitution peut être tenue pour assurée) est mentionnée sur une dédicace religieuse datant de Commode, relevée au lieu-dit «Ferme Romans», Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLI, Djebel Mansour, coordonnées 470-324,5, donc en un lieu distinct des lieux de localisation d'Abbir Maius et d'Abbir Cella (cf. N. FERCHIOU, «Une cité dirigée par des sufètes au temps de Commode : ciuitas Abb...», Cahiers de Tunisie 30, 1982, p. 15-42). Cette ciuitas Abbi[ritana] (= Abbir Germaniciana ou Abbir [Minus]?) peut avoir été le siège d'Annibonius en 411.

ABIDDENSIS PLEBS: cf. AVEDDA

ABITINA(E) (B 3, cadre agrandi)

Attesté dans les fastes épiscopaux de l'Afrique depuis l'époque de Cyprien (Sent. episc., 64 = CSEL 3¹, p. 456 :

Salurninus ab Abitinis), on savait que le siège du catholique Victor et du donatiste Maximus, présents tous les deux à la Conférence (Gesta, I, 215, l. 45, p. 904 et 201, l. 99, p. 866), était situé au voisinage immédiat de Membressa (Medjez el-Bab), grâce à une indication d'Au-GUSTIN (Contra epist. Parmeniani, III, vi, 29 = CSEL 51, p. 141). Cette indication avait déjà conduit J. Mesnage à suggérer une localisation sur le site des ruines d'Henchir Chahoud, dans une boucle de la Medjerda (J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 43; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVII, Medjez el-Bab, nº 79). Cette hypothèse a été récemment vérifiée par la découverte de deux inscriptions qui situent en effet la cité, sous les formes Auilna et Auitina, à 4 km au sud-ouest de Membressa, à Henchir el-Blida, plus précisément au lieu-dit «Chouhoud el-Batin» dont la forme même semble bien perpétuer le souvenir des martyrs d'Abitina (cf. A. BESCHAOUCH, «Sur la localisation d'Abitina, la cité des célèbres martyrs africains», CRAI, 1976, p. 255-266).

ABORENSIS PLEBS

Le siège de Trifolius, qui figure 154° sur la liste catholique, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, I. 81, p. 750), n'est probablement autre que l'oppidum Aboriense de Pline, N. H., V, 29, dans une liste alphabétique qui n'est d'aucun secours pour la localisation (cf. sur cet oppidum chez Pline: J. Desanges, éd. de Pline, p. 290). En revanche, la présence d'un Felix episcopus Aborensis parmi les signataires de la synodale adressée au patriarche Paul de Constantinople par l'épiscopat de la Proconsulaire (Mansi 10, 940) indique que le siège appartenait à cette province, sans qu'on puisse préciser davantage.

ABTHVGNI (C 3, cadre agrandi)

Une inscription mise au jour à Henchir es-Souar (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLII, Djebel Fkirine, n° 52) fixe

la localisation et fournit la graphie officielle (municipium Aelium ... Abthugnitanorum : CIL VIII, 929 = 11206) du siège du catholique Felix Aplugnitanus, signataire (100°) du mandatum de son Église et présent à la Conférence, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 128, l. 21, p. 732). Notice très complète d'A. Audollent sur ce siège rendu célèbre par le premier évêque Felix, consécrateur de Cécilien de Carthage, dans DHGE 1, 207; cf. aussi J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 144.

ABZIRITANA PLEBS

Le siège du catholique Fructuosus, présent à Carthage (116° sur la liste), mais absent de la séance pour cause de maladie, sans compétiteur donatiste, était proche d'Vthina (Oudna) (en B 3 sur notre carte, à l'extrême droite du cadre agrandi), comme l'indique bien la réplique d'Adeodatus de Mileu à la lecture de sa souscription : « Dioecesis est Feliciani Vtinensis, presbyterum ibi habet» (Gesta, I, 128, l. 67-71, p. 736). Ce siège n'est autre que l'oppidum liberum Abzirilanum de PLINE, N. H., V, 30, qu'il faut rapprocher de l'Abdeira de Ptolémée, que le géographe mentionne lui-même (Ptol., IV, 3, 9) entre Vihina et Mediccera. Il serait toutefois aventure d'identifier Abzir(i) avec Abbir Cella (Henchir en-Naam), à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Vihina (cf. A. AUDOLLENT, dans DHGE 1,236; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 176; en dernier lieu, J. Desanges, éd. de Pline, p. 309-310).

ADRVMETINA PLEBS: cf. HADRVMETVM

AD SAVA (B 9)

Derrière la graphie Assabensis (Assafensis dans la Notitia de 484, Sitif., 24 = CSEL 7, p. 132) du siège du catholique

Sextilius, 125° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 97, p. 738), et du donatiste Marcianus, 120° (ibid., I, 198, l. 26, p. 850), on reconnaît aisément le toponyme Ad Saua (Hammam du Guergour: Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 6).

ADVOCATENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque donatiste Cresconius, $212^{\rm e}$ signataire sur la liste de son parti et présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesla, I, 206, l. 9, p. 876) est inconnu par ailleurs, du moins sous la forme Aduocatensis. En effet, dans un sermon donatiste relatant des événements qui se sont déroulés vraisemblablement en 317, est mentionné un oppidum Abuocatense, dans un contexte qui situe cette localité non loin de Carthage (Sermo de passione S. Donati, 12 = PL 8, 757). Mais il ne s'agit pas nécessairement du même toponyme.

On a fait depuis longtemps l'hypothèse [P. GAUCKLER, «Note sur la ciuitas Auioccalensis (Sidi Amara)», CRAI, 1898, p. 499-506] que ces deux ethniques seraient des formes corrompues de l'ethnique Auioccalensis, à partir duquel une confusion graphique amène en effet facilement à la «lectio facilior» Abuocalensis. Une confusion analogue aurait altéré le titre du sermon donatiste, à corriger en Sermo de passione S. Donali ep(iscopi) Abiocal(ensis) (au lieu de Sermo de passione SS. Donati et Aduocati: cf. St. GSELL, «Chronique archéologique africaine», MEFR, 1899, p. 60, n. 5). Ces conjectures sont assurément séduisantes. Mais elles concourent à faire d'Auioccala (Sidi Amara, Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXVI, Djebibina, nº 40: en B 3 sur notre carte, en bas à droite dans le cadre agrandi) un «centre donatiste très fort» (le mot est d'A. AUDOLLENT, dans DHGE 5, 1197-1198), aussi bien en 411 qu'au début du IVe siècle. La prudence recommande de laisser à l'ethnique Aduocatensis la chance d'une éventuelle trouvaille épigraphique.

(A)ELIAE (D 2)

Le siège du catholique Fuscinullus, présent (57° sur la liste) à la Conférence, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 57, p. 722), était situé en Byzacène, selon l'indication donnée par la Notitia de 484 (Byz., 101 = CSEL 7, p. 127 : Donatianus (A)eliensis), que les données des routiers permettent de préciser quelque peu. La Table de Peulinger (segm. VI, 2) mentionne Aeliae sur la route entre Aquae Regiae et Thysdrus (El Jem), et de son côté l'Itinéraire d'Antonin (55, 4 = éd. O. Cuntz, p. 8) situe cette localité sur la même voie, à 18 milles de Thysdrus; toutefois, la station intermédiaire entre Aquae Regiae (imprécisément localisée : cf. s.v.) et Aeliae n'est pas la même dans les deux documents : Terento pour la Table, et Germaniciana pour l'Itinéraire. La localisation habituellement proposée (cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 176; J. FERRON, dans DHGE 15, 201-202 s.v. Eliensis ecclesia; P. SALAMA, Voies romaines, p. 120) à Henchir Mrabah (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXXIII, Kerker, environs des numéros 19-20) est fondée sur l'indication de distance (18 milles avant Thysdrus) fournie par le seul Itinéraire d'Antonin.

AGGERITANA PLEBS

Le siège du catholique Emilianus (76° sur la liste de son Église: Gesta, I, 126, l. 116, p. 726) et du donatiste Candorius (6°: Gesta, I, 149, l. 13, p. 800; 163, l. 16, p. 808) a été placé par J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 21-22) à Aggersel, probablement en raison de la graphie Aggeritanus (à côté de la graphie Aggaritanus attestée deux fois dans la Notitia de 484, Byzac. 29 et 108 = CSEL 7, p. 124 et 127). L'indécision *a/*e devant *r n'est toutefois

pas surprenante et au demeurant la forme Aggeritanus est attestée épigraphiquement (AEp, 1909, 157).

Il est en fait certain que le siège représenté en 411 est une des deux Aggar, l'une et l'autre en Byzacène : soit Aggar mentionnée par la Table de Peutinger (segm. VI, 1) entre Manange (Henchir Faroua?) et Aquae Regiae (Henchir Khatera?) qu'on localise habituellement (J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 29; A. AUDOLLENT, dans DHGE 1,950) à Sidi Amara (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXX, Maktar, nº 262: sur notre carte, en C 4), soit encore l'autre Aggar, plus proche de la côte, mentionnée par le Bellum Africum, LXXIX, 1 à 16 milles de Thapsus, qu'il faut probablement localiser à Henchir Maklouba (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXXIV, Mahdia, nº 41, à 10 km au sud-sud-ouest de Mahdia [sur notre carte, en D 2]: cf. L. Foucher, «César en Afrique: autour d'Aggar», Cahiers de Tunisie 8, 1960, nº 31, p. 12). C'est vraisemblablement cette dernière Aggar qui serait l'oppidum Aggaritanum de PLINE, N. H., V, 30 (cf. en dernier lieu J. DESANGES, éd. de Pline, p. 307). Une inscription récemment découverte à H' Sidi Amara (cf. L. LADJIMI-Sebaï, «Un site de la Tunisie centrale : Agger», Bull. des Travaux de l'I.N.A.A., Comptes Rendus, Tunis, avril-juin 1988, p. 59-77) établit que le nom antique du site était, précisément, Agger. C'est, semble-t-il, une raison suffisante pour y placer les évêgues Aggeritani de 411, plutôt qu'à Aggar (Hr Makloula).

ALTHIBVROS (C 4)

La graphie officielle du nom de la cité où siégeaient le catholique Basilius (114° sur la liste de son Église: Gesla, I, 128, l. 61, p. 734) et le donatiste Augustalis (106°: Gesla, I, 197, l. 51, p. 848) figure sur les textes épigraphiques qui ont permis de la localiser à Medeïna: Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, n° 97 (cf. CIL VIII, p. 213;

1574; 2722; notices dans DHGE 2, 810-811 [A. AUDOLLENT] et J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 109).

AMMAEDARA (D 5)

La cité que représentent concurremment à la Conférence le catholique Speratus (82^e sur la liste de son Église : Gesta, I, 126, l. 132, p. 726) et le donatiste Crescentianus (226°: Gesta, I, 207, l. 121, p. 888) a été localisée à Haïdra (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XL, Tébessa, nº 5) par une inscription qui fournit sa désignation officielle (CIL VIII, 309 = 11532; cf. aussi p. 926; 979; 1198). En tant que siège épiscopal, Ammaedara est ordinairement considéré comme appartenant à la Byzacène (cf. A. Toulotte, Géographie. Byzacène et Tripolitaine, p. 43-49; en dernier lieu J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 100-101). En fait, aucun document proprement ecclésiastique ne permet d'affirmer certainement cette appartenance, et il y a même des raisons de penser que cette ville placée presque à la frontière de deux provinces était, du point de vue civil, comprise dans la province d'Afrique proconsulaire jusqu'au début du vie siècle au moins (cf. A. CHASTAGNOL et N. DUVAL, «Les survivances du culte impérial en Afrique du Nord à l'époque vandale», Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston, Paris 1974, p. 101-102 et fig. 2, p. 92). Dans la mesure où la Numidie proconsulaire (ou Numidie d'Hippone) était partie intégrante de la Numidie ecclésiastique, Ammaedara a pu éventuellement, mais moins probablement, appartenir aussi à cette dernière province. Notices sur le siège : A. AUDOLLENT dans DHGE 2, 1294-1296; J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 77-79; sur les basiliques I et II, N. DUVAL, Les églises africaines à deux absides, II, p. 191-209.

AMP(H)ORENSIS PLEBS

Le siège était situé en Numidie, si l'on admet que la graphie Amporensis que donne la Nolitia de 484 (Num., 11 = CSEL 7, p. 119) est identifiable aux graphies fournies par le document de 411 : Anburensis dans le cas du catholique Donatus (18° sur la liste de son Église : Gesta, I, 121, l. 7, p. 710), Amphorensis dans le cas de son compétiteur donatiste Seruatus (111° : Gesta, I, 198, l. 7, p. 848); cette dernière forme semble devoir être conservée, à moins qu'on ne la considère comme une lectio facilior. Notices sur le siège : A. Audollent, dans DHGE 2, 1355, s.v. Amporensis [ecclesia]; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 401.

AMVDARSA

La Nolitia de 484 place en Byzacène le siège Amudarsensis (Not., Byz., 1 = CSEL 7, p. 123). L'Ilinéraire d'Antonin (46, 4 = éd. O. Cuntz, p. 6), fournit une indication supplémentaire en situant Amudarsa (var. Amurdasa, ms. L) sur la route Sufetula (Sbeitla)-Th(a)enae (Thina) à 55 milles de la première cité et à 50 milles de la seconde, ce qui, selon Ch. Tissot (Géographie, II, p. 644) permettrait une localisation approximative dans la plaine de Saïda. Le siège du catholique Maius episcopus plebis Amudarsensis, présent à la Conférence (78° signataire de la liste de son Église : Gesta, I, 126, l. 122, p. 726) ne doit pas être considéré comme différent de celui du maximianiste Donatus Samurdatensis, présent au concile de Cebarsussi en 393 (Avg., Enarr. in Psalm., 36, s. 2,20 = CCL 38, p. 366) en dépit des différences de graphie : le *s initial, en particulier, est issu très probablement du redoublement du *s final de Donatus (pour un phénomène analogue, cf. CIL VIII, 24203: Pontienus Samardacus, à mettre en

parallèle avec BAC, 1950 [P. Massiéra], p. 49, n° 9, à Aïn Kebira [repris par P.-A. FÉVRIER, dans MEFR, 1964, p. 164, n° 400]: Mesa Maris Amardaci qui et Munatiani). Notices sur le siège Amudarsensis dans DHGE 2, 1373 (A. AUDOLLENT) et J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 178.

ANCVSENSIS PLEBS

ANCVSENSIS PLEBS

Ce siège peut être placé en Byzacène grâce à l'indication de la Notitia de 484, Byz., 5 (CSEL 7, p. 124): Victorinus Ancusensis. La graphie Aniusensis qui figure dans la souscription — au 86° rang — du catholique Gududus (Gesta, I, 126, l. 145, p. 728) peut être corrigée grâce à la graphie Ancusensis de la souscription — en 264° position — de son compétiteur donatiste Donatus (Gesta, I, 207, l. 180, p. 894).

ANGVIENSIVM PLEBS

On constate à la lecture de la liste des souscriptions au mandatum catholique que Victorianus de Musti (Henchir Mest, en B 4 sur notre carte), 41e sur la liste catholique (Gesta, I, 121, l. 81, p. 716) a souscrit pour son collègue Pascasius dont le nom suivait le sien sur la liste (42°), sans que soit indiquée la raison de cette procuration et alors, par surcroît, que Pascasius est en fait présent en séance : «Item recitauit: 'Victorianus episcopus plebis < Mustitanae> pro Pascasio episcopo plebis Anguiensium.' Idem Pascasius dixit: 'Praesto sum, unitatem habeo' » (Gesta, I, 126, l. 5-7, p. 718); l'indication du siège de Victorianus, omise par le manuscrit, a été rajoutée par Baluze, mais ce rajout s'impose, car il n'est à la Conférence qu'un seul évêque catholique du nom de Victorianus, celui de Musti. La liste étant en principe régie par l'ordre d'ancienneté, comme nous l'avons montré (t. I, SC 194, p. 168-176), on

ne doit pas a priori, du voisinage de ces deux évêques sur la liste, inférer leur voisinage géographique.

On s'accorde cependant à reconnaître la graphie «officielle», Agbia, du toponyme, fournie par les inscriptions (municipium Agbiensium: CIL VIII, p. 189; 938; 1499), derrière les graphies des documents ecclésiastiques : avant 411, le siège figure déjà parmi les Sententiae episcoporum de 256: «Quintus ab Agguia (var. Acbia, mss MT)» (Sent. episc. 65 = CSEL 31, p. 456; cf. aussi Avg., De baptismo, VII, xxix, 56 = CSEL 51, p. 359). La Table de Peutinger (segm. V, 2) place A(g)bia sur la route de Carthage à Theueste, à six milles de Tignica et à sept milles de Musti, localisation par ailleurs assurée à Aïn Hedja par une inscription (Allas Arch. Tun., 1/50.000e, f. XXXIII, Teboursouk, nº 190). Si l'on tient ainsi pour assurée la localisation du siège de Pascasius en 411, proche voisin donc de Victorianus de Musti, la conséquence en est qu'au moins dans le cas de ces deux évêques la proximité sur la liste de souscription tiendrait à leur voisinage géographique. Mais on ne peut totalement exclure que ce voisinage ait coïncidé avec une égalité d'ancienneté. Notices sur le siège: A. Audollent, dans DHGE 3, 259, s.v. Anguiensis (ecclesia), avec renvoi à Agbia (DHGE 1, 925); J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 84.

APISSANENSIS PLEBS

Il n'existe pas d'autre mention, du moins sous cette forme, du siège Apissanensis que le schismatique Donatus (31° sur la liste de son parti) représente seul à la Conférence (Gesta, I, 184, l. 7, p. 826). Pour en rendre compte, deux hypothèses ont été formulées. La plus ancienne est due à Baluze, qui proposait déjà (dans son édition des Actes de 411 reproduite par L. E. Dupin, Anvers 1702, p. 279, n. 301) de faire venir Apissanensis d'a Pissanis ou d'a Pesanis, en renvoyant sans le préciser à Pezana que la liste

de Léon le Sage (883) plaçait en Byzacène (cf. Ch. Tissor, Géographie, II, p. 782). Une autre solution, proposée par WILMANS (CIL VIII, p. 97), acceptée par J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 153) et par A. AUDOLLENT (DHGE 3, 955), consiste à voir dans Apissanensis une altération d'Apisa Maiensis, l'évêque schismatique Donatus ayant ainsi pour siège la cité d'Apisa Maius soit actuellement Tarf ech-Chena (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, nº 111: en B 3 sur notre carte). En fait, hypothèse pour hypothèse, une altération à partir d'une forme d'ethnique comme Api(s)sa [Mi]nensis paraît plus plausible. Or le toponyme Apisa Minus, qu'on ne pouvait naguère encore que postuler en face d'Apisa Maius, correspond depuis peu à une réalité avec la découverte d'une inscription qui révèle l'existence d'une cité dénommée Apisa Minus, non loin de Biracsaccar (= Sidi bou Medien, Atlas, 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, nº 97). Les coordonnées de cette nouvelle localité ne sont toutefois pas encore précisément connues (cf. A. Beschaouch, « Une cité de constitution punique dans le pays de Carthage romaine», Africa 7-8, 1982, p. 169-177).

APISSENSIS PLEBS

Observons d'abord que la graphie Apissensis résulte de notre correction, le manuscrit des Gesta portant Abissensis. J. Mesnage, qui s'en tient à cette leçon, remarque qu'à la suite de la lecture de sa souscription l'évêque donatiste Victorianus (9° sur la liste de son parti) ajoute qu'il a un adversaire dans son diocèse: «Aduersarium habeo in diocese mea» (Gesta, I, 163, l. 27, p. 808); or aucun évêque Abissensis (ou Apissensis) n'est mentionné sur la liste catholique. Mais, en I, 133, l. 318, p. 768, au catholique Octauianus d'Vchi Maius qui prétend avoir l'unité, Saluianus de Leptis réplique que c'est là le diocèse du senes Victorianus: pour J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 32) il

ne fait pas de doute que ce senes ne soit Victorianus Abissensis, dont le siège était donc tout proche d'Vchi Maius (Henchir Douemis). Il est pourtant plus probable que le senes évoqué par Saluianus soit en fait Victorianus de Thibari (Henchir Thibar), 52° sur la liste de son parti, évêque de grande ancienneté lui aussi, dont le siège était limitrophe de celui d'Octauianus d'Vchi Maius (en B 4 sur notre carte, à gauche dans le cadre agrandi).

Il y a donc place pour une autre hypothèse, qui consiste, au prix d'une correction légère, à lire Apissensis l'ethnique du siège du donatiste Victorianus. Ce siège pourrait être ainsi soit Apisa Maius (Tarf ech-Chena: Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, n° 111: en B 3 sur notre carte), soit une autre Apisa, à l'exclusion toutefois d'Apisa Minus (cf. notice précédente).

APTVC(C)A (B 4, cadre agrandi)

L'intervention de Domnicus de Bulla Regia (Hammam Darradji, en B 4 sur notre carte), excusant l'absence pour cause de maladie de son collègue catholique Ianuarius lors de la lecture de son nom sur la liste de souscription (Gesta, I, 128, l. 52-54, p. 734), incitait à situer le siège de Ianuarius et de son compétiteur donatiste homonyme (Gesta, I, 201, l. 72, p. 864) non loin de Bulla Regia (cf. déjà J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 127 et A. Audollent, dans DHGE 3, 1089-1090, s.v. Apluca). De même, l'intervention du catholique Victor Libertinensis lors de la lecture de la souscription du donatiste Ianuarius Aptucensis (Gesta, I, 201, l. 72-75, p. 864) indiquait clairement la proximité d'Apluca et de Libertin(a). Malheureusement, cette dernière cité ne peut être précisément localisée.

L'hypothèse anciennement faite sur la base des données du texte de la Conférence d'une localisation du siège des deux Ianuarius de 411 au lieu-dit Henchir Oudeka a été récemment confirmée par la découverte d'une inscription qui fixe les Aquae Aptuccensium à Hammam Biadha (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXII, Souk el-Arba, n° 38; cf. A. Beschaouch, procès-verbal de la séance du 21 octobre 1974 de la Commission de l'Afrique du Nord, BAC, n. s. 10-11 B, 1974-1975, p. 193-194). Les «ruines considérables, mais très confuses» dont il est fait état au lieu-dit Henchir Semmech ou Henchir Oudeka, à 4 km d'Hammam Biadha (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXII, Souk el-Arba, n° 41), ont donc toutes chances d'être les vestiges de l'antique Aptuc(c)a.

APTVGNENSIS, APTVGNITANVS: cf. ABTHVGNI

AQVAE (F 5)

La surabondance des lieux-dits Aquae rendrait désespérée la localisation du siège du donatiste Victorinianus (271° et dernier sur la liste de souscription de son parti : il avait été ordonné en route!), si son adversaire et voisin le catholique Assellicus de Tusuros n'avait pris la parole à son sujet, affirmant qu'ils avaient quitté ensemble le pays des Arzuges (Gesta, I, 207, l. 196-204, p. 894-896). La localisation du siège de Victorinianus à 10 km au nord de Tusuros (Tozeur) à El Hamma du Djerid peut donc être tenue pour assurée. Notices sur le siège : A. Audollent, dans DHGE 3, 1094; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 80.

AQVAE ALBAE

Un episcopus Aquae Albensis du nom de Ianuarius a souscrit en 97° rang le mandatum de son parti et est présent à la Conférence, sans compétiteur catholique (Gesla, I, 197, l. 31, p. 846). Deux évêchés portant le nom d'Aquae Albae figurent sur les listes de la Notitia de 484,

l'un en Maurétanie Sitissenne (Not., Sitis., 5 = CSEL 7, p. 132 : Honorius Aquae Albensis), l'autre en Byzacène (Not., Byz., 52 = CSEL 7, p. 125 : Restitutus Aquis Albensium). Aucun de ces deux sièges ne peut être plus précisément localisé (l'hypothèse de localisation à Aïn Beida pour le siège byzacénien proposée par J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 85, ne repose sur aucun fondement sérieux) et l'attribution de Ianuarius à l'un plutôt qu'à l'autre est conjecturale. On retiendra cependant qu'un Ianuarius Aquen(en)sis figure parmi les participants, tous byzacéniens, au concile maximianiste de Cebarsussi en 393 (cf. PCBE I. Afrique, p. 584, s. v. Ianuarius), mais il s'agissait très vraisemblablement de l'évêque d'Aquae = El Hamma du Djerid (cf. notice précédente), plutôt que du Ianuarius Aquae Albensis de 411, lequel, 97e sur la liste de son parti, n'avait pas assez d'ancienneté pour avoir pu être évêque déjà en 393. Notice sur les Aquae Albenses, due à A. Audollent, dans DHGE 3, 1096.

AQVAE (FLAVIANAE) (D6)

A la lecture de sa souscription, le donatiste Cresconius, episcopus Aquensis (142e sur la liste de son parti), prétendit n'avoir pas de «traditeur» (c'est-à-dire de compétiteur catholique) dans sa communauté; à quoi Aurelius de Macomades répliqua que les catholiques avaient là un prêtre et que le siège n'était que temporairement vacant (Gesta, I, 198, l. 75-80, p. 854). Cette intervention de l'évêque de Macomades (Henchir el-Mergueb, en C 6 sur la carte), dont les fréquentes prises de parole n'eurent trait qu'à la Numidie (cf. t. I, SC 194, p. 192), nous assure que le siège de Cresconius appartenait à cette province; la précision de l'intervention d'Aurelius suggère même que ce siège devait être proche de Macomades. Plutôt qu'à Aquae Caesaris (Hammamet, ex-Youks-les-Bains, Atlas Arch. Alg., f. 28, Aïn Beida, n° 253), on proposera de le localiser

à Aquae Flauianae (Henchir el-Hammam, ibid., nº 137). L'hypothèse avait déjà été faite par J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 402 et A. AUDOLLENT, dans DHGE 3, 1094.

(AQVAE) MAGARMELITANAE

L'évêque catholique Secundus plebis Magarmelitanae (46^e sur la liste de son Église : Gesta, I, 126, l. 24, p. 713) a pour compétiteur donatiste Felix episcopus Magarmelensis (125e; Gesta, I, 198, 1.37, p. 852). Il s'agit d'un siège numide, comme l'indique la Notitia de 484, en dépit de l'altération de l'initiale : Iulius Vagarmelitanus (Not., Num., 103 = CSEL 7, p. 123). Que le siège dût s'appeler Aquae Magarmelitanae découle du libellé de la souscription de Secundus lorsqu'il contresigne, en 418, la rétractation de Leporius, où il est appelé episcopus ecclesiae Aquensis siue Megarmitanae (PL 31, 1230), formule où la forme adjectivale du toponyme apparaît une fois de plus estropiée. Cette présence de Secundus à Carthage en mai/juillet 418, ainsi que sa participation au tribunal épiscopal désigné pour entendre la cause de Maurentius de Thubursicu Numidarum (Khamissa) en 407, incline à situer le siège d'Aquae Magarmelitanae plutôt dans la Numidie d'Hippone. Brève notice sur le siège dans J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 402; sur Secundus, cf. PCBE I. Afrique, p. 1055, s.v. Secundus 3.

AQVAE NOVAE

Le donatiste Felicianus Aquae Nouensis, 134° sur la liste de son parti, assiste à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 59, p. 852). Sous la même forme, le siège est placé en Numidie par la Notitia de 484: Anastasius Aquae Nouensis [Aquenobensis A] (Not. Num., 73 = CSEL 7, p. 122). Cependant, J. MESNAGE

(Afrique chrélienne, p. 27-28) a rapproché de cet intitulé le toponyme que l'on trouve sous la forme d'ablatiflocatif dans l'Anonyme de Ravenne (III, 6, 51 = éd. Schnetz, p. 39): Nouis Aquis (entre Picus et Drusiliana). Cette forme pourrait être une lectio facilior pour Nouis Aquilianis, que la Table de Peulinger (segm. V, 1) situe à 6 milles de l'Armascla fluuius et à 9 milles de Picus, tandis que l'Itinéraire d'Antonin (43, 5 = éd. O. Cuntz, p. 6) place Nouis Aguilianis à 23 milles de Bulla Regia et à 16 milles de Vicus Augusti: ces données assez concordantes ont conduit Ch. Tissot (Géographie, II, p. 257) à proposer le site de Sidi Ali Jebini pour Nouis Aquilianis, non loin du confluent de l'oued Kessab et de la Medjerda (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXV, Souk el-Khemis, entre nos 87 et 90). Il nous paraît cependant plus probable que le donatiste Felicianus de 411 ait eu son siège en Numidie, plutôt qu'en Proconsulaire (opinion identique d'A. Audol-LENT, dans DHGE 3, 1098-1099).

AQVAE REGIAE (C3)

Le siège du catholique Maximianus Aquensium Regiorum, dont le nom figure au 59° rang sur la liste de son Église et n'a pas de compétiteur donatiste en face de lui à la Conférence (Gesta, I, 126, l. 63, p. 722) était assurément en Byzacène, puisque ce même évêque Maximianus était délégué de cette province au concile général réuni à Carthage en 419 (cf. PCBE I. Afrique, p. 725, s.v. Maximianus 8) et puisque la Notilia de 484 situe également dans cette province le siège de Liberatus Aquarum Regiarum (Not., Byz., 86 = CSEL 7, p. 126). Un épisode des persécutions vandales cité par VICTOR DE VITA (III, 28), où deux frères Aquis Regiensis ciuitatis furent torturés apud Tambaiensem ciuitalem, incline en outre à situer plus précisément Aquae Regiae dans les parages de Thambeae (cf. infra, s.v.), c'est-à-dire dans la région de Kairouan.

à Aquae Flauianae (Henchir el-Hammam, ibid., nº 137). L'hypothèse avait déjà été faite par J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 402 et A. AUDOLLENT, dans DHGE 3, 1094.

(AQVAE) MAGARMELITANAE

L'évêque catholique Secundus plebis Magarmelitanae (46° sur la liste de son Église : Gesta, I, 126, I. 24, p. 713) a pour compétiteur donatiste Felix episcopus Magarmelensis (125°: Gesta, I, 198, l. 37, p. 852). Il s'agit d'un siège numide, comme l'indique la Notitia de 484, en dépit de l'altération de l'initiale : Iulius Vagarmelilanus (Not., Num., 103 = CSEL 7, p. 123). Que le siège dût s'appeler Aquae Magarmelitanae découle du libellé de la souscription de Secundus lorsqu'il contresigne, en 418, la rétractation de Leporius, où il est appelé episcopus ecclesiae Aquensis siue Megarmitanae (PL 31, 1230), formule où la forme adjectivale du toponyme apparaît une fois de plus estropiée. Cette présence de Secundus à Carthage en mai/juillet 418, ainsi que sa participation au tribunal épiscopal désigné pour entendre la cause de Maurentius de Thubursicu Numidarum (Khamissa) en 407, incline à situer le siège d'Aquae Magarmelitanae plutôt dans la Numidie d'Hippone. Brève notice sur le siège dans J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 402; sur Secundus, cf. PCBE I. Afrique, p. 1055, s.v. Secundus 3.

AQVAE NOVAE

Le donatiste Felicianus Aquae Nouensis, 134° sur la liste de son parti, assiste à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 59, p. 852). Sous la même forme, le siège est placé en Numidie par la Notitia de 484: Anastasius Aquae Nouensis [Aquenobensis A] (Not. Num., 73 = CSEL 7, p. 122). Cependant, J. MESNAGE

(Afrique chrétienne, p. 27-28) a rapproché de cet intitulé le toponyme que l'on trouve sous la forme d'ablatiflocatif dans l'Anonyme de Ravenne (III, 6, 51 = éd. Schnetz, p. 39): Nouis Aquis (entre Picus et Drusiliana). Cette forme pourrait être une lectio facilior pour Nouis Aquilianis, que la Table de Peulinger (segm. V, 1) situe à 6 milles de l'Armascla fluuius et à 9 milles de Picus, tandis que l'Itinéraire d'Antonin (43, 5 = éd. O. Cuntz, p. 6) place Nouis Aguilianis à 23 milles de Bulla Regia et à 16 milles de Vicus Augusti: ces données assez concordantes ont conduit Ch. Tissot (Géographie, II, p. 257) à proposer le site de Sidi Ali Jebini pour Nouis Aquilianis, non loin du confluent de l'oued Kessab et de la Medjerda (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXV, Souk el-Khemis, entre nos 87 et 90). Il nous paraît cependant plus probable que le donatiste Felicianus de 411 ait eu son siège en Numidie, plutôt qu'en Proconsulaire (opinion identique d'A. Audol-LENT, dans DHGE 3, 1098-1099).

AQVAE REGIAE (C3)

Le siège du catholique Maximianus Aquensium Regiorum, dont le nom figure au 59° rang sur la liste de son Église et n'a pas de compétiteur donatiste en face de lui à la Conférence (Gesta, I, 126, l. 63, p. 722) était assurément en Byzacène, puisque ce même évêque Maximianus était délégué de cette province au concile général réuni à Carthage en 419 (cf. PCBE I. Afrique, p. 725, s.v. Maximianus 8) et puisque la Notilia de 484 situe également dans cette province le siège de Liberatus Aquarum Regiarum (Not., Byz., 86 = CSEL 7, p. 126). Un épisode des persécutions vandales cité par VICTOR DE VITA (III, 28), où deux frères Aquis Regiensis ciuitatis furent torturés apud Tambaiensem ciuitatem, incline en outre à situer plus précisément Aquae Regiae dans les parages de Thambeae (cf. infra, s.v.), c'est-à-dire dans la région de Kairouan.

AVEDDA

(Fedj Siouda: Atlas Arch. Alg., f. 18, Souk-Ahras, nº 478; CIL VIII, 22899 [texte trouvé à Lemta, en Byzacène]: inter Aras et Vatari) peut également avoir été le siège de l'un des deux episcopi Arenses de 411 (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 377 et 402).

ARENENSIS PLEBS

L'évêque catholique Crescentianus plebis Arenensis a souscrit en 104° position le mandalum de son Église et il est présent à la Conférence, sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 128, l. 33, p. 732). C'est là l'unique mention de ce siège, que l'on n'a pas manqué de rapprocher de la cité d''Αρίνα, mentionnée par Ptolémée en Maurétanie Césarienne (Ртол., IV, 2, 6 = éd. Müller, p. 606). Observons que la souscription de Crescentianus ne se situe pas dans la portion de la liste catholique où semble rassemblé l'essentiel de l'épiscopat catholique de Césarienne (cf. t. I, SC 194, p. 175, n. 2). Cette observation ne peut cependant être tenue pour dirimante. Notices sur le siège : A. Audollent, dans DHGE 3, 1643; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 488.

ASSABENSIS PLEBS: cf. AD SAVA

ASSVRAS (C 4)

Le siège d'Euangelus Assuritanus, 10° sur la liste de souscription de l'Église catholique, sans compétiteur donatiste à la date de la Conférence (Gesta, I, 120, l. 11, p. 706), a été localisé dans la partie sud-occidentale de la Proconsulaire, à Zanfour (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, n° 80; CIL VIII, p. 211; 939; 1573).

Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 168-169; A. Audollent, dans DHGE 4, 1145-1147.

AVEDDA (B 3, cadre agrandi)

Le siège du catholique Honoratus Auiddensis (ms. Abiddensis), signataire (85°) du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans adversaire donatiste (Gesta, I, 126, l. 142, p. 728), ne peut être identifié en toute certitude. J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 19) proposait encore, en fonction de la seule ressemblance phonétique, de le situer à Ksour Abbeda, dans la haute vallée de l'oued Miliane (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLII, Djebel Fkirine, nº 5). On a parfois aussi, en le classant dans le même siège que Tertullus Abitensis de 393 (cf., sur cet évêque, PCBE I. Afrique, p. 1103, s.v. Tertullus 1), proposé de le placer à Auitta Bibba (Henchir bou Ftis: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, nº 51): cette hypothèse de localisation est encore retenue par J.-L. MAIER (L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 109). Cependant, la découverte en 1914 (cf. A. MERLIN, dans BAC, 1914, p. ccxiii; ILAf, 438 et ILTun, 1211) de deux dédicaces faites par l'ordo municipii Aueddensium au lieudit Henchir Bedd, dans la vallée de l'oued et-Tine (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, nº 8 : en réalité à 2.7 km au sud-est de ce point : A. MERLIN, loc. cit., p. ccx) semblait résoudre définitivement le problème de la localisation de l'episcopus Auiddensis. Le doute renaît depuis la mise au jour récente à l'Henchir Bedd de dédicaces votives à un Saturne topique dénommé Salurnus Medd(ensis) (cf. L. Maurin et J. Peyras, «Vzalitana, la région de l'Ansarine dans l'Antiquité», Cahiers de Tunisie 19, 1971, nº 75-76, p. 63-66): il est permis de se demander, comme le font les inventeurs de ces textes, si Aueddensium, lu sur ILAf, 438 et ILTun, 1211, n'est pas une mélecture de Medd(ensium); mais, les pierres découvertes en 1914 étant perdues, aucune vérification n'est plus possible. Si la forme moderne du toponyme (Henchir) Bedd peut très bien procéder d'Auedda, elle peut aussi venir de Medd(a) (cf., en sens inverse, l'évolution phonétique qui a conduit du (flumen) Bagradas à l'oued Medjerda). On continue cependant à situer à Henchir Bedd un municipium Aueddensium et à y reconnaître, hypothétiquement, le siège de la plebs Auiddensis.

AVENSA (B 4, cadre agrandi)

Le siège du catholique Fortunatus Auensensis (ms. Abensensis), 153° signataire du mandatum de son Église et présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 133, l. 76, p. 750), a été localisé à Bordj Hamdouna (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXV, Souk el-Khemis, n° 107; cf. AEp, 1905, n° 118 = CIL VIII, 26157: pagus et ciuitas Auensensis; pour la forme Auensa, cf. Victor de Vita, I, 40 = CSEL 7, p. 17: Valerianus Abensae ciuitatis episcopus). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 79-80.

AVGVRITANA PLEBS

Le siège du catholique Montanus Auguritanus, 69° signataire sur la liste de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 126, l. 95, p. 724), doit être placé en Numidie, si du moins on admet que l'ethnique peut apparaître, avec un autre suffixe, sous la forme Augurensis, comme dans la Notitia de 484: Leporius Augurensis (Not. Num., 35 = CSEL 7, p. 120). Une borne milliaire posée par les Au[.]u[..]tenses et découverte à Sidi Embarek, non loin de Chelghoum el Aïd (ex-Châteaudun du Rhumel: Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, n° 354), a

d'abord été rapprochée par St. Gsell de cet ethnique, mais une meilleure lecture de l'inscription a par la suite écarté cette possibilité (cf. BAC, 1917, p. 347 = AEp, 1917-1918, n° 47 : Ausu[.]ubtenses). Notices sur le siège : A. AUDOLLENT, dans DHGE 5, 411, s.v. Auguritana (ecclesia); J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 403, qui veut lire Auzurensis le siège du Leporius de 484.

AVRVSVLIANENSIS PLEBS

L'évêque donatiste Habetdeum Aurusulianensis, 225e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 206, 1. 40, p. 878), consiliarius de son parti (cf. t. I, SC 194, p. 106), eut, lors de la lecture de la souscription du catholique Eunomius de Marazan(ae), une altercation avec ce dernier, d'où il ressortit que, désigné, comme l'avait été son prédécesseur, Secundinus (sur cet évêque, cf. PCBE I. Afrique, p. 1049, s.v. Secundinus 1), pour sièger à Marazan(ae), il fut obligé de se replier à 3 milles de là, dans la ciuitas voisine d'Aurusulian(a); au demeurant, Eunomius le considérait bien comme son compétiteur (Gesta, I, 133, I. 197-209, p. 758). Nous savons ainsi que le siège d'Habetdeum était tout proche de Marazan(ae) et donc situé en Byzacène (cf. Notitia de 484, Byz., 49 = CSEL 7, p. 125: Vindicianus Marazanensis). En outre, l'indication fournie par l'Itinéraire d'Antonin (55,7 = éd. O. Cuntz, p. 8), qui place Marazan(ae) à 28 milles de Sufes (Sbiba) et à 20 milles d'Aquae Regiae, permet de situer approximativement (en C 4 sur notre carte) Marazan(ae) et par voie de conséquence Aurusulian(a). Notices sur le siège: A. AUDOLLENT, dans DHGE 5, 762, s.v. Aurisilianensis (ecclesia), et J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 180.

AVSVAGA 1 et 2

La lecture de la souscription de l'évêque Priuatus Ausuagensis (Azugensis ms., Auzagensis Bal.: Gesla, I, 176, 1.11, p. 818) donna lieu à l'une des discussions les plus obscures de la Conférence de Carthage, engagée sur un malentendu, et compliquée de surcroît par l'incertitude des graphies transmises par le manuscrit unique des Gesta. Il en ressort cependant qu'il existait, au moins à la date de la Conférence, deux sièges du nom d'Ausuaga (sur l'élucidation de ce malentendu, cf. t. I, SC 194, p. 130, n. 1 et surtout t. II, SC 195, p. 820, n. 1). Ces deux sièges étaient contrôlés par les donatistes, que ce fût celui de l'évêque Ianuarianus, mort avant la Conférence (et apparemment non remplacé: Gesta, I, 179, l. 5, p. 820) ou celui de l'évêque Priuatus, présent à la Conférence et 15° signataire du mandatum de son parti (Gesta, I, 176, l. 11, p. 818 et 179, l. 6, p. 820). Pour ce qui est du siège de Ianuarianus, une indication éventuelle sur sa localisation nous est fournie par le fait qu'un évêque catholique du nom de Rogatus, qui ne peut être que l'episcopus Gaguaritanus (lui-même ancien donatiste: Gesta, I, 128, I. 109-111, p. 738) intervient à deux reprises à son sujet (Gesla, I, 177, l. 12-13, p. 820 et 179, l. 1-2, p. 820): il est donc assez probable que le siège Ausuagensis de Ianuarianus était, comme le siège Gaguaritanus, situé en Byzacène (Notitia de 484, Byz., 100 = CSEL 7, p. 127: Victor Gauaritanus). Un incident de séance analogue nous éclaire sans doute aussi, de façon approximative, sur la localisation du siège Ausuagensis de Privatus : comme il n'est qu'un évêque de ce nom dans l'épiscopat donatiste de la Conférence, c'est lui qu'il faut reconnaître lorsque l'évêque catholique Asmunius Tiqualensis déclare qu'il a deux adversaires dans son diocèse, d'une part Gaianus, d'autre part Privatus (Gesta, I, 126, l. 11-14, p. 718; cf. t. I, p. 129 et 130, n. 1). Or Tigual(a) était également situé en Byzacène

(Notitia de 484, Byz., 95 = CSEL 7, p. 127: Mangentius Ticual(t)ensis). Ajoutons ensin que le toponyme Ausuaga est attesté: Sent. episc., 50 = CSEL 3¹, p. 453: Ahymnus ab Ausuaga). Notices sur Ausuaga 1 et 2: A. Audollent, dans DHGE 5, 799-800 et J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 181; J.-L. Maier, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 107, situe les deux sièges « probablement en Proconsulaire», sans donner ses raisons, mais sans doute sur la base des remarques fausses de J. Mesnage à propos de la réaction d'Ampelius de Vaga.

AVSVGRABENSIS PLEBS

Rien ne permet d'émettre la moindre hypothèse sur la localisation du siège du donatiste Cresconius Ausugrabensis, 183° signataire du mandatum de son Église, apparement sans adversaire dans sa communauté, bien qu'il ne le dise pas positivement (Gesta, I, 201, l. 105, p. 868). Cette absence de compétiteur était la seule raison qui inclinait M^{gr} Toulotte (Géographie. Numidie, p. 49-50) à le situer en Numidie. C'est au demeurant l'unique mention de ce siège. Notices: A. Audollent, dans DHGE 5, 800-801; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 404.

AVZAGERENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque donatiste Donatus Auzagerensis, signataire (241°) du mandatum de son parti et présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 133, p. 890), était situé en Byzacène, selon l'indication donnée par la Notitia de 484 (Byz., 96 = CSEL 7, p. 127: Villaticus Auzegerensis). Mgr Toulotte (Géographie. Byzacène et Tripolitaine, p. 59-60), suivi par J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 34), a proposé d'identifier ce siège à

la station Timezegeri Turris de la Table de Peutinger (segm. VI, 4), que Ch. Tissot (Géographie, II, p. 689) situait à Henchir el-Baguel, et J. Toutain à Tamezred, en vertu de la similitude des noms (cf. MEFR, 1895, p. 207; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XC, Tamezred, n° 19). Quoi qu'il en soit de la localisation de Timezegeri, on observera que l'hypothèse de M^{gr} Toulotte ne repose que sur la similitude qu'il prête aux suffixes «berbères» *au- et *tin-.

AVZVRENSIS PLEBS

AVZVRENSIS PLEBS

La forme adjectivale du nom du siège de l'évêque catholique Victor comporte dans les Actes de 411 deux graphies différentes : il est dit Aiurensis dans sa formule de souscription (Gesta, I, 215, l. 20, p. 902) et Azurensis dans le procès-verbal d'une intervention qui précède (Gesta, I, 188, l. 6, p. 838). Notre correction, Auzurensis, tient compte de plusieurs mentions épigraphiques des Auzurenses dans la région dans laquelle devait se situer le siège de Victor : à Cirta-Constantine (CIL VIII, 10476, sur des conduites d'eau), à Tiddis (sur le même support : cf. A. BERTHIER, dans Rec. de la Soc. Arch. de Constanline, 1955-1956, p. 173-178). Nous savons en effet que Victor Auzurensis avait une église sur le territoire soumis à la juridiction épiscopale du donatiste Victor de Rolaria (cf. infra, s.v. Rolariensis plebs), lequel n'avait pas été étranger à la «conversion» et au rebaptême de Simplicius de Thibilis (Announa: en B 6 sur notre carte) (cf. Gesta, I, 188, I. 3-8, p. 838; 197, l. 55-59, p. 848). Le siège Auzurensis doit donc vraisemblablement être situé dans la région sise entre Constantine et Thibilis (Announa) et plus proche de cette dernière localité. Doit-on l'identifier avec le fundus Audurus mentionné par saint Augustin (De ciu. Dei, XXII, VIII, 16) dans un contexte géographique voisin de Calama (Guelma)? On n'a pas manqué de faire valoir la permutation fréquente d/z (à vrai dire plutôt di/z) : cf. St. GSELL,

dans Atlas Arch. Alg., f. 9, Bône, n° 59, p. 10-11 et A. AUDOLLENT, dans DHGE 5, 366-367, s.v. Audurus). Notices sur le siège: A. AUDOLLENT, dans DHGE 5, 1380, s.v. Azurensis (ecclesia); J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 401.

BADIAS (E 7)

Le siège du donatiste Pancratius Badiensis, signataire (20°) du mandatum de son Église et présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 180, l. 19, p. 822), était situé à Badias, sur le limes de Numidie, localité qui avait rang d'évêché depuis le milieu du 111° siècle (Sent. episcop., 15 = CSEL 31, p. 443: Datiuus a Badis). Cette station est placée par la Table de Peutinger (segm. IV, 3) sur la rocade sud des Aurès, à 23 milles de Thabudeos (Thouda) et à 25 milles d'Ad Medias (Taddert). Cette indication a permis de localiser le site antique à Badès (Allas Arch. Alg., f. 49, Sidi Okba, nº 51), où les vestiges d'une enceinte fortifiée ont été relevés. La dédicace d'un mausolée retrouvée à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest, à la Zaouïa des Beni Barbar (Atlas, f. 39, Cheria, nº 71), fait connaître un magistrat mun(icipii) Bad(iensium?): CIL VIII, 2451 = 17945. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 253; A. Audol-LENT, dans DHGE 6, 95-96.

BAGAI (D 6)

Le siège du donatiste Donatianus Bagaiensis, signataire (14°) du mandalum de son parti (Gesla, I, 176, l. 9, p. 818), sans compétiteur catholique (sur les persécutions subies par le dernier titulaire catholique du siège, quelques années auparavant, cf. PCBE I. Afrique, p. 723-725, s. v. Maximianus 6), est localisé à Ksar Baghaï, le nom moderne conservant pratiquement intact celui de cette

citadelle du schisme (Atlas Arch. Alg., f. 28, Aïn Beida, nº 68; CIL VIII, p. 252; 950; 1683; 2275). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 253-255; A. Audollent, dans DHGE 6, 188-191.

BAGATENSIS (SALTVS) (B 7)

La forme adjectivale du siège de l'évêque donatiste Donatus, signataire (26e) du mandatum de son parti, présente dans le manuscrit unique des Actes de 411 la graphie Vageatensis (Gesta, I, 180, l. 33, p. 822). Notre correction et l'identification avec le saltus Bagatensis repéré grâce à une inscription (AEp, 1902, nº 223 = ILAlg II, 2, 4196) à l'est de Constantine, au lieu-dit El-Aria (Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 158) nous paraissent d'autant plus probables que c'est juste après la lecture de la souscription de Donatus dans la liste schismatique qu'Alypius intervient pour dire : «Scriptum sit omnes istos in uillis uel in fundis esse episcopos ordinatos» (Gesta, I, 181, l. 2-3, p. 822-824). Il ne paraît pas en revanche licite de confondre le saltus Bagatensis avec le uicus Pacatensis (cf. en ce sens B. D. Shaw, dans Ant. Afr. 17, 1981, p. 62): cette dernière agglomération rurale (qui est devenue tardivement un évêché: cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 438; J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 241) semble avoir été le fruit du développement du uicus et du marché créé dans la seconde moitié du 11º siècle par Antonia Saturnina, femme de C. Arrius Pacatus, à Aïn Mechira, au sud-ouest de Constantine (Allas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 386).

BAHANNENSIS PLEBS

L'évêque catholique Victor, plebis Bahannensis, signa en 65° position le mandatum de son Église et fut présent à la

Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 82, p. 724). Sous cette forme, le siège n'est pas autrement connu, mais, en général (cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne. p. 181-182; A. AUDOLLENT, dans DHGE 6, 226), on identifie le siège de Victor à celui que la Nolitia de 484, sous la forme Boanensis, situe en Byzacène (Not., Byz., 73 = CSEL 7, p. 126: Donatus Boanensis). Il est au demeurant possible que l'évêque Victor dont le nom sigure (6°) sur la liste des participants au synode byzacénien du 24 février 418 (concilium Thelense, ou Theleplense, ou Zellense) soit Victor Bahannensis (cf. Concilia Africae, CCL 149, p. 58, l. 5; PCBE I. Afrique, p. 1162, s. v. Victor 27). Enfin, un évêque Ianuarius, sanctae eccl(esiae) Banensis figure parmi les signataires de la lettre adressée en 646 à l'empereur Constant II par l'épiscopat de Byzacène, et lue au concile de Latran en 649 (Mansi 10, 928), ce qui tend à confirmer la situation en Byzacène de la plebs Ba[han]nensis. Peut-on préciser davantage? On se réfère ordinairement (J. MESNAGE, loc. cil.; A. AUDOLLENT, loc. cil.) dans les actes du concile réuni à Carthage les 5 et 6 février 525, à un Banense monasterium, quod Maximianensi ecclesiae uicinum est, en soulignant que cette ecclesia Maximianensis semble avoir été située non loin d'Hadrumelum (Sousse : cf. Vita Fulgenti, XXVII = éd. Lapeyre, p. 130). Mais l'édition récente des Concilia Africae fait en réalité état d'un Baccense monasterium et le silence de l'apparat critique ne fournit aucun aliment à une éventuelle discussion (Concilia Africae, CCL 149, p. 279, l. 287).

BAI(AN)ENSIS PLEBS

L'évêque catholique Valentinus, 3° signataire du mandatum de son Église, deuxième évêque numide par l'ancienneté derrière Siluanus Summensis, est donné par le manuscrit unique des Actes de 411 comme episcopus ecclesiae Vaienensis lors de la lecture de sa souscription

(Gesta, I, 99, l. 11, p. 700); cité à nouveau un peu plus tard, il apparaît comme episcopus Vaiensis (I, 135, l. 7, p. 774), et cette même leçon Vaiensis est reproduite dans la souscription de son compétiteur donatiste Quintasius (Gesta, I, 186, I. 7, p. 828). Nous sommes, dans le cas de Valentinus, prisonniers de ces leçons du manuscrit des Gesta, car, bien que cet évêque, du fait de son ancienneté - il sera primat de Numidie au plus tard à partir de 419 —, figure souvent dans les actes des conciles de cette époque et comme signataire des lettres synodales conservées, son siège n'est jamais mentionné dans ces documents (sur sa carrière, cf. PCBE I. Afrique, p. 1130-1132, s.v. Valentinus 2). Par ailleurs, il est probable qu'avec l'indistinction banale v/b, c'est le même siège qui est attesté sous la forme Baianensis, dans les actes du concile réuni à Carthage en 345/348: Felix Baianensis (Concilia Africae, *CCL* 149, p. 3, l. 3; cf. aussi c. 10 = ibid., p. 8, l. 159: Felix Bai < an > ensis). De même est-ce vraisemblablement le même siège qui reparaît dans la «sentence de Bagaï» du 24 avril 394, avec la mention d'un évêque «maximianiste», Beianus Beianensis, qui n'est pas nécessairement de Byzacène (Avg., Contra Cresc., III, 19, 22 = CSEL 52, p. 429: variante Baianensem dans deux mss; Contra Cresc., III, 53,59 = p. 465: variante Baianensem dans un ms.). On doit enfin joindre à ce dossier la référence à un évêque Asclepius : Afer, episcopus in Baiensi (ou Vagensi) territorio, faite par GENNADIVS, De uiris inlust., 74 (éd. Richardson, TU 1414, p. 87). Il faut en revanche en éliminer la fausse référence de J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 369) à une localité dite Baianae qui figurerait dans Avg., Ep. 209,6 à propos d'Antoninus de Fussala (l'erreur provient de Mgr Toulotte, Géographie, Numidie, p. 63; nous savons maintenant que, lorsque éclata l'affaire d'Antoninus, le primat de Numidie était Aurelius de Macomades: cf. S. LANCEL, dans Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Diviak, p. 280-281).

En face de ces graphies flottantes des documents

ecclésiastiques, on mentionnera, pour l'éliminer aussitôt compte tenu du contexte géographique, un fundus cognomine Baiae situé près de Sidi-Abdallah dans la région de Bizerte (CIL VIII, 25425). La Table de Peulinger (segm. IV, 2) situe une station appelée Ad lapidem Baium sur la route entre Gadiaufala (Ksar Sbahi) et Thibilis (Announa) (en B-C 6 sur notre carte: pour une discussion des données chiffrées de la Table de Peutinger, cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 430). Le site, localisé à la suite de Tissot par J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 369) à Henchir Settara, est indiscutablement en Numidie (même si l'Atlas Arch. Alg., f. 18, Souk-Ahras, nº 367, place Henchir Aïn Settara nettement à l'est de Gadiaufala), et Baium peut bien être à la base de la dérivation Vaiensis/Baiensis plusieurs fois attestée. On ne négligera pas cependant l'éventuelle indication que fournit la souscription par procuration, lors de la première séance de la Conférence de 411, de Valentinus V/Bai(an)ensis pour Reginus de Vegesala (Ksar el-Kelb, sur la rocade nord des Aurès: en D 6 sur notre carte) qui, présent à Carthage, n'avait pu se rendre à la Conférence pour cause de maladie (Gesta, I, 135, I. 7-13, p. 774). Sa souscription se situe en 206^e position sur la liste catholique, alors que nous savons qu'il était évêque depuis au moins le 28 août 397 (cf. PCBE I. Afrique, p. 957, s.v. Reginus 1): ce n'est donc pas par voisinage d'ancienneté sur la liste que Valentinus a souscrit pour lui; la raison de cette procuration peut en être - mais le déclassement de Reginus sur la liste reste inexpliqué — que les deux évêques se connaissaient par proximité géographique, l'un et l'autre se situant un peu au nord du massif des Aurès-Nementchas. Or, dans un texte de Procope (De Aed., VI, 7, 1-11) sur lequel on a naguère attiré l'attention (cf. J. Desanges, «Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine», Byzantion 33, 1963, p. 41-69) est énumérée une série de villes et de places que Justinien fortifia contre les Maures dans la région péri-aurasienne, notamment un

lieu-dit Gaiana, qui n'est pas autrement connu; dans le manuscrit unique (Valicanus graecus 1065 du xiii° siècle) sur lequel repose ce texte, Γαιανά peut être issu d'une mélecture de Οὐαιανά, le compendium ŏ = ου facilitant la mélecture. Hypothèse assurément fragile, mais qu'on ne doit pas négliger dans un cas aussi difficile que celui de Bai(an)ensis/Vai(an)ensis.

BAIESITANA PLEBS: cf. VADESITANA PLEBS

BANZARENSIS PLEBS

L'unique mention de ce siège est celle qui figure dans la souscription du donatiste Cresconius episcopus Banzarensis, 200° signataire du mandatum de son parti, et présent à la Conférence sans adversaire catholique (Gesta, I, 202, l. 19, p. 872). Aucun élément n'autorise la moindre hypothèse de localisation. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 405; A. Audollent, dans DHGE 6,521.

BARTIMISIENSIS PLEBS

Le siège du catholique Victor, plebis Bartimisiensis, 213° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 135, l. 47, p. 776), doit être rapproché de l'ecclesia Vardimissensis que la Notitia de 484 situe en Maurétanie Césarienne (Not., Ces., 45 = CSEL 7, p. 129). En dépit des différences de graphies, ce rapprochement est d'autant plus probable que la souscription de Victor prend place dans une section de la liste catholique où nous constatons le rassemblement de la majeure partie de l'épiscopat catholique de la Césarienne (cf. t. I, SC 194, p. 175). Mais on ne retiendra

pas la remarque de J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 505), selon qui ce siège devait être à proximité de la Sitifienne pour la raison que l'évêque catholique du nom de Victor qui intervient (Gesta, I, 204, I. 1-2, p. 874) en face du donatiste Donatus de Medianas Zabuniorum doit être Victor Bartisiensis: il y a en fait toutes chances que ce Victor soit l'évêque de Vartani (Koudiat Adjela: cf. infra, s.v. Medianas Zabuniorum et s.v. Vartani). Notices sur le siège: J. Mesnage, loc. cit.; A. Audollent, dans DHGE 6, 1042.

BELALIS

Le siège du catholique Adeodatus, episcopus plebis Belalitanae, 54° signataire du mandatum de son Église, et présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 48, p. 729), a chance d'avoir été situé dans la cité, au nom récemment retrouvé, de Belalis Maior (Henchir el-Faouar: cf. A. Mahjoubi, dans CRAI, 1960, p. 382-385 (= AEp, 1961, no 79); Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLIII, Enfida, nº 26; en B 4 sur notre carte, cadre agrandi). On ne peut toutefois exclure que le siège ait été situé en une Belalis Minor (ou Minus), que la dénomination Belalis Maior permet de postuler : le problème est posé par A. Mahjoubi, «Inscriptions chrétiennes de Henchir el-Faouar (Belalis Maior)», Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston, Paris 1974, p. 318, n. 7. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 183; A. AUDOLLENT, dans DHGE 7, 495; sur les basiliques de Belalis Maior: N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 53-62.

BENCENNENSIS PLEBS

Le siège du catholique Adeodatus, episcopus plebis Bencennensis, 98° signataire du mandatum de son Église, et présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 128, l. 15, p. 732), était fixé à la ciuilas Bencennensis qu'une dédicace mise au jour à Vchi Maius (Henchir Douamis: CIL VIII, 15447; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXII, Souk el-Arba, n° 62: en B 4 sur notre carte, cadre agrandi) situe dans le voisinage de cette ville. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 58; A. Audollent, dans DHGE 7, 1046.

BENNEFENSIS PLEBS

Ce siège où coexistaient en 411 deux évêgues, le catholique Emilianus, 168e sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 166, p. 756), et le donatiste Maximianus, 154e, décédé le jour même de la Conférence et donc absent de la séance (Gesta, I, 198, l. 107, p. 856), était situé en Byzacène, selon l'indication donnée par la Notitia de 484 (Not., Byz., 4 = CSEL 7, p. 124 : Hortulanus Benefensis). Dans ce cadre provincial, une approximation supplémentaire est fournie par la Vie de saint Fulgence (XII = éd. Lapeyre, p. 63) par FERRAND, lequel raconte que Fulgence s'était réfugié dans un monastère situé sur un îlot «Iuncensi littori proximum, Bennefensi autem maxima ex parte contiguum». On a proposé de placer ce monastère sur l'îlot central de l'archipel Kneiss, ce qui revenait à localiser Bennef(a) sur la côte un peu au sud de Macomades Minores-Iunca (Bordj Younga : en E 2 sur notre carte; cf. J. et P. Cintas, «Un monastère de saint Fulgence», Rev. Tun., 1940, p. 243-250). Mais N. Duval préfère situer le siège Bennefensis à La Skhira, où d'importants vestiges paléochrétiens ont été fouillés (CArch 13, 1962, p. 279 et n. 1; cf. aussi Les églises africaines à deux absides, II, p. 253, rendant compte de la publication de M. FENDRI, Basiliques chrétiennes de la Skhira, Tunis-Paris 1961). J. Mesnage, quant à lui, voulait placer le siège Bennefensis à Oglet Khefifa, à 4 km au sud-ouest de Macomades

(Afrique chrétienne, p. 125). Signalons ensin qu'au prix d'une correction légère au texte, on a retrouvé dans PLINE L'ANCIEN (N. H., XVI, 115, renvoyant à XVIII, 188) la trace de Venes(a), situé par le géographe dans la région de Gabès, ce qui — mais de façon moins précise — nous laisse dans les mêmes parages (cf. J. ANDRÉ, dans RPh 35, 1961, p. 52-53). Notice sur le siège d'A. AUDOLLENT, dans DHGE 7, 1237.

BETAGBARENSIS PLEBS

Aucun élément ne permet de faire la moindre hypothèse sur le siège du donatiste Ianuarius, episcopus Betagbarensis, 227° signataire du mandatum de son parti, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 46, p. 878). Les Acles de 411 fournissent l'unique mention de ce siège, que Mgr Toulotte (Géographie. Numidie, XX, p. 68) place en Numidie simplement à cause de la qualité de schismatique de Ianuarius. On peut aussi, comme le fait J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 405), faire observer que Ianuarius a souscrit entre les évêques donatistes de Gemellae (Henchir Kasbat) et de Lamzelli, sièges numides, mais on n'en peut dégager qu'une probabilité incertaine. Notice sur le siège: A. Audollent, dans DHGE 8, 1221, s.v. Betagbaritana (ecclesia).

BILTA (A 4)

Le siège du donatiste Felicianus Biltensis (ms. Viltensis), 252° signataire du mandatum de son parti, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 155, p. 892), est très vraisemblablement le même que l'évêché attesté dès le milieu du III° siècle (Sent. episc., $1 = CSEL\ 3^1$, p. 435 : Caecilius a Biltha). On a voulu localiser le siège au lieu-dit Sidi Salah el-Balthi (Atlas arch.

Tun., 1/50.000°, f. XXV, Souk el-Khemis, n° 8) sur la base de la seule ressemblance phonétique (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 137). En fait, cet évêché de Proconsulaire (Theodorus, sanctae ecclesiae Biltensis, est 5° sur la liste de souscriptions de la lettre synodale du concile des évêques de Proconsulaire en 646 : Mansi 10, 607) doit être localisé à Biha Bilta, maintenant Henchir Behaïa (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XII, Mateur, n° 151; cf. J. Peyras, «Le fundus Aufidianus : étude d'un grand domaine romain de la région de Mateur», Antiquités Africaines 9, 1975, p. 219-222, qui tente d'expliquer pourquoi de ce toponyme en deux parties, Biha Bilta, les textes conciliaires n'ont retenu que le deuxième élément, qui est, sur l'inscription commentée, de lecture douteuse). Notice sur le siège : A. Audollent, dans DHGE 8, 1495-1496.

BINDENSIS PLEBS

L'unique mention de ce siège figure dans la souscription (260°) du donatiste Reparatus Bindensis (ms. Vindensis), présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, 1. 172, p. 892). On peut rapprocher cet ethnique de Bindanicus (pour Binda uicus?) que l'Anonyme de Ravenne (éd. Schnetz, p. 38) place entre Viuel (= Bibae sur la Table de Peutinger, segm. V, 5) et Agerthel (= Aggersel, Sidi Abderrhamane el Garci: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLIII, Enfida, nº 168: en C 3 sur notre carte), ce qui situerait Binda à la limite nord de la province de Byzacène; mais il est plus probable que Bindanicus du Ravennate représente en fait Vina uicus. L'hypothèse de localisation à Henchir Bandou proposée par J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 35) ne repose que sur la ressemblance phonétique.

BISICA (B 3, cadre agrandi)

Le siège du catholique Felix Bisicensis (ms.: Visicensis), 55° sur la liste de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 126, I. 51, p. 720), était situé en Proconsulaire et, plus précisément, a été localisé à Henchir Bijga (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, n° 95; CIL VIII, p. 169-172; 938; 1265; 2411). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 39; A. Audollent, dans DHGE 9, 4-5.

BLADIENSIS PLEBS

Du moins sous cette forme, l'unique mention de ce siège se trouve dans la souscription du catholique Potentius Bladiensis, 25° signataire sur la liste de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur, son adversaire donatiste étant absent pour cause de maladie, selon Adeodatus de Mileu (Gesta, I, 121, l. 28-32, p. 712). C'est cette intervention de l'évêque schismatique de Mileu (Mila, en Numidie, en B 7 sur notre carte) qui est à la base de l'hypothèse formulée par Baluze (dans PL 11, 1283, n. 37), lequel est tenté de lire Badiensis, en rapprochant l'ethnique de la Badea que Prolémée (IV, 2,6 = éd. Müller, p. 608) place après Tucca. De son côté, J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 183-184) se réfère à l'ethnique Platiensis connu par une inscription (CIL VIII, 1649), mise au jour au Kef. On ne peut cependant (c'est l'avis d'A. Audollent, dans DHGE 9, 55-56) exclure qu'un lieu-dit Bladi(a) ait existé, que rien, en l'état actuel ne permet de situer, fût-ce de façon approximative.

BONCARENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Felix Boncarensis, 253° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans adversaire catholique (Gesta, I, 207, l. 157, p. 892), était situé en Maurétanie Césarienne, comme l'indique la Notitia de 484 (Ges., 62 = CSEL 7, p. 129 : Donatus Voncariensis). A la suite d'E. Cat (Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne, Paris 1891, p. 191), on a rapproché de cet ethnique les sites modernes de Boghar et Boghari dans les hautes plaines au sud d'Alger (cf. A. Toulotte, Géographie. Maurétanies, p. 177; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 506), rapprochement que St. Gsell (Atlas Arch. Alg., f. 24, Boghar, n° 8) jugeait «téméraire», tandis que A. Audollent (dans DHGE 9, 816-817) ne se prononçait pas.

BONVSTENSIS PLEBS

Le siège du catholique Rusinianus Bonustensis, 141e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (il était lui-même un ancien schismatique: Gesla, I, 133, l. 14 et 20, p. 746), était situé en Proconsulaire, comme l'indique la Notitia de 484 (Proc., 31 = CSEL 7, p. 118 : Cyprianus Bonuslensis). J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 184) a tiré argument de la place de Cyprianus sur cette dernière liste entre l'évêque de Maxula (Radès) et celui de T(h)inisa (Ras el-Djebel?) pour situer plus précisément le siège Bonustensis dans la région de Carthage. Si cet argument demeure faible, car les quelques groupements géographiques que l'on pense pouvoir observer dans les listes de 484 n'ont rien de systématique, il faut cependant ajouter que l'intervention de Primianus de Carthage au sujet de Rufinianus va dans le sens de cette hypothèse. Notice sur le siège: A. AUDOLLENT, dans DHGE 9,1136.

BOSETANA PLEBS 1 et 2

L'évêque catholique Palatinus Bosetanus, 73e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 126, l. 108, p. 726), avait pour compétiteur, lors de la Conférence, le donatiste Felix, 203° sur la liste de son parti (Gesta, I, 202, 1. 26, p. 872). Ce dernier évêque n'est pas autrement connu, mais il est probable que Palatinus ne fasse qu'un avec l'évêque homonyme dont le nom figure sans indication de siège dans la souscription des Actes de la seconde session (28 août) du concile réuni à Carthage en 397 (Concilia Africae, CCL 149, p. 49). De même, compte tenu de la rareté du nom (il n'est qu'un évêque qui en soit porteur dans les Fastes de l'Église d'Afrique), on admettra que c'est le même évêque qui figure (7°) dans la suscription de la lettre synodale du concile de Proconsulaire réuni à Carthage en 416 (= Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 652), ainsi que, en 2e position, dans la liste des signataires de la synodale adressée au pape Célestin par le concile général réuni à Carthage en 425 (Concilia Africae, CCL 149, p. 169). Dans ce faisceau de références, celle qui a trait au synode de 416 désigne Palatinus comme un évêque de Proconsulaire, tandis que les autres n'y font point obstacle. Dans les mêmes années, une dernière mention d'un évêque Palatinus, sans indication de siège, se trouve, en 4e position, dans le début de liste des destinataires de la lettre adressée le 1er août 419 par Aurelius de Carthage aux quelques évêques nommés ainsi qu'aux celeri per tractum provinciae Byzacenae et Arzugitanae constituti (MANSI 4, 447; PL 20, 1010 B), ce qui semble exclure Palatinus Bosetanus en tant qu'évêque de Proconsulaire, à moins qu'on n'en tire l'indication que Boset (?) se trouvait dans une zone à la limite de la Proconsulaire et de la Byzacène (cf. PCBE I. Afrique, p. 808, s.v. Palatinus 1 et 2; mais il n'y a aucune raison de dire que l'ecclesia Boselana devait alors «se trouver exactement au point de rencontre de la

Numidie, de la Proconsulaire et de la Byzacène»). Qu'un évêché du nom de Boset (?) ait existé en Proconsulaire est au demeurant confirmé par la mention, parmi les évêques africains présents au concile de Constantinople, en 553, de Cresciturus episcopus sanctae ecclesiae catholicae ciuitatis Bossae (Bossel G), prouinciae proconsularis (Actio octaua, liste des signataires, ACO 4¹, p. 229, l. 9). Près d'un siècle plus tard, le nom de Cresciturus apparaît repris par un dernier évêque connu de cette même cité, qui figure, en 43° position, parmi les évêques d'un concile de Proconsulaire réuni en 646 : Cresciturus, epicopus sanctae ecclesiae Busitanae (var. Bositanae) (Mansi 10, 940).

Ce toponyme Bosel est encore attesté dans l'Indiculum de Possidivs (10, 6, 73 = Miscellanea Agostiniana 2, p. 197) pour avoir été le théâtre d'un prêche de saint Augustin (Sermo habitus Boset) que rien ne permet de situer précisément. D'autre part, une relation de martyre falsifiée, mais sur la base d'éléments qui semblent authentiques, les Acta Mammarii, Donali et aliorum (§ 4; 9; 11), situe à Bosel(h) Amphoraria le supplice de chrétiens d'abord emprisonnés à Vaga (Béja) (ASS, jun., t. II, p. 267 s.). Ce dernier lieu-dit, qu'on ne peut pas davantage identifier, semble bien devoir être distingué du précédent, comme le suggère déjà le déterminatif Amphoraria (cf. supra, s.v. Amphorensis plebs). Nous pensons en effet qu'une deuxième ecclesia Bosetana était représentée à la Conférence de Carthage en 411, son titulaire étant le catholique Hilarus, 16e signataire du mandatum de son Église, sans adversaire donatiste, mais venant de l'Église schismatique, comme le dit aussitôt Petilianus de Constantine (Gesta, I, 120, I. 30-121, I. 2, p. 710): une correction, au demeurant légère, doit être apportée au texte du manuscrit des Actes: Bofet(ana). L'intervention à son sujet de Petilianus est un indice de localisation en Numidie de cette plebs Bosetana 2. Et, à titre d'hypothèse, on versera au dossier de sa localisation un texte épigraphique mis au jour à Khenchela : ... conlapsa Domitius Secund[us]... p(ecunia) p(ublica) r(es publica) Bos(et...?) restituit (cf. A. Vel., dans Rec. de Constantine 43, 1909, p. 260 = AEp, 1910, n° 117). Notices sur les sièges: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 184 et 406; A. Audollent, dans DHGE 9, 1316-1317, qui, comme Dessau (dans PW 3¹, 607 et 740), pense que Bosel(h) et Bofet(a?) ne doivent pas être confondus.

BOTRIANENSIS PLEBS

La souscription de l'évêque donatiste Donatus Bolrianensis, 4e signataire du mandatum de son Église et présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 149, l. 10, p. 800; 163, l. 9, p. 808), fournit la seule mention de ce siège, qu'on ne sait où localiser (cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 185). La formation du toponyme, avec ce suffixe *-iana, évoque un contexte rural (cf. t. I, SC 194, p. 135-136), le toponyme, dans le cas présent, n'étant pas celui d'un grand domaine désigné d'après le nom d'un propriétaire (comme Iucundian[a]), mais peut-être en fonction d'une production principale ou exclusive (Botrian[a], sur la base de *bolrus, le raisin?). On a déjà remarqué (S. LANCEL, «Originalité de la province ecclésiastique de Byzacène aux IVe et ve siècles», Cahiers de Tunisie 45-46, 1964, p. 144-145) que ces formations toponymiques étaient spécialement fréquentes en Byzacène. Il faut noter par ailleurs que Donatus Botrianensis, 4e sur la liste des souscriptions donatistes, est aussi 4e dans l'adresse du mandalum des schismatiques (Gesta, I, 148, I. 7, p. 798), après Ianuarianus de Casae Nigrae, primat numide, Primianus, évêque de Carthage, et Felix, évêque de Rome : c'est en principe la place d'un primat provincial, d'un senex, soit de Byzacène (si le senex de Byzacène n'était pas Candorius Aggeritanus : cf. s.v. Aggeritana plebs), soit de Proconsulaire. On ne peut en dire davantage. Notice sur le siège: A. AUDOLLENT, dans DHGE 9, 1420.

BVCCONIENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Donatus Bucconiensis, 122° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 30, p. 850), était situé en Numidie, selon l'indication fournie par la Notitia de 484 (Num., 13 = CSEL 7, p. 119: Vitalianus Bocconiensis). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 406; A. Audollent, dans DHGE 9,311, s. v. Bocconiensis (ecclesia).

BVLLA REGIA (B 4)

Le siège du catholique Domnicus, 205° sur la liste de son Église, et du donatiste Felix, 237° (Gesta, I, 135, l. 1 et 207, l. 124, p. 774 et 888), est localisé à Hammam Darradji (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, n° 97; CIL VIII, p. 157; 934; 1410). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 50-51; A. Audollent, dans DHGE 10, 1205-1208; sur les basiliques: N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 41-52.

BVRITANA PLEBS

Il y a de fortes probabilités qu'ait été situé en Proconsulaire le siège du catholique Donatus episcopus plebis Burilanae (ms. Burilani), 143° signataire du mandatum de son Église et présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 27, p. 746). On sait que Bure, probablement «place-forte» en libyque (cf. P. W. Townsend, «Bur, Bure and Baris in ancient North African place names», Journal of Near Eastern Studies 13, 1954, p. 52-55), intervient comme second terme dans beaucoup de toponymes, notamment de Proconsulaire. Dans la

mesure où il en est partie intégrante, ce second terme figure aussi, normalement, dans l'ethnique tiré du toponyme : ainsi, dans les Actes de 411, T(h)ubursicensis Bure (Gesta, I, 121, l. 50, p. 714); on peut cependant, par hypothèse, admettre la possibilité que ce second terme figure seul dans la désignation d'un lieu-dit, le premier terme. pourtant plus déterminant, étant tombé: l'ethnique Burilanus pourrait ainsi faire référence à des cités comme Thigibba Bure (Djebba: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°. f. XXXII, Souk el-Arba, nº 20) ou Thimida Bure (Henchir Kouchbatia: Atlas, f. XXXIII, Teboursouk, nº 2), dont on ne connaît pas d'évêques. On ne peut cependant exclure que, comme l'a proposé J. Desanges, l'ethnique Boritari lu sur une inscription de Goussat el-Bey, près de Mateur (Allas arch. Tun., 1/50.000°, f. XII, Mateur, coord, 41.01-8.19: cf. BAC, 1957, p. 65-67 = AEp, 1959, 121), doive en réalité être lu Buritani (cf. Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne, Tunis 1968, p. 108-111) et qu'ainsi notre Donatus Buritanus de 411 doive être placé dans le nord de la Proconsulaire.

BVRVGIATENSIS PLEBS

La seule mention de ce siège réside dans la souscription du donatiste Lucianus episcopus Burugiatensis, 179e signataire du mandatum de son parti, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 97, p. 866). Rien n'autorise la moindre hypothèse de localisation. Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 186; A. AUDOLLENT, dans DHGE 10, 1396.

BVZENSIS PLEBS

La souscription du donatiste Donatus Buzensis, 243° signataire du mandalum de son Église, présent à la

Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, 1. 137, p. 890), fournit la seule attestation de ce siège qui a donné lieu à plusieurs hypothèses. Mer Toulotte (Géographie. Maurélanies, XII, p. 45), suivi par J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 443) a voulu y voir l'évêché d'Auzia (Sour el-Ghozlane, ex-Aumale), tandis que Ch. Courtois (dans Revue historique, 1945, p. 209, n. 1) proposait d'identifier ce siège Buzensis au siège Burcensis, attesté par la Notitia de 484 qui le place en Numidie (Not., Num., 5 = CSEL 7, p. 119). Cependant, la Table de Peutinger (segm. II, 3-4) place Buzas (ou Buzai) municipium à 40 milles de Syda municipium (= Bida, soit actuellement Djemma Saharidj) et à 25 milles de Saldae (Bougie) : le siège Buzensis serait ainsi en Maurétanie Césarienne, non loin de Tubusuplu (en B 9 sur notre carte); sur le problème de la graphie de Buzai sur la Table de Peutinger, cf. en dernier lieu J. Peyras, dans Ant. Afr. 22, 1988, p. 231-233. Notice sur le siège d'A. Audollent dans DHGE 10, 1450-1451.

B(Y)ZACIENSIS PLEBS

Un episcopus Bizaciensis du nom de Saturus figure en 144e position sur la liste de l'Église donatiste (Gesta, I, 198, l. 83, p. 854). Il n'y a pas d'ethnique correspondant sur la liste catholique, mais on remarque qu'un évêque schismatique nommé Saturus est reconnu comme son compétiteur par le catholique Felix Izirianensis, et le susnommé Saturus renchérit en disant que Felix avait été son prêtre (Gesta, I, 133, l. 282-286, p. 764). Étant donné qu'il n'est dans les documents de 411 qu'un seul évêque porteur de ce nom rare de Saturus, on n'hésitera pas à réduire à l'unité Saturus Izirianensis et Saturus Bizaciensis, que l'on soit en présence d'une double appellation du siège ou du fait que la cathedra de Felix et celle de Saturus ne coïncidaient pas dans une même localité. La localisation

de la plebs Izirianensis est objet de discussion (cf. infra, s.v.). Quant à l'adjectif ethnique B(y)zaciensis, qui n'est pas attesté par ailleurs comme qualifiant un siège épiscopal, on notera simplement à son propos qu'il dérive d'un nom géographique, Byzacium, qui désigne depuis l'époque hellénistique une vaste région — essentiellement les hautes plaines du centre de la Tunisie actuelle et son littoral de la racine sud du cap Bon à la petite Syrte (golfe de Gabès) -, avant de désigner, à partir de la réforme tétrarchique, et plus souvent sous la forme Byzacena, une province. Reste que Prolémée (IV, 3, 10 = éd. C. Müller, p. 658) mentionne une cité du nom de Buzakina dans une position qui semble nous situer au voisinage de Thysdrus (El Jem) et Acholla (Hr Botria). On hésitera à l'identifier à la plebs Byzaciensis (cf. J. Desanges, Calalogue, p. 84-85; ID., «Étendue et importance du Byzacium avant la création, sous Dioclétien, de la province de Byzacène», Cahiers de Tunisie 44, 1963, p. 7-22, notamment p. 19 et n. 72). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 186; A. AUDOLLENT, dans DHGE 10, 1500-1501.

CAESAREA (B 12)

Le siège du catholique Deuterius, custos chartarum, et du donatiste Emeritus, actor, l'un et l'autre episcopi Caesarienses (Gesta, I, 143, 1.36-43, p.794), correspond à l'actuelle cité de Cherchel (Allas Arch. Alg., f. 4, Cherchel, n° 16; CIL VIII, p.800; 974; 982; 1983). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 447-449; Ch. Courtois, dans DHGE 12, 203-206, s.v. Césarée de Maurétanie.

CAESARIANA

Le siège du donatiste Cresconius, episcopus Caesarianensis, 82^e signataire du mandatum de son parti, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 188, 1. 30, p. 840), était très probablement proche de Sitifis (Sétif, en C8 sur notre carte), si l'on se fonde sur l'intervention de l'évêque catholique de cette cité, Nouatus, à la suite de la lecture de la souscription de Cresconius (Gesta, I, 189, p. 840). S'il n'est pas exact que l'évêché de Caesariana soit cité dans le texte CIL VIII, 6041, comme le dit J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 312), il est en revanche à noter que cette inscription du castellum Arsacalitanum fait état d'une Iulia Musiosa Kasarianā [domo], qui a fait de ses deniers un ex-voto à Cérès ex consensu ordinis castelli Arsacalitani. De ces deux indications, on peut inférer que le lieu-dit Ca(e)sariana devait être situé entre Arsacal, en Numidie (El Goulia: Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 111) et Sitifis (Sétif), et probablement plus près de cette dernière cité; l'hypothèse de localisation précise à Henchir Kessaria (Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 244) proposée par J. Mesnage ne repose que sur une fragile ressemblance phonétique. Ajoutons encore qu'il n'y a pas lieu de confondre (comme le fait J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 120) le siège Caesarianensis avec le siège Caesariensis que la Notitia de 484 (Num., 47 = CSEL 7, p. 121) place en Numidie: cette confusion s'appuie notamment sur une mauvaise lecture d'un passage du procès-verbal des saisies faites dans l'église de Cirta le 19 mai 303, dans lequel est cité un personnage du nom d'Euticius Caesariensis (et non Caesarianensis: J. MESNAGE, p. 312): Gesla apud Zenophilum, CSEL 26, p. 188, l. 21. Notice sur le siège : J. FERRON, dans DGHE 12, 206, s.v. Césarée de Numidie.

CALAMA (B 6)

Le siège de l'évêque catholique Possidius, actor, seul présent à la Conférence (son adversaire donatiste, Crispinus, venait de mourir : Gesta, I, 139, I. 15-20, p. 786 et

788), est localisé à Guelma, ville dont le nom moderne prolonge l'ancien toponyme (Allas Arch. Alg., f. 9, Bône, n° 146; CIL VIII, 5328, 5350, 5351, 5373, 5376, etc.). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 296; A. Audollent, dans DHGE 11, 334-337.

CANIANENSIS PLEBS

Les Acles de 411 fournissent la seule mention du siège du donatiste Maximus, episcopus Canianensis, 216° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 18, p. 876). L'hypothèse d'identification de ce siège avec celui de Mettum Cannensis, présent au concile de Carthage de 345/348, que retient J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 188, suivi par J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 121), ne repose que sur la ressemblance phonétique d'une des variantes de cet ethnique (cf. Concilia Africae, CCL 149, p. 7: variantes: Canensis, Canonensis; cf. J. Desanges, Catalogue, p. 255, s.v. Caunes). En revanche, il semble licite de rapprocher de l'ethnique Canianensis la mention d'un [fund]us Caninia[nus?] qui figure dans l'inscription dite «des ethniques» (cf. Ch. SAUMAGNE, «Un tarif fiscal du IVe siècle de notre ère», Karthago 1, 1950, p. 130 et pl. III, fragm. 61). Mais, à supposer même qu'il soit fondé, on ne peut tirer de ce rapprochement aucune indication topographique. Notice sur le siège: A. Dessau, dans PW 32, 1475, s. v. Canianense oppidum; A. AUDOLLENT, dans DHGE 11, 741.

CANOPITANORVM PLEBS

Il y a toute chance que le siège du catholique Felix, episcopus Caniopitanorum, 178° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur

donatiste (Gesta, I, 133, l. 231, p. 760), ne soit autre que l'oppidum Canopitanum de PLINE, N. H., V, 30 (cf. J. Desanges, éd. de Pline, p. 310). Une inscription attestait déjà l'existence d'un disp(ensator) regionis Thuburb(itanae) Maius et Canopitan(ae) (cf. A. Merlin dans BAC, 1915, p. cxxxiv-cxxxv = ILAf, 246). Récemment, la découverte d'une borne de délimitation a fait connaître l'existence d'une col(onia) Canopitana à l'époque d'Hadrien dans la plaine du Mornag, au lieu-dit Crétéville (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXI, La Goulette: cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1979, p. 405). C'est donc là qu'il conviendrait de situer la plebs Canopitana, si toutefois la pierre trouvée à Crétéville n'a pas été déplacée. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 188; A. Audollent, dans DHGE 11, 759.

CAPSA (E 4)

Le siège du catholique Fortunatus Capsensis, 67° signataire du mandatum de son Église, et du donatiste Celer, 229° (Gesta, I, 126, l. 88, p. 724 et 206, l. 56, p. 880), doit très vraisemblablement être rapporté à Capsa, en Byzacène, c'est-à-dire à l'actuelle cité de Gafsa, dans le sud tunisien, dont le nom dérive sans grande modification phonétique du toponyme antique (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. 58, Gafsa, n° 23; CIL VIII, 100.101.102, etc.). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 69; A. Audollent, dans DHGE 11, 965-968).

CAPSENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Donatianus Capsensis, 268° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 189, p. 894), doit évidemment être distingué du précédent, dont deux

évêques antagonistes sont attestés à la Conférence, à moins d'admettre que le siège de Capsa (Gafsa) ait été dédoublé par les schismatiques, qui y auraient eu deux évêques. A la suite de J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 301), on place habituellement Donatianus au lieu-dit Capsus (?) Iuliani, que la Table de Peutinger (segm. II, 2-3) situe à 16 milles de Zarai. En dépit des hésitations de St. Gsell (Atlas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, nº 78; cf. aussi la discussion au nº 69, in fine), on s'accorde à localiser cette station à Aïn Guigba (en C 8 sur notre carte) (cf. L. Leschi, Études, p. 317), à la limite de la Sitifienne et de la Numidie. Il n'est cependant pas certain qu'il faille y situer le siège de Donatianus Capsensis. Notice sur le siège: A. Audollent, dans DHGE 11, 968, s.v. Capsus.

CARCABIANENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque donatiste Donatianus Carcabianensis, 166° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 49, p. 862), était situé en Byzacène, selon l'indication donnée par la Notitia de 484 (Byz., 84 = CSEL 7, p. 126: Simplicius Carcabianensis). J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 189), suivant Mgr Toulotte (Géographie. Byzacène et Tripolitaine, p. 75), voudrait localiser l'évêché au lieu-dit Henchir Carcabia, situé un peu à l'est de Gergis (Zarsis), tout en notant qu'une telle localisation situerait le siège en Tripolitaine, et non en Byzacène. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 189; A. Audollent, dans DHGE 11, 1002-1003, s.v. Carcabia.

CARIANENSIS PLEBS

Le siège du catholique Siluanus Carianensis, 75^e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 114, p. 726), doit très vraisemblablement être identifié avec celui de Quintianus Casulis Carianensis que la Notitia de 484 situe en Byzacène (Not., Byz., 58 = CSEL 7, p. 125). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 189; A. Audollent, dans DHGE 11, 1027-1028, qui hésite à identifier la plebs Carianensis et les Casulae Carianae.

CARPI (B 2)

Le siège du catholique Antonius Carpitanus, 60° signataire du mandatum de son Église, et du donatiste Veratianus, 45°, l'un et l'autre présents à la Conférence (Gesta, I, 126, l. 66, p. 722; 187, l. 30, p. 830), a été localisé à Mraïssa, sur le littoral est du golfe de Carthage (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXI, La Goulette, n° 15; CIL VIII, 934). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 121; A. Audollent, dans DHGE 11, 1114-1115.

CASAE BASTALENSES

Le siège du donatiste Benenatus, episcopus Casensium Bastalensium, 76° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 188, l. 11, p. 838), n'est connu que par les Actes de 411. Toute hypothèse sur sa situation serait aventurée. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 407; J. Ferron, dans DHGE 11, 1247-1248.

CASAE CALANAE

Le siège du catholique Fortunatus, episcopus loci Casensis Calanensis, 196° signataire du mandatum de son

Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 333, p. 768), était situé en Numidie, selon l'indication donnée par la Nolitia de 484 (Num., 43 = CSEL 7, p. 120: Optantius Casensium Calanensium). Mais l'intervention, après lecture de la souscription de Fortunatus, de l'évêque donatiste Verissimus de T(h)acarata, qui affirma avoir aux Casae Calanae un prêtre interuentor (Gesta, I, 133, l. 336-337, p. 768), après avoir déjà reconnu Fortunatus comme l'un de ses compétiteurs (Gesta, I. 121. 1. 43-45, p. 714), permet de localiser les Casae Calanae dans les parages immédiats de T(h)acarata. Cette dernière localité était peut-être située en lisière nord-ouest du massif des Aurès, à Aïn Touta, ex-Mac Mahon, où l'on a mis au jour une inscription sur mosaïque Genio Thac[...] (cf. P. Wuilleumier, dans BAC, 1928-1929, p. 278-280 = AEp, 1929, 68; Atlas Arch. Alg., f. 38, Aurès, dans l'angle nord-ouest, près du nº 1 : en D 8 sur notre carte). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 407; J. Ferron, dans DHGE 11, 1248.

CASAE FAVENSES

La seule mention de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Seruandus, episcopus Casis Fauensibus, 208° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur (Gesta, I, 204, l. 15, p. 874). M^{gr} Toulotte (Géographie. Numidie, p. 86; cf. aussi J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 408) a proposé un rapprochement hasardeux entre ces Casae Fauenses et le castellum Fabatianum que la Table de Peutinger (segm. IV, 1) situe entre les Aquae Thibilitanae et Thibilis (B 6 sur notre carte pour cette dernière cité). Il n'y a en fait aucune possibilité de localiser ce siège. Notice sur le siège: J. Ferron, dans DHGE 11, 1248-1249.

CASAE MEDIANENSES

Le siège du catholique Ianuarius, episcopus plebis Casas Medianenses, 225^e signataire du mandatum de son Église et du donatiste Aemilianus Casensis Medianensis, 146e, l'un et l'autre présents à la Conférence (Gesta, I, 135, l. 115, p. 782; 198, l. 87, p. 856), serait situé en Numidie, si l'on considère comme vraisemblable que leur siège ne fait qu'un avec celui de Villaticus a Casis Medianis, dont le nom figure avec la mention episcopus Numidiae au bas du Liber fidei calholicae reproduit par VICTOR DE VITA (II. 101 = CSEL 7, p. 71) ainsi que dans la liste des évêques de Numidie que présente la Notitia de 484 (Num., 29 = CSEL 7, p. 120 : Villaticus de Casis Medianis). On notera que, sur la liste catholique, Ianuarius, pour une raison non précisée qui peut tenir à un voisinage géographique, a donné procuration à un évêque du nom d'Honorius qui ne peut être qu'Honorius Cellensis (Gesta, I, 126, 1.60, p. 722), mais la situation de ce siège est elle-même indéterminée (cf. s.v. Cellae). Par ailleurs, le toponyme Mediana(e) semble avoir été de grande diffusion (il y avait entre autres un siège Medianensis en Byzacène: Notitia de 484, Byz., 27 = CSEL 7, p. 124). Des Mediani, tribu ou fraction de tribu engagée dans un processus de sédentarisation, apparaissent dans plusieurs inscriptions de la région de Sétif (cf. P.-A. FÉVRIER, «Aux origines de l'occupation romaine dans les hautes plaines de Sétif», Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne, Tunis 1968, p. 60, et infra, s.v. Medianas Zabuniorum). On ne peut donc exclure que le siège qui nous occupe ait été situé en Maurétanie Sitissienne, en bordure de la Numidie. Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 408; J. Ferron, dans DHGE 11, 1249.

CASAE NIGRAE (sine NIGRENSES)

Le siège du primat donatiste de Numidie, Ianuarianus, episcopus Casensis Nigrensis, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 149, l. 5, p. 800; 157, l. 2, p. 804), était assurément situé en Numidie, comme le confirme la Notitia de 484 (Num., 58 = CSEL 7, p. 121: Felix Casae Nigrensis) et de façon générale le contexte historico-géographique de ces «Cases Noires», berceau du fondateur de la secte. Le toponyme Casae Nigrenses apparaît sur un ostrakon trouvé à Henchir el Abiod (et non à Henchir Touta, comme le dit à tort J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 342), près de Cheria, au nord du massif des Nementcha (Atlas Arch. Alg., f. 39, Cheria, nº 94):

...] caricis agrarie [...
casarum nigrensium cerd d[...
fundi puteos riastime agra [...

et probablement aussi sur un second ostrakon:

C. mitubicari [... aggrarie c[...]ssus [... nigrensium bu[...

(cf. BAC, 1908, p. ccxlviii).

Si cette découverte oriente les recherches vers la région des Nementcha, elle ne fournit cependant pas une localisation précise. En fait, une localisation au sud du massif, près de Négrine (dont l'appellation moderne pourrait recouvrir l'ancien toponyme) s'autorise d'une autre série de documents épigraphiques : cf. infra, s.v. Nigrensium Maiorum plebs. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 261 (s.v. Besseriani) et p. 342-343; J. Ferron, dans DHGE 11, 1249-1251.

CASAE SILVANAE

La seule mention de ce siège figure dans la souscription de l'évêque donatiste Benenatus a Casis Siluanae,

127° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 41, p. 852). Aucune hypothèse de localisation n'est possible. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 408; J. Ferron, dans DHGE 11, 1251.

CASTELLVM

Le donatiste Seuerinus, episcopus Castellanus, 22º signataire du mandatum de son Église, était présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 180, 1. 23, p. 822). Compte tenu de la grande fréquence des lieux-dits Castellum (souvent exprimés sans déterminant), la moindre hypothèse de localisation serait impossible sans l'indication donnée par un incident de séance. Après lecture de sa souscription, le catholique Auxilius Nurconensis déclara: «Vnitatem possidemus, quod omnes sciunt Caesarienses. Hic est Seuerinus, dicat» (Gesta, I, 135, 106-107, p. 780). Seul de ce nom à la Conférence, le Seuerinus dont Auxilius invoquait le témoignage est nécessairement l'évêque donatiste Castellanus, un évêque de la province de Maurétanie Césarienne donc, comme Auxilius (cf., en outre, Notitia de 484, Ces., 102 = CSEL 7, p. 131: Maddanius Murconensis; cf., infra, s.v. Nurconensis plebs). On peut ajouter que l'adjectif utilisé, Caesarienses, s'il ne fait pas référence aux habitants de Caesarea (Cherchel), mais aux habitants de la province, devait probablement viser une région proche de la capitale provinciale. Plusieurs cités ou localités peuvent avoir été ainsi le siège épiscopal de Seuerinus : soit Castellum Tingitanum, dans la vallée du Chelif (en C 13 sur notre carte, maintenant Al Asnam, ex-Orléansville: Atlas Arch. Alg., f. 12, Orléansville, nº 174); soit encore Iar Castellum, sur la route de Caesarea, à 14 milles de Cartennae (Ténès) (Itin. Ant., 14,3 = éd. O. Cuntz, p. 2: c'est le Iar Castellum que l'Anonyme de Ravenne, III, 8 = éd. Schnetz, p. 40, place entre Gunugu (Gouraya) et Cartennae [Ténès]). On retiendra moins probablement, pour une raison de distance de Caesarea (Cherchel), le lieu-dit Castellum que l'Anonyme de Ravenne (III, 8 = éd. Schnetz, p. 41) place non loin de Tigisi de Maurétanie (= Taourga, en B 10 sur notre carte), et qui doit sans doute être identifié avec le Castellum Tulei que des inscriptions fixent à Diar Mami (Atlas Arch. Alg., f. 6, Fort National, n° 14). Toutefois, ces hypothèses ellesmêmes ne sont pas exclusives d'un autre Castellum.

CATAQVENSIS PLEBS

Le siège est représenté en 411 par deux évêques présents l'un et l'autre à la Conférence, le catholique Bonifatius, dont le nom figure, en dehors de l'ordre hiérarchique, parmi ceux des consiliarii catholiques (Gesta, I, 143, l. 16, p. 792) et le donatiste Speratus, 196e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 202, l. 11, p. 870). Cet évêché était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 68 = CSEL 7, p. 121 : Pascentius Cathaquensis, ms. Cethaquensis). L'étroitesse des rapports qu'entretenait Augustin avec Bonifatius et ses interventions dans la situation financière de l'évêché lorsque Bonifatius succéda à Paulus (cf. PCBE I. Afrique, p. 149, s.v. Bonifatius) autorisent à situer l'ecclesia Cataquensis sinon dans la région d'Hippone, du moins non loin de cette région. Mer Toulotte a suggéré que le toponyme pourrait être un hybride gréco-latin, où la préposition κατά aurait remplacé le ad latin qui entre dans la composition du lieudit Ad Aquas, station que l'Itinéraire d'Antonin (43, 2 = éd. O. Cuntz, p. 6) place à 75 milles d'Hippone et à 5 milles de Simitthu (Chemtou), ces mêmes distances étant par ailleurs indiquées par la Table de Peutinger (segm. IV, 5). Cette station a été localisée à l'Henchir Hammam Ali Daoua, où se trouve une source thermale chaude (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXI, Ghardimaou, nº 5). La difficulté, qui

n'a pas échappé à J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 411), est qu'il semble difficile d'admettre l'identification Calaquas (que la Notitia de 404 place en Numidie) avec Ad Aquas (Hr Hammam Ali Daoua), site qui, situé nettement à l'est de Thuburnica, paraît bien être en Proconsulaire (cf. notre carte, en B 5). Mais les hésitations de tracé des frontières des provinces ecclésiastiques ne sont pas rares. Notices sur le siège: outre J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 411, J. Ferron, dans DHGE 11, 1497-1499, qui ne discute pas cette hypothèse de localisation.

CEBARSVSSI

La plebs Cebarsussensis était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Marcianus, 269e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 207, l. 191, p. 894). Bien que le toponyme ne figure sur aucune liste synodale byzacénienne de manière certaine (l'ethnique de l'évêque Mustulus Ceberadefensis qui figure en 27e rang sur la liste du synode de Byzacène de 646 [Mansi 10, 607-608] présente une forme douteuse), le dossier du «maximianisme» montre que doit être située en Byzacène cette localité de Cebarsussi (le toponyme est bien attesté sous cette forme par Avg., Contra Cresc., IV, V, 7; LVIII, 69) où, le 24 juin 393, se réunit un concile qui choisit Maximianus comme évêque de Carthage contre Primianus (sur les données géographiques, cf. S. LANCEL, «Originalité de la province ecclésiastique de Byzacène aux IVe et ve siècles», Cahiers de Tunisie 45-46, 1964, p. 139-153). On a rapproché (J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 187) de Cebarsussi, la hauteur fortifiée de Cebar (Corippus, Johann., IV, 41) qui, selon Ch. Tissor (Géographie, II, p. 162) serait proche de Menephese, dans la région au nord-ouest de Sousse (cf. infra, s.v. Menefessitana plebs). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. MESNAGE, loc. cit.; A. AUDOLLENT, dans DHGE 11, 7.

CEDAMVSSENSIS PLEBS : cf. CERAMVSSA

CEDIAS (D 6)

Le siège de l'évêque donatiste Fortis, 11° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 163, l. 33, p. 810), est l'évêché de Cedias, attesté dès l'époque de saint Cyprien en Numidie du sud, actuellement Henchir Oumkif (Allas Arch. Alg., f. 39, Cheria, n° 43; CIL VIII, 10727.17655). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 346-347; J. FERRON, dans DHGE 12, 43-44).

CEFALENSIS PLEBS: cf. CEPHALENSIS PLEBS

CELERINENSIS PLEBS

La seule mention de cet évêché est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Donatus, episcopus plebis Celerinensis, 16° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 180, l. 6, p. 820). J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 295) met l'ethnique en rapport avec deux dédicaces faites par des magistrats d'Hippone à L. Postumius Celerinus (textes mis au jour près d'Hippone, à Guebeur bou Aoun, Atlas Arch. Alg., f. 9, Bône, n° 193: CIL VIII, 5726 = 17454). De son côté, J. Ferron, dans DHGE 12,53-54, est tenté de placer le siège en Numidie à cause de l'absence de compétiteur catholique.

CELLAE

Une plebs Cellensis était représentée à la Conférence d'une part par le catholique Honorius, 58° signataire du

mandatum de son église (Gesta, I, 126, l. 60, p. 722), d'autre part par son compétiteur donatiste Castus, 72e sur la liste de son Église (Gesta, I, 187, l. 109, p. 836), l'un et l'autre présents en séance. La difficulté est que sont attestés plusieurs lieux-dits Cellae. Un lieu-dit Cellae Picentinae, situé par l'Itinéraire d'Antonin (50, 3 = éd. O. Cuntz, p. 7) à 30 milles de Tacape (Gabès) (cf. Cellas Vicus, à la même distance de Tacape, ibid., 59, 5, p. 9), semble avoir été siège épiscopal : cf. Fortunius episcopus Cellensis (mais var. Zellensis) au concile de Byzacène de 646 (cf. J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 81). Un autre lieu-dit Cellae a été localisé grâce à l'épigraphie à Henchir Aïn Zouarine (Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, entre les nºs 79 et 86 : en C 4 sur notre carte, non loin d'Assuras [Zanfour]) : ce site de Proconsulaire peut avoir été le siège des deux évêques de 411, mais nous n'avons aucune indication qu'il ait été un évêché avant 484 (Not., Proc., 45 = CSEL 7, p. 119) et l'on remarquera que, dans le triangle formé par Assuras, Lares et Obba, trois sièges attestés en 411, il n'y avait guère de place pour un quatrième diocèse (cf. la carte, en C 4). Reste le siège Cellensis que la Notitia de 484 place en Sitissenne (Not., Sitif., 17 = CSEL 7, p. 132 : Crescilurus Cellensis) : c'est très probablement le lieu-dit Cellas que l'Itinéraire d'Antonin (30, 1 = ed. O. Cuntz, p. 4) situe entre Perdices et Macri, autrement dit le castellum Cellense que l'épigraphie (CIL VIII, 8777) a permis de localiser à Kherbet Zerga (Allas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, nº 135; en D8 sur notre carte) et où des évêques sont attestés en dehors du Cresciturus de 484 (cf. BAC, 1902, p. 518). Un élément pourrait inciter à placer aux Cellae de Sitisienne les évêques de 411 : c'est un évêque du nom d'Honorius, qui ne peut être qu'Honorius Cellensis (seul évêque catholique de ce nom) qui souscrivit pour son collègue catholique Ianuarius de Casae Medianenses (Gesta, I, 135, 1.114, p. 782). La raison de cette procuration n'étant pas donnée, on peut la soupçonner d'être due au voisinage géographique; or les Casae Medianenses semblent devoir être localisées dans la région de Sétif, probablement au sudouest de cette ville (cf. supra, s.v.). Notices sur les ecclesiae Cellenses: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 72 (Cellae Picentinae); 172 (Cellae de Proconsulaire = Hr Aïn Zouarine); 396 (Cellae de Sitifienne = Kherbet Zerga); J. Ferron, dans DHGE 12,114-115, sur les diverses ecclesiae Cellenses.

CEMERINIANV (A)

La seule mention de ce siège, du moins sous la forme où il apparaît dans les Actes de 411, figure dans la souscription de l'évêque donatiste Montanus a Cemerinianu, 165° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesla, I, 201, 1. 44, p. 862). Le siège devait être en Numidie, et même au voisinage proche de Constantine, puisque l'évêque catholique de cette cité intervint lors de la comparution de Montanus pour dire qu'il avait là une église et un prêtre interventor (Gesta, I, 201, 1. 46-42, p. 862: «Fortunatus episcopus ecclesiae catholicae Constantiniensis dixit: 'Habemus illic ecclesiam et presbyterum Terentium.'»). En dépit de l'écart qu'il y a entre les deux formes, cette donnée vient à l'appui du rapprochement qui a été fait avec la station Numituriana que la Table de Peutinger (segm. III, 3) place à 6 milles de Mileu (Mila) sur la route de Cirla (Constantine) et que l'on a proposé de localiser à Ain Tine (ex-Belfort : Allas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 66). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 412; J. FERRON, dans DHGE 12, 133, s.v. Cemeriniana (ecclesia).

CENCVLIANENSIS PLEBS

Le siège du catholique Ianuarianus, episcopus plebis Cenculianensis, 102e signataire du mandatum de son Église,

présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 128, l. 26, p. 732), était situé en Byzacène, selon l'indication fournie par la Notitia de 484 (Byz., 113 = CSEL 7, p. 127 : Cunculiana, siège vacant). On ne peut en dire davantage. Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 190; J. FERRON, dans DHGE 12, 135-136.

CENENSIS PLEBS, CENIS (A)

Ce siège était représenté à la Conférence d'une part par le catholique Bonifatius, episcopus Cenensis, 134° signataire du mandalum de son Église, et d'autre part par le donatiste Vindemius a Cenis, 89e sur la liste de son parti, présents l'un et l'autre en séance (Gesta, I, 129, l. 6, p. 740; 197, l. 12, p. 844). Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour l'identification de cet évêché qui n'est pas autrement attesté. A la suite de Mgr Toulotte (Géographie. Byzacène et Tripolitaine, XXXIV, p. 78), J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 94) a proposé, sur la seule base de la ressemblance phonétique, de placer ce siège dans le petit archipel des îlots Kenaïs (ou Kneis), sis près de la côte, à une vingtaine de kilomètres au sud de Macomades Minores (en E 2 sur notre carte). Ce point de vue semble partagé par J. FERRON (dans DHGE 12, 134-135, s.v. Cena siles Kneis]) pour qui «le nom de Kneis, quoique présentant une forte analogie avec la racine arabe Knisia (église; plur. Kneis), semble plutôt dériver de Cenis, la ressemblance avec le mot arabe ayant seulement permis la subsistance du toponyme primitif par rappel du monument qui s'y élevait». Cependant, après avoir rappelé les fouilles faites par J. et P. Cintas en 1938 sur l'îlot central, ainsi que les siennes propres sur le même site, qui ont mis au jour des vestiges d'un «édifice religieux» (cf. Rev. Tun., 1940, p. 243 et 1942, p. 251), le savant Père Blanc ne tendait pas à placer les évêques a Cenis de 411 sur cet îlot de l'archipel Kneis. On se transporte à l'autre extrémité de cette

Afrique chrétienne si l'on prend en considération un toponyme dont la découverte, par voie épigraphique, est assez récente : Cen (ou Cen[...], si la forme est abrégée sur les inscriptions), qui figure sur deux milliaires mis au jour à des endroits différents, et qu'on localise, en fonction des distances indiquées, soit à Aïoun Sbiba (Allas Arch. Alg., f. 33, Tiaret, nº 34 : cf. P. SALAMA, dans Libyca 3, 1955, p. 173-177), soit à Tourhzout (ibid., nº 35 : cf. P. CADENAT, dans Ant. Afr. 4, 1970, p. 119-123), c'est-à-dire sur le limes de Maurétanie Césarienne, dans la vallée de la haute Mina (en D/E 13/14 sur notre carte). Il n'est pas sans intérêt de noter qu'au témoignage de L. del Marmol cette dernière rivière s'appelait encore au xvie siècle la Céna (cf. J. DESANGES, «Deux études de toponymie de l'Afrique romaine», Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne, Tunis, 1968, p. 105-106). Ce lieu-dit Cen (ou Gena), qu'il ne faut sans doute pas confondre avec le toponyme Gent qui figure dans l'Anonyme de Ravenne (III, 9 = éd. Schnetz, p. 42) après Figit (= Tigit?), a pu être le siège des deux évêques Cenenses de 411, bien que ce que l'on sait par ailleurs de la sous-représentation de la Maurétanie Césarienne occidentale à la Conférence puisse inciter à la prudence (cf. t. I, SC 194, p. 146 s.).

CENTENARIENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par le catholique Cresconius, episcopus Centenariensis, 186° signataire du mandatum de son Église, souffrant et donc physiquement absent, son compétiteur donatiste étant aussi absent pour cause de maladie (Gesta, I, 133, I. 276-281, p. 764). La Notitia de 484 indique un siège Centenariensis en Numidie (Not., Num., 39 = CSEL 7, p. 120), mais le mot centenarium, «forteresse», qui est à la base de l'ethnique, désigne tant de lieux-dits, notamment en Numidie et dans les Maurétanies, qu'on ne peut tenir pour

assuré qu'il s'agisse bien du même évêché (sur le toponyme Centenarium, cf. L. LESCHI, Éludes, p. 55 et n. 1 à 7; P. Salama, Les voies romaines, p. 124). Les deux évêques titulaires du siège étant absents pour cause de maladie, l'origine de ceux qui interviennent à leur place pourrait éventuellement donner une indication. C'est le catholique Reginus de Thigillaua, en Numidie (Djillaoua : en B/C 8 sur notre carte) qui souscrit par procuration pour Cresconius : il est difficile d'en tirer un indice, dans la mesure où Reginus est tout simplement l'évêque qui précède immédiatement Cresconius sur une liste que l'on sait en son principe régie par l'ancienneté dans l'épiscopat (cf. t. I, SC 194, p. 168 s.), même si l'on peut remarquer ici ou là quelques groupements géographiques; il faut ajouter que dans le cas particulier de Reginus de Thigillaua les cartes sont brouillées, puisque cet évêque figure deux fois sur la liste catholique, d'une part au 185e rang (Gesta, I, 133, 1. 270, p. 764), d'autre part sur une liste additionnelle de vingt évêques (ibid., I, 215, I. 38, p. 902). Quant à l'évêque qui intervient pour excuser l'absence du compétiteur schismatique de Cresconius, dont le nom n'est pas mentionné, c'est un certain Quoduultdeus, qui peut être soit Quoduultdeus Nebbitanus (probablement Neptitanus, mais ce n'est pas assuré : cf. infra, s.v. Neplitana plebs), soit encore Quoduultdeus Volitanus, dont le siège, de localisation incertaine, pourrait être situé dans le nord de la Proconsulaire (cf. infra, s.v. Volitana plebs). On doit donc renoncer à préciser la situation géographique du siège Centenariensis. Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 307; J. FERRON, dans DHGE 12, 144.

CENTURIENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque catholique Quoduultdeus *Centuriensis*, 66° signataire du *mandatum* de son Église (*Gesta*, I, 126, l. 84, p. 724), était situé en Numidie, comme nous l'assure

la sanction qui fut portée contre lui au concile de Mileu du 24 août 402 (cf. PCBE I. Afrique, p. 945, s.v. Quoduultdeus 2) et l'indication que donne par ailleurs la Notilia de 484 (Num., 95 = CSEL 7, p. 122 : Ianuarius Centuriensis). En outre, PROCOPE, B. V., II, 13, situe le lieu-dit Centuriae (Κεντουρίαι) dans la région de Tigisis (Aïn el Bordj : en C 7 sur notre carte). J.-M. LASSÈRE (Ant. Afr. 18, 1982, p. 172-175) a récemment proposé, sur la base d'indices convergents, de localiser approximativement Centuriae dans les hautes plaines de la région située au sud de Tigisis. Remarquons encore que l'évêque donatiste qui se dit compétiteur de Quoduultdeus sur le siège Centuriensis, Cresconius, ne figure pas par la suite comme tel sur la liste schismatique. Il est donc probable que Cresconius est en fait le titulaire donatiste d'un évêché proche de Centuriae, qu'il considérait comme partie intégrante de son propre diocèse : de telles situations apparaissent fréquemment dans les listes de 411 (cf. t. I, \overline{SC} 194, p. 123 s.). Compte tenu des données géographiques qui précèdent, Cresconius, évêque schismatique de Sigus (Gesta, I, 197, 41) pourrait être celui qui intervient en qualité de compétiteur de Quoduultdeus; mais on ne peut exclure tel ou tel autre Cresconius apparemment numide, de siège mal localisé (cf. Cresconius Aquensis: Gesta, I, 198, I. 75, p. 854; Cresconius Legensis: Gesta, I, 187, 1.79, p. 834; Cresconius Mustitanus: Gesta, I, 206, I. 58, p. 880; Cresconius Pudenlianensis: Gesta, I, 201, l. 60, p. 864). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 412; J. FERRON dans DHGE 12, 145-146.

CENTURIONENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Ianuarius Centurionensis, 198° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 202, l. 15, p. 870), était situé en Numidie, comme l'indique, au

prix d'une correction lègère, la Notitia de 484 (Num., 6 = CSEL 7, p. 119: Firmianus Centurionensis, mss AH: Centurianensis) et comme nous l'apprenait déjà la présence de Nabor a Centurionis à la réunion des évêques numides à Cirla peu après la persécution (OPTAT, I, 14 = CSEL 26, p. 17). Par la suite, l'ec[c]lesia Centuri < h > onensis figure sur la déposition de reliques mentionnée par le plomb de Telergma, datée de 636 (cf. Y. Duval et P.-A. Février, dans MEFR 81, 1969, p. 259 [pour le texte] et 311-313 [sur l'évêché]), qui n'apporte toutefois aucun élément de précision topographique. En se fondant sur une ressemblance phonétique douteuse, J. MESNAGE (Afrique chrélienne, p. 312) a proposé de localiser le siège à El Kentour, à une trentaine de kilomètres au nord de Constantine. Si l'hypothèse est aventurée (El Kentour signifie «broussaille» en arabe), elle s'autorise cependant de la proximité géographique que suggère l'association des magistratus Centurionum et Cirlensium à l'interrogatoire, en 259, des martyrs Jacques et Marien (Passio ss. Iacobi et Mariani, 5 = T. Ruinart, Acla sincera, ed. de 1713, p. 227 = ASS, april., t. 3, p. 747; un manuscrit donne la variante centurione pour Centurionum). Notice sur le siège: J. FERRON, dans DHGE 12, 146.

CEPHALENSIS PLEBS

Une plebs Cephalensis (leçon Cefalensis dans le manuscrit des Acles) était représentée à la Conférence de 411 par un évêque catholique du nom de Fidentius, 157° signataire sur la liste du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, I. 98, p. 752). L'ethnique qui désigne ce siège évoque assurément les Κεφαλαί, nom donné depuis STRABON (XVII, 3, 18) par les géographes grecs au promontoire, maintenant le cap Misrata, à partir duquel, quand on vient de l'ouest, commence à se creuser la Grande Syrte. Mention des Κεφαλαί aussi chez Ptolémée (IV, 3, 13 = éd. Nobbe, I,

p. 237; IV, 3,3 = p. 630, col. b, dans l'éd. C. Müller); PLUTARQUE (Dion, XXV, 3) cite aussi «ce qu'on appelle les têtes de la Grande Syrte» dans son évocation des aventures des marins de Dion.

Il y a cependant plusieurs raisons de situer plutôt la plebs Cephalensis en Afrique Proconsulaire. D'abord, parce que la seule mention de cet évêché en dehors du texte de 411 figure sur la liste de souscription de la lettre synodale des évêques de Proconsulaire en 646: Crescis (sic, pour Crescens), gratia Dei episcopus sanctae ecclesiae Cefalensis (Mansi 10, 939). Une seconde raison est qu'à la suite de la lecture de la souscription du catholique Fidentius, ce fut un des diacres du primat donatiste de Carthage, le diacre Valentinianus, qui intervint pour reconnaître la carence de l'Église schismatique en ce lieu, à la suite du décès du titulaire donatiste (Gesta, I, 133, l. 101-103, p. 752). Or, il apparaît que ces deux diacres n'intervinrent que dans le cas de diocèses situés surtout en Proconsulaire, plus rarement en Numidie (cf. t. I, p. 197).

Peut-on préciser davantage? Une Cephalitana possessio est mentionnée dans la Passio Maximae, Secundae et Donatillae (AB 10, 1890, p. 110 = J.-L. Maier, le dossier du Donatisme, p. 95). C'est là que le proconsul Anullinus se rend, en 304, et arrête les héroïnes, qui refusent de sacrifier et subissent le martyre à Thuburbo. La Cephalitana possessio devait donc être voisine de cette dernière cité, mais on ne sait s'il s'agit de Thuburbo Maius (Henchir Kasbat, sur l'O. Miliane) ou de Thuburbo Minus (Tebourba, sur la Medjerda: l'une et l'autre en B 3 sur notre carte). En tout état de cause, l'identification de la plebs Cephalensis à la possessio Cephalitana demeurerait hypothétique.

Par ailleurs, une ecclesia Promonloriensis est mentionnée dans le De miraculis ... sancti Stephani, I, 7 (PL 41, 838): l'évêque Euodius d'Vzalis doit renoncer à son projet d'y emporter une partie des reliques du protomartyr saint Étienne, l'autre partie étant déposée dans son ecclesia

urbaine; nous sommes ainsi assurés de la proximité, dans le même évêché, de l'ecclesia Promontoriensis et d'Vzalis, ville qu'il faut situer non loin d'Utique (cf. infra, s.v. Vzalis), et le cap porteur de cette ecclesia pourrait être le Promontorium Apollinis, l'actuel Ras el Mekki. Mais, en dépit de la proximité sémantique des deux termes, le rapprochement Cephalensis/Promontoriensis reste aventuré et la localisation de la plebs Cephalensis toujours problématique. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 189; J. Ferron, dans DHGE 12, 45-46.

CERAMVSSA (cf. CEDAMVSA: B8)

L'évêque catholique Seuerianus, episcopus Ceramussensis (le manuscrit des Actes fournit une graphie fautive, Ceramun., dont le contexte rend la correction aisée). souscrivit en 204e position le mandatum de son Église à la Conférence (Gesta, I, 133, l. 375, p. 772). Adeodatus de Mileu intervint immédiatement après lecture de cette souscription pour préciser que Ceramussa se trouvait dans sa communauté de Mileu (ibid. 1. 382). Une intervention précédente de Petilianus de Constantine éclaire cette réplique d'Adeodatus : visiblement, pour faire pièce à l'actif évêque schismatique de Mileu (Mila), les catholiques avaient multiplié les sièges autour de lui dans le périmètre de son diocèse, dans les quelques années qui précédèrent la Conférence (sur ces faits, cf. t. I, p. 124). Compte tenu de la rareté du nom - Seuerianus est le seul évêque africain de ce nom connu au ve siècle -, il est très probable qu'il faille identifier Seuerianus Ceramussensis avec l'évêque homonyme de Maurétanie Sitissenne choisi avec deux de ses collègues pour représenter cette province à l'issue de la session plénière du concile général du 1er mai 418 (cf. Concilia Africae, CCL 149, p. 228). Le siège serait donc à situer dans le territoire de la Sitisienne, sur la rive gauche de l'Amsaga (O. el Kebir) et dans la grande boucle que dessine ce fleuve non loin de Mileu (Mila).

Or la Notitia de 484 place en Sitifienne un siège Cedamusensis dont il n'est pas d'autre mention (Sitif., 29 = CSEL 7, p. 133 : Montanus Cedamusensis). On s'accorde depuis longtemps à rapprocher ce siège Cedamusensis de la tribu des Koidamousii que Prolémée (IV, 2, 5 = éd. C. Müller, p. 604) place sur la rive gauche de l'Amsaga mais, semble-t-il, plus en amont. Si ce rapprochement est fondé, la tribu, au cours des temps, se serait fixée du même côté du fleuve, mais plus vers l'aval (cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 412; J. FERRON, dans DHGE 12, 42). On a tenté de préciser ce lieu de sédentarisation et de fixation en identifiant les Koidamousii à la gens Vcutumani (ou Vculamii: peut-être les Ketama d'Ibn Khaldoun) attestée par une inscription chrétienne du col de Fdoulès. sur la route Djidjelli-Mila, à 37 km de cette dernière ville (cf. CIL VIII, 8379 = 20216; Atlas Arch. Alg., f. 8, Philippeville, nº 102; cf. G. Camps, dans Revue Africaine 99, 1955, p. 275-276; J. DESANGES, Catalogue, p. 37).

S'il aparaît ainsi licite de fixer hypothétiquement le siège Cedamusensis dans les parages du col de Fdoulès, peut-on lui identifier le lieu-dit Ceramussa du texte de 411? Les données géographiques sont, on l'a vu, largement concordantes. Quant à l'alternance consonantique d/r, elle n'est pas sans exemple : cf. plus loin, la Creperulensis plebs, avec la variante Crepedulensis attestée sur la liste de 484. Notices sur le siège : J. Mesnage, loc. cit.; J. Ferron, loc. cit.

CHVL: cf. CVLLITANA PLEBS

CHVLLV: cf. CVLLITANA PLEBS

CIBALIANA

Le siège de Cresconius, episcopus a Cibaliana, 238e signataire du mandatum de l'Église donatiste, présent à la

Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 126, p. 888), était déjà attesté au milieu du 111° siècle par la présence de son titulaire au concile réuni par Cyprien à Carthage en 256: Donatus a Cibaliana (Sent. episc., 55 = CSEL 3¹, p. 454). On ne peut faire que des hypothèses fragiles sur sa localisation: Djebeliana (près d'Inchilla), selon Ch. Tissot (Géographie, II, p. 781, n. 3); Henchir Goubeul, selon J. Mesnage (Afrique chrètienne, p. 190), en fonction de la ressemblance phonétique que présente la variante Gubaliana dans les Sent. episc. de 256; ensin, à l'opinion de J. Ferron (dans DHGE 12, 823), le siège serait plutôt numide, en raison de l'absence de compétiteur catholique en face de Cresconius, à la Conférence. Rien, on le voit, ne permet une hypothèse sérieuse de localisation.

CICSITANA PLEBS

On ne peut certes exclure qu'il faille, pour le siège de Flauosus, 265° signataire du mandalum de l'Église donatiste, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 182, p. 894), conserver la leçon du manuscrit unique des Actes de 411, Cissit(anus), même si cet ethnique est déjà celui du siège de Quoduultdeus (cf., infra, Cissilana plebs): un doublet est en effet possible.

Notre correction, Cicsil(anus), s'autorise cependant de la présence de cet ethnique sur la liste de 484, où il figure en Proconsulaire (Not., Proc., 27 = CSEL 7, p. 118: Crescens Cicsitanus). On s'accorde à reconnaître, sous la légère déformation de l'ethnique, le lieu-dit Cicisa que la Table de Peulinger (segm. V,5) place entre Thuraria et Carthage, ou Cigisa, que l'Ilinéraire d'Antonin (44,2 = éd. O. Cuntz, p. 6) situe entre Thuburbo Minus et Carthage, à 18 milles de cette dernière cité; Cicisa serait à localiser à Sidi Thabet (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIII, El Ariana, n° 34). C'est sans doute cette proximité de la capitale africaine qui constitue l'objection la plus sérieuse

à la correction Cissil(anus) en Cicsil(anus), si cet ethnique recouvre bien le toponyme Cicisa, dans la mesure où ce siège est représenté en 411 par un évêque donatiste sans compétiteur catholique; rappelons qu'on lit Cicisi[lanus?] sur le «tarif fiscal de Carthage» (cf. Karlhago 1, 1950, pl. II, fragment 59). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 191; J. Ferron, dans DHGE 12, 827-828.

CILIBIENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Tertullus, 221° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 28, p. 878), est, sur la base d'une hypothèse d'abord formulée par WILMANS (CIL VIII, p. 120), traditionnellement localisé à Kelbia, sur la route de Carthage à Pulpul : cf. Allas Arch. Tun. 1/50.000°, f. XXIX, Grombalia, nº 131 (cf. Ch. Tissor, Géographie, II, p. 142; Ch. DIEHL, L'Afrique Byzantine, Paris 1896, p. 170; J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 93; L. Poinssot, dans Rev. Tun., 1940, p. 48, n. 12). L'hypothèse, certes séduisante, ne repose cependant que sur la proximité phonétique Cilibi(a?) / Kelbia. Pour J. FERRON (dans DHGE 12, 830, s.v. Cilibiensis ecclesia), le seul élément qui permette de situer le siège en Proconsulaire serait la présence en 20° position de Iohannes episcopus Elibiensis sur la liste du synode de Proconsulaire de 646 (Mansi 10, 939), à condition toutefois d'admettre la correction Elibiensis en Clibiensis (= Cilibiensis).

CILLIVM (D 4)

Le siège du catholique Tertiolus, 108° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 128, l. 43, p. 734) et du donatiste Donatus, 38° sur la liste de son parti (I, 187, l. 14, p. 828), a été localisé à Kasserine, en Byzacène : cf.

CIL VIII, p. 33; 925; 1178; 2353; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XLVIII, Kasserine, n° 92. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 91; J. Ferron, dans DHGE 12, 831-832.

CINCARITANA PLEBS (B 3)

Le siège du catholique Restitutus, 190° signataire du mandatum de son Église, et de Campanus, 81° sur la liste de l'Église donatiste, présents l'un et l'autre à la Conférence (Gesta, I, 133, l. 298, p. 766; 188, l. 28, p. 840), a été localisé près de l'Henchir Tengar, sur la rive gauche de la Medjerda: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, n° 126 et 127 (cf. R. Cagnat, «L'emplacement de la ville africaine de Cincari», Mém. Soc. Nat. des Ant. de France 59, 1898, p. 224-227; L. Poinssot, dans BAC, 1930-31, p. 216, n. 2 et Rev. Tun., 1940, p. 48, n. 12. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 162; J. Ferron, dans DHGE 12, 833-834.

CINYPS: cf. SINNIPSENSIS PLEBS

CIRTA: cf. CONSTANTINA

CISSI, CISSITANA PLEBS (B 10)

Après lecture de la souscription de l'évêque donatiste Quoduultdeus, episcopus Cissitanus (Gesta, I, 206, l. 63, p. 880; ms. Cessit[anus], mais cf. I, 207, l. 28 p. 882: Cissit[anus]), 232° signataire du mandatum de son Église, mais «décédé au cours du voyage» et donc absent, une longue discussion s'instaura sur la validité de sa souscription. En dépit des tergiversations des donatistes, il en

ressortit assez clairement que Quoduultdeus était évêque d'une localité très éloignée de Carthage. Or, un siège Cissilanus apparaît situé en Maurétanie Césarienne (Notitia de 484, Ces., 107 = CSEL 7, p. 131 : Reparatus Cissitanus) et plus précisément au lieu-dit Cissi, maintenant Cap Diinet (Atlas Arch. Alg., f. 5, Alger, nº 57). La localisation, d'abord fondée sur les témoignages des routiers (Tab. Peut., segm. II, 1; Itin. Ant., 16.3 = éd. O. Cuntz, p. 2), est prouvée par des attestations épigraphiques (cf. C. Viré, dans BSGAO, 1912, p. 381-388; en dernier lieu, une inscription relative aux Cissiani mise au jour au Cap Djinet : cf. J.-P. LAPORTE, «Cap Djinet : une dédicace des Cissiani à Sévère Alexandre», BAC n.s. 9, B. 1973, p. 25-37). Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 450-451, qui place à tort Cissi à Dellys et y situe Flauosus, episcopus Cicsitanus (cf. supra, s. v. Cicsitana plebs); J. FERRON, dans DHGE 12, 851-852.

CLVPEA (A/B 2)

Le siège du catholique Laodicius, 142° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 133, l. 22 p. 746) et du donatiste Geminius, 119° sur la liste de son parti (I, 198, l. 24, p. 850), est la ville de Clupea (ou Clypea: sur la graphie du toponyme, cf. J. Desanges, éd. de Pline, p. 222-223 et 443-444), localisée par attestation épigraphique à Qlibia (= Kelibia): cf. Allas Arch. Tun., f. XVI, Kelibia, n° 67; CIL VIII, p. 128; 928; 1283; cf. A. Beschaouch, «Note sur des inscriptions inédites de Clipea (Qlibia = Kelibia)», BAC n.s. 5, 1969, p. 204-205. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 94; J. Ferron, dans DHGE 13, 174-176.

CONSTANTINA (B 7)

Le siège du catholique Fortunatus, episcopus ecclesiae Constantiniensis, porte-parole (actor) de son Église à la Conférence, et du donatiste Petilianus, porte-parole de l'Église schismatique (Gesta, I, 138, l. 13-139, l. 3, p. 786), est localisé depuis longtemps par l'épigraphie à Ksantina (ex-Constantine): Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 126; CIL VIII, p. 618; 965; 979; 1847. Il s'agit de l'ancienne colonie julienne de Cirta, restaurée par Constantin avant 320, et qui reprit son ancien nom à la sin du ve siècle (cf. Notitia de 484, Num. 83 = CSEL 7, p. 122 : Victor Cirtensis). Du côté catholique, le diocèse de Constantine comptait un deuxième évêque, Delphinus, qui doublait le titulaire du siège urbain, Fortunatus, dans un district rural de l'évêché (cf. Gesta, I, 65, l. 4-6, p. 676 : in medio diocesis). Le nom du siège de Delphinus, sans doute un des nombreux castella du plateau constantinois, n'est malheureusement pas précisé par les Actes (cf. I, 215, l. 40-41, p. 904: «Alypius episcopus dixit: 'Delphinus episcopus hic est, sed infirmitate detinetur'.») Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 275-279; A. BERTHIER, dans DHGE 13, 623-626.

CREPERVLENSIS PLEBS

Le siège du catholique Barbarianus, 177° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 133, l. 266, p. 760), était situé en Byzacène, si du moins on admet l'identification de son ethnique avec celui du siège Crepedulensis de la liste byzacénienne de la Notitia de 484 (Byz., 40 = CSEL 7, p. 125 : Felix Crepedulensis; cf. aussi, au concile de Byzacène de 646 [Mansi 10, 928] : «Spes, gratia Dei episcopus sanctae ecclesiae Secrepedulensis [sic]»). Cette alternance consonantique r/d s'observe de même (et dans le même ordre chronologique) dans le cas du toponyme Ceramussa (cf. supra, s.v.). On ne peut préciser davantage la localisation du siège de Barbarianus. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 191; J. Ferron, dans DHGE 13, 1021-1022).

CRESIMENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Donatus, 58e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, I. 68, p. 832), n'est attesté que dans les Actes de 411. J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 192) a rapproché cet ethnique du cognomen Chresimus, qui figure à la fois dans la correspondance de saint Augustin (Crisimus, destinataire de l'Ep. 244 = CSEL 58, p. 580) et sur une inscription païenne des environs de Béja. Mais ces rapprochements, quelle que soit leur pertinence, n'autorisent aucune hypothèse sur la localisation du siège. Quant au rapprochement (proposé par L. Maurin et J. Peyras, dans Cahiers de Tunisie 19, 1971, p. 92) de Cresima avec Aïn Guerbcha (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, 24), il est arbitraire. Notices sur le siège: J. Mesnage, loc. cit.; J. Ferron, dans DHGE 13, 1029).

CVBDENSIS PLEBS

Le siège du catholique Thomas, 164° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 140, p. 754), était situé en Proconsulaire, selon l'indication donnée par la souscription, en 16° position, de Gentilis, episcopus sanctae ecclesiae Cubdensis, au bas de la lettre synodale des évêques de Proconsulaire en 646 (Mansi 10, 939). Il n'est pas possible de préciser davantage. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 192; J. Ferron, dans DHGE 13, 1083.

CVFRVTENSIS PLEBS

Ce siège était occupé en 411 par le catholique Felicianus, 133^e signataire du *mandalum* de son Église, présent à la

Conférence sans compétiteur donatiste, ce dernier ayant été récemment déposé par les siens (Gesta, I, 128, l. 120-129, l. 2, p. 740). Cet évêché était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 62 = CSEL, 7, p. 126: Eliodorus Cufrutensis). On ne peut préciser davantage. Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 192; J. FERRON, dans DHGE 13, 1095.

CVICVL (C 8)

Le siège était occupé en 411 par le seul évêque catholique Cresconius, 21° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 121, l. 16, p. 712). Cet évêché de Numidie a été localisé par voie épigraphique à Djemila: Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 233; CIL VIII, p. 708; 968; 979; 1896. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 283-284; A. Berthier, dans DHGE 13, 1095-1097).

CVLLITANA PLEBS

Le siège désigné par cet ethnique dans les Actes de 411 était occupé, du côté des catholiques, par l'évêque Victor, 72° signataire du mandatum de son Église, et, du côté des schismatiques, par l'évêque Fidentius, 173° sur la liste des souscriptions de son Église (Gesta, I, 126, l. 105, p. 724; 201, l. 76, p. 866). On rattache ordinairement le siège ainsi désigné à la ville numide côtière de Chullu, maintenant Collo (en A 7 sur la carte : cf. Atlas Arch. Alg., f. 8, Philippeville, n° 29). Cependant, cette attribution n'est plus certaine depuis la récente découverte d'une inscription qui fait connaître une cité du nom de Chul, en Proconsulaire, plus précisément au lieu-dit Medeïna, à la sortie du village de Beni Khalled, dans le Cap Bon (en B 3 sur notre carte : cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1975, p. 112). Nous maintiendrons cependant l'attribution des

évêques de 411 à Chullu (Collo). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 274-275; A. BERTHIER, dans DHGE 13, 1103-1104.

CVLVSITANA PLEBS

Le siège de l'évêque Vincentius, porte-parole (actor) de l'Église catholique, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste, lequel s'était, semble-t-il, rallié peu auparavant (Gesta, I, 138, l. 7-12, p. 786), était situé en Proconsulaire, l'ethnique Culsitanus de la Notitia de 484 (Proc., 33 = CSEL 7, p. 118: Aemilius Culsitanus) devant représenter, avec une syncope banale, autant l'ethnique du texte de 411 que la Culusitana ciuitas de Victor de Vita (III, 26 = CSEL 7, p. 84). Ce que nous savons de la carrière de Vincentius et notamment de son rôle au sein des évêques de Proconsulaire confirme au demeurant cette appartenance (cf. PCBE I. Afrique, p. 1210-1212, s.v. Vincentius 3).

Peut-on préciser davantage? L'Itinéraire d'Antonin (57, 4 = éd. O. Cuntz, p. 8) indique la station de Casula sur la route de Carthage à Clipea (Kelibia), à 20 milles de Maxula (Radès) et 25 milles de Curubi(s) (Korba). Mais la tradition manuscrite de ce routier comporte la variante Culusa, dont la leçon Casula pourrait être tenue pour une lectio facilior. Par ailleurs, on lit sur des ostraka en cursive de Carthage la séquence Vol[...] Cal[...] et Vol[itani] Colossini (ou Calassini : en l'absence de fac-similé pour ce texte on ne peut vérifier la lecture : cf. Journal des Savants, 1911, p. 517), où le second des deux ethniques peut être rapproché de Culusitanus. Or Ptolémée (IV, 3,9 = éd. C. Müller, p. 653) mentionne Vol précisément après Maxula (Palaia). Il existe donc - mais, il est vrai, au prix de quelques corrections — un faisceau d'indications tendant à localiser Culus(i) (ou Culus[a]?) non loin de Carthage, à la base du Cap Bon. Il faut ajouter cependant que la

dérivation suffixale de l'ethnique Culusitanus postule en principe un toponyme Culusi que les références précédentes n'attestent pas. Notices sur le siège : J. MESNAGE. Afrique chrétienne, p. 193; J. Ferron, dans DHGE 13, 1105.

CVRVBIS

CVRVBIS (B 2)

Le siège du donatiste Victor, 143° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 81, p. 854), était situé à Curubis, en Proconsulaire, actuellement Korba, sur la côte orientale du Cap Bon: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXX, Nabeul, nº 61; CIL VIII, p. 127; 928; 1282; 2438. Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 99; J. Ferron, dans DHGE 13, 1115-1116.

DIANENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le donatiste Fidentius, 118e signataire du mandatum de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 22, p. 850). Nous avons proposé de situer ce siège en Numidie centrale, à Diana Veleranorum, actuellement Ain Zana (Allas Arch. Alg., f. 27, Batna, nº 62: en C 8 sur notre carte).

Cependant, deux autres lieux-dits homonymes peuvent revendiquer le siège. D'abord, un lieu-dit Diana, que l'Itinéraire d'Antonin (21, 1 = éd. O. Cuntz, p. 3) situe à 32 milles d'Hippo Regius (Hippone) et 15 milles de Tuniza (La Calle); la Table de Peutinger (segm. IV, 4) présente approximativement aux mêmes distances entre ces deux villes le dessin d'une mansio anonyme qui pourrait figurer la station de Diana de l'Itinéraire d'Antonin, confirmé sur ce point par le Géographe de Ravenne (V, 5 = éd. Pinder-Parthey, p. 348). Par ailleurs, la Table de Peutinger

(segm. IV, 3) signale un lieu-dit Odiana à 50 milles d'Hippo Regius et à 25 milles d'Ad Aquas, c'est-à-dire dans la même région des confins est du territoire d'Hippone, mais sur la route de Carthage et un peu plus au sud, aux distances où l'Hinéraire d'Antonin (43, 1 = éd. O. Cuntz, p. 6) place Onellaba. La question se pose alors de savoir si ne doivent pas être réduits à l'unité ces deux lieux-dits, Diana et Odiana, si proches graphiquement et géographiauement : ce serait peut-être la cité de Zana que le géographe arabe El Bekri présente comme la première étape pour qui se dirige vers Kairouan à partir de Bône (dans ce sens, cf. J. PEYRAS, «Deux études de toponymie et de topographie de l'Afrique antique», Ant. Afr. 22, 1986, p. 245-246). Le Fidentius de 411 peut avoir été l'évêque de cette Diana de la Numidie d'Hippone, bien au'on puisse s'étonner qu'un schismatique ait pu se maintenir sans compétiteur catholique dans cette région où l'influence d'Augustin se faisait si fortement sentir.

On ne peut enfin écarter la possibilité que le même évêque ait été alors, en Maurétanie Sitissenne, titulaire d'un siège établi au lieu-dit Kaslellum Diane[n]se, qu'une inscription a permis de localiser à Guellal, soit à 18 km au sud de Sétif (Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, nº 368; CIL VIII, 8701). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 394; J. FERRON, dans DHGE 14, 378-379.

DICES (?), DICIT(ANA) PLEBS

La leçon de la deuxième main du manuscrit des Actes, adoptée par les éditeurs, Dicit(anus) (dixit : P1) peut être développée en un ethnique qui désignerait le siège du donatiste Maximinus, 61e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 77, p. 834). On a rapproché cet éventuel toponyme de la mention épigraphique, dans la région au nord de Vicus Augusti, d'un fundus [...]itanus, dont la lacune initiale, brève, pourrait être restituée en [Dic]itanus (cf. BAC, 1892, p. 485-486; Atlas Arch Tun., 1/50.000°, f. XLIX, Sidi bou Ali, n° 197). On reste en Byzacène, sinon précisément au même lieu, avec un autre rapprochement, qui tendrait à identifier le siège de Maximinus avec celui de Candidus, episcopus ... Dicensis, signataire (en 9° position) de la lettre synodale des évêques de Byzacène en 646 (Mansi 10, 927). Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 137; J. Ferron, dans DHGE 14, 393.

DIONYSIANA

Le siège du donatiste Victor Dionisianensis, 129° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, I. 45, p. 852), était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 111 = CSEL 7, p. 127), qui mentionne l'évêché comme vacant et fait référence au toponyme Dionysiana (et non à l'ethnique), comme, au demeurant, le texte des Sententiae episcoporum de 256 (48 = CSEL 3¹, p. 453: Pomponius a Dionysiana). On ne peut préciser davantage. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 194; J. Ferron, dans DHGE 14,505.

DRVENSIS PLEBS

Le texte de 411 fournit l'unique mention du siège du donatiste Antonianus, 96° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 29, p. 846). On a rapproché (J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 194) de cet ethnique l'Henchir bou Driès, à la frontière algéro-tunisienne, ausud-est de Tébessa: Atlas Arch. Alg., f. 40, Feriana, nº 62.

Mais ce rapprochement suscité par la seule proximité phonétique est très aléatoire. Notices sur le siège: J. Mesnage, loc. cil.; J. Ferron, dans DHGE 14,821.

DRVSILIANENSIS PLEBS

Les Actes de 411 fournissent la seule mention de ce siège, représenté à la Conférence à la fois par le catholique Rufinus, 37e signataire du mandatum de son Église, et par le donatiste Festitutus, 67e sur la liste des souscriptions de la lettre synodale schismatique (Gesla, I, 121, 1.68, p. 716; 187, l. 97, p. 836). La Table de Peutinger (segm. V, 2) indique la station de Drusiliana entre Siguese et Thacia, à 7 milles de cette dernière cité (aujourd'hui Bordj Messaoudi); cette localisation est confirmée par l'Anonyme de Ravenne (III, 6 = éd. Schnetz, p. 39, l. 50) qui signale de même Drusiliana, en sens inverse, à la suite de Calia (=T[h]acia). La localisation plus précise à l'Henchir Khanguet el Kedim, proposée par Ch. Tissor (Géographie, II, p. 370) et reprise par J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 97), repose sur la découverte d'une borne dont la dernière ligne indiquerait la finale du toponyme : [Drusi] lianae. Notices sur le siège: J. MESNAGE, loc. cit.; J. Ferron, dans DHGE 14,821.

DVSENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Bebianus, 139° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 69, p. 854), n'est mentionné que par les Actes de 411. Aucune hypothèse sérieuse ne peut être faite sur son identification. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 195; J. Ferron, DHGE 14, 1208.

DVSITANA PLEBS: cf. TIGISIS 2

EDISTIANENSIS PLEBS

L'unique mention de ce siège est la souscription du donatiste Miggin, 117° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 20, p. 850). Aucun élément n'autorise une hypothèse de localisation, si ce n'est la suffixation du toponyme, qui pourrait suggérer une localisation en Byzacène (sur ces finales toponymiques, cf. t. I, p. 135-137). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 195; J. FERRON, dans DHGE 14, 1437.

EMINENTIANENSIS PLEBS

On situera en Maurétanie Sitissenne le siège du donatiste Marcianus, qui n'a pu parvenir à Carthage, et pour qui a souscrit en route l'évêque donatiste Felix de Noua Sinna (Gesta, I, 208, l. 8, p. 896), si l'on admet la correction Eminentianensis de la graphie Eminentius donnée pour le siège par le manuscrit des Actes. La localisation en Sitissenne est en effet attestée par la Notitia de 484 (Sitis., 14 = CSEL 7, p. 132: Victor Eminentianensis). On ne peut préciser davantage. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 413; J. Ferron, dans DHGE 15, 413-414.

ENERENSIS PLEBS

Les Actes de 411 fournissent l'unique mention du siège du catholique Maximinus, 184^e signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 133, I. 264, p. 764). Que ce soit un évêque donatiste du nom de Quoduultdeus, qui peut avoir été l'évêque de Vol, qui excuse l'absence pour cause de maladie de l'adversaire schismatique de Maximinus (Gesla, I, 133, I. 268-269, p. 764), a suggéré à J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 196) que ce siège inconnu par ailleurs devait être en réalité Vcres (Bordj bou Djadi, proche de Carthage). Mais, même si Quoduultdeus est bien l'évêque de Vol, l'incertitude où nous sommes sur la localisation précise de ce siège (cf. infra, s.v. Volitana plebs) ne permet pas de suivre cette suggestion. Notices sur le siège: J. MESNAGE loc. cit.; J. FERRON, dans DHGE 15, 461.

EQVIZETO (C 9)

Le siège du donatiste Victor, 169° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 55, p. 864), était situé en Maurétanie Sitifienne, d'après l'indication de la Notitia de 484 (Sitif., 11 = CSEL 7, p. 132 : Pacalus Equizotensis). Plus précisément, l'étude comparée des données de la Table de Peutinger (segm. II, 1), qui place Equezelo à 10 milles à l'ouest de Thamascani (Kherbet Zembia), et des milliaires CIL VIII, 10427.10428 et 10429 permet de placer la localité antique à El Hammadia (ex-Lecourbe) avec une très grande probabilité (discussion complète dans Allas Arch. Alg., f. 15, Akbou, n° 91). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 321; J. FERRON, dans DHGE 15, 660.

FERADI MAIVS : cf. PHERADI MAIVS

FERADI MINVS : cf. PHERADI MINVS

FICENSIS PLEBS

Le siège du catholique Felix, qui figure sur une liste additionnelle, et est présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, l. 22, p. 902), était situé en Maurétanie Sitifienne d'après l'indication donnée par la Notitia de 484 (Silif., 22 = CSEL 7, p. 132 : Auus Ficensis). Il s'agit du lieu-dit Ad Ficum, que la Table de Peutinger (segm. II, 4-5) place sur la route de Cuicul (Djemila) à Igilgili (Djidjelli), entre Mopti et Ad Basilicam, à 48 milles d'Igilgili, tandis que l'Itinéraire d'Antonin (40, 4 = éd. O. Cuntz, p. 5) le situe entre Ad Basilicam et Igilgili, à seulement 33 milles de cette dernière ville. Les stations Ad Basilicam et Ad Ficum apparaissent ainsi dans un ordre différent sur les deux routiers, sans qu'on ait de raison de préférer l'indication de l'un à celle de l'autre (cf. la discussion sur ces données dans St. GSELL, Allas Arch. Alg., f. 7, Bougie, nº 77; au nº 82, St. Gsell rejette la localisation proposée à Djemâa Si Belkassem). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 317-318; J. FERRON, dans DHGE 16, 1395-1396.

FISS(I)ANENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Turrasius, 195e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 202, 1.9, p. 870), a chance d'avoir été situé en Byzacène, si on l'identifie au siège Fiscianensis (var. Fissianensis) représenté par le maximianiste Donatus au synode de Cebarsussi en 393 (Avg., Enarr. in Psalm. 36, II, 20 = CCL 38, p. 365). On sait en effet que les évêques présents à cette réunion étaient en quasi-totalité byzacéniens. On ne peut cependant écarter l'hypothèse d'une localisation à Nobas Fusciani, station mentionnée par la Table de Peutinger

(segm. III, 1) sur la route de Cuicul (Djemila) à Mileu (Mila), à 19 milles de cette dernière ville (hypothèse de localisation chez Ch. Tissot, Géographie, II, p. 408). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 198; J. Ferron, dans DHGE 17, 278-279, s.v. Fissiana.

FLVMENPISCENSIS PLEBS (C-D 9)

Le siège du donatiste Restitutus, 220° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 26, p. 876), était situé en Maurétanie Sitifienne, comme l'indique la Notitia de 484 (Sitif., 25 = CSEL 7, p. 133 : Victor Flumenpiscensis). Selon Optat (II, 18 = CSEL 26, p. 51), le siège était proche de Zabi (Bechilga) et de Lemellef (Bordj Rhedir); l'identification du Flumen Piscense avec l'Oued Ksob, qui se jette dans le Chott El Hodna, est couramment admise, avec une hypothèse de localisation plus précise du lieu-dit à la «ferme Trabia», au Kherbet ced bel Abbas : Atlas Arch. Alg., f. 25, Msila, n° 70. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 271; J. Ferron, dans DHGE 17, 681-682.

FORMENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Iustus, pour lequel, retenu en chemin par la maladie, l'évêque schismatique Martialis d'Idicra a souscrit (Gesta, I, 209, l. 7, p. 896), était situé en Numidie, où la Notilia de 484 situe deux sièges portant le même ethnique (Num., 104 et 108 = CSEL 7, p. 123: Ponticanus Formensis, Mensor Formensis). Que Martialis d'Idicra se soit chargé de sa procuration suggère un voisinage géographique des deux évêques, ce que confirme le texte d'Optat II, 18 (CSEL 26, p. 53) où l'on voit Felix Idicrensis participer avec Vrbanus Formensis à une

expédition donatiste contre *Tipasa* de Maurétanie. On situera donc la *Formensis plebs* de 411 dans les parages d'*Idicra* (Azziz ben Tellis : en C 8 sur la carte). Notices sur le siège : J. MESNAGE, *Afrique chrétienne*, p. 413-414; J. FERRON, dans *DHGE* 17, 1080-1081.

FVRNITANA PLEBS

Une ecclesia Furnitana était représentée à la Conférence par le donatiste Florentinus, 145° signataire du mandalum de son Église, présent en séance sans compétiteur catholique mentionné (Gesta, I, 198, l. 85, p. 856). Le problème est qu'il existe deux localités présentant le même ethnique, l'une et l'autre dûment localisée, l'une, Furnos Maius, à Aïn Fournou (en C 3 sur la carte : Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXV, Jama, nº 187), l'autre, Furnos Minus, à Henchir Msaadine (en B 3 sur la carte : Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, nº 235). Le seul évêque Furnilanus attribuable en toute sûreté à l'une des deux cités est Siméon, évêque de Furnos Maius en 525-533, localement attesté par une inscription (cf. PCBE I. Afrique, p. 1084, s.v. Siméon). Il n'y a aucune raison décisive d'attribuer l'évêque Florentius à l'une plutôt qu'à l'autre cité. Notices sur ces sièges : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 67 (Furnos Maius) et 122 (Furnos Minus); J. FERRON, dans DHGE 19, 472-474.

GAGVARITANA PLEBS

Le siège de l'évêque catholique Rogatus, 129° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (ce dernier s'était rallié : Gesta, I, 128, l. 109-111, p. 738), était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484, si du moins on admet qu'il s'agit dans les deux textes du même ethnique, en dépit

d'une légère variante dans les graphies (Nol., Byz., 100 = CSEL 7, p. 127 : Victor Gauuaritanus). Une dédicace à Saturne récemment mise au jour (communication d'A. Beschaouch devant la Commission d'Histoire et d'Archéologie de l'Afrique du Nord, séance du 19 juin 1989) présente à l'avant-dernière ligne le groupe de lettres : FLAMGAOARI, où l'on peut interpréter GAOARI comme un toponyme. Dans la mesure où la graphie (sinon la prononciation) *o pour *u/uw n'est pas surprenante en Afrique, on peut songer à en rapprocher le radical de l'ethnique Gauuaritanus. Cependant, la région d'Aradi (Bou Arada) d'où provient l'inscription n'est pas située en Byzacène, mais en Proconsulaire. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 200; J. Ferron, dans DHGE 19, 661.

GARBENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque donatiste Felix, pour lequel, retenu en chemin par la maladie, l'évêque schismatique Martialis d'Idicra a souscrit (Gesla, I, 209, I. 7, p. 896 : comme pour Iustus Formensis, cf. supra s.v.), était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 102= CSEL 7, p. 123 : Felix Garbensis). Comme dans le cas de Justus Formensis, que Martialis d'Idicra se soit chargé de sa procuration suggère un voisinage géographique entre les deux évêques, et donc une localisation dans les parages d'Idicra (Azziz ben Tellis: en C8 sur la carte). Les hypothèses d'identification plus précise du siège à l'Henchir Ain Garb (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 292) ou à Ain Tamda, dans la vallée de l'oued bou Chareb (St. Gsell, Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 44), reposent sur des ressemblances phonétiques dont la prise en considération reste aléatoire. Notices sur le siège : J. Mesnage, loc. cil.; S. Lancel, dans DHGE 19, 1155.

GATIANENSIS PLEBS

Le siège du donatiste Victor, 147e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 90, p. 856), était situé en Byzacène, selon plusieurs indications concordantes, et tout d'abord la précision fournie par VICTOR DE VITA (II. 101 = CSEL 7, p. 71) sur les signataires, en 484, du Liber fidei catholicae: «Bonifatium Foratianensem et Bonifatium Gatianensem, episcopos Bizacenos.» L'évêque Bonifatius Gatianensis mourut primat de sa province de Byzacène au début du vie siècle, comme l'indiquent des documents lus lors de la deuxième session du concile de Carthage en 525 (Concilia Africae, CCL 149, p. 276, l. 136; sur la carrière de Bonifatius, cf. PCBE I. Afrique, p. 156-157, s.v. Bonifatius 18). Enfin, l'évêque Ianuarius, episcopus Gallianensis, figure en 646 en 6e position parmi les évêques de Byzacène signataires de la lettre synodale adressée à l'empereur Constant II (Mansi 10, 927). Rien ne permet de situer plus précisément ce siège dont la graphie Gratianensis, défendue par Mesnage (Afrique chrétienne, p. 201) et adoptée par Ch. Courtois (Victor de Vita et son œuvre, Alger 1954, p. 48), ne repose que sur une variante unique de la tradition manuscrite de Victor de Vita. Notons cependant que la leçon retenue par Ch. Munier dans son édition des Concilia Africae pour la mention de Bonifatius au concile de 525 est Gratianensis (CCL 149, p. 276, l. 136); mais, dans l'index de cette édition (p. 375 et 376), c'est la leçon Gatianensis qui figure. Notices sur le siège : J. MESNAGE, loc. cil.; S. LANCEL, dans DHGE 19, 1404.

GAZABIANENSIS PLEBS

La souscription (en 174° position) du donatiste Saturninus, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesla, I, 201, I. 78, p. 866), constitue l'unique mention de ce siège, qu'il ne semble pas justifié pour autant de confondre avec le siège numide Gaudiabensis (attesté par la Notitia de 484, Num. 93 = CSEL 7, p. 122: Victor Gaudiabensis), comme l'ont fait Ch. Tissot (Géographie, II, p. 778) et J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 414). Notices sur le siège: J. Mesnage, loc. cit.; S. Lancel, dans DHGE 20, 178.

GEGITANA PLEBS

Un évêque catholique du nom de Quadratus, episcopus plebis Gegitanae, souscrivit en 130° position le mandalum de son Église, et affirma en séance, sans être contredit, qu'il n'y avait jamais eu là d'évêque donatiste (Gesta, I, 128, l. 112, p. 738). Compte tenu de la grande rareté du nom, c'est probablement lui dont le nom, sans indication du siège, figure (40°) dans la suscription de la lettre synodale du concile numide réuni à Mileu (Mila) en 416 (Avg., Ep. 176 = CSEL 44, p. 664). Le siège aurait donc été situé en Numidie.

En fait, il semble très probable qu'il y avait deux sièges de ce nom: 1. La Notilia de 484 place parmi les évêques de Maurétanie Sitissenne un Constantius Gegitanus (Not., Silif., 13 = CSEL 7, p. 132). — 2. Cette indication ne s'accorde pas avec les données relatives au toponyme Gegite, que l'Anonyme de Ravenne (III, 6 = éd. Schnetz, p. 39) place entre Thacora (Taoura) et Naraggara (Sakiet Sidi Yousses), donc en Numidie ecclésiastique, mais à la limite de la Proconsulaire. Cette situation est précisée par la Table de Peulinger (segm. IV, 4), où Gegetu est situé à 5 milles de Thagura et à une distance non chiffrée de Naraggara; mais on sait par un autre routier, l'Ilinéraire d'Antonin (41,6 = éd. O. Cuntz, p. 6), que Tagora (= Thagura) était distant de 20 milles de Naraggara, ce qui place Gegetu (Gegite) à 15 milles de Naraggara (en C 5 sur notre

carte). On a proposé, sans raison décisive, mais avec de bonnes probabilités, d'identifier le site antique avec l'actuel lieu-dit Henchir el Gonaï (Atlas Arch. Alg., f. 19, Le Kef, nos 84 et 73, où St. Gsell discute les données sans conclure). C'est en ce lieu-dit numide de Gegite qu'il convient de placer le siège de Quadratus.

Reste le problème posé par la mention faite par Victor DE VITA (I, 29 = CSEL 7, p. 13) d'un évêque Vincentius Gigitanus parmi les rares survivants de l'épiscopat de Proconsulaire à la mort (456/457) de Deogratias de Carthage. A la suite de J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 414), Ch. Courtois (Les Vandales et l'Afrique, p. 291; Victor de Vila et son œuvre, Alger 1954, p. 61 et 78, n. 87), lui-même suivi par J.-L. MAIER (L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 444), a identifié ce Vincentius avec le Vincentius Ziggensis que la Notitia de 484 fait figurer, avec la mention in exil(io), parmi les évêques de Proconsulaire. La correction Gigitanus-Ziggensis apparaît forcée, d'autant plus que Victor de Vita ne nous dit pas (contrairement à ce qu'affirme Ch. Courtois, loc. cil., p. 61 et 78, n. 87) que Vincentius Gigitanus ait dû s'exiler vers 457. D'autre part. l'évêque cité par Victor de Vita est clairement un évêque de Proconsulaire, alors que Gegile, nous l'avons vu, est en Numidie, très proche il est vrai de la Proconsulaire. Notices sur le siège : J. MESNAGE, loc. cit.; S. LANCEL, dans DHGE 20, 248-249.

GEMELLENSIS PLEBS

Le donatiste Burcaton, episcopus Gemellensis, 226° signataire du mandalum de son Église, proclama hautement en séance n'avoir jamais eu de compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 43, p. 876). Le problème est que nos documents nous font connaître trois Gemellae africaines bien distinctes.

1. Gemellae de Byzacène : sur la double indication de

l'Ilinéraire d'Antonin (77,5 = éd. O. Cuntz, p. 11) et de la Table de Peutinger (segm. IV, 5-V, 1: uico Gemellas) on s'accorde depuis longtemps à placer le uicus byzacénien de Gemellae à l'Henchir Sidi Aïch, à 40 km au nord de Gafsa, en E 4 sur notre carte (CIL VIII, p. 28; 1174; 2349; discussion dans Ch. Tissor, Géographie, II, p. 678, n. 1).

2. Gemellae de Numidie est depuis longtemps localisé grâce à l'épigraphie à l'Henchir El Kasbat, au sud-ouest de Biskra, en E 8 sur notre carte (CIL VIII, 2482; Allas Arch. Alg., f. 48, Biskra, nº 65).

3. Un troisième lieu-dit du nom de Gemellae est indiqué à deux reprises par l'Ilinéraire d'Antonin (32,7 et 34,5 = éd. O. Cuntz, p. 4) à 25 milles de Silifi (Sétif), d'une part en venant de Lambèse par Tadulli et Noua Sparsa, d'autre part en venant de Lambèse par Diana et Noua Petra: la station se trouvait donc à la convergence de deux routes distinctes venant du sud-est et se dirigeant vers Sétif; elle n'a pas encore été formellement identifiée, mais doit être recherchée dans le secteur défini par les points 460, 470, 471 et 472 de la feuille 16 de l'Allas Arch. Alg., en C 8 sur notre carte (discussion dans Ch. Tissot, Géographie, II, p. 509 et St. Gsell, loc. cit., f. 16, Sétif, nº 364, p. 25). En toute hypothèse, le site est en Numidie, mais proche des limites de la Maurétanie Sitifienne.

Auquel de ces trois lieux-dits homonymes attribuer l'évêque donatiste de 411? On peut être raisonnablement enclin à le placer dans l'une ou l'autre des deux localités numides, mais sans pouvoir exclure Gemellae de Byzacène. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 23; 250; 336; S. Lancel, dans DHGE 20, 327-328.

GERMANIENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque catholique Innocentius Germaniensis, 14^e signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 120, l. 24, p. 710), était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 97 = CSEL 7, p. 122 : Crescentianus Germaniensis). On peut préciser cette localisation grâce à la Table de Peutinger (segm. IV, 2), qui situe Ad Germani sur la route de Thamugadi (Timgad) à Theueste (Tébessa), entre Vegesala (Ksar el Kelb) et Ad Aquas Caesaris (Youks), à 35 milles de cette localité. Il est donc très vraisemblable que le siège Germaniensis doit être recherché entre les points 168, 169, 170 et 266 de l'Atlas Arch. Alg., f. 28, Aïn Beida (en D 5/6 sur notre carte). Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 311; S. Lancel, dans DHGE 20, 940.

GIBBENSIS PLEBS (C 7)

Le siège de l'évêque donatiste Victor Gibbensis, 181° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 101, p. 866), était situé en Numidie, localisé grâce à l'épigraphie au lieu-dit Ksar Kalaba (CIL VIII, p. 439; 956; 1774; Allas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 149). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afriqué chrétienne, p. 310; S. Lancel, dans DHGE 20, 1232.

GIGTHIS, GITTENSIS PLEBS (F 2)

Le siège du catholique Catulinus, episcopus plebis Giltensis, 200° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 355, p. 770), doit être attribué à la localité de Gigthis, dont la graphie Gil(t)i est bien attestée dans l'Ilinéraire d'Antonin (60, 1 et 518, 5 = éd. O. Cuntz, p. 9 et 83), et que l'épigraphie a permis de situer sur le littoral sud tunisien, en face de l'île de Djerba, à 30 km au nordest de Medenine, au lieu-dit Bou Ghrara (CIL VIII, p. 6;

1146; 2293). Bien que l'ecclesia Gillensis ne figure pas sur la liste des cinq sièges de la province ecclésiastique de Tripolitaine que présente la Notitia de 484 (cf. CSEL 7, p. 133), il est à peu près certain que cet évêché faisait partie de cette province du point de vue ecclésiastique : en 411, sur la liste de l'épiscopat catholique, Catulinus de Gigthis figure dans un petit groupe où sont rassemblés une grande partie des évêques de Tripolitaine, au mépris de l'ordre d'ancienneté qui régissait en principe le rang de souscription (cf. t. I, p. 174). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 71-72; S. LANCEL, dans DHGE 20, 1298-1299.

GIRBA

GIRBA (F 2)

Le siège du catholique Quoduultdeus, 74° signataire du mandatum de son Église, et du donatiste Euasius, 160° sur la liste schismatique, l'un et l'autre présents à la Conférence (Gesta, I, 126, l. 111, p. 726; 199, l. 3, p. 818), était situé dans l'île de Djerba (CIL VIII, p. 9; 922; 1151; 2306), et plus précisément à Houmt Souk, sur la côte nord de l'île, plutôt qu'à El Kantara. Le diocèse de Girba faisait normalement partie de la province ecclésiastique de Tripolitaine (cf. Notitia de 484, Trip. = CSEL 7, p. 133). Il semble cependant qu'il y ait eu parfois des hésitations sur cette appartenance : ainsi l'évêque Vrbanus de Girba, exilé par Geiséric vers 440, n'est pas compté par Victor de VITA (I, 23 = CSEL 7, p. 11) au nombre des évêgues de Tripolitaine. D'autre part, il semble qu'au moins à certaines époques, il y ait eu deux évêques de Girba: au concile réuni à Carthage en 525 figurent à la fois un Donatus episcopus plebis Gerbitanae (Concilia Africae, CCL 149, p. 272, I. 61) et un Vincentius episcopus plebis Geruitanae, legatus prouinciae Tripolitanae (ibid., p. 271, 1. 8) : nous savons que ce dernier évêque avait été sommé peu auparavant de restituer les plebes dépendant de Tamalluma (= Turris Tamalluma, Telmine) qu'il s'était indûment attribuées (cf. PCBE I. Afrique, p. 1213-1214, s.v. Vincentius 7). Sur l'hésitation Meninx-Girba dans la dénomination antique de Djerba, cf. en dernier lieu A. Beschaouch, dans CRAI, 1986, p. 533-535. Ce n'est qu'à basse époque que le toponyme Girba, plus précisément appliqué à Houmt Souk, évince Meninx, qui désigne plus précisément Bordj el Kantara au sud-est de l'île. L'une et l'autre localité ont pu abriter une principalis cathedra, ce qui expliquerait la coexistence, parfois, de deux évêques. En revanche, qu'au synode maximianiste de Cebarsussi, en 393, Proculus Girbitanus ait souscrit par procuration pour un de ses collègues, Gallonius (Avg., Enarr. in Psalm. 36, II, 20 = CCL 38, p. 366), ne signifie pas ipso facto que Gallonius fût un deuxième évêque de Girba, comme le pensait J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 56). Notices sur le siège : J. Mesnage, loc. cit., p. 55-57; S. LANCEL, dans DHGE 20, 1493-1494.

GISIPENSIS MAIOR PLEBS

La plebs Gisipensis Maior était représentée à la Conférence par le catholique Ianuarius, 203° signataire du mandatum de son Église, présent en séance sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 371, p. 772). Aucun document de nous connu ne fait mention d'une plebs ou d'une ciuilas Gisipensis Minor. Sous bénéfice d'inventaire, et à titre d'hypothèse, on admettra donc que le siège de Ianuarius n'est autre que celui que la Nolilia de 484, sous l'ethnique Gisipensis, situe en Proconsulaire (Nol., Proc., 24 = CSEL 7, p. 118), localisation provinciale confirmée par la liste de 646 où l'évêque Mellosus Gisipensis figure parmi les évêques présents au synode de Proconsulaire (Mansi 10, 939). L'emplacement de cette localité n'a pas été identifié, mais il est permis de rapprocher le toponyme Gisipa(?) de Cipipa (var. Citsipa) que Prolémée (IV,

3,8 = éd. C. Müller, p. 650) situe dans le nord de la Proconsulaire, entre *Thizica* (Henchir Techga: en A 3 sur la carte) et *Theudali(s)* (Henchir Aouan?). Notices sur le siège: J. MESNAGE, *Afrique chrétienne*, p. 200; S. LANCEL, dans *DHGE* 21, 23-24.

GIVFI, GIVFITANA PLEBS (B 3, cadre agrandi)

Si du moins on admet notre correction (à partir de la leçon Iufit(ana) du manuscrit des Acles), le siège du catholique Victor, 56° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 55, p. 722), était situé à Giufi, en Proconsulaire, maintenant Bir Mcherga (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVIII, Oudna, n° 172; CIL VIII, p. 108; 927; 1279; 2425). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 108; S. LANCEL, dans DHGE 21, 55.

GIVTSITANA SALARIA PLEBS

Cette plebs était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Proculus, 222° signataire du mandatum de son Église, présent en séance sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 135, I. 98, p. 780). Cette mention toponymique n'est pas attestée par ailleurs, mais il est permis de la rapprocher du toponyme Giufi (cf. ci-dessus): outre la ressemblance phonétique, ce rapprochement s'autorise de la présence à proximité de Giufi, dans la vallée de l'oued Miliane, d'un lac salé appelé Sebkha el Koursia, près duquel a été relevée une inscription mentionnant une curia Salinensis (CIL VIII, 12258). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 201; S. Lancel, dans DHGE 21, 55-56.

GRATIANOPOLITANA PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Publicius, 209° signataire du mandatum de son Église, présent en séance, où il eut en face de lui le donatiste Deuterius, dont la souscription cependant n'apparaît pas sur la liste schismatique (Gesta, I, 135, l. 24-29, p. 774-776). Le siège était situé en Maurétanie Césarienne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 81 = CSEL 7, p. 130 : Talasius Gratianopolitanus). On ne peut préciser davantage. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 493 ; S. Lancel, dans DHGE 21, 1228.

GVIRENSIS PLEBS

Cette plebs était représentée à la Conférence par le catholique Lucianus, 22e sur la liste de son Église, présent en séance sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 121, l. 19, p. 712). Compte tenu de la rareté du nom, il est tentant d'identifier Lucianus avec un évêque homonyme qui figure au concile de Carthage du 25 août 403 en qualité de légat de Maurétanie Sitifienne (Concilia Africae, CCL 149, p. 209, l. 911): la plebs Guirensis serait ainsi en Sitisienne. Mais la Notitia de 484 place en Numidie le siège de Martialis Girensis (Not., Num., 9 = CSEL 7, p. 119). Les deux ethniques, Guirensis et Girensis, n'étant l'un et l'autre attestés qu'une seule fois, il peut s'agir de deux variantes graphiques, assez proches l'une de l'autre, d'un même toponyme. On ne peut cependant exclure qu'ils doivent être distingués, sur la base d'un radical toponymique commun, G(u)iru, qui semble avoir fourni plusieurs lieux-dits distincts attestés dans les documents ecclésiastiques, notamment en Numidie : Giru Marcelli, Giru Tarasi (Notitia de 484, Num., 52 et 121 = CSEL 7, p. 121 et 123).

On rappellera l'hypothèse de J. Mesnage, qui voulait reconnaître dans ce radical les «gour», c'est-à-dire les forteresses naturelles des Berbères. Observons cependant qu'il existe aussi en libyco-berbère une racine (n)gir, «eau vive». Notices sur le siège: J. Mesnage, loc. cit.; S. Lancel, dans DHGE 22, 1110-1111.

GVMMITANA PLEBS

Cette communauté était représentée à la Conférence par le catholique Iohannes, qui souscrivit sur une liste additionnelle, présent en séance sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 215, l. 30, p. 902). La difficulté d'identification tient au fait qu'il existe deux sites antiques de ce nom, avec une légère variante graphique.

Gumis d'Afrique proconsulaire est situé par l'Anonyme de Ravenne (V, 5) entre Maxula (Radès) et Carpi (Mraïssa). On le place habituellement, mais de façon incertaine, à Bordj Cedria (en B 2/3 sur notre carte : cf. Ch. Tissot, Géographie, I, p. 174; II, p. 140; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXI, La Goulette, n° 11). Il est possible, mais non certain, que ce soit là le siège du catholique Iohannes en 411.

Gummi de Byzacène était à la fin du v° siècle le siège de l'évêque Maximus, qui figure dans la Nolitia de 484 sur la liste des évêques de cette province (Nol., Byz., 89 = CSEL 7, p. 126). On a proposé d'identifier la localité antique avec le site moderne de Mahdia, sur la côte du Sahel tunisien (en C 2 sur la carte; cf. Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXXIV, Mahdia, n° 49; discussion des données par Ch. Courtois, dans Revue Historique 195, 1945, p. 195-201). Gummi (Mahdia) pourrait avoir été le siège de l'évêque («ille Gummitanus episcopus») qui disputait en 1053 le titre de primat d'Afrique à l'archevêque de Carthage, Thomas (Léon IX, Lettres, PL 143, 729). En revanche, l'attribution à ce même siège de l'évêque

Sabinianus plebis Gummenartarum, qui figure au concile de Carthage de 525 (Concilia Africae, CCL 149, p. 272, l. 45) est très problématique. Il se peut, comme le pensait J. Mesnage, que cette forme toponymique soit une déformation de Gummi Naronitarum, et dans ce cas il s'agirait de Gum(m)i de Proconsulaire. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 42 et 201; S. Lancel, dans DHGE 22, 1157-1158.

GVZABETENSIS PLEBS

1390

La souscription du donatiste Innocentius, 157° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 115, p. 858), fournit l'unique mention de ce siège, qu'il convient de rechercher à une vingtaine de kilomètres au nord-nord-est de Thamugadi (Timgad: en D 7 sur la carte), où l'on a retrouvé les vestiges d'une église à l'édification de laquelle avaient notamment concouru les Cuzabelenses (cf. MEFR 14, 1894, p. 24; Atlas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 278). Notices sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 416; S. LANCEL, dans DHGE 22, 1322-1323.

GYPSARIENSIS PLEBS

Ce siège, dont il n'est pas d'autre mention dans les listes épiscopales conservées, était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Germanus, 128° sur la liste de son Église. Un évêque donatiste du nom de Fidentius le reconnut à l'appel de sa souscription, mais sans figurer luimême par la suite sur la liste de souscription de l'Église schismatique (Gesta, I, 128, l. 106-108, p. 738).

Un port du nom de Gypsaria est situé par Ptolémée (IV, 2,2 = éd. Müller, p. 592) entre Mega Acrotèrion et Siga (Takembrit, sur la Tafna), soit dans l'extrême-ouest

de la Maurétanie Césarienne. On a identifié parfois à ce port l'Arlisiga que l'Ilinéraire d'Antonin (12,6 = éd. O. Cuntz, p. 2) situe entre Ad Fraires et Porlu Caecili, à 27 milles de Siga, et proposé de placer la localité à Honaïn (St. Gsell, Allas Arch. Alg., f. 30, Nemours, n° 4; cf. E. Cat, Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne, Paris 1891, p. 159). Cette localisation fondée sur la seule considération des distances reste hypothétique en l'absence, sur le site d'Honaïn, de tout vestige d'époque romaine.

GVZABETENSIS PLEBS

Par ailleurs, un lieu-dit Gypsaria Taberna est situé par la Table de Peutinger (segm. VII, 2) sur la côte de Tripolitaine, entre Pisida (municipium) et Sabratha, ce qui correspond à la localisation, toutefois plus imprécise, que l'Anonyme de Ravenne (III, 5 = éd. Schnetz, p. 37, l. 40) donne au lieu-dit Cipsaria, entre Zita et Sabratha.

On attribue en général les évêques de 411 à la Gypsaria de Maurétanie Césarienne (cf. J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 480; Ch. Courtois, Les Vandales et l'Afrique, p. 89, n. 1 et p. 90, n. 1; J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 150). Ce choix peut se recommander du fait qu'une plebs Gypsariensis n'est pas attestée parmi les évêchés connus de Tripolitaine (cf. t. I, p. 185-186). A l'inverse, on sait que la Maurétanie Césarienne occidentale était très faiblement représentée à Carthage en 411 (cf. ibid., p. 146-154); ces deux évêques seraient seuls à être venus si loin de l'extrême-ouest. Des deux, Fidentius, le donatiste, nous l'avons dit, ne reparaît pas par la suite sur la liste schismatique. Le texte ne l'attribuant pas nommément à Gypsaria (cf. Gesta, I, 128, l. 107-108, p. 738), on peut faire l'hypothèse que Fidentius soit en fait un évêque schismatique d'un diocèse limitrophe de la plebs Gypsariensis, qu'il aurait considérée comme étant aussi de son ressort. Deux évêques donatistes du nom de Fidentius figurent sur les listes de 411 : il s'agit dans les deux cas d'évêques très probablement numides qui ne sont d'aucun secours pour la localisation de la plebs Gypsariensis (cf.

supra, s.v. Cullitana plebs et Dianensis plebs). En dépit des difficultés mentionnées plus haut, la localisation sur la côte occidentale de Maurétanie Césarienne apparaît encore la plus probable. Notice sur le siège: S. Lancel, dans DHGE 22, 1362-1363.

HADRVMETVM (C 2)

La plebs Adrumetina était représentée à la Conférence d'une part pour les catholiques par Philolocius, 53° signataire du mandatum de son Église, et d'autre part pour les schismatiques par Victorinus, 215° sur la liste de son parti (Gesta, I, 126, l. 45-46, p. 720; 206, l. 15, p. 876). Hadrumetum, capitale provinciale de la Byzacène, est aujourd'hui Sousse, en Tunisie. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 146; S. Lancel, dans DHGE 22, 1493-1495.

HERMIANENSIS PLEBS

Cette communauté était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Secundianus, 175° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 216, p. 760), et par le donatiste Maximianus, 40° signataire du manifeste de son Église (Gesta, I, 187, l. 20, p. 830). Nous savons grâce à la Notitia de 484 (Byz., 32 = CSEL 7, p. 125 : Donalus Ermianensis) que le siège était situé en Byzacène. Il est probable que le toponyme doive être mis en relation avec la ville d'Hermionè, l'une des résidences du roi vandale Gélimer, que Procope situe également en Byzacène, et à quatre jours de marche de la mer (B. V., I, 14, 10; cf. I, 17,4 et 11). Selon Ch. Courtois (Les Vandales el l'Afrique, p. 250, n. 5), il faudrait rechercher Hermionè dans la région de Maktar. Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 202; S. LANCEL, dans DHGE 24, 103-104.

HILTENSIS PLEBS

Cette communauté était doublement représentée à la Conférence, par le catholique Hilarianus, 202° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 364, p. 770), et le donatiste Victor, 201° signataire du manifeste de son parti (Gesta, I, 202, l. 22, p. 872). Une seule donnée permet de situer le siège en Afrique Proconsulaire : la souscription, en 4° position, de l'évêque Pariator Hillensis au bas de la lettre synodale des évêques de Proconsulaire en 646 (Mansi 10, 607-608; 763-764). On ne peut préciser davantage. Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 203; S. Lancel, dans DHGE 24, 568.

HIPPO DIARRHYTVS (A 3)

Le siège était représenté en 411 à Carthage à la fois par l'évêque catholique Florentius, consiliarius de son Église (Gesta, I, 139, l. 21, p. 788), et par l'évêque donatiste Victor, custos chartarum (Gesta, I, 180, l. 10, p. 822). Hippo Diarrhytus, en Afrique Proconsulaire, est actuellement Bizerte, en Tunisie. Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 39; S. Lancel, dans DHGE 24, 620-621.

HIPPO REGIVS (B 6)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par son évêque catholique, Augustin, porte-parole (actor) de son Église (Gesta, I, 138, l. 1, p. 784), et par son compétiteur donatiste Macrobius, 190° signataire du manifeste de son Église (Gesta, I, 201, l. 127, p. 870). Hippo Regius, siège numide du point de vue ecclésiastique, est actuellement Annaba (ex-Bône), en Algérie. Notices sur le siège:

J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 263; S. Lancel, dans DHGE 24, 622-623; cf. E. Marec, Monuments chrétiens d'Hippone, ville épiscopale de saint Augustin, Paris 1958.

HIRENENSIS PLEBS

Cette communauté est représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Tertullianus, qui figure extra ordinem sur une liste additionnelle, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, I. 28, p. 902). Une seule donnée permet de situer probablement le siège en Byzacène, si l'on néglige la légère différence de graphie de l'ethnique : la souscription, en 25° position, de l'évêque Theodorus Hirinensis au bas de la lettre synodale des évêques de Byzacène en 646 (Mansi 10, 928). Il est en revanche plus aventuré d'identifier, à l'appui de cette localisation provinciale, le siège Hirenensis de 411 avec le siège Irensis mentionné comme byzacénien sur la liste de la Notitia de 484 (Byz., 94 = CSEL 7, p. 127 : Saturus Irensis). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 203.

HIRPINIANENSIS PLEBS

Le siège Hirpinianensis (ms. Hierpinianensis) était représenté à la Conférence par le catholique Barbarus, 174° signataire du mandatum de son Église (Gesla, I, 133, l. 210, p. 760), dont le rival donatiste Moecopius venait de mourir. La localisation de la communauté en Byzacène est assurée par la mention qu'en fait la Notitia de 484 (Byz., 53 = CSEL 7, p. 125 : Felix Irpinianensis). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 203.

HORREA: cf. ORIENSIS PLEBS

HORREA ANICIENSIA

Cette communauté était représentée à la Conférence par l'évêque donatiste Cresconius ab Horrea Aniciensia (ms. Aninicen[sia]), 151° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 99, p. 856). La localisation de ce siège qui n'est pas attesté par ailleurs, du moins sous cette forme, pose un problème difficile. Une situation en Sitifienne est possible, sinon probable. Une plebs Horrensis est mentionnée dans cette province par la Notitia de 484 (Sitif., 7 = CSEL 7, p. 132 : Victor Horrensis); mais il ne s'agit pas nécessairement des Horrea Aniciensia (cf., infra, s.v. Oriensis plebs). Plus précisément, on a proposé de localiser les Horrea Aniciensia à Aïn Roua, à 25 km au nord-ouest de Sétif (en B 9 sur la carte); c'est là en effet qu'on peut situer avec vraisemblance, en fonction des distances, le lieu-dit Orrea, que l'Ilinéraire d'Antonin (31, 7 = éd. O. Cuntz, p. 4) place sur la route menant à Saldae (Bejaia, ex-Bougie) à 18 milles de Sétif. Mais cet Orrea n'est pas de façon sûre le siège en discussion. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 359.

HORREA CAELIA (C 2)

Le siège est représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Ianuarius Horrea Caeliensium, 170° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 201, l. 57, p. 864). Placé en Byzacène par la Notitia de 484 (Byz., 112 = CSEL 7, p. 127 : Orrea Caelia), le siège a été précisément localisé à Hergla, sur la côte du Sahel tunisien (cf. Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLIX, Sidi bou Ali, n° 126; CIL VIII, p. 18; 925; 1162; 2330). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 86.

HOSPITENSIS PLEBS, HOSPITIA

Le siège est représenté à la Conférence à la fois par le catholique Benenatus episcopus plebis Hospitensis, 170° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 181, p. 758), et par le donatiste Lucullus episcopus ab Hospitiis, 192° signataire du manifeste de son parti (Gesta, I, 198, l. 92, p. 856). Il s'agit d'un siège numide, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 110 = CSEL 7, p. 123 : Gedalius Ospitensis). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 416.

ICOSIVM (B 11)

Le siège est représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Crescens, 98° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, I. 33, p. 846). Icosium, en Maurétanie Césarienne, est actuellement Alger, en Algérie: cf. Allas Arch. Alg., f. 5 (Alger), n° 11; CIL VIII, p. 794; 1974. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 442; cf. M. LE GLAY, «A la recherche d'Icosium», Ant. Afr. 2, 1968, p. 7-52 (p. 47-52 sur Icosium chrétien).

IDASSENSIS PLEBS

Ce siège est représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Rogatianus, 27° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 182, l. 8, p. 824). La localité était située en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 27 = CSEL 7, p. 120 : Adeodatus Idassensis). L'intervention à propos du siège Idassensis de l'évêque catholique Aurelius de Macomades, qui déclare y avoir dans l'église le

prêtre Florentinus (*ibid.*, l. 11-14), rend vraisemblable la proximité du siège de Rogatianus avec *Macomades* (Henchir el Mergueb, en Numidie centrale, en C 6 sur notre carte). Notice sur le siège: J. Mesnage, *Afrique chrétienne*, p. 417.

IDICRA (C8)

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par le catholique Marcianus, episcopus Idicrensis, 126º signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 128, l. 100, p. 738), et par le donatiste Martialis, 35° signataire du manifeste de son parti (Gesta, I, 187, l. 8, p. 828). Le siège est localisé en Numidie d'une part par la mention qui en est faite par OPTAT (II, 18 = CSEL 26, p. 53, l. 3-5; «ad quam de Numidia Vrbanus Formensis et Felix Idicrensis ... cucurrerunt»), et par l'indication donnée par la Nolilia de 484 (Num., 16 = CSEL 7, p. 120: Palladius Idicrensis). La mention du lieu-dit Idicra dans l'Ilinéraire d'Antonin (28, 4 = éd. O. Cuntz, p. 4) à 25 milles de Mileu (Mila) et à 25 milles de Sitifis (Sétif) autorise une localisation plus précise — fortement suggérée, sinon attestée, par l'épigraphie (cf. St. GSELL dans BAC, 1917, p. 344 = AEp, 1917-18, nº 46: DICRA NATVS) — à Azziz ben Tellis: cf. Allas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 214; CIL VIII, p. 705. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 252.

IGILGILI (B 8)

Le siège est représenté en 411 à Carthage par le seul évêque catholique Vrbicosus episcopus plebis Igilgilitanae (ms. Eguilguilit[anae]), 33° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 121, I. 56, p. 714). Placé en Sitissenne par

l'indication de la Notitia de 484 (Sitif., 4 = CSEL 7, p. 132 : Domitianus Igilgilitanus), ce siège a pu être localisé à Jijel (ex-Djidjelli), sur la côte, par l'épigraphie (cf. Atlas Arch. Alg., f. 7, Bougie, n° 77; CIL VIII, p. 715; 1906). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 285.

IOMNIVM (B 10)

Ce siège est représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Honoratus, episcopus Iommitanus, 248^e signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, l. 147, p. 890). Ce siège de Maurétanie Césarienne a été identifié à Tigzirt, sur la côte de Kabylie: cf. Atlas Arch. Alg., f. 6, Fort National, n° 34; CIL VIII, 20716 (cf. p. 766); J.-P. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 493, où la localisation du site n'est pas considérée comme acquise.

IVBALTIANENSIS PLEBS

Ce siège est représenté à Carthage en 411 par le seul évêque catholique Geta, 101° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 128, l. 23, p. 732). Le siège était situé en Byzacène selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 106 = CSEL 7, p. 127: Eusebius Iubaltianensis). La découverte à proximité de Kairouan d'une inscription relative au f[un]d[us] Iub[a][tianensis] (CIL VIII, 11217) rend très probable la localisation près de cette dernière cité de ce siège rural. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 89.

IVCVNDIANENSIS PLEBS

Le siège est représenté à la Conférence par le donatiste Secundinus, 25^e signataire du mandatum de son Église, seul présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 180, l. 30, p. 822). Le siège de Secundinus était un évêché rural, comme l'indique bien la remarque faite par Alypius presque immédiatement après la lecture de sa souscription (Gesta, I, 181, 1. 2-3, p. 822-824: «Scriptum sit istos omnes in uillis uel in fundis esse episcopos ordinatos»). Comme l'avait bien vu J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 417), l'appartenance de Secundinus au sous-schisme maximianiste (son nom figure dans les documents du synode de Cebarsussi: Avg., Enarr. in Psalm. 36, II, 20 = CCL 38, p. 361 et 365) autorise de le situer par hypothèse en Byzacène (cf. S. LANCEL, «Originalité de la province ecclésiastique de Byzacène aux IVe et ve siècles », Cahiers de Tunisie 45-46, 1964, p. 144-145).

IVNCENSIS PLEBS

Une communauté de ce nom est représentée à la Conférence par un évêque donatiste, Valentinianus, 63° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, I. 82, p. 834). Or, deux communautés homonymes sont attestées sur les documents ecclésiastiques, l'une en Maurétanie Césarienne (Notitia de 484, Ces., 1 = CSEL 7, p. 128: Glorinus Iuncensis), l'autre en Byzacène (ibid., Byz., 105 = CSEL 7, p. 127: Tertullus Iuncensis). Le siège maurétanien n'est pas autrement attesté et n'est pas localisable; quant à l'évêché byzacénien, c'est celui de Iunci, également appelé Macomades (minores): le site a été localisé à Yonga, sur la côte tunisienne (en E 2 sur notre carte: cf. L. Poinssot, «Macomades-Iunci», Mém. Soc.

Nal. Ant. de France 81, 1944, p. 133-169; en dernier lieu, sur le site: N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 227-252). Il n'est toutefois pas possible de décider lequel des deux évêchés était représenté par Valentinianus en 411, même si le siège byzacénien semble plus probable, compte tenu de ce que nous savons de la faible représentation de la Césarienne. Notices sur ces sièges: Iunci de Byzacène: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 129-130; Iuncensis plebs en Césarienne: ibid., p. 494.

IZIRIANENSIS PLEBS

Cette communauté est représentée à la Conférence par le catholique Felix, 187° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 282, p. 764), qui reconnaît lui-même avoir pour compétiteur le donatiste Saturus, lequel dit aussitôt, sans être contredit, que l'évêque catholique Felix avait été son prêtre (ibid., l. 285-286). La difficulté est que Saturus ne reparaît pas par la suite sur la liste donatiste comme episcopus Izirianensis, mais bien comme episcopus Bizaciensis: il n'est qu'un évêque de ce nom à la Conférence, et Saturus Bizaciensis est de fait plus ancien (144° sur la liste schismatique : Gésta, I, 198, l. 83, p. 854) que Felix; l'identité est donc certaine.

Que l'ethnique Bizaciensis (cf. supra, s. v.) fasse référence à une cité ou à la province du Byzacium, la plebs Izirianensis devrait être située en Byzacène. Or, à défaut d'autre attestation dans les documents ecclésiastiques antérieurs ou postérieurs aux Acles de 411, il semble bien que ce soit ce toponyme que l'on retrouve, sous la forme Izirianèsion dans l'opuscule de Georges de Chypre, vers 600 de notre ère, dans une description de la Numidie (cf. E. Honigmann, Le synekdémos d'Hiéroclès et l'opuscule de Georges de Chypre [Corpus Bruxellense Historiae Byzantinae 1], Bruxelles 1939, p. 56-57). La localisation, même largement entendue, du siège de Felix, n'est donc pas acquise.

LABDENSIS PLEBS

Ce siège est représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Rusinus, 128° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesla, I, 198, l. 43, p. 852). Il s'agit d'un évêché de Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 18 = CSEL 7, p. 118: Iona Lapdensis), confirmée par la liste du concile réuni à Carthage en 525, où figure Victor Lapdensis (Concilia Africae, CCL 149, p. 271, l. 22). On ne peut en dire davantage.

LACVS DVLCIS

Ce siège n'est connu que par la mention, en 50° position sur la liste donatiste, de l'évêque schismatique Quintianus, episcopus a Lacu Dulce, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 45, p. 832). On a fait l'hypothèse que ce lac d'eau douce pourrait être le Garaet Sedjenane, immédiatement au sud-ouest du lac de Bizerte (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 205).

LAMASBA (C 8)

La plebs Lamasbensis était représentée en 411 à la fois par le catholique Auitus, 124° signataire du mandatum de son Église (Gesla, I, 128, l. 94, p. 738), et par le donatiste Ianuarius, 33° signataire du manifeste de la sienne (Gesla, I, 187, l. 4, p. 828). Placé en Numidie par la Notitia de 484 (Num., 112 = CSEL 7, p. 123: Secundinus Lamasuensis), Lamasba a été localisé, par le double témoignage des routiers et de l'épigraphie, à Merouana (ex-Corneille): Allas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 86; CIL VIII, p. 445; 446; 956; 1777. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 279.

LAMBDIA (C 12)

Un évêque donatiste du nom de Felix, episcopus Lambiensis, est cité comme étant absent pour cause de maladie lors de la première séance de la Conférence (Gesta, I, 201, l. 8, p. 860). L'évêque schismatique du nom d'Optatus qui intervient à son sujet étant un évêque de Maurétanie Césarienne — ce ne peut être que l'évêque de Rusuccuru (= Dellys) ou l'évêque de Timici (= Kalaa): Gesta, I, 176, l. 4, p. 818; 197, l. 4, p. 844 —, il est assuré, en dépit de la légère déformation de l'ethnique, que cet évêque Lambiensis est le titulaire du siège de Lambdia, localisé grâce à l'épigraphie à Médéa: Atlas Arch. Alg., f. 14, Médéa, n° 48; CIL VIII, p. 792; 1974. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 460.

LAMBIRIDI (D 8)

Un évêque donatiste du nom de Crescentilianus, episcopus Lambiritanus, souscrit en 224° rang le mandatum de l'Église schismatique (Gesta, I, 206, l. 34, p. 878). Cette même chute de la syllabe finale du radical du toponyme s'observant aussi dans une autre listé épiscopale (Notitia de 484, Num., 19 = CSEL 7, p. 120 : Benenatus Lamuiritanus), il paraît licite de voir dans Crescentilianus le titulaire du siège de Lambiridi, localisé par l'épigraphie à Kherbet Ouled Arif : Atlas Arch. Alg., f. 27, Batna, nº 120; CIL VIII, p. 443; 956; 1775. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 248.

LAMIGGIGA 1 (C 8) et LAMIGGIGA 2

Il y avait en Numidie deux plebes Lamiggigenses, selon la Notitia de 484 (Num. 101 et 122 = CSEL 7, p. 122 et

123). Ces deux communautés étaient représentées à la Conférence.

L'une d'elles avait pour titulaire un évêque donatiste du nom d'Argentius, 70° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 103, p. 836). Le siège d'Argentius est Lamiggiga I, actuellement Seriana (ex-Pasteur: Allas Arch. Alg., f. 27, Batna, nº 73; CIL VIII, p. 440; 956; 1774), puisqu'on a retrouvé sur ce site le nom d'Argentius sur une inscription sur mosaïque («Patri Argentio coronam Benenatus tessellauit»: MEFR, 1894, p. 512); il est vrai qu'à la fin du vie siècle une lettre de Grégoire Le Grand (I,82 = CCL 140, p. 89, l. 2-3) fait état à Lamiggiga (?) d'un évêque homonyme; mais il est plus probable que l'évêque mentionné sur la mosaïque de Seriana soit le donatiste de 411 (cf. P. Monceaux, dans CRAI, 1908, p. 308-309).

Une deuxième plebs Lamiggigensis est représentée à la Conférence à la fois par le catholique Innocentius, 148° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, I. 9, p. 744), et par le donatiste Iunianus, 132° sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, I. 55, p. 852). Il n'est aucun moyen de localiser ce deuxième évêché numide de Lamiggiga. Notice sur ces deux sièges: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 349.

LAMP(H)VA

Une plebs Lampuensis est représentée à la Conférence par l'évêque catholique Safargius, 194° signataire du mandalum de son Église, son compétiteur, le donatiste Cartherius, étant absent pour cause de maladie (Gesta, I, 133, 1. 319-325, p. 768). Le siège était situé en Numidie, comme l'indique la Notitia de 484, si, comme il est probable, Lampuensis et Lamfuensis sont bien deux graphies du même ethnique (Num., 87 = CSEL 7, p. 122:

Maximus Lamfuensis). Avec une graphie grecque, la forme Lamphua est attestée dans le texte de Procope, De Aed., VI, 7, 10 (cf. J. Desanges, «Un témoignage peu connu de Procope sur la Numidie vandale et byzantine», Byzantion 33, 1963, p. 43 et 66). Il est tentant, l'initiale Lam-, très fréquente dans la toponymie numide, pouvant être considérée comme un premier élément éventuellement séparatif du toponyme, d'identifier cette plebs avec le castellum Phuensium dont l'actuel lieu-dit Aïn Foua a pratiquement conservé le nom: Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, nº 102; CIL VIII, p. 586; 965; 1840. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 418.

LAMSORTI (C8)

Le siège était représenté en 411 par l'évêque donatiste Antonianus, episcopus Lamsortensis, 7^e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesla, I, 149, l. 1, p. 802). Le siège numide de Lamsorti a été localisé par l'épigraphie à Henchir Mafouna: Atlas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 108; CIL VIII, p. 445; 1783. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 260-261.

LAMZELLENSIS PLEBS

Ce siège est représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Donatianus, 228° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 48, p. 878). Qu'il s'agisse d'un siège de Numidie centrale est assuré par l'intervention à son sujet d'Aurelius de Macomades (Hr el Mergueb; sur le personnage, cf. t. I, p. 192-194; on sait maintenant qu'il devait devenir primat de Numidie une dizaine d'années plus tard : cf. S. Lancel, «L'affaire d'Antoninus de Fussala»,

Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak, p. 280-281). L'évêché est désigné sous le nom de Lamzelli dans l'intervention d'Aurelius : «Rufus episcopus ibi fuit noster. Lamzelli in basilica nostra positus est Gildo» (Gesta, I, 206, l. 52-53, p. 878). Il est tentant d'identifier ce toponyme avec la station Lampsilii que la Table de Peutinger (segm. III, 3) situe sur une route de tracé incertain reliant Diana (Aïn Zana) à Theueste (Tébessa) avec la séquence suivante : Ad Dianam -XII- [nom omis] -X- [nom omis]-III-Lampsilii-[chiffre omis] -Ad Lali-XII- Vico Aureli. La localisation jadis proposée par Ch. Tissot (Géographie, II, p. 483) à Henchir Resdis n'est pas sûre. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 357.

LARES (C 4)

La plebs Larensis était à la Conférence représentée à la fois par le catholique Victorinus, 139° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 131, l. 6, p. 742), et par le donatiste Honoratus, 93° sur la liste de son Église (Gesta, I, 197, l. 20, p. 846). Il y a toute raison de penser qu'il s'agit du siège de Lares, en Proconsulaire, localisé grâce à l'épigraphie à Henchir Lorbeus, le lieu-dit moderne dérivant de la forme d'ablatif-locatif Laribus (Itin. Ant., 26, 3 = éd. O. Cuntz, p. 4; Tab. Peut., segm. V, 1: Larabus): cf. Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, n° 70; CIL VIII, p. 209; 1559. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 102-103.

LARITANA PLEBS

Un évêque donatiste du nom de Restitutus, episcopus Laritanus, figure en 270^e position sur la liste des souscriptions de son Église (Gesta, I, 207, l. 194, p. 894), et cette mention est la seule attestation du siège. On peut être

tenté de l'identifier avec Lar castellum, que l'Anonyme de Ravenne (III, 8 = éd. Schnetz, p. 40, l. 45) situe en Maurétanie Césarienne, entre Gunubus (= Gunugu, actuellement Gouraya) et Cartennae (Ténès), et que l'Itinéraire d'Antonin (14,3 = éd. O. Cuntz, p. 2) place dans les mêmes parages, à 14 milles de Cartennae et 12 milles de Cartili (probablement Damous, ex-Dupleix); il est vrai que dans l'Itinéraire d'Antonin la graphie du toponyme, dans les meilleurs témoins, est Iar Castellum, graphie que l'on retrouve dans Ptolémée (IV, 2 = éd. Müller, p. 595 : Iar kômè). On a proposé de localiser Lar (Iar) castellum au lieu-dit Imilaen : Atlas Arch. Alg., f. 12, Orléansville, n° 37. En toute hypothèse, l'identification du siège de l'évêque de 411 avec le castellum attesté par les documents géographiques reste douteuse.

LEGENSIS PLEBS 1 et 2

Deux episcopi Legenses figurent sur les listes de 411, et ils représentent deux sièges distincts. Le premier, le catholique Datianus, 27° signataire du mandatum de son Église, se dit seul dans son diocèse et n'est pas contredit (Gesta, I, 121, l. 36, p. 712). Le second, le donatiste Cresconius, 62° sur la liste de son Église, est dans la même situation (Gesta, I, 187, l. 79, p. 834). Au demeurant, la Notitia de 484 fait état de deux sièges Leg(i)enses en Numidie (Not., Num., 78 et 85 = CSEL 7, p. 122). Une urbs Leges est mentionnée dans une lettre adressée à saint Augustin par un correspondant anonyme et une référence à l'évêque Sévère de Mileu incline à la situer dans les parages de cette dernière cité (Avg., Ep. 270 = CSEL 57, p. 655).

Il est possible de préciser quelque peu la localisation de l'un de ces deux sièges numides, celui du catholique Datianus. Nous avons montré que le Datianus *Legensis* de 411 faisait partie des quatre évêques que le donatiste Verissimus avait en face de lui dans son évêché de Thacarata (cf. t. I, SC 194, p. 125 et n. 2). Certes, la localisation du siège T(h)acaratensis (cf. infra, s.v. et supra, s.v. Casae Calanae) à Aïn Touta (ex-Mac Mahon: en D 8 sur notre carte) n'est pas certaine, mais la présence parmi les compétiteurs catholiques de Verissimus d'un évêque du lieu-dit Casae Calanae est un indice supplémentaire de la probabilité d'une localisation en Numidie profonde, en particulier dans un secteur où, au sud de Lambiridi, notre carte ne porte aucune localisation.

Nous savons depuis peu, grâce à une pierre trouvée à Henchir Gousset, dans la plaine du Guert (Allas Arch. Alg., f. 39, nº 114: en D 6 sur notre carte) que cet endroit était le siège d'une colonia Legum Maiorum (cf. J. Marcillet-Jaubert, «Coloni loci Legum Maiorum», Epigraphica 41, 1979, p. 66-72); le texte confirme le toponyme figurant déjà dans BAA 4, 1970, p. 27, qui publie une inscription relevée à Aïn-Roumia, à 6 km d'Henchir Gousset, mais n'élucide pas la difficulté que présente cette inscription, qui fait état d'une col(onia) Legum Maioru(m) el Maioru(m). Il est possible que ce lieu-dit Leges Maiores ait été le siège du donatiste Cresconius.

Rappelons enfin qu'un évêque Victor de ciuitate Legis Volumni, prouincia Numidia, était présent au concile d'Arles en 314 (Concilia Galliae, CCL 148, p. 15, l. 80). Toutefois, ce dernier siège ne s'ajoute pas nécessairement aux lieux-dits Leges déjà mentionnés; compte tenu de la date de son attestation, on peut en particulier le rapprocher, nonobstant le déterminatif Volum(i)ni, de l'urbs Leges évoquée dans l'Ep. 270 (cf. supra) et sans doute proche de Mileu (Mila). Sur ces différents lieux-dits Leges, cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 418-419.

LEPTI MINVS (C 2)

Ce siège de la province de Byzacène, aujourd'hui Lemta (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXVI, Moknine, nº 7) était

représenté lors de la Conférence à la fois par l'évêque catholique Romanus, 36° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 121, l. 65, p. 714), et par le donatiste Victorinus, 48° sur la liste des schismatiques (Gesta, I, 187, l. 39, p. 830). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 101-102.

LEPTIS MAGNA (H 12)

Ce siège de la province de Tripolitaine (aujourd'hui Lebda, en Libye) était représenté à la Conférence par le donatiste Saluianus, 259° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, 1, 207, 1.170, p.892). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 101.

LESBI, LESBITANA PLEBS (B 9)

Représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Romanus, 149° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 198, l. 95, p. 856), cette communauté était située en Sitisienne, comme l'atteste la Notitia de 484 (Sitif., 10 = CSEL 7, p. 132 : Vadius Lesbitanus). L'Itinéraire d'Antonin (32, 1 = éd. O. Cuntz, p. 4) situe Lesbi sur la route de Sitist (Sétif) à Saldae (Bedjaia, ex-Bougie), à 18 milles d'Horrea (Aïn Roua) et 25 milles de Tubusuplu (Tiklat). La localisation précise pose problème (discussion des hypothèses anciennes dans St. Gsell, Allas Arch. Alg., f. 7, nº 42 et f. 16, nº 5 et 78). Cependant l'hypothèse présentée par L. Leschi, «Une excursion archéologique dans le Guergour (été 1938)», Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines, Paris 1957, p. 345), qui propose de chercher Lesbi non loin d'Aïn-Dokoar, «peut-être à la tête de la vallée de l'oued Alia», paraît probable. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 419.

LIBERALIENSIS PLEBS

Il n'est pas d'autre mention de ce siège que dans les Acles de 411, où il est représenté à la Conférence par l'évêque catholique Gorgonius, lequel, empêché par la maladie lors de l'apposition des souscriptions au mandatum catholique, a donné délégation à son collègue Victorinus de Thabudeos (Thouda, en E 8 sur notre carte; Gesta, I, 133, l. 326-331, p. 768). Une localisation dans les parages de cette cité ou plus largement dans la zone sud-sud-ouest de la province de Numidie est d'autant plus probable que, lorsque Gorgonius prétend être seul dans son évêché, c'est l'évêque donatiste Protasius de Tubunae (Tobna) — dont c'est là la seule intervention — qui lui réplique que l'Église schismatique y a pour évêque un certain Victor, qu'on ne voit au demeurant pas paraître. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 419.

LIBERTINENSIS PLEBS

Ce siège appartenait à la Proconsulaire, comme en témoigne la présence de l'évêque Ianuarius Libertinensis sur la liste de souscription (en 31° position) de la lettre synodale des évêques de Proconsulaire en 646 (Mansi 10,940). Le siège est représenté à la Conférence par le catholique Victor, 7° signataire du mandatum de son Église et, lors de la lecture de sa souscription, se produit un incident de séance, qui permet sans doute de préciser la localisation de son siège. En effet, Victor s'entend alors répliquer que c'est là son diocèse par un évêque donatiste du nom de Ianuarius, dont le contexte montre bien qu'il est en fait titulaire du siège voisin d'Aptuca (Gesta, I, 116, l. 11-20, p. 706-708 et 201, l. 72-75, p. 864). Les deux évêchés étaient limitrophes et il convient donc de situer l'ecclesia Libertinensis dans la vallée de l'oued Tessa, non

loin d'Aptuca (en B 4 sur notre carte). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 205.

LVCI MAGNENSIS PLEBS

La seule attestation de cette communauté est constituée par la souscription du donatiste Primulianus episcopus Luci Magnensis, 153° signataire du mandalum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 104, p. 856). La situation de Primulianus sur la liste entre le titulaire de T(h)ambeae et celui de Bennefa, deux évêques byzacéniens, ne donne aucune indication sérieuse. M^{gr} Toulotte (Géographie. Tripolitaine, V, p. 254-255) a fait l'hypothèse d'une graphie fautive pour Leptimagnensis, ce qui donnerait de façon peu probable un deuxième évêque schismatique à Leptis Magna (cf. supra, s.v.). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 205.

MACOMADES (C 6)

Le siège était représenté en 411 par l'évêque catholique Aurelius, 6° signataire du mandatum de son Église. Après lecture de sa souscription, il est reconnu par son adversaire donatiste, Salustius (Gesta, I, 116, 1. 4-10, p. 706), lequel toutefois ne figure pas en tant qu'évêque Macomadiensis sur la liste schismatique, mais comme episcopus Zertensis (Gesta, I, 201, l. 111, p. 868); on examinera plus loin (s. v. Zertensis plebs) le problème ainsi posé. La localisation de Macomades au vaste champ de ruines de Henchir el-Mergueb (ou Mekrib Thala) est presque certaine, bien qu'elle ne repose que sur le témoignage des routiers (Itin. Ant., 27, 5 = éd. O. Cuntz, p. 4): discussion dans St. Gsell, Allas Arch. Alg., f. 28, Aïn Beida, n° 3. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 331-332.

MACOMADIA RVSTICIANA, MACOMAZENSIS PLEBS

Le siège n'est connu que par la souscription du donatiste Proficentius, 94^e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 22-26, p. 846). Lors de la lecture de cette souscription et de la comparution de Proficentius, un des porte-parole catholiques, Fortunatianus de Sicca, demanda à l'évêque schismatique de préciser quel était son siège : «De qua Macomadia?», demanda-t-il. Et Proficentius de répondre : «Rusticiana», précision qui ne nous éclaire pas sur la localisation du siège, mais contient deux enseignements. D'abord, qu'il ne s'agissait ni de Macomades (Henchir el Mergueb : cf. supra, s.v.), ni de Macomades Minores-Iunci (Bordj Younga). Ensuite, que ce toponyme d'origine punique (Magom Hadasht : le «nouveau bourg») était particulièrement fréquent (cf. J. Desanges, éd. de Pline, p. 236), et qu'en dehors de la forme «punicisante» ou traditionnelle, Macomades, la forme latinisée au féminin, Macomadia, était aussi employée (cf. aussi, dans la Grande Syrte, Macomada: Tab. Peut., segm. VIII, 1). J. Mesnage a formulé l'hypothèse que cette Macomadia ait pu être un faubourg «rural» de Macomades (Henchir el-Mergueb); mais, compte tenu de ce que nous savons de sa présence et de la vivacité de ses interventions lors de cette première séance de la Conférence, l'èvêque catholique de Macomades, Aurelius, ne serait pas resté silencieux si tel avait été le cas. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 420).

MACRI, MACRENSIS PLEBS (D 9)

Ce siège était représenté à la Conférence par le donatiste Maximus, 218° signataire du mandalum de son Église,

présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 22, p. 876). La plebs Macrensis appartient à la Maurétanie Sitissenne selon l'indication fournie par la Nolitia de 484 (Sitis., 18 = CSEL 7, p. 132). L'identification du site antique avec le vaste champ de ruines d'Henchir Remada (ou Bordj Magra) repose de façon presque certaine, à défaut de données épigraphiques, sur les indications de l'Itinéraire d'Antonin (30, 2 = éd. O. Cuntz, p. 4): discussion dans St. GSELL, Atlas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, nº 111. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 323.

MACRIANENSIS PLEBS 1, 2 et 3

Trois communautés de ce nom figurent dans les listes de 411.

- 1) La première mentionnée était représentée conjointement par le catholique Ferox, 43° signataire du mandatum de son Église, et le donatiste Pomponius, 13° sur la liste de son parti (Gesta, I, 126, l. 8, p. 718 et 716, l. 7, p. 818): on notera que dans la souscription de Ferox la plebs est dite Macrianensis Maius. La présence de son adversaire Pomponius au synode de Gebarsussi en 393 (cf. PCBE I. Afrique, p. 882, s. v. Pomponius) rend très vraisemblable la localisation de leur siège en Byzacène et il s'agirait donc de l'évêché que la Notitia de 484 situe dans cette province (Not., Byz., 80 = CSEL 7, p. 126).
- 2) Une seconde plebs Macrianensis était représentée à la Conférence par le catholique Siluanus, 172^e signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 193, p. 758).
- 3) Une troisième plebs Macrianensis est représentée à la Conférence en la personne de l'évêque catholique Felix, qui figure sur une liste additionnelle et ne semble pas avoir de compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, l. 24, p. 902).

Une plebs Macrianensis était située en Maurétanie Sitifienne, selon les indications de la Notitia de 484 (Sitif., 23 = CSEL 7, p. 132). Rien ne permet de décider s'il s'agit du siège de Siluanus (plebs Macrianensis 2) ou de Felix (plebs Macrianensis 3). Notice sur les différents sièges Macrianenses: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 206 (on ne retiendra pas l'affirmation selon laquelle Siluanus Macrianensis 2 aurait assisté au concile de 403: il s'agit en réalité de Siluanus Perdicensis; cf. PCBE 1. Afrique, p. 1080, s.v. Siluanus 3).

MACTARITANA PLEBS (C 4)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Comparator, 199° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesla, I, 202, l. 17, p. 872). Presque sans changement de nom, ce siège de Byzaçène est actuellement Maktar, en Tunisie (CIL VIII, p. 79; 927; 1219; Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXX, Maktar, n° 186). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 103-104; sur les basiliques de Maktar : N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 107-154.

MADA(R)SVMA

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Primulianus, 53° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique, si du moins on accepte de reconnaître le toponyme dans la légère variante graphique qu'il présente dans la souscription (Gesta, I, 187, l. 53, p. 832 : Primulianus, episcopus, Ma < n > dasumitanus). Sous la forme Madassuma, le siège est mentionné comme vacant et appartenant à la province de Byzacène par la Notitia de 484 (Byz., 110 = CSEL 7, p. 127); on note par ailleurs que Primulianus, évêque participant au synode de Cebarsussi en 393, a toutes

chances d'être un évêque byzacénien (cf. PCBE I. Afrique, p. 915, s.v. Primulianus). Enfin, une localisation approximative du siège est fournie par l'Ilinéraire d'Antonin (48, 4 et 49, 9 = éd. O. Cuntz, p. 7), qui sur un trajet place Madasuma (var. Madarsuma P) à 25 milles à l'est de Nara (en D 4 sur notre carte) et sur un autre itinéraire Madassuma (var. Adarsuma P) à 32 milles de cette même cité (cf. infra, s.v. Narensis plebs). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 206-207.

MADAVROS, MADAVRENSIS PLEBS (C 5)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Placentinus, 48° signataire du mandatum de son Église, reconnu à l'appel de son nom par l'évêque donatiste Donatus, lequel toutefois ne figure pas — du moins avec cet ethnique — sur la liste schismatique (Gesta, I, 126, l. 30, p. 720). Les vestiges de la patrie d'Apulée ont été identifiés à Mdaourouch : CIL VIII, p. 472; 957; 1609; Atlas Arch. Alg., f. 18, Souk-Ahras, nº 432. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 338-339; sur les basiliques : N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 29-34.

MAL(L)IANA (C 12)

Ce siège de Maurétanie Césarienne était représenté à la Conférence à la fois par le catholique Victor, 216° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 135, l. 64, p. 778), et le donatiste Nestorius, 263° sur la liste des évêques schismatiques (Gesta, I, 207, l. 178, p. 894). A défaut de localisation certaine par voie épiraphique, les ruines importantes de Khemis Miliana (ex-Affreville) doivent être identifiées au site antique de Mal(l)iana, compte tenu de leur situation et des indications de

l'Itinéraire d'Antonin (38, 4 = éd. O. Cuntz, p. 5) qui place Maliana entre Tigaua castra et Sufasar, à 19 milles de cette dernière cité (discussion dans St. Gsell, Atlas Arch. Alg., f. 13, Miliana, n° 72). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 441.

MAM(M)ILLENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par le catholique Victor, 217° sur la liste de son Église (Gesla, I, 135, l. 71, p. 778), et le donatiste Serenianus, 258° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 207, l. 168, p. 892). Le siège était situé en Maurétanie Césarienne, d'après l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 78 = CSEL 7, p. 130 : Pascasius Mammillensis). En dépit de J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 494), il n'y a aucune indication à tirer du fait que l'évêque Restitutus (de siège au demeurant inconnu : il s'agit probablement de Restitutus Tagorensis, custos chartarum) a souscrit pour Victor Mam(m)illensis (comme il l'a fait pour Solemnius de Tigisis: I, 135, l. 128, p. 782), puisque cette signature a été donnée à Carthage par-devant le commissaire impérial: il est probable que Victor et Solemnius ne savaient ni lire, ni écrire!

MARAZANAE 1 et 2

Deux sièges de ce nom étaient représentés à la Conférence :

1) Une plebs Marazanensis avait à la fois comme évêques présents à Carthage le catholique Eunomius, 173° signataire du mandatum de son Église, et le donatiste Habetdeum; en fait la discussion qui s'instaure à la lecture de la souscription d'Eunomius (confirmée par la souscription d'Habetdeum, par la suite) montre que ce dernier a

été contraint de se replier à Aurusuliana (cf. supra, s. v.), à trois milles de Marazanae (cf. Gesta, I, 133, l. 197-209, p. 758-760 et 206, l. 40, p. 878).

2) Une plebs Ma[r]azenensium Regiorum était de son côté représentée par le seul évêque donatiste Felix, 189° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 201, I. 124, p. 868), si du moins l'on accepte notre restitution de l'ethnique (ms. Manazenensium).

Selon la Notitia de 484 (Byz., 49 = CSEL 7, p. 125: Vindicianus Marazanensis), l'un au moins de ces deux sièges, sinon les deux, était situé en Byzacène: c'était au moins celui d'Eunomius, dont nous savons qu'il participera en 418 au synode de Theleple (ou de Zella): cf. PCBE I. Afrique, p. 366, s.v. Eunomius. L'Ilinéraire d'Antonin (55, 7 = éd. O. Cuntz, p. 8) place Marazanae à 28 milles de Sufes et à 20 milles d'Aquae Regiae; on ne peut toutefois décider de laquelle des deux plebes Marazanenses il s'agit. Notice sur les deux sièges: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 207-208.

MARCELLIANA

Le siège est connu sous la forme Marcelliana par sa mention dans les Sententiae episcoporum de 256 (66 = CSEL 3¹, p. 456, l. 11): Iulianus a Marcelliana.

Ce siège apparaît joint à un autre dans la souscription de l'évêque catholique Lucidus, 150° signataire du mandatum de son Église: «Lucidus episcopus plebis Marcellianensis et Vazit(anae)» (Gesta, I, 133, l. 62, p. 748). On comprendra qu'en 411 le même évêque catholique avait juridiction à la fois sur l'évêché de Marcelliana et sur celui, probablement limitrophe, de Vazi (Sarra) (cf. infra, s.v. Vazi Sarra). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 208.

MASCLIANAE (D 3)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Plutianus, 250° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 207, l. 151, p. 892). La localisation de cet évêché de Byzacène à Hadjeb el-Aioun, en Tunisie centrale, repose sur la concordance des trois routes de l'Itinéraire d'Antonin, dans lesquelles figurent le nom de Masclianae, dans l'évaluation de la distance qui séparait ce site de Sufelula (Sbeitla) d'une part, d'Aquae Regiae, d'autre part (Itin. Ant., 53, 3; 54, 3; 55, 1 = éd. O. Cuntz, p. 7 et 8; discussion dans Ch. Tissor, Géographie, II, p. 610-611). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 76.

MASCVLA (D 6)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Malcus, 106° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 128, I. 37, p. 734), et le donatiste Vitalis, 175° sur la liste de son Église (Gesta, I, 201, I. 80, p. 866). Ce siège de Numidie a été localisé par voie épigraphique à Khenchela, en Algérie (CIL VIII, p. 248; 950; 980; 1669; 1677; Atlas Arch. Alg., f. 28, Aïn-Beida, n° 138). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 314-315.

MATARITANA PLEBS (A 3)

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Cultasius, 192° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 308, p. 766). La graphie de l'ethnique avec un a dans la seconde syllabe (à côté du Malerense

oppidum de Pline, N. H., V, 30) est confirmée par la découverte récente à Mateur d'une dédicace à Constantin faite par la resp(ublica) municipi(i) liberi Malarensis (cf. A. Beschaouch, dans BAC, n.s., 10-11 B, 1974-1975, p. 193), dédicace qui confirme aussi la localisation déjà acquise (CIL VIII, p. 153; 1391; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XII, Mateur, n° 8). La suffixation -ilanus/a du document ecclésiastique apparaît surprenante, à côté de celle des documents civils (Pline, épigraphie) en -ense/is, qui suppose un toponyme de la forme Matara; mais une indécision dans la finale du toponyme (Matara/i) est possible. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 107.

MATHARENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Honoratus, 15° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 120, 1.27, p. 710). Cet évêché était situé en Numidie, selon l'indication de la Notilia de 484 (Num., 37 = CSEL 7, p. 120 : Felix Matharensis). L'identification avec le pagus Ma[...]rensium (en B 5 sur la carte : CIL VIII, 17327 et Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, La Calle, n° 7) apparaît vraisemblable; cette localité était à la limite de la Proconsulaire et de la Numidie ecclésiastique. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 421.

MAXVLA (B 3, cadre agrandi)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Numidius, 4° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 112, l. 2, p. 704), et par le donatiste Felix, 78° sur la liste de son Église (Gesta, I, 188, l. 16,

p. 838). Maxula est actuellement Radès (CIL VIII, 12459; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXI, La Goulette, n° 2). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 131.

MAZACENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par le catholique Apronianus, qui figure sur une liste additionnelle, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, l. 11-12, p. 902). Nous savons par la Notitia de 484 que le siège était situé en Numidie (Num., 81 = CSEL 7, p. 122: Benenatus Mazacensis). La phrase initiale de la nouvelle lettre 22* de saint Augustin récemment publiée confirme cette indication : «Pridie nonas Martias in Numidia apud Mazacos concilium Numidarum episcoporum fuit» (Ep. 22*, 1 = CSEL 88, p. 113, l. 7-8 = BA 46 B, p. 346). Il est toutefois difficile de localiser ces Mazaci — dont le nom libyco-berbère est étroitement apparenté à celui des Mazices —, compte tenu de la vaste extension géographique de cet ethnique; tout au plus peut-on dire que le contexte dans lequel s'insère leur mention au début de la lettre 22* semble indiquer qu'ils étaient situés en l'occurrence dans une région de montagnes. En outre, s'il n'est pas perceptible dans l'ethnique Mazacensis, le phénomène tribal apparaît bien dans la formule apud Mazacos qu'utilise Augustin : il s'agit «d'une tribu christianisée, encore peu urbanisée au début du ve siècle de notre ère» (J. Desanges et S. Lancel, «L'apport des nouvelles lettres à la géographie historique de l'Afrique antique et de l'Église d'Afrique», Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak, p. 90-91). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 422.

MEDIANAS ZABVNIORVM

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Donatus a Medianas Zabuniorum, 206º signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 203, l. 12, p. 872). Le contexte indique nettement que le lieu-dit Medianas Zabuniorum était en Sitifienne, et plus précisément proche de Silisis (Sétif), d'une part avec l'intervention de l'évêque catholique Victor, qui est évidemment l'évêque de Variani (cf. infra, s.v.) et surtout celle de Nouatus de Silifis qui déclare avoir là un prêtre : «Scriptum sit me Medianas Zabuniorum habere presbyterum» (Gesta, I, 204, 1, 3, p. 874). Il est tentant de rapprocher Medianas Zabuniorum de la r(es) p(ublica) Med(ianorum?) qu'une inscription permet de situer au lieu-dit ferme Cruchon, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Sétif (Allas Arch. Ala., f. 16, Sétif, nº 418; AEp, 1910, nº 7; en C 8 sur notre carte). Cette localisation apparaît préférable à celle de J. MESNAGE, qui songeait à l'actuel village de Medjana, à 65 km à l'ouest de Sétif (Afrique chrélienne, p. 328), Cependant, l'abondance des lieux-dits Mediana/um n'autorise aucune localisation certaine (cf. P.-A. Février, dans Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne, Tunis 1968, p. 60-63 et Y. Duval et P.-A. Février, «Procès-verbal de déposition de reliques de la région de Télergma», MEFR, 1969, p. 313-314).

MEG(A)LAPOLITANA PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Romanus, 189° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 292, p. 766). Le siège Meglapolitanus est situé en Proconsulaire par la Notitia de 484 (Proc.,

39 = CSEL 7, p. 118). Plus précisément, on a tenté d'identifier de façon hypothétique, mais sans indices sûrs, la Megalapolis d'Agathocle (Diod. Sic., XX, 8, 2) avec les vestiges relevés à Menzel bel Kassem, dans le Cap Bon (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XVI, Kelibia, nº 2). Le fait que ce soit un évêque donatiste du nom de Felix qui prétende avoir un prêtre, nommé Maximianus, dans l'évêché de Romanus a suggéré à J. Mesnage (Afrique chrélienne, p. 120) que, ce Felix devant être l'évêque schismatique de Maxula, l'évêché de Romanus devait plutôt être proche de cette dernière cité, et se situer peutêtre à Mohammedia. Mais cette hypothèse n'est pas à retenir, en raison de l'identité incertaine de cet évêque du nom de Felix sur l'intervention duquel elle se fonde, plusieurs évêques donatistes homonymes pouvant être en cause.

MELZI, MELZITANA PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Tutus, 23° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 121, I. 21, p. 712). Il s'agit très probablement de l'oppidum Melizilanum de Pline (cf. J. Desanges, éd. de Pline, p. 310-311), mais la forme Melzi est attestée dans une liste militaire (cf. A. A. ALY, «A Latin Inscription from Nicopolis», Annals of the Faculty of Arts, Ain Shams Univ., 3, 1955, p. 118, col. IV, l. 24 : Melzi, ablatif d'origine); on y ajoutera Melzi, à corriger en Melzi, origo de légionnaire à Castellum Dimmidi (cf. G. Picard, Castellum Dimmidi, Alger-Paris, 1947, p. 198, l. 17). Une localisation approximative du siège apparaît possible, si l'on tient compte d'une inscription récemment publiée d'Vzali Sar, qui présente un surnom d'origine abrégé Milz (ou Melz): cf. L. MAURIN et J. PEYRAS, «Vzalitana. La région de l'Ansarine dans l'Antiquité», Cahiers de Tunisie 19, 1971, nºs 75-76, p. 51

(inscr. II, fig. 17). Compte tenu du faible rayon d'intelligibilité d'une abréviation relative à une cité de peu de notoriété, on admettra que Melzi devait être proche d'Vzali Sar (en B 3 sur notre carte, dans l'encadré agrandi). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 210, qui propose une localisation sur l'oued Meliz fondée sur la seule ressemblance phonétique.

MEMBLONE (A 3)

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Theasius, 197° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste, si du moins on admet notre correction à la graphie présentée par le manuscrit des Actes: «Theasius episcopus plebis Memblosit(anae)» (Gesta, I, 133, I, 338, p. 768). Cette correction, et donc l'attribution du siège de Memblone à Theasius, s'autorise des données qui par ailleurs lient cet évêque à ce siège de Memblone (cf. PCBE I. Afrique, p. 1105, s.v. Theasius et p. 93, s.v. Armenius). Cette dernière graphie doit être préférée à Membrone, graphie sous laquelle l'Anonyme de Ravenne (III, 6 = éd. Schnetz, p. 39, 1. 3) situe la ville comme proche d'Utique et sous laquelle l'Itinéraire d'Antonin (22, 2 = éd. O. Cuntz, p. 3; le manuscrit P porte Memlone) la place à 10 milles de Tuneiza et à 6 milles d'Utique; avec la graphie Memblone, en revanche, la Table de Peutinger (segm. V, 3) situe la ville aux mêmes distances entre Tuniza et Vlica; la liquide l figure encore au lieu de r dans l'ethnique tel qu'il apparaît dans une lettre d'Evodivs d'Vzalis, titulaire de l'évêché limitrophe (Memlonitanus: Ep. 158 = CSEL 44, p. 488; 1. 19) et dans le De miraculis sancti Stephani (II, 4, 1 = PL 41,850: «in loco Memblotutano»; lire Memblonitano). La concordance des données numériques de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger permet de localiser Memblone sur la ligne de rivage de l'ancien sinus Viicensis, à Sidi Ahmed bou Farès (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. VII, Porto Farina, n° 82). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 119.

MEMBRESSA (B 3, cadre agrandi)

Le siège était en 411 occupé à la fois par le catholique Gennadius, 180° signataire du mandatum de son Église, et par le donatiste Restitutus, 141° sur la liste de son parti, l'un et l'autre présents à Carthage (Gesta, I, 133, l. 142, p. 762 et 198, l. 73, p. 854). La ville antique (dont le nom a longtemps persisté: on lit Memressa chez un chroniqueur du IX° siècle: cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1986, p. 536) est localisée à Medjez el-Bab, sur la Medjerda (CIL VIII, p. 162; 1440; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVII, Medjez el-Bab, n° 19). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 113-114.

MENEFESSITANA PLEBS

Ce siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Nolitia de 484 (Byz., 57 = CSEL 7, p. 125 : Seruus Menefessitanus). La Menephese de Procope (B. V., II, 23) et de Corippus (Iohann., IV, 19-64) a été, à titre d'hypothèse, identifiée par Ch. Tissot (Géographie, II, p. 160-162) avec un ensemble de ruines appelé Henchir Djemmich, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Sousse, là où un ensemble de canaux qui se déversent dans la Sebka Kelbia est encore appelé El Menfez (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LVI, Sebka Kelbia, n° 71). Si l'on admet avec nous que l'ethnique transmis par le manuscrit des Acles de 411 n'est qu'une variante graphique du siège attesté par la Notilia de 484, on attribuera à ce siège l'évêque catholique Mensurius, 224° signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur donatiste (Gesta,

I, 135, l. 109, p. 780: Mensurius episcopus plebis Me[n]e-fessilanae). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 55.

MERFEREBITANA PLEBS

Ce siège n'est attesté que par la mention qui en est faite dans la souscription du donatiste Donatus, 43^e signataire du mandatum de son Église, présent à la Conférence sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 26, p. 830). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 149, dont l'hypothèse d'identification avec le lieu-dit Menegere doit être tenue pour gratuite.

MESARFELTA (D 8)

Ce siège était représenté à la Conférence par le donatiste Benenatus, 130° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 47, p. 852). La Table de Peutinger (segm. IV, 1) place Mesarfilia entre Aquae Herculis et Piscina, tandis que l'Anonyme de Ravenne (éd. Schnetz, p. 39, l. 34) signale Messafilla entre Pissinas et Duo flumina. En fonction de ces données, on s'accorde à situer Mesarfella à 2 km au nord d'El Outaya (CIL VIII, p. 278, 953, 1720; discussion dans St. Gsell, Atlas Arch. Alg., f. 37, El Kantara, n° 64-70; cf. aussi J. Baradez, Fossatum Africae, Paris 1949, p. 258-260). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 348.

METENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Gratianus, 64° signataire du mandalum

de son Église (Gesta, I, 126, 1.78, p. 722) et le donatiste Fortunatianus, 54° sur la liste de son Église (Gesta, I, 187, 1.56, p. 832). Il s'agissait d'un évêché numide, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 46 = CSEL 7, p. 121: Felicianus Metensis). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 442.

MIDICCA

Le siège est représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Marcus, 57° signataire du mandatum de son Église (Gesla, I, 187, l. 62, p. 832). Cet évêché était si obscur qu'Alypius, à la lecture de la souscription de Marcus, lui demanda d'où il était : «'Vnde es? Quae est autem ciuitas tua?' Marcus episcopus dixit : 'Secus Tapruram Midicca. Nouit me Limenianus a Taprura'» (Gesla, I, 187, l. 65-67). Marcus invoque donc la caution de son voisin l'évêque catholique Limenianus de Taprura; mais la localisation du siège de Limenianus fait elle-même problème (cf. infra, s.v. Tap(a)rura). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 211.

MIDIDI (C 4)

Le siège était représenté à la Conférence par le catholique Serenianus, conseiller (consiliarius) de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 142, I. 6, p. 790 : Serenianus episcopus Midi[di]lanus). L'haplographie qu'on observe dans l'ethnique transmis par la liste de 411 (Miditanus à côté de Mididianus dans Not., Byz., 6 = CSEL 7, p. 124) se rencontre aussi dans les inscriptions : [ciuitaf]is Mididil(anae) (CIL VIII, 609) à côté de Miditano (ibid., 23358). Le toponyme antique se retrouve, très peu évolué phonétiquement, dans

le nom du lieu-dit moderne auquel il est identifié par l'épigraphie: Henchir Medded, au sud-ouest de Maktar (CIL VIII, p. 77; 1218; Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXXVI, El Ala, n° 4). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 109.

MID(I)LENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Iulianus, 84º signataire du mandatum de son Église, lequel, absent pour cause de maladie, a fait souscrire pour lui son prêtre Rufinus (Gesta, I, 193, l. 7, p. 842 : Rufinus presbyler pro episcopo meo Iuliano Midlensi). Le siège était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 41 = CSEL 7, p. 120 : Florentianus Midilensis). Des ruines considérables comportant un castrum et une église ont été relevées à une trentaine de kilomètres au nord-ouest d'Ad Maiores (en E 6 sur la carte), au lieu-dit Mdila, sur l'oued du même nom, que St. Gsell propose avec prudence d'identifier à l'ecclesia Midilensis (Atlas Arch. Alg., f. 50, Négrine, nº 23; cf. aussi J. BARADEZ, Fossatum Africae, Paris 1949, p. 128 et 287, n. 1). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 327.

MIGIRPA

Ce siège dont le toponyme figure dans la mention de son titulaire au milieu du 111° siècle (Sent. episc., 2 = CSEL 3¹, p. 437 : Felix a Migirpa) était représenté à la Conférence à la fois par le catholique Victor, 93° signataire du mandatum de son Église, et par le donatiste Gloriosus, 131° sur la liste schismatique (Gesta, I, 126, l. 64, p. 730 et 198, l. 53, p. 852). Il s'agissait d'un siège de Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 23 = CSEL 7,

p. 118: Pascasius Migirpensis). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 211.

MILEV (B 7)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Seuerus, mentionné par Alypius sur une liste additionnelle, mais absent pour cause de maladie, et par le donatiste Adeodatus, porte-parole (actor) de l'Église schismatique (Gesta, I, 215, l. 37, p. 902; 65, l. 12-13, p. 678; 133, l. 381-382, p. 772). Mileu est actuellement Mila (CIL VIII, p. 701; 967; 1887; Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, n° 59). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 335.

MILIDIENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Liberalis, 240e signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesla, I, 207, l. 131, p. 890). Sous cette forme Milidiensis, le siège n'est pas attesté par ailleurs, lacune qui a suscité des rapprochements. Ainsi J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 115) a proposé d'y reconnaître un évêché attesté au milieu du IIIe siècle, celui de Midila (Sent. episc. 45 = CSEL 31, p. 451), qu'on identifie habituellement au site de Medeli, voisin d'Vthina (Oudna), à l'ouest (en B 3 sur notre carte). On a récemment rapproché l'ethnique Milidiensis du toponyme Melzi (cf. supra, s.v.), par l'intermédiaire d'une prononciation Miliziensis (L. MAURIN et J. PEYRAS, «Vzalitana. La région de l'Ansarine dans l'Antiquité», Cahiers de Tunisie, 1971, nº 75-76, p. 52); mais si le donatiste Liberalis avait été l'évêque schismatique de Melzi, il n'aurait pas manqué de protester lorsque

l'évêque catholique du lieu, Tutus, affirma n'avoir personne en face de lui (Gesta, I, 121, l. 22-24, p. 712). Notons enfin qu'il a existé une gens Milidiorum dans la région de Boghni, en Kabylie: cf. J. Martin, dans BAA 7¹, 1977-1979, p. 81-83.

MONTENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Donatianus, 40° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste donatiste, lequel, selon Petilianus, était malade (Gesla, I, 121, l. 78, p. 716: on notera que la graphie du manuscrit est, pour l'ethnique du siège, Montenus). La Notitia de 484 place en Numidie un siège Montensis (Num., 25 = CSEL 7, p. 120), mais l'abondance des lieux-dits Mons (avec ou sans déterminant) en différentes régions d'Afrique ne permet pas de placer le siège de Donatianus en Numidie sur cette seule indication. J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 338) n'hésite pas à placer le siège de Donatianus en l'un de ces lieux-dits, à Mons (maintenant El Ksar, plutôt que Henchir Kasbaït) où les données de la Table de Peulinger (segm. II, 3) avaient conduit à situer la station Monte sise à 12 milles de Sitifis (Sétif) et 13 de Cuicul (Djemila) : cf. Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, nº 196. Mais cette appellation de Monte pour le site d'El Ksar fait maintenant question (cf. infra, s.v. Moptensis plebs).

MOPTENSIS PLEBS, MOPT(H)I (C 8)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Leo (municipii Mopt[ensis]), préposé à l'enregistrement des débats (custos chartarum) (Gesta, I, 143, l. 51, p. 794), et par le donatiste Felix, 24° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 180, l. 28, p. 822).

L'évêque catholique Leo était au concile général de Carthage en 419 legatus de la Maurétanie Sitifienne (CCL 149, p. 151; 230; 233). Mais, en 416, c'est très probablement lui dont le nom figure, en 16° position, dans la liste de souscription de la lettre synodale du concile numide de Mileu (Avg., Ep. 176 = CSEL 44, p. 663): ce qui peut s'expliquer dans la mesure où le municipium Moplense était en Maurétanie Sitifienne (ecclésiastique), mais aux confins de la Numidie.

En 1949, une dédicace de la res publica Monthsensium? a été mise au jour sur le site d'Henchir Kasbaït (ou mieux Henchir El Ksar), jusqu'alors appelé Mons du nom de la station (Monte) sise sur la Table de Peutinger à 12 milles de Sitifis et à 13 milles de Cuicul (cf. supra, s.v. Montensis plebs et L. GALAND, dans MEFR, 1949, p. 57; AEp, 1950. nº 136). Il y a donc lieu de considérer la Table comme fautive, la faute, en l'occurrence, pouvant être simplement graphique (Monte au lieu de Mopth[i?]). Mais que faire alors du Mopti municipium que la même Table (segm. II. 4) place à 11 milles de Cuicul (Djemila), sur la route de Cuicul à Igilgili (Djidjelli) par ad Ficum, ad Basilicam et Choba? A moins d'admettre que Mopth[?] et Mopti municipium sont deux sites distincts, il faut dès lors imputer à la Table de Peutinger une deuxième erreur, non plus seulement graphique, mais tenant à une duplication fautive du report du Mopth[i] de part et d'autre de Cuicul. Mais, compte tenu du système de représentation spatiale de la Table, qui écrase les latitudes en étirant les longitudes, si Mopti municipium apparaît au lecteur de la Table à droite de Cuicul, cela ne signifie pas qu'il soit à l'est de la ville (Choba, qui est à l'ouest, est représentée très à droite de Cuicul). En fait, la route partant de Cuicul pour aller à Igilgili via ad Ficum, ad Basilicam et Choba repassait vers l'ouest l'Amsaga (O. el Kébir) qui faisait frontière entre la Numidie et la Sitifienne; sur cette route, Mopti municipium, première station, se trouvait sur la rive gauche de l'Amsaga et donc en Sitisienne, à si peu de distance de

Mopth [?] (alias Mons, Henchir Kasbaït) qu'on pourrait ne pas trop hésiter à identifier les deux sites. C'est l'avis, très autorisé, de P. Salama, dans un article récent sur le réseau routier de cette région («Les voies romaines de Sitifis à Igilgili. Un exemple de politique routière approfondie». Ant. Afr. 16, 1980, p. 104, n. 1): «Galand (MEFR, 1949, p. 83-87) hésitait encore à identifier la res publica Mopth[...] retrouvée à Mons avec la station nommée Mopti sur la Table de Peutinger. Nous n'hésitons guère à franchir ce pas.» On peut seulement regretter que dans cet article si documenté et très neuf P. Salama n'ait pas argumenté à l'appui de cette opinion. Il est enfin également possible. comme le suggère L. GALAND (loc. cit., p. 87), que deux sites homonymes aient coexisté à peu de distance l'un de l'autre, pour constituer, sinon une seule ciuilas, du moins un seul évêché, comme ce fut, semble-t-il, le cas de Muzuc, à la limite nord de la Byzacène (cf. infra, s.v. Muzucensis plebs).

MVLLITANA PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Candorius, 144° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 133, l. 32, p. 746), et par le
donatiste Marcellinus, 126° sur la liste des évêques
schismatiques (Gesta, I, 198, l. 39, p. 852). Candorius figure
en 416 sur la liste de souscriptions à la lettre synodale du
concile de Proconsulaire (cf. Avg., Ep. 175 = CSEL 44,
p. 653), ce qui suggère son appartenance à cette province,
appartenance confirmée par l'indication de la Notitia de
484, qui situe le siège en Proconsulaire (Proc., 15 = CSEL
7, p. 117: Liberatus Mullitanus). On ne peut préciser
davantage. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique
chrétienne, p. 212.

MVSTI (B 4, cadre agrandi)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Victorianus, 41° signataire du mandatum de son Église, seul présent à Carthage du fait de la défection de son adversaire donatiste (maximianiste) Felicianus (Gesla, I, 121, l. 81, p. 716). Avec une faible évolution phonétique du toponyme, Musti est maintenant Henchir Mest, près du Krib (GIL VIII, p. 192; 938; 1501; Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXV, Jama, n° 3). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 117-118; sur le site, cf. en dernier lieu A. Beschaouch, «Mustitana», Karthago 14, 1967-1968, p. 121-223.

MVSTITANA PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par le catholique Leontius, 171° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 187, p. 758 : Mu < er > tilanus), et par le donatiste Cresconius, 230° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 206, l. 58, p. 880). Il s'agit d'un siège situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 71 = CSEL 7, p. 121 : Antonianus Mustitanus). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 424.

MVTVGENNA, MVTVGEN(N)ENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Antonius, 166° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 149, p. 756), et par le donatiste Splendonius, 257° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 207, l. 166, p. 892). Antonius figure parmi les signataires de la lettre synodale du concile numide de

Mileu en 416, ce qui suggère son appartenance à la province ecclésiastique de Numidie (Avg., Ep. 176 = CSEL 44, p. 664). Plus précisément, une uilla Mulugenna est mentionnée dans une lettre de saint Augustin dont le contexte permet de situer cet évêché rural aux confins sudest du diocèse d'Hippone (Avg., Ep. 173, 7 = CSEL, 44, p. 645, l. 25; cf. St. Gsell, Allas Arch. Alg., f. 9, Bône, n° 59, p. 11, col. 1; en dernier lieu, S. Lancel, «Études sur la Numidie d'Hippone au temps de saint Augustin. Recherches de topographie ecclésiastique», MEFRA 96, 1984, p. 1104 et fig. 3, p. 1098).

MVZVCENSIS PLEBS (C 3)

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Restitutus, 165e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 144, p. 754), et par le donatiste Idaxius, 219^e sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 206, I. 24, p. 876). Il s'agit d'un siège byzacénien, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 42 = CSEL 7, p. 125 : Innocentius Muzucensis). Plus précisément, deux sites présentant ce même ethnique Muzucensis ont été localisés grâce à des découvertes épigraphiques à peu de distance l'un de l'autre : d'une part, au lieu-dit Henchir Karachoum (ou Hr Khachoun: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLVIII, Djebibina, nos 28-29), un municipium Muzucense dont la promotion municipale date de Caracalla (cf. CIL VIII, 12060); d'autre part, à 10 km au sud-ouest, à vol d'oiseau, au lieu-dit Henchir Bechra, une ciuitas Muzucensis fait une dédicace à Commode (datée de 178-179: CIL VIII, 12095; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXXI, Djebel bou Dabous, nº 33). On a longtemps admis qu'il y a eu là deux villes homonymes et voisines et qu'il a existé deux Muzuc comme il y a eu deux Zama (cf. note de S. Reinach dans Ch. Tissor, Géographie, II, p. 604-605). Une hypothèse émise récemment (J. Gascou, dans Ant. Afr. 10, 1976, p. 38) tendrait à ne voir dans ces deux sites que deux agglomérations distinctes appartenant à une seule cité: qu'un seul évêché Muzucensis soit attesté va assurément dans le sens de cette interprétation des deux sites homonymes et très proches. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 38 et 96, qui attribue aussi les episcopi Muzuenses (cf. infra) aux lieux-dits Muzucenses.

MVZVENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Rusinianus, 96° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 128, l. 10, p. 730 : il faut, avec le manuscrit, lire Muzuensis, et non Muzucensis comme nous avons corrigé à tort). Rusinianus figure parmi les signataires de la lettre synodale du concile de Proconsulaire réuni à Carthage en 416 (cf. Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 653) et il compte parmi les legati de Proconsulaire demeurés en séance pour la deuxième session (30 mai) du concile général réuni à Carthage en 419 (Concilia Africae, CCL 149, p. 229 et 234). Au demeurant, la Notitia de 484 consirme que le siège était bien situé en Proconsulaire (Not., Proc., 49 = CSEL 7, p. 119 : Felix Muzuensis). On ne peut préciser davantage.

NARA, NARENSIS PLEBS (D 4)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Ianuarius, 222° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 206, l. 30, p. 878 : Ianuarius episcopus Narensis). Le siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Nolitia de 484 (Byz., 11 = CSEL 7, p. 124 : Victor Narensis). Plus précisément, le lieu-dit Nara peut, grâce aux

NEPTITANA PLEBS

deux indications concordantes de l'Itinéraire d'Antonin (48,3 et 49,8 = éd. O. Cuntz, p. 7), être localisé de façon très probable à Bir el Bey (plutôt qu'à Bir el Hafey), à 25 km au sud-est de Sufetula (Sbeitla): discussion due à S. Reinach, dans Ch. Tissot, Géographie, II, p. 646. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 77.

NARAGGARA (C 5)

Le siège était représenté à la Conférence par le donatiste Faustinus, 251° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, I. 153, p. 892: Faustinus episcopus Naraggaritanus). A défaut d'attestation épigraphique, les données concordantes des routiers (Itin. Ant., 41,5 et 44, 7 = éd. O. Cuntz, p. 6; Tab. Peut., segm. IV, 4) permettent de situer Naraggara avec une grande probabilité à Sakhiet sidi Youssef (discussion complète dans St. Gsell, Atlas Arch. Alg., f. 19, Le Kef, n° 73). Le siège était situé en Proconsulaire, du point de vue ecclésiastique, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 48 = CSEL 7, p. 119: Maximinus Naraggaritanus). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 165-166.

NASAIT(ENSIS?) PLEBS

La souscription de l'évêque donatiste Liberalis, episcopus loci Nasail(ensis?), 39° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 16, p. 828), constitue la seule mention de ce siège. L'hypothèse de J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 399) qui veut y voir une graphie fautive pour Vasait(anus), forme elle-même simplifiée pour Vazaiuit(anus) (de Vazaiui = Aïn Zoui, en Numidie), apparaît assez gratuite.

NATIONENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Faustinus, 272° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 208, l. 5, p. 896). Le siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 75 = CSEL 7, p. 126: Pirasius Nationensis). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 213.

NEAPOLIS (B 2)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Fortunatianus, 61° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 126, l. 69, p. 722), et par le donatiste Ampelius, 217° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 206, l. 20, p. 876). Neapolis, en Proconsulaire, est actuellement Nabeul, en Tunisie (CIL VIII, p. 125, 928, 1282; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXX, Nabeul, n° 183). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 123.

NEBBITANA PLEBS: cf. NEPTITANA PLEBS

NEPTITANA PLEBS (F 5)

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Quoduultdeus, 104^e signataire du mandatum de son Église, si du moins on accepte notre correction à la leçon du manuscrit: Quoduultdeus episcopus Nebbil(anus) (Gesta, I, 197, l. 46, p. 848). Situé en Byzacène par la Nolitia de 484 (Byz., 14 = CSEL, 7,

NOVA PETRA

p. 124 : Laetus Neptitanus), le siège d'(Aggarsel) Nepte doit être selon toute probabilité localisé à Nefta, une des oasis du Djérid : cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 685-686. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 124-125.

NICIVENSIS PLEBS (NICIVIBVS: D 8)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Iustus, 167° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 201, l. 51, p. 862). A basse époque, les Niciues se sont fixés dans la vallée de l'oued Barika, au nord des monts de Batna, avec pour toponyme l'ablatiflocatif de leur nom tribal, Niciuibus, qui survit déformé dans le toponyme actuel Ngaous: CIL VIII, p. 452, 1786; Atlas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, n° 161 (sur le groupe tribal, cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 336-337). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 343.

NIGIZVBITANA PLEBS

La seule attestation de ce siège est constituée par la souscription de l'évêque donatiste Gaudentius, qui le représentait seul à la Conférence, 193° sur la liste de son Église (Gesta, I, 202, l. 5, p. 870). La localisation habituelle (M^{gr} Toulotte, Géographie. Numidie, p. 314, qui identifie Nigizubi (?) à Tigisis; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 425) en Numidie ne repose que sur l'absence d'un rival catholique en face de Gaudentius.

NIGRENSIVM MAIORVM PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Lucrus, 156e signataire du mandatum de son

Église (Gesta, I, 133, l. 93, p. 750), présent à Carthage sans compétiteur donatiste. L'ethnique de ce siège apparaît déjà, semble-t-il, sur une tuile conservée au musée de Palerme (CIL X, 8045, 12) sur laquelle on peut lire:

CEL. NIGR. MAIO[. L. MINICI NATALI[S] EVLALVS ACTOR EI[VS]

Des Nigrenses Maiores apparaissent donc en relation avec L. Minucius Natalis, légat d'Auguste propréteur, commandant la IIIe légion en 103/105, date à laquelle il a fait construire le castrum que la Table de Peutinger (segm. IV. 4) appelle Ad Maiores et dont on a retrouvé les vestiges dans les ruines importantes de Besseriani (en E 6 sur notre carte: cf. CIL VIII, 2478). St. GSELL (Atlas Arch. Alg., f. 50. Négrine, nº 152) fait remarquer que le Diebel Madjour, qui domine les ruines de Besseriani, a conservé le nom antique, dont la seconde composante, le terme Nigrenses, se retrouve apparemment dans Négrine, nom d'un village voisin. Le toponyme dont fait état la Table de Peutinger, Ad Maiores, semble en effet elliptique et doit être complété par un déterminant : il est probable que la station, devenue plus tard un évêché, devait s'appeler Ad Nigrenses Maiores. Il n'est pas impossible que les Casae Nigrae, siège de Donat et berceau de la secte, en aient été proches (cf. supra, s.v.). Notice sur le siège des Nigrenses Maiores: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 261.

NOVA PETRA (C 8)

Le siège Nouapetrensis était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Datiuus, 60° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 187, l. 73, p. 834). Sur la base des données de l'Ilinéraire d'Antonin (34,4 = éd. O. Cuntz, p. 4), qui place Noua Petra sur la route de Lambèse à Sétif, à 13 milles de Diana Veteranorum et à 22 milles de Gemellae, le siège doit être localisé de façon

très probable à l'Henchir Encedda. Dans la description sommaire de la Passio Marculi, 6 (PL 8, 762 = J.-L. MAIER, Le dossier du donatisme, p. 282), «castellum Nouae Petrae, quod ardui montis praecipitio et nomine et uicinitate coniunctum est», l'arduus mons serait le Djebel Agmerouel. L'objection de St. GSELL (Atlas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 3 et n° 62, p. 4), selon lequel le nom de castellum (au sens de bourg fortissé) n'aurait pas convenu au site, n'est pas dirimante. En revanche, plus digne de considération est l'objection portant sur la faible étendue des ruines. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 287.

NOVA SINNA

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Restitutus, 20° signataire du manda-lum de son Église (Gesta, I, 121, l. 13, p. 712), et par le donatiste Felix, 34° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 187, l. 6, p. 828). Il s'agissait d'un évêché situé en Numidie, selon l'indication de la Notilia de 484 (Num., 48 = CSEL 7, p. 121 : Candidus Nouasinensis). Nous savons en outre que l'évêque Felix a souscrit durant le voyage pour son collègue Marcianus Eminentianensis (Gesta, I, 208, l. 9, p. 896) dont le siège, en Maurétanie Sitisienne, n'est pas précisément localisé (cf. supra, s.v.). Nous sommes du moins avertis que les deux évêques cheminaient ensemble sur un même itinéraire à destination de Carthage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 426.

NOVENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Felix, qui figure sur une liste additionnelle, et est présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 215, l. 51, p. 904). Cet évêché pourrait être situé en Maurétanie Césarienne, où la Notitia de 484 fait état de deux sièges Nouenses (Ces., 19 et 93 = CSEL 7, p. 138 et 131) et l'on pourrait plus précisément l'identifier avec oppidum Nouum (Aïn Delfa, ex-Duperré : Atlas Arch. Alg., f. 13, Miliana, n° 63). Mais il faut ajouter que dans les Sententiae episcoporum de 256 figure en 60° position un Rogatianus a Noua qui a peu de chances d'être un évêque de Césarienne (cf. CSEL 3¹, p. 455). Enfin, un lieu-dit Nouae figure sur un ostrakon de Carthage (AEp, 1912, n° 70 : Victor a Nobis). Il s'ensuit que le siège de l'évêque Felix présent à la Conférence n'est pas localisable. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 497.

NVMIDIA, NVMIDIENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Ianuarius, episcopus Numidiensis, 80° signataire sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 188, l. 20 et 24, p. 838 et 840). Cet évêché était situé en Césarienne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 118 = CSEL 7, p. 131). L'intervention du catholique Reparatus de Sufasar à propos du siège de Ianuarius de Numidia (Gesta, I, 188, l. 26, p. 840 : « Diocesis mea est. Illic presbyterum habeo ») permet de préciser que cette localité était située dans le voisinage immédiat de Sufasar (Amoura, Oued Chorfa, ex-Dolfusville : en C 12 sur notre carte ; cf. infra, s. v.). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 498.

NVMLVLI (B 4, cadre agrandi)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Aurelius, 83° signataire du mandatum de

OEA

son Église (Gesta, I, 126, l. 135, p. 728 : il faut corriger en Numlulit[anae] la leçon Numnulit[anae] du manuscrit). Numluli a été localisé par voie épigraphique à Henchir el Mâatria (CIL VIII, p. 1481; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIII, Teboursouk, n° 19). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 107.

NVRCONENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Auxilius, 233° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 135, 1.103, p. 780). Le siège était situé en Césarienne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 102 = CSEL 7, p. 131: Maddanius Murconensis; la mention du siège dans ce texte étant la seule avec celle des Actes de 411, on ne peut décider quelle est la bonne graphie de l'initiale: M ou N). Cette localisation provinciale est précisée par le contexte même de la souscription d'Auxilius, lorsqu'il affirme être en possession de l'unité: «Vnitatem possidemus, quod omnes sciunt Caesarienses. Hic est Seuerinus, dicat» (Gesta, I, 135, l. 106-108, p. 780). Les Caesarienses qui sont tous au courant de cette situation sont, soit les habitants de Caesarea (Cherchel), soit plus probablement les habitants de la province de Césarienne, proches de la capitale provinciale. Quant à l'évêque donatiste Seuerinus, dont le témoignage est invoqué, et qui confirme de bonne grâce les propos d'Auxilius, c'est l'évêque d'un lieu-dit Castellum (cf. supra, s.v.: peut-être Castellum Tingitanum, en C 13 sur la carte). Il n'y a en revanche, pour la localisation du siège, rien à tirer de l'hypothèse que l'évêque Auxilius de 411 soit le même Auxilius destinataire d'une lettre non datée de saint Augustin qui avait excommunié le comes et uir spectabilis Classicianus (Ep. 250 = CSEL 57, p. 593; cf. PCBE I. Afrique, p. 132 s.v. Auxilius I, et, en dernier lieu, le

commentaire de la lettre 1* par G. Folliet, dans BA 46 B, Paris 1987, p. 421-422. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 479, qui veut sans raison valable identifier le siège Nurconensis avec la station appelée Ad Dracones dans l'Itinéraire d'Antonin, 36, 6 (éd. O. Cuntz, p. 5).

OBBA, OBBENSIS PLEBS (C 4)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Felicissimus, 83° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 193, l. 5, p. 842). Une plebs Obbitana est attestée en Maurétanie Césarienne par la Notitia de 484 (Ces., 56 = CSEL 7, p. 129 : Eusebius Obbitanus). Cependant, la suffixation de l'ethnique du siège de Felicissimus, Obbensis, renvoie plutôt au siège d'Obba (cf. Sent. episc. 47 = CSEL 3¹, p. 452 : Paulus ab Obba, en 256) que sa mention sur la Table de Peulinger (segm. V, 1 : Orba pour Obba) permet de situer un peu au nord d'Althiburos (Medeïna), en Proconsulaire, à Ebba (CIL VIII, p. 1562; Ch. Tissot, Géograhie, II, p. 459; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, n°s 87-88). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 63.

OEA (H 14)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Marinianus, préposé à l'enregistrement des procès-verbaux (custos charlarum), présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesla, I, 201, l. 42, p. 862). Oea, en Tripolitaine, est actuellement Tripoli, en Libye (CIL VIII, p. 5; 921; 1144). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 164.

OLIVENSIS PLEBS

La seule attestation de ce siège est la souscription de l'évêque catholique Lucius, qui figure sur une liste additionnelle, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, 1. 26, p. 902). Il est très probable que cette plebs Oliuensis doive être rattachée à la station Ad Oliuam (en B 9 sur la carte), que la Table de Peutinger (segm. II, 3) place à 30 milles de Ruzai municipiu(m) (peut-être Tubusuptu?) et à 25 milles d'Ad Saua, tandis que l'Itinéraire d'Antonin (39, 8 = éd. O. Cuntz p. 5) la situe, sur un trajet un peu différent, à 30 milles de Saldae (Bejaia, ex-Bougie) et à 25 milles d'Ad Saua (discussion de ces données dans St. Gsell, Atlas Arch. Alg., f. 7, Bougie, n° 12, p. 5; on peut hésiter, pour une localisation précise, entre les n°s 41, 42 et 43). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 487.

ORIENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Victor, 100° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesla, I, 197, l. 37, p. 846 : Victor, episcopus Oriensis). Il est probable que l'ethnique Oriensis renvoie à un lieu-dit (H)orrea, et l'on peut penser en particulier à la station d'Orrea, que l'Itinéraire d'Antonin (31,7 = éd. O. Cuntz, p. 4) place sur la route menant à Saldae (Bejaia, exBougie), à 18 milles de Sitifis (Sétif), et qu'on a proposé de localiser à Aïn Roua (en B 9 sur la carte), à 25 km au nordouest de Sétif. D'autres hypothèses sont possibles, ainsi celle de J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 356), qui propose de situer l'évêque donatiste de 411 à Muslubio Horrea (en B 8/9 sur notre carte : Atlas Arch. Alg., f. 7, Bougie, n° 57). Une localisation au Caput saltus horreorum,

à l'ouest de Sétif (Allas Arch. Alg., f. 16, Sétif, nº 319) serait encore possible. En fait, on ne peut rien décider pour la localisation du siège de Victor Oriensis.

PAVZERENSIS PLEBS

La seule attestation du siège et du site est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Flauianus, 68° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 98, p. 836); ce siège devait être proche de Thigillaua, en Numidie (Djillaoua, en Algérie : en B 8 sur la carte) : c'est en effet un évêque donatiste du nom de Flauianus (qui ne peut être que Flauianus Pauzerensis : il est seul de ce nom en séance) qui intervient après lecture de la souscription de Reginus de Thigillaua pour dire que le compétiteur donatiste de ce dernier, Donatus, a dû rebrousser chemin pour cause de maladie (Gesta, I, 133, l. 27, p. 764). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 427.

PERDICES, PERDICENSIS PLEBS (C 8)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Siluanus, 34° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 121, l. 59, p. 714), et par le donatiste Rogatus, 47° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 187, l. 37, p. 830). Proche de la frontière de la Numidie ecclésiastique à l'est, le siège était en Sitissenne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Sitis., 39 = CSEL 7, p. 133) et selon ce que nous savons de la fonction de délégué de la Sitissenne qu'exerçait Siluanus au concile général de 403 (cf. PCBE I. Afrique, p. 1080-1081, s.v. Siluanus 3). La station d'Ad Perdices sigure dans l'Itinéraire d'Antonin sur deux routes partiellement confondues, où

Perdices est d'une part à 25 milles de Sitifis (Sétif) et 38 milles de Cellae, et d'autre part à 25 milles de Sitifis et à 12 milles de Zaraï (Itin. Ant., 29,3 et 36,1 = éd. O. Cuntz, p. 4 et 5). Deux textes épigraphiques récemment publiés (par P.-A. Février, dans Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol, t. I, Paris 1966, p. 218-220), dont l'un mentionne des coloni Perdicen[ses], confirment les hypothèses de St. Gsell sur une localisation approximative au lieu-dit Kherbet el Mahder (Allas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, nos 40-42: on ne peut choisir de façon plus précise entre trois groupes de ruines très voisines. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 304-305.

PHERADI MAIVS (B/C 3)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Vincentianus, $47^{\rm e}$ signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 126, l. 27, p. 720 : Vincentianus, episcopus plebis Feraditanae Maioris). Ce siège de Byzacène (cf. Notitia de 484, Byz., 39 = CSEL 7, p. 125) se retrouve, avec un toponyme à peine évolué, dans l'actuel Henchir Fradis (Atlas Arch. Tun., $1/50.000^{\rm e}$, f. XLIII, Enfida, n° 34, donné à tort pour le site d'Aphrodisium; cf. L. Poinssot, dans CRAI, 1927, p. 62 sq; 1932, p. 69 sq). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 197; J. Ferron, dans DHGE 16, 1013-1014.

PHERADI MINVS

Le siège était représenté à la Conférence par le catholique Felicianus, 188° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 133, l. 287, p. 764). Cette souscription est l'unique attestation du siège, qu'on ne peut localiser, même de façon approximative. Notices sur le siège:

J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 197; J. Ferron, dans DHGE 16, 1014.

PISITANA PLEBS (PHISI: A 3)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Ambiuius, 159e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 109, p. 752: Ambibius episcopus plebis Pisitanae); son compétiteur donatiste, Felix, s'était excusé pour cause de vieillesse (ibid., l. 113-114). En dehors de sa mention ci-dessus, le toponyme sous sa forme adjectivale est encore attesté dans le texte du De miraculis sancti protomartyris Stephani, I, 13 (PL 41, 480), à propos d'un miracle dont bénéficie «caecus quidam Pisitanae ciuitatis»; or, dans le c. 11 de ce texte, il est question d'un paralytique d'Hippo Zaritus (Bizerte), dans le c. 12 d'un muet d'Utique et, au c. 14, on revient à Vzalis, dont l'évêque, Euodius, avait commandité ce petit ouvrage. On constate que les cités mentionnées sont des cités de l'extrême-nord de la Tunisie actuelle, dans la région d'Vzalis (El Alia) et d'Hippo Dhiarrytus (Bizerte). Or, un peu à l'ouest de cette dernière cité, à l'Henchir bou Chateur (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. II, Bizerte, nº 32: en A 3 sur la carte) ont été mises au jour deux inscriptions portant un ethnique dont seule manque l'initiale: [.]hisitanus (CIL VIII, 1211); [.]hisitani (ibid., 1212). L'inventeur des textes, V. Guérin (Voyage arch., II, p. 27, nºs 210 et 211), a proposé de restituer [T]hisitanus/i, d'une Thisita identifiée par lui avec Thisica (Hr Techga) dont on connaît maintenant l'emplacement, sensiblement plus au sud (en A 3 sur la carte, au sud-est de Matara [Mateur]). Ch. Tissor, tout en rejetant cette identification qu'il savait fautive, a suivi Guérin sans raison solide (Géographie, II, p. 94: «Le nom de Thisita est tout à fait conforme aux règles de la toponymie libyenne et satisfait mieux aux exigences de la phonétique africaine»).

L. Poinssot a revu le texte CIL VIII, 1211 en 1938 et l'a republié: «Bien que très endommagée, la lettre à haste droite qui précède H me paraît être un T» (BAC, 1938-1940, p. 36; cf. aussi ILTun, p. 219, nº 1188); avec raison cependant il refusait le toponyme Thisita: «La lecture Thisitanus admise, quel nom proposer à la ville? ... Thizi paraît tout à fait vraisemblable» (ibid., p. 38). Le texte vient très récemment d'être une nouvelle fois publié par Z. BENZINA-BEN ABDALLAH (Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo, Rome 1986, nº 181, p. 69-70), qui adopte la lecture de L. Poinssot pour l'ethnique et sa proposition du nom de Thisi pour la cité, en ajoutant que «l'état actuel de la pierre ne permet aucune conclusion certaine». De fait, le support, que nous avons nous-même revu, est si délité en surface à l'endroit litigieux qu'aucune lecture n'est plus possible.

Une chose cependant est certaine : personne n'a jamais vu le T initial que les différents éditeurs restituent depuis V. Guérin, à la notable exception toutefois de WILMANS, l'éditeur du CIL VIII (p. 153), qui, constatant la lacune à l'initiale, préférait prendre pour la combler le P de cet ethnique Pisitanus qu'il voyait deux fois attesté dans des contextes qui se situent géographiquement dans les parages d'Utique, d'Vzalis (El Alia) et Hippo Dhiarrytus (Bizerte). Car il faut ajouter qu'Ambiuius Pisitanus de 411 est très probablement le même Ambiuius (il n'est qu'un évêque de ce nom en Afrique) qui avait été désigné par le concile de Carthage du 13 septembre 401 pour faire partie d'une commission épiscopale constituée pour procéder au remplacement d'Equitius, évêque destitué d'Hippo Dhiarrytus (Bizerte) (Concilia Africae, CCL 149, p. 203). Cette désignation n'avait pas d'autre motif que la proximité. Nous n'hésiterons donc pas à suivre Wilmans, et à proposer P(h)isi comme toponyme pour le site antique qui correspond aux ruines romaines de l'Henchir bou Chateur. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 45, qui penche pour T(h)isita mais rappelle la proposition de

Wilmans en faveur de P(h)isita, dont la finale était fautive.

PRAESIDIENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Leontius, 261e signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 207, I. 174, p. 892). Un siège Praesidiensis est attesté en Byzacène par la Notitia de 484 (Byz., 76 = CSEL 7, p. 126), dont le titulaire, Faustus, exilé non loin de sa cathedra par Huniric, a pu être l'évêque de Praesidium Siluani, dans le golfe de Gabès (en E 3 sur la carte; cf. PCBE I. Afrique, p. 398, s.v. Faustus). Toutefois, rien ne nous assure que les plebes Praesidienses mentionnées en 411 et en 484 sont les mêmes. Compte tenu de son sens («poste», «garnison»), le terme praesidium est fréquent dans la toponymie antique de l'Afrique du nord, avec ou sans déterminant. On peut en particulier penser, comme le fait J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 216) à Praesidium (Diolele) que la Table de Peutinger (segm. V. 1) place à 20 milles de Capsa (Gafsa).

PVDENTIANENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Cresconius, 171° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, I. 60, p. 864). Il s'agissait d'un siège numide selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 44 = CSEL, 7, p. 119: Peregrinus Punentianensis). A la suite de la souscription de Cresconius et de son affirmation d'unité dans son diocèse, l'intervention de l'évêque catholique Aurelius de Macomades, qui évoque l'existence dans un passé récent de titulaires catholiques et fait état de

destruction de basiliques par les schismatiques (ibid., 1. 64-71), confirme la localisation du siège en Numidie et probablement non loin de Macomades (Henchir el Mergueb : en C 6 sur la carte). Apparemment, l'évêché était encore «donatiste» à la fin du vre siècle : en 591, Maximianus, évêque de Pudentiana, permettait la consécration d'un évêque «donatiste» in loco quo deget (Grégoire le Grand, Ep. II, 39 = CCL 140, p. 125, l. 14); mais le sens du mot «donatiste» dans le cadre d'une communauté rurale n'était alors plus le même; ce qu'il qualifiait, ce n'était pas une Église schismatique, mais une Église de plus en plus indépendante par rapport au siège de Rome, et dont les tendances autonomistes étaient appuyées par l'autorité locale (cf. R. A. MARKUS, «Country Bishops in Byzantine Africa», The Church in Town and Countryside (Studies in Church History 16), Cambridge 1979, p. 1-15, spécialement p. 7). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 428-429, qui insiste sur le caractère rural du siège et sa relation (toponymique) avec le nom Pudens.

PVPPITANA PLEBS, PVPPVT (B 2)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Pannonius, 62° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 126, l. 72, p. 722), et par le donatiste Victorianus, 59° sur la liste de l'Église rivale (ibid., I, 187, l. 71, p. 834). L'ethnique Puppitanus, qui figure aussi dans la Notitia de 484 (Proc., 11 = CSEL 7, p. 117: Pastinatus Puppitanus) renvoie de façon certaine au toponyme Pupput, bien qu'avec le système de suffixation habituel l'adjectif eût dû être soit Pupputensis, soit Pupputitanus: c'est probablement cette dernière formation quasi imprononçable qui est devenue Puppitanus par haplologie. A défaut de texte épigraphique, les diverses mentions de la station sur les routiers (Tab. Peut., segm.

VI, 2: Pudput; Itin. Anl., 52,4; 56,6; 58,3 = éd. O. Cuntz, p. 7,8 et 9) permettent de l'identifier de façon certaine avec le lieu-dit Souk el Abiod (Ch. Tissot, Géographie, II, p. 131-132; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXVII, Hammamet, nº 14). Comme on l'a vu par la mention du siège dans la Notitia de 484, Pupput appartenait à la province de Proconsulaire du point de vue ecclésiastique; cependant, du point de vue civil, la cité était en Byzacène: cf. A. Chastagnol, «Les gouverneurs de Byzacène et de Tripolitaine», Anl. Afr. 1, 1967, p. 120, n. 4 et p. 125; A. Chastagnol et N. Duval, «Les survivances du culte impérial dans l'Afrique du Nord à l'époque vandale», Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston, Paris 1974, fig. 2, p. 92. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 145.

PVTIENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Felix, 209e signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 204, I. 18, p. 874). Un siège de ce nom est attesté par la Notitia de 484 en Numidie (Num., 17 = CSEL 7, p. 120 : Gaudentius Putiensis) et en Byzacène (Byz., 18 = ibid., p. 124 : Seruandus Putiensis). L'ethnique renvoie très probablement à un lieu-dit Putem/Puteus, mais l'abondance des lieux-dits de ce type en Numidie et en Byzacène ne permet aucune hypothèse sérieuse pour le siège de Felix. Cf. en particulier Putea Pallene (Ksar Naoura), dans le sud tunisien, à 20 km au nord-nord-ouest de Ben Gardane (BAC, 1903, p. 406); Puteo, que la Table de Peutinger (segm. VI, 2-3) place à 14 milles d'Aggarsel (ce serait Bir Abdallah selon Ch. Tissor, Géographie, II, p. 686); le fundus Puleos de l'ostrakon d'Henchir el Abiod (BAC, 1908, p. ccxlvii-ccxlix; en dernier lieu, P.-A. Février et J. Marcillet-Jaubert, dans MEFR 78, 1966, p. 159). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 429.

1450

PVTIZIENSIS PLEBS

La seule attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Florianus, 5° signataire du mandatum de son Église, sans compétiteur catholique. Tombé malade à Carthage, il était reparti après avoir souscrit (Gesta, I, 149, l. 12, p. 800 et 163, l. 13, p. 808, où le manuscrit des Actes note le siège sous la forme Putziensis). En dépit de sa grande ancienneté Florianus n'est pas autrement connu; quant au nom du siège, lui aussi un hapax, il peut présenter une graphie fautive. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 429.

QVIZA (C 15)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Priscus, conseiller de son Église dans les débats (consiliarius), présent à Carthage sans compétiteur donatiste (qu'il disait s'être converti, alors que le donatiste Honoratus d'Aquae Sirenses répliquait que l'évêque schismatique avait succombé dans la persécution : Gesta, I, 143, l. 28-35, p. 792). Dans le texte de 411, la plebs est qualifiée de Quidiensis, alors que dans la Notitia de 484, qui la situe en Césarienne, elle est qualifiée de Quizensis (Not., Ces., 2 = CSEL 7, p. 128). Les routiers (Itin. Ant., 13,9 = éd. O. Cuntz, p. 2, qui situe Quiza municipium à 40 milles de Portus Magnus [Saint-Leu]) et les textes géographiques permettent de localiser le siège au lieu-dit El Benian, à 3,5 km en aval de Sidi bel Atar (ex-Pont-du-Chélif): cf. Allas Arch. Alg., f. 11, Bosquet, nº 2. La notice prosopographique de l'évêque Priscus (cf. PCBE I. Afrique, p. 917-918, s.v. Priscus; mais la date de 422 pour la sanction qui a frappé Priscus est erronée) doit être maintenant complétée par ce que les nouvelles lettres de saint Augustin récemment publiées nous apprennent sur le personnage, qui devint primat de Maurétanie Césarienne vers la fin de l'année 419 (cf. S. Lancel, «Saint Augustin et la Maurétanie Césarienne: les années 418-419 à la lumière des Nouvelles Lettres récemment publiées», REAug 30, 1984, p. 56-57; en dernier lieu: Avg., Ep. 16*,3 et 23 A*, 6 = BA 46 B, p. 272 et 380). Notice sur le siège J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 484.

RESSIANENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Octauianus, 50° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 126, l. 36, p. 720). Il s'agit d'un siège situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 34 = CSEL 7, p. 120 : Vigilius Ressanensis). Une intervention de l'évêque donatiste Verissimus de Thacarata (Gesla, I, 121, l. 43-46, p. 714) permet de préciser que le siège d'Octauianus Ressianensis était limitrophe de Thacarata (cf. t. I, SC 194, p. 125 et n. 2), en D 8 sur la carte (cf. infra, s.v.). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 429-430.

ROTARIA (B 6)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Victor, 74° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 113, p. 836). Ce siège, attesté dès le début du IV° siècle (cf. OPTAT, I, 14 = CSEL 26, p. 17: Felix a Rotario; Avg., Contra Cresc., III, xxvII, 30 = CSEL 52, p. 437: Felis a Rotaria), était situé en Numidie et plus précisément au voisinage de Thibilis (Announa), comme le révèlent les protestations qui s'élèvent du côté des

SATAFENSIS PLEBS

Gadiaufala à Valari; la localisation de cette station est problématique: cf. Allas Arch. Alg., f. 18, Souk-Ahras, nº 462.

RVSVBBICARI (B 11)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Constantius, 105° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 197, I. 48, p. 848). Ce siège de Maurétanie Césarienne (cf. Nolitia de 484, Ces., 77 = CSEL 7, p. 130: Paulinus Ru[su]bicariensis) est, à défaut d'attestation épigraphique, localisé de façon certaine à Mers el Hadjedj par le témoignage des routiers (cf. St. GSELL, Allas Arch. Alg., f. 5, Alger, n° 51). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 461-462.

RVSVCCVRV (B 10)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Fortunatus, 212° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 135, I. 41, p. 776) et par le donatiste Optatus, 12° sur la liste de l'Église rivale (ibid., I, 176, l. 4, p. 818). Ce siège de Maurétanie Césarienne (cf. Notitia de 484, Ces., 54 = CSEL 7, p. 129 : Metcun Rusuccurilanus) est actuellement Dellys (en dernier lieu, sur cette localisation, cf. J. DESANGES, éd. de Pline, p. 171). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 470, qui le situe de façon erronée à Tigzirt.

RVSVCENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Cresconius, 158° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 133, l. 104, p. 752). Sous cette forme, le siège n'est pas attesté par ailleurs. J. MESNAGE (Afrique chrétienne, p. 130) a rapproché cet ethnique Rusucensis, sans raison particulière, de Rusucmona (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. VII, Porto Farina, n° 41; cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 88).

SABRATHA (H 16)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Nados, 191° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 133, l. 304, p. 766 : Nados, episcopus plebis Sabratensis). Sabratha est actuellement Henchir Sabrat, à 75 km à l'ouest de Tripoli (sur la cité, cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 237-238; sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 135-136; sur la basilique I de Sabratha, cf. N. Duval, Les églises africaines à deux absides, II, p. 275-278).

SAIENSIS PLEBS (SAIA MAIOR : B 4)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Donatus, 95° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 126, l. 8, p. 730). Une cité du nom de Saia Maior a été identifiée de façon sûre, par voie épigraphique, à Henchir ed Douamis (CIL VIII, p. 2529; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXV, Souk el Khemis, n° 24); il n'est toutefois pas certain que le siège Saiensis doive y être localisé, une Saia Minor encore inconnue étant possible à côté de Saia Maior. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 58, qui ne pose pas le problème de la localisation.

SATAFENSIS PLEBS (SATAFI: B 8)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Adeodatus, 122° signataire du manda-

tum de son Église (Gesta, I, 128, l. 88, p. 736,) et par le donatiste Vrbanus, 37° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 12, p. 828). Une plebs Satafensis est attestée, mais sans localisation précise, en Maurétanie Césarienne par la Notitia de 484 (Ces., 116 = CSEL 7, p. 131 : Cresce(n)s Satafensis). Une autre plebs Satafensis est attestée par le même document en Maurétanie Sitissenne (Not., Sitif., 6 = CSEL 7, p. 132 : Festus Satafensis). Ce dernier siège correspond au site antique de Satafi, identifié de façon sûre par voie épigraphique à Aïn Kebira (ex-Périgotville) : Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 177. On attribuera plus probablement les deux évêques de 411 au siège de Sitissenne. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 350.

SCILITANA PLEBS

Cet évêché, qui est aussi la patrie des martyrs scilitains, lesquels souffrirent passion le 17 juillet 180, était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Scyllacius, conseiller de son Église dans les débats (consiliarius) (Gesta, I, 143, l. 22, p. 792), et par le donatiste Donatus, 213° sur la liste de l'Église schismatique (ibid., I, 206, l. 11, p. 876). Le siège était, du point de vue ecclésiastique, situé en Proconsulaire, comme en témoigne la présence de Pariator, gratia Dei episcopus sanctae ecclesiae Scilitanae, au synode des évêques de Proconsulaire réunis à Carthage en 646 (Mansi 10, 940). Plusieurs textes grecs placent la cité en Numidie, entendue de façon traditionnelle. Ainsi Procope (De Aed., VI, 7, 11: cf. J. Desanges, dans Byzantion 33, 1963, p. 42-44) situet-il en Numidie le fort de Skilè, dans lequel on doit reconnaître par ailleurs la ville de Σκήλη qui figure dans la liste des villes de Numidie que nous a laissée Georges de Chypre (cf. E. Honigmann, Le Synekdèmos d'Hiéroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre [Corpus

bruxellense historiae byzantinae 1], Bruxelles 1939, p. 56). Ainsi, cette mention d"Ισχλή τῆς Νουμηδίας dans la recension grecque des Actes des martyrs scilitains n'est-elle pas si suspecte que le voulait P. Monceaux (Hist. litt., I, p. 67) et on rapprochera cette graphie, avec une voyelle d'appui, de celle de l'ethnique Iscilitana que procure une épitaphe découverte à Similthu (Chemtou : en B 5 sur la carte): cf. BAC, 1898, p. 223, nº 88; St. GSELL, MEFR, 1890, p. 126). De ces diverses indications, on tirera deux conclusions: d'abord, des graphies grecques, que le toponyme n'était probablement pas Scillium, comme on le dit habituellement (ainsi J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 219), mais plutôt Sci(l)li; en second lieu, que Scil(l)i, situé à la fois en Proconsulaire ecclésiastique et en Numidie traditionnelle, attesté par son ethnique à Simitthu (Chemtou), doit être au moins de façon approximative localisé dans les parages de cette dernière cité, et plus largement dans le haut cours de la Medjerda.

SEGERMES (B 3)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Felix, 45° signataire du mandalum de son Église (Gesta, I, 126, l. 21, p. 718 : Felix Segermitanus), et par le donatiste Restitutus, 150° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 97, p. 856). Localisé de façon certaine par voie épigraphique à Henchir el Harat (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXVI, Bou Ficha, n° 165), le siège, bien qu'il fût proche, au nord, de la limite de la Proconsulaire, était situé en Byzacène du point de vue ecclésiastique (cf. Notitia de 484, Byz., 99 = CSEL 7, p. 127 : Restitutus Segermitanus). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 82-83.

SELENDETENSIS PLEBS

La seule attestation de ce siège est fournie par la mention de l'évêque donatiste Victorinus, qui figure en 235° position sur la liste de son Église (Gesta, I, 207, l. 119, p. 888). Présent à Carthage, mais malade, il est absent en séance et cette absence est excusée par l'évêque Crescentianus, le titulaire donatiste d'Ammaedara (Haïdra). Toutefois, contrairement à ce que dit J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 220), on n'en peut tirer aucune indication pour la localisation du siège Selendetensis, car la proximité des deux évêques n'est autre que leur proximité sur la liste de souscriptions, établie par ordre d'ancienneté.

SELEVCIANENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Terentius, 30° signataire du mandatum de son Église (Gesta, I, 121, l. 47, p. 714), et par le donatiste Messianus, 210° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 206, l. 5, p. 876). Il s'agissait d'un évêché situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 116 = CSEL 7, p. 123 : Proficius Seleucianensis). On peut ajouter que cet évêché était proche d'un autre évêché numide, celui du donatiste Leontius Rusticianensis (cf. supra, s.v.). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 430.

SENEMSALENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Fortunatianus, 184° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, 1.108, p. 868: Fortunatianus, episcopus a Senem-

sal(a)). Avec l'ethnique Senemsalensis, cet évêché est attesté une seconde fois en 525, lorsque Petronianus episcopus plebis Senemsalensis figure en 25e position sur la liste de souscription du concile réuni à Carthage (Concilia Africae, CCL 149, p. 271). La localisation du siège en Proconsulaire et l'hypothèse selon laquelle, d'abord scindé en deux lors du schisme, il aurait été par la suite réunifié sont deux conséquences de corrections faites par Halm et Baluze sur un ethnique probablement corrompu figurant dans la Nolitia de 484 (Proc., 16 = CSEL 7, p. 118: Mannucius Duassedemsai AH: Duassenemsalensis Halm, Duassenemsal Baluze). On considérera de même comme non fondée la confusion du siège Senemsalensis avec le siège de l'évêque catholique Felix Selemselitanus, un des participants au concile général réuni à Carthage en 390 (Concilia Africae, CCL 149, p. 14). Enfin, le siège Silemsilensis (cf. infra, s.v.) ne doit pas non plus être confondu avec le siège Senemsalensis. Notice sur ces sièges, abusivement réduits à l'unité : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 194-195.

SERRENSIS PLEBS

Ce siège n'est connu, du moins sous cette forme, que par la souscription de l'évêque catholique Proculus, 208° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 135, l. 19, p. 774 : Proculus, episcopus plebis loci Serrensis). Il n'est aucune donnée qui permette de localiser le locus Serrensis. L'élément toponymique Sar(ra) (éventuellement Serra) entre assez souvent en composition dans la toponymie africaine : cf. Vzali Sar (= Henchir Djal : AEp, 1973, p. 583) et Vazi Sarra (mais cf. infra, s. v. Vazi Sarra). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 221.

SERTEI (C 9)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Felix, présent à Carthage mais absent en séance pour cause de maladie (Gesta, I, 215, l. 43, p. 904), et par le donatiste Maximianus, 21e sur la liste de son Église (ibid., 180, l. 21, p. 822). Cette plebs Serleitana que la Notitia de 484 place en Maurétanie Sitissenne a été localisée de façon certaine, par voie épigraphique, à Kherbet Guidra, à l'ouest de Sétis (Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétis, no 34). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 300.

SICCA (VENERIA) (C 4)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Fortunatianus, porte-parole (actor) de son Église (Gesta, I, 139, l. 9, p. 786), et par le donatiste Paulus, 133° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 57, p. 852). Sica (Veneria), en Proconsulaire, est aujourd'hui Le Kef, en Tunisie (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LVII, Le Kef, n° 145). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 92).

SICCENNI

La seule mention de ce toponyme nous est donnée à l'occasion de la souscription et de la comparution en séance de l'évêque catholique Stephanus de Sinnar lequel, affirmant avoir l'unité, s'entend répliquer par Habetdeum, diacre donatiste de Carthage: « Diocesis ea est Cypriani a Siccenni. Cyprianus dicitur episcopus qui illic intendit ad Sinnar» (Gesta, I, 133, l. 125-127, p. 754). Cyprianus, absent, ne confirma pas cette interpénétration des deux

évêchés, mais nous savons ainsi que son siège était, comme Sinnar, situé en Proconsulaire (cf. Notitia de 484, Proc., 3 = CSEL 7, p. 117: Paulus Sinnarensis; Victor de Vita, I, 29 = CSEL 7, p. 13: Paulus Sinnaritanus; cf. infra, s.v. Sinnaritana plebs). On a rapproché de Siccenni l'ethnique Sicinge(n)sis qui apparaît accolée comme épithète topique au nom de Saturne sur une dédicace mise au jour à Menzel bou Zelfa, dans le Cap Bon (A. Merlin, dans BAC, 1932-1933, p. 449 = ILTun., 883). Entre Siccenni et Sicingi, qu'il semble licite de déduire de Sicinge(n)sis, la différence n'est marquée que par le point d'articulation de la seconde nasale; cependant, l'assimilation des deux toponymes serait forcée. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 221.

SICCESITANA PLEBS

Cet évêché était situé en Maurétanie Césarienne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 80 = CSEL 7, p. 130 : Emptacius Siccesitanus). On ne peut rien proposer de plus précis pour le siège de l'évêque donatiste Martinus, 88° signataire du mandalum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, I. 10, p. 844). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 500.

SICILIBBA (B 3, cadre agrandi)

La plebs Sicilibbensis, en Proconsulaire, est actuellement Bordj Alaouine, à une vingtaine de kilomètres de Tunis (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XX, Tunis, n° 74). Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Quadratianus, 114° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 14, p. 850). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 24.

SIGVS (C7)

Cet évêché de Numidie a été localisé grâce à des inscriptions au lieu-dit Sigus, dont le nom moderne reproduit celui de la localité antique (Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, n° 335). Il était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Cresconius, 102° sur la liste de son Église (Gesta, I, 197, l. 41, p. 846 : Cresconius, episcopus Siguitanus). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 395.

SILEMSILENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Cresconius, 192e sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 131, p. 870). A la suite de la lecture de la souscription de Cresconius, l'évêque catholique Aurelius de Macomades intervint pour dire que les catholiques avaient là un prêtre interuentor; on peut en inférer que le siège Silemsilensis était en Numidie, toutes les interventions d'Aurelius de Macomades (cf. t. I, p. 192-193) ayant trait à sa province (cf. Gesta, I, 201, l. 134-135: «Presbyterum habemus qui interuenit»; si Aurelius avait voulu dire que le siège de Cresconius dépendait directement de son propre évêché, il se serait sans doute exprime à la première personne du singulier). Il n'y a pas lieu de réduire à l'unité les sièges Silemsilensis et Senemsalensis (cf. supra, s.v.) comme le veut J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 194-195.

SILLITANA PLEBS

Deux évêques représentaient cet évêché à la Conférence. Faustinus d'une part, 99° sur la liste catholique (Gesta, I 128, l. 18, p. 732), et d'autre part Possidius, 91° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 16, p. 844). Le siège était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 54 = CSEL 7, p. 121 : Maximus Sillitanus). On ne le confondra pas avec le siège Silensis, également numide (ibid., Num., 92 = p. 122 : Donalus Silensis), localisé à Bordj el Ksar (Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, n° 333). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 430.

SIMIDICCENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Adeodatus, 226° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 122, p. 782). Cette plebs Simidiccensis était certainement située en Proconsulaire, puisque Adeodatus Simidiccensis était délégué (legatus) de cette province lors de la 2° session (30 mai) du concile général réuni à Carthage en 419 (Concilia Africae, CCL 149, p. 229). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 222.

SIMINGITANA PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Restitutus, 181° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 248, p. 762). L'évêché est encore attesté en 525 par la présence d'un de ses évêques sur la liste des souscriptions au concile réuni à Carthage (Concilia Africae, CCL 149, p. 272: Cresconius, episcopus plebis Simingitanae). Depuis V. Guérin (Voyage arch., II, p. 289-290), on localise habituellement le site antique de Simingi(?) au lieu-dit Smindja (ou Simindja), au sud d'Vthina (Oudna): Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVIII, Oudna, n° 189-190; cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 555. Cette

localisation ne repose cependant que sur une ressemblance phonétique. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 143.

SIMITTHV (B 5)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Benenatus, 51° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 38, p. 720 : Benenatus, episcopus plebis Simittensis). La localité antique a été identifiée par voie épigraphique à Chemtou, dans le haut cours de la Medjerda (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXI, Ghardimaou, n° 70). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 46.

SINITI

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Cresconius, 194e sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 202, 1. 7. p. 870 : Cresconius, episcopus Sinitensis). Il s'agissait d'un siège numide, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 67 = CSEL 7, p. 121 : Stephanus Sinitensis). Le toponyme. sous sa forme de substantif, est mentionné par Augustin $(Ep. 105, 4 = CSEL 34^2, p. 597, l. 23 et 26)$: Siniti. Deux autres textes augustiniens précisent par ailleurs la localisation de ce castellum, que l'évêque d'Hippone dit voisin de la colonia Hipponiensis (De ciu. Dei, XXII, vIII, 11 = CSEL 402, p. 605) et par ailleurs proche d'un autre castellum, celui de Fussala (ibid., XXII, vIII, 7 = CSEL 40², p. 602). La probabilité est forte que Siniti doive être localisé à la limite sud-est du territoire d'Hippone, au nord du territoire de Thagaste (Souk-Ahras) (cf. en dernier lieu S. Lancel, «Études sur la Numidie d'Hippone au temps de saint Augustin. Recherches de topographie

ecclésiastique», MEFRA 96, 1984, p. 1103). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 409.

SINNARITANA PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Stephanus, 161^{e} sur la liste de son Église; Stephanus n'avait pas de compétiteur, si ce n'est Cyprianus de Siccenni (cf. supra, s.v.), qui étendait son autorité jusqu'à Sinnar (Gesta, I, 133, l. 121-127, p. 752 et 754). Sinnar était en Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 3 = CSEL 7, p. 117; cf. aussi Victor DE VITA, I, 29 = CSEL 7, p. 13). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 222.

SINNIPSENSIS PLEBS

La seule attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque catholique Villaticus, 201° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 360, p. 770 : Villaticus, episcopus plebis Sinnipsensis). Nous nous sommes risqué à rapprocher hypothétiquement cet ethnique Sinnipsensis du flumen Cinyps que la Table de Peutinger (segm. VII, 4) place en Tripolitaine (actuelle Libye) : cf. t. I, p. 185. Sur ce flumen Cinyps, cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 257-259. Sur quelques attestations de ce phénomène de palatalisation (assibilation de la gutturale sourde), cf. S. Lancel, «La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord. État des questions», REL 59, 1981, p. 283, n. 1. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 222-223.

SITENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Saturnus, 115° sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, l. 16, p. 850). Cet évêché était situé en Maurétanie Césarienne, selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 112 = CSEL 7, p. 131 : Reparatus Sitensis). Cette localisation provinciale est confirmée par l'Anonyme de Ravenne (III, 8 = éd. Schnetz, p. 41, l.2 : Sita colonia, en Maurétanie Césarienne occidentale, si toutefois chez le Ravennate Sita colonia n'est pas autre que Siga municipium). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 501.

SITIFIS (C8)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Nouatus, conseiller de son Église dans les débats (consiliarius) (Gesta, I, 143, l. 4, p. 790), et par le donatiste Marcianus, 79° sur la liste de son Église (ibid., 188, l. 18, p. 838). Sitifis, en Maurétanie Sitifienne, est actuellement Sétif, en Algérie (Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 364. Sur les basiliques, cf. P.-A. Février, Fouilles de Sétif. Les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest, Paris 1965). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 366.

SITIPENSIS PLEBS

La seule attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque catholique Argyrius, qui figure sur une liste additionnelle, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, l. 53, p. 904). L'extrême rareté du nom d'Argyrius inciterait à l'identifier avec un

homonyme qui sigure dans la lettre 237 d'Augustin, non datée. Dans cette lettre écrite à un évêque du nom de Ceretius, l'évêque d'Hippone écrit qu'Argyrius (dont la qualité n'est pas mentionnée) est tombé dans l'erreur priscillianiste (Ep. 237, 1 = CSEL 57, p. 526, l. 4). Les formules employées par Augustin montrent que Ceretius est un évêque ancien (cf. Ep. 237, 1, in fine = CSEL 57, p. 526, l. 12-13). Compte tenu, dans son cas aussi, de la rareté du nom, on est tenté de l'identifier avec Cericius, episcopus plebis Vcculensis, évêque d'Vccula (cf. infra, s. v.) en Proconsulaire (= Henchir Dourat, en Tunisie, proche de Tebourba). La plebs Silipensis serait alors en Proconsulaire. On ne doit cependant pas dissimuler les faiblesses de cette hypothèse : l'identification de Ceretius et Cericius est simplement possible, et par ailleurs le texte de saint Augustin ne joint au nom d'Argyrius aucun titre ni aucune formule qui permette d'y reconnaître un évêque. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 223.

SVAVENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Litorius, 169° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 175, p. 756). Il s'agissait d'un siège situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 96 = CSEL 7, p. 122 : Felix Suauensis). Cette localisation provinciale est confirmée par la présence de Litorius sur la liste de souscriptions de la lettre synodale du concile numide de Mileu en 416 (Avg., Ep. 176 = CSEL 44, p. 663, l. 7). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 431.

SVCARDENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Pompeianus, 211° sur la liste de son Église, et par l'évêque donatiste Donatus, 277° sur la liste de son Église: malades l'un et l'autre, ils étaient présents à Carthage, mais non en séance (Gesta, I, 135, l. 36, p. 776 et 210, l. 6, p. 898). Leur siège était situé en Maurétanie Césarienne (et donc fort éloigné de Carthage), selon l'indication de la Notitia de 484 (Ces., 13 = CSEL 7, p. 128: Subdatius Sucardensis). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 501.

SVFASAR (C 12)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Reparatus, 207° sur la liste de son Église, seul présent à Carthage, son compétiteur donatiste étant depuis peu décédé (Gesta, I, 135, l. 14, p. 774). Le témoignage des routiers permet de localiser Sufasar (plebs Sufasaritana), en Maurétanie Césarienne, à Amoura (ex-Dolfusville), en Algérie (Allas Arch. Alg., f. 13, Miliana, nº 75 et add.; en dernier lieu: Ph. Leveau, «Sufasar, municipe de Maurétanie Césarienne (Amoura-Oued Chorfa)», Ant. Afr. 14, 1979, p. 135-153). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 451.

SVFES (D 4)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Maximinus, qui figure sur une liste additionnelle (Gesta, I, 215, l. 15, p. 902), et par le donatiste Peregrinus, 42° sur la liste de son Église (ibid., 187, l. 24, p. 830). Sufes (plebs Sufetana), en Byzacène, a été localisé de façon certaine, par voie épigraphique, à Sbiba (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXXVI, El Ala, n° 116). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 141.

SVFETVLA (D 4)

Deux évêques représentaient le siège à la Conférence, le catholique Iocundus d'une part, 70° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, I. 97, p. 724), et d'autre part le donatiste Titianus, 262° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 207, l. 176, p. 894). Sufetula, en Byzacène, est aujourd'hui Sbeitla, en Tunisie (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XLVIII, Sbeitla, n° 18; cf., sur les églises, N. DUVAL, Les églises africaines à deux absides, I. Sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 138-140.

SVLLITANA PLEBS

Cet évêché n'est connu que par la mention qui en est faite dans la souscription de l'évêque donatiste Hilarus, 186° sur la liste de son Église, présent à la Conférence, sans compétiteur catholique (Gesla, I, 201, l. 113, p. 868). Il ne peut s'agir d'une graphie fautive pour Sululitanus, car l'évêque catholique Restitutianus Sululitanus n'avait pas de compétiteur donatiste, de l'aveu même du représentant de l'Église schismatique (ibid., 135, l. 56-57, p. 778). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 431.

SVLVLOS (B 3, cadre agrandi)

Cet évêché de Proconsulaire a été localisé de façon certaine, par voie épigraphique, à Bir el Ench (CIL VIII, nº 12341; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, nº 21); il était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Restitutianus, 214° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, 1.52, p. 776). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 87.

SVMMENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence d'une part par l'évêque catholique Siluanus, qui en sa qualité de primat de Numidie souscrit en 2e position le mandatum de son Église (Gesta, I, 57, l. 5-6, p. 672; 99, l. 6, p. 700), et d'autre part par le donatiste Felix, signataire (158°) du mandatum de l'Église rivale, mais absent pour raison de santé (ibid., 114, l. 4, p. 706). L'appartenance du siège à la province ecclésiastique de Numidie est établie par la primatie de Siluanus (qui dure jusqu'à l'hiver 418/419 : cf. PCBE I. Afrique, p. 1081-1083, s.v. Siluanus 6). A défaut de véritable précision, on peut ajouter une indication supplémentaire. Le primat de Numidie qui a procédé à l'ordination d'Antoninus de Fussala aux confins sud ou sud-est du diocèse d'Hippone est venu, nous dit Augustin, de loin («uenerat tam longe»: Ep. 209, 3 = CSEL 57, p. 349, l. 1; «de longinquo»: $Ep. 20^*$, 3.3 = CSEL 88, p. 96 = BA 46 B, p. 296, l. 58). Or nous avons montré que ce primat ne pouvait être que Siluanus Summensis (cf. S. LANCEL, dans Les lettres de saint Augustin découvertes par J. Divjak, p. 269-270). On peut donc au moins en tirer l'indication que le siège Summensis ne se trouvait pas dans la «Numidie d'Hippone», mais plutôt en «Numidie militaire», et loin d'Hippone. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 431.

TABAICARIENSIS (TABADCARIENSIS) PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 218° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 76, p. 778 : Tabaicariensis), et par le donatiste Marcianus, 101° sur la liste de Église rivale (ibid., 197, l. 39, p. 846 : ms. Tabazagensis). Le siège était situé en Maurétanie Césarienne, selon l'indication de la Notilia

de 484 (Ces., 103 = CSEL 7, p. 131: Crispinus Tabadcarensis, Tabadcarensis H). En dépit des hésitations graphiques sur ce toponyme, apparemment malmené dans les diverses traditions manuscrites, on peut admettre l'équivalence Tabaicariensis/Tabadcarensis. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 502.

TA(B)BORENSIS PLEBS: cf. THABBORA

TABRACENSIS PLEBS: cf. THABRACA

TABVD[ES]ENSIS PLEBS: cf. THABVDEOS

TACAPE (F 3)

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Dulcitius, 199° sur la liste de son Église, qui se reconnaissait un compétiteur donatiste, Felix, lequel, malade mais pourtant présent à Carthage, ne figure pas sur la liste schismatique (Gesta, I, 133, I. 349-354, p. 770). Identifiée à Gabès, au creux de la petite Syrte (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LX, Gabès, n° 61), la localité antique était, du point de vue ecclésiastique, située en Tripolitaine, comme l'indique la désignation de Dulcitius en qualité de délégué (legatus) de cette province au concile réuni à Carthage le 25 août 419 (cf. PCBE I. Afrique, p. 329, s.v. Dulcitius) et comme le confirme à la fin du v° siècle la Notitia de 484 (Trip., 5 = CSEL 7, p. 133 : Seruilius Tacapitanus). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 68.

TACARATENSIS PLEBS: cf. THACARATA

TAGAMVTENSIS PLEBS: cf. THAGAMVTENSIS

TAGARAIENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Felix, 168° signataire du mandatum de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 53, p. 862). Il était situé en Byzacène, si du moins on admet l'identification de la plebs Tagaraiensis avec la plebs Tagariatana placée en Byzacène par la Notitia de 484 (Byz., 37 = CSEL 7, p. 125). L'identification parfois proposée avec le siège de Thagari Maius (Henchir Tell el Caïd: Atlas Arch. Tun., $1/50.000^{\circ}$, f. XXXV, Zaghouane, n° 8) ne semble pas admissible; elle est en tout cas incompatible avec l'identification du siège Tagaraiensis avec le siège byzacénien Tagariatanus, car Thagari (Maius), au nord de Thuburbo Maius, est évidemment en Proconsulaire. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 224-225.

TAGARATENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Lucius, 132° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 117, p. 728), et par l'évêque donatiste Quintus, 245° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 207, l. 141, p. 890). Le siège était situé en Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 43 = CSEL 7, p. 119: Honoratus Tagaratensis). Sans être en contradiction avec cette indication, l'hypothèse d'identification proposée par J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 157 et 224) avec Thagari Maius (cf. supra, s.v. Tagaraiensis), reste aventurée.

TAGASTENSIS PLEBS: cf. THAGASTIS

TAGORENSIS PLEBS 1

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Postumianus, 176° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 222, p. 760). La présence de Postumianus au synode de Proconsulaire réuni à Carthage en 416 (cf. Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 652; cf. PCBE I. Afrique, p. 897, s. v. Postumianus) incite à situer le siège en Proconsulaire. Cependant, l'identification du siège Tagorensis avec Gor (ou Gori), évêché attesté dès le milieu du 111° siècle (Sent. episc., 40; = CSEL 3¹, p. 451 : Victor a Gor; cf. Gori = Dra el Gamra : Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXV, Zaghouane, n° 22), nous paraît aventurée. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 62 et 376.

TAGORENSIS PLEBS 2: cf. THAGVRA

TALENSIS PLEBS: cf. THALA

TAMAGRISTENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence d'une part par l'évêque catholique Primulus, 121° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 85, p. 736), et d'autre part par l'évêque donatiste Saturninus, 107° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 53, p. 848). La mention de cette plebs en Sitisienne par la Notitia de 484 assure de son appartenance à cette province (Sitif., 30 = CSEL 7,

p. 133: Clemens Thamagrislensis). J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 324) a proposé de la localiser dans les parages du Djebel Magris sur la base de la ressemblance phonétique (cf. Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, ruines des points nos 128.129.130.131 et 132 autour du Djebel Megris).

TAMASCANIENSIS PLEBS: cf. THAMASCANI

TAMICENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque donatiste Datianus qui apparaît sous cette forme sur la liste schismatique de 411 (Gesla, I, 163, l. 22, p. 808) est probablement le même qui apparaît sous la forme Camicetensis sur la liste du synode maximianiste de Cebarsussi en 393, Datianus étant 8e sur la liste donatiste de 411, donc avec une ancienneté qui plaide en faveur de l'identification avec le Datianus Camicetensis de Cebarsussi (cf. PCBE I. Afrique, p. 265). S'il est difficile de décider laquelle des deux graphies est la bonne, on aura ici une préférence pour celle des Actes de 411. Enfin, le fait que Datianus ait assisté au synode maximianiste de Cebarsussi incite à placer son siège en Byzacène. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 187; A. Audollent, dans DHGE 11, 603, s.v. Camicelensis.

TAMOGADENSIS PLEBS: cf. THAMVGADI

TANVDAIENSIS PLEBS

La souscription de l'évêque donatiste Donatus, episcopus Tanudaiensis, 90° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 14, p. 844), est la seule mention de ce siège, dont aucune donnée ne permet de tenter la localisation. Notice sur siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 226.

TAP(A)RVRA, TAPRVRENSIS PLEBS

Un siège Taprurensis était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Limenianus, 221e sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste, présent à Carthage et répondant à l'appel de son nom en séance bien que la souscription au mandalum catholique ait été faite en son nom par Bonifatius de Vallis (Sidi Medien) (Gesta, I, 135, 1. 92-97, p. 780); mais Bonifatius de Vallis est tout simplement l'évêque qui le précède immédiatement sur la liste suivant l'ordre d'ancienneté qui régit cette liste (ibid., 135, l. 86, p. 780) et une telle procuration par voisinage «chronologique» est chose assez fréquente dans ces listes (cf. t. I, p. 174, n. 2). On pouvait donc, comme nous l'avons fait (cf. t. I, p. 166, et t. II, p. 832, n. 1), ne pas hésiter à situer à Taparura, en Byzacène, maintenant Sfax (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LIX, Sfax, nº 134), le siège de Limenianus, d'autant plus que la graphie syncopée (Taprura) n'y fait pas obstacle (on lit Taphrura chez Ртоге́ме́е, IV, 3,2 = éd. С. Müller, p. 623).

Cette localisation doit cependant être discutée à nouveau à la lumière d'une découverte récente, celle d'une dédicace d'un temple de Saturne, faite à l'époque d'Hadrien par les Taphrurenses (cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1983, p. 689-691). La pierre qui porte ce texte provient d'une collection d'antiques conservée dans un jardin à Sidi bou Saïd, près de Carthage, mais, selon des infomations données à l'éditeur, elle proviendrait de la «région de Vallis», en Proconsulaire (ibid., p. 691 et n. 31), c'est-à-dire des parages du siège de Bonifatius, qui a souscrit pour Limenianus. Si cette provenance est consirmée, il faudrait donc situer le siège de Limenianus, et par voie de conséquence celui de Marcus de Midicca (cf. supra,

s.v.) près de Vallis (cf. infra, s.v.). Notice sur le siège de Limenianus Taprurensis: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 142.

TASBALTENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Iulianus, 103° sur la liste de son Église; son compétiteur donatiste était mort depuis un an (Gesta, I. 128, l. 29, p. 732: ms. Tasfaltensis). Ce rival schismatique était probablement Innocentius Theballensis, qui figure parmi les souscriptions de la lettre synodale de Cebarsussi en 393 (cf. PCBE I. Afrique, p. 602, s. v. Innocentius 3), si du moins on admet une variante permettant d'identifier les deux ethniques. La localisation du siège en Byzacène suggérée par ce rapprochement est confirmée par l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 63 = CSEL 7, p. 126: Marcellinus Tasbaltensis). Avec une graphie peu différente, le siège est attesté dès le milieu du IIIº siècle (Sent. episc., 35 = CSEL 31, p. 449 = Avg., De baptismo, VI, XLII, 81): Adelfius a Thasualte. Pour préciser la localisation du siège, on a rapproché des documents ecclésiastiques la mention que l'Ilinéraire d'Antonin fait à deux reprises (48,6 et 50,2 = éd. O. Cuntz, p. 7) d'une station du nom de Taballa, située d'une part à 20 milles de Septiminicia et à 15 milles de Macomades (Minores), et d'autre part à 20 milles de Septiminicia et à 30 milles de Cellae Picentinae, ce qui situe ce nœud routier un peu en retrait du littoral de la petite Syrte (en E 2 sur notre carte). Fait cependant problème la disparition du s de la première syllabe du toponyme (Tabalta/T(h)asbalte). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 224.

TEGVLATENSIS PLEBS

Un siège de ce nom était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Donatus, 123e sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, l. 33, p. 850). Il s'agit de l'évêché Teglalensis, que la Notitia de 484 place en Numidie (Num., 69 = CSEL 7, p. 121 : Donatianus Teglatensis), qu'il faut donc distinguer de la Teglata que la Table de Peulinger (segm. V, 3) signale au sud-est de Vaga (Béja), à 18 milles d'Elephantaria et à 7 milles de Vicus Augusti (c'est-à-dire dans la province ecclésiastique de Proconsulaire), dont rien n'indique qu'elle ait été un évêché. On peut en revanche tenter de préciser quelque peu la situation de l'évêché numide représenté par Donatus en 411, en l'identifiant, selon toute probabilité, avec l'ecclesia Tegulatensis (qualifié de quidam Numidiae locus), où se réunit le tribunal épiscopal désigné par le pape Boniface pour examiner l'affaire d'Antoninus de Fussala (Avg. Ep. 20*, 12.3 = CSEL 88, p. 101, l. 9 = BA 46 B, p. 312). L'étude du contexte des pérégrinations décrites dans la nouvelle lettre 20* conduit à situer largement l'ecclesia Tegulalensis dans la région sise au sud de la Numidie d'Hippone (cf. en dernier lieu S. LANCEL, dans MEFRA 96, 1984, p. 1099-1101). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 88, qui place à tort le siège représenté en 411 à Teglata de Proconsulaire.

TELENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Felix, 254° sur la liste de son Église (Gesla, I, 207, l. 159, p. 892). Il était vraisemblablement situé en Proconsulaire, si l'on admet que le siège de Felix Telensis est le même que celui de Deumhabet Thelensis dans la Notilia de 484 (Proc., 14 = CSEL 7, p. 117) et de Bonifatius, episcopus sanctae ecclesiae Telensis, présent au synode d'Afrique Proconsulaire de 646 (Mansi 10, 939). Sur le problème créé par la graphie Thelensis, alternant avec Zellensis et Theleptensis pour désigner un concile réuni en Byzacène en 418, cf. infra, s. v. Zella. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 227.

TEMONIANENSIS PLEBS

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Cresconius, 68° sur la liste de son Église (Gesla, I, 126, I. 91, p. 724). Il était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 97 = CSEL 7, p. 127 : Cresconius Temoniarensis AH, Temonianensis Ruinart), indication confirmée par la présence de Victorinus, episcopus sanctae ecclesiae Temunianensis au synode de Byzacène de 646 (Mansi 10, 927). On peut suggérer, par hypothèse, une localisation aux ruines sises à l'Henchir Toumania, non loin de la Chebba, à l'est de Thysdrus (El Jem) : Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXXXII, La Chebba, n° 21. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 227.

TENITANA PLEBS: cf. THAENAE

TERNAMVSENSIS PLEBS: cf. THANARAMVSA

TEVESTINA PLEBS: cf. THEVESTE

THABBORA (B 4, cadre agrandi)

La plebs Tab(b)orensis, en Proconsulaire, représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Marinus, 5° sur la liste de son Église (Gesta, I, 115, l. 5, p. 706), et par le donatiste Victor, 187° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 201, l. 115, p. 868), a été identifiée de façon certaine par attestation épigraphique (BAC, 1896, p. 300; CIL VIII, p. 1268) à Bordj Tambra (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°,

f. XXXIII, Téboursouk, nº 243). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 157-158.

THABRACA (A 5)

La plebs Tabracensis, en Proconsulaire, représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Rusticianus (Gesta, I, 126, l. 33, p. 720) et par le donatiste Clarentius, 69° sur la liste de son Église (ibid., I, 187, l. 101, p. 836), est identifiée de façon certaine par attestation épigraphique à Tabarka, sur la côte nord-ouest de la Tunisie (CIL VIII, p. 513; 962; 1646; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. VII, Tabarka, n° 10). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 150-151.

THABVDEOS (E 8)

Ce siège de Numidie était représenté à la fois, lors de la Conférence, par l'évêque catholique Victorinus, 183° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 259, p. 762: ethnique Tabudesensis), et par le donatiste Argutus, 188° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 201, l. 122, p. 868: ethnique: Tabudensis). On notera les hésitations de la finale de l'adjectif toponymique: Tabudensis/Tabudesensis, et même Tabudeiensis sur une inscription funéraire (AEp, 1957, n° 185). Le site antique a été localisé à Thouda, à 25 km au sud-est de Biskra (Allas Arch. Alg., f. 49, Sidi Okba, n° 1; cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 400). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 383.

THACARATENSIS PLEBS (THACARATA: D 8)

Ce siège de Numidie (cf. Notitia de 484, Num., 113 = CSEL 7, p. 123 : Crescentius Tacaratensis) était représenté

à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Aspidius, 29° sur la liste de son Église (Gesta, I, 121, l. 42, p. 714), et par le donatiste Verissimus, 110° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 5, p. 848). Une localisation au n° 1 de la f. 38 (Aurès) de l'Allas Arch. Alg. (près d'Ain Touta, extende Mahon) repose sur l'hypothèse que l'inscription genio Thac[...] sur une mosaïque des thermes d'Ain Touta (BAC, 1928-1929, p. 278-281; AEp, 1929, n° 68) puisse être développée en Thac(aratensium). Ce qui est en revanche certain, c'est que le siège du catholique Aspidius Tacaratensis était proche à la fois de Leges, de Casae Calanae et de la plebs Ressianensis (cf. supra, s.v. et t. I, p. 125 et n. 2). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 432).

THAENAE (E 2)

La plebs Tenitana, en Byzacène, était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Latonius, 11° sur la liste de son Église (Gesta, I, 120, l. 14, p. 710), et par le donatiste Securus, 162° sur la diste de l'Église rivalé (ibid., 201, l. 36, p. 862). C'est la col(onia) Thaenitana (CIL VIII, 22797), localisée à Henchir Thina, à 10 km au sud de Sfax (Ch. Tissot, Géographie, II, p. 190). Sur le site, en dernier lieu: J. Desanges, éd. de Pline, p. 235. Sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 160.

T(H)AGAMVTENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Milicus, 81° sur la liste de son Église, seul présent à Carthage (Gesta, I, 126, l. 130, p. 726 : Tagamu-lensis). La très grande rareté du nom permet de l'identifier avec l'évêque homonyme qui figure 20° sur la liste de souscriptions du synode byzacénien de Zella (ou de

Thelepte), en 418, ce qui suggère son appartenance à la Byzacène. Cette appartenance est au demeurant confirmée par l'indication de la Notitia de 484, Byz., 19 = CSEL 7, p. 124: Restitutus Thagamutensis. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 228.

T(H)AGASTIS (B 5)

L'évêque catholique Alypius, porte-parole (actor) de son Église, représentait seul la plebs Tagastensis à la Conférence (Gesta, 1, 136, l. 1-6, p. 784). La cité, dont nous donnons la graphie figurant dans la déclaration même d'Alypius (T[h]agastis: cf. aussi T[h]agaste) a été localisée grâce à des attestations épigraphiques à Souk-Ahras (Atlas Arch. Alg., f. 18, Souk Ahras, n° 340). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 371.

THAGVRA (C 5)

Cette plebs Tagorensis 2 (cf. supra, Tagorensis plebs 1) était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Restitutus, préposé à la surveillance des procèsverbaux (custos charlarum) (Gesta, I, 143, l. 44, p. 794). Cet évêché qui relevait de la province ecclésiastique de Numidie (cf. Notitia de 484, Num., 20 = CSEL 7, p. 120: Timotheus Tagurensis) a été localisé de façon certaine par voie épigraphique à Taoura, au sud-est de Thagaste (Allas Arch. Alg., f. 19, El Kef, nº 80). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 376.

THALA (C 4)

Le siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Vrbanus, 156° sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, l. 113, p. 858). On s'accorde en général à placer ce siège de Byzacène, la Thala de Jugurtha, au lieudit moderne homonyme, Thala (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXXV, n°77); cf. en particulier Ch. Courtois, «La Thala de Salluste», dans RSAC 69, 1955-56, p. 55-69. L'identification n'ayant pas été faite de façon certaine, par attestation épigraphique, d'autres hypothèses ont été proposées (cf. BAC, 1947, p. 326-328, pour une proposition de localisation à Ceddada, dans le Djerid, sur le djebel de Sidi bou Hellal). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 158.

T(H)AMALL(VL)A (C 9)

Ce siège de Maurétanie Sitifienne (cf. Notitia de 484. Sitif., 1 = CSEL 7, p. 132 : Rufinus Tamallumensis) était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Gregorius, 131° sur la liste de son Église (Gesta, I. 128. 1. 114, p. 738), et par le donatiste Lucius, 244° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 207, l. 139, p. 890). La localité antique a été identifiée par attestation épigraphique au lieu-dit Aïn Toumella, ou Ras el Oued (ex-Tocqueville : Atlas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, nº 19). En ce qui concerne l'ethnique du siège, la graphie Tamallensis, qui figure dans la souscription du donatiste Lucius (I, 207, à côté de la graphie fautive par redoublement Tamamallensis de la souscription de Gregorius en I, 128), est une des graphies épigraphiquement attestées de ce toponyme : res p(ublica) Tamallensium (BAC, 1904, p. 217), à côté de r(es) p(ublica) Thamallulensium (ibid., p. 220). Le consonantisme de la seconde moitié du radical du toponyme a été souvent malmené dans ses diverses attestations : cf. à côté de Tamallumensis dans la Notitia de 484 (cf. supra), on notera la graphie Tamannuna (municipium) de la Table de Peutinger (segm. II, 2). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 389.

THAMASCANI (C 9)

La plebs Tamascaniensis, en Maurétanie Sitisienne (cf. Notilia de 484, Sitis., 34 = CSEL 7, p. 133: Honoratus Tamascaniensis) était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Donatus, 113° sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, l. 12, p. 850). La cité a été localisée par voie épigraphique (cf. BAC, 1909, p. 186: Th[a]mascani) à Kherbet Zembia (Allas Arch. Alg., f. 16, Sétis, n° 347). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 271.

THAMBEAE

La plebs Tambaiensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Sopater, 109e sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 46, p. 734), et par le donatiste Faustinus, 152° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 102, p. 856). Le siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 13 = CSEL 7, p. 124 : Seruus Dei Tambeitanus), indication confirmée par celle que fournit la présence de Sopater au concile de Zella (ou de Thelepte) en 418 (cf. PCBE I. Afrique, p. 1089, s.v. Sopater). La graphie Th de l'initiale du toponyme est attestée dans la mention du siège de l'évêque Secundianus dans les Sent. episc. de 256 (80 = CSEL 3^1 , p. 459 : a Thamb[e]is) ainsi que sur une liste de soldats d'origine africaine trouvée à Nicopolis, en Égypte: Thamb. (cf. A. A. ALY, «A Latin inscription from Nicopolis», Annals of the Faculty of Arts, Ain Shams Univ. 3, 1955, p. 118). On a récemment proposé de situer Thambeae dans la région de l'actuelle cité de Kairouan, en Tunisie centrale, sur la base de témoignages de géographes arabes (cf. A. Beschaouch, séance du 23 janvier 1985 de la Soc. Nat. des Antiquaires de France; cf. BSAF, 1985, p. 26-28). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 225.

THAMVGADI (D 7)

La plebs Tamogadensis, en Numidie, représentée à la fois par l'évêque catholique Faustinianus, 123° sur la liste de son Église, et par le donatiste Gaudentius, porte-parole (actor) de l'Église rivale (Gesta, I, 128, l. 91-94, p. 738), a été localisée de façon certaine par voie épigraphique à Timgad (Atlas Arch. Alg., f. 27, Batna, n° 255). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 386.

THANARAMVSA (CASTRA) (C 11)

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Sarmentius, 18° sur la liste de son Église (Gesla, I, 180, l. 13, p. 822), si du moins on accepte d'identifier à l'appellation officielle de la localité antique (localisée par attestation épigraphique à Berrouaghia: Allas Arch. Alg., f. 14, Médéa, no 58 add.) les ethniques déformés des documents ecclésiastiques: Ternamusensis, pour le siège de Sarmentius dans le document de 411 (mais après correction de Baluze, acceptée par nous: ms. Cernamusensis); Ternamunensis dans la Notitia de 484 (Ces., 37 = CSEL 7, p. 129). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 503.

THELEPTE (D 5)

La plebs Teleptensis était représentée à la Conférence, du côté des catholiques, par l'évêque Donatianus, 24^e sur la liste de son Église, reconnu en séance par son compétiteur donatiste Bellicius, lui-même 137^e sur la liste de l'Église rivale (Gesla, I, 121, I. 25-27, p. 712 et 198, I. 65, p. 854). Cependant un deuxième évêque schismatique, du nom de Datianus, se fit connaître par la suite (Gesla, I, 207, I. 143, p. 890) comme episcopus Teleptensis. A moins d'une erreur sur l'indication du siège, ou de l'existence d'une seconde cité du nom de Thelepte, par ailleurs inconnue, il faut admettre que l'Église schismatique avait deux titulaires dans le ressort diocésain de l'évêque catholique. Il est cependant surprenant, dans ce cas, que Donatianus, qui deviendra peu d'années plus tard primat de Byzacène (cf. PCBE I. Afrique, p. 284, s.v. Donatianus 4), n'ait pas dénoncé cette situation insolite à Thelepte (= Medinet el Kdima, Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. LIII, Feriana, n° 14). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 110-112.

THEVDALIS (localisation hypothétique en A 3)

La plebs Theodalensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Vrbanus, 92e sur la liste de son Eglise (Gesta, I, 126, l. 161, p. 730). Le siège était en Proconsulaire, comme l'assure la Notitia de 484 (Proc., 53 = CSEL 7, p. 119: Victor Teudalensis). Alors que Ptolémée (IV, 3, 8 = éd. C. Müller, p. 650), n'apporte pas beaucoup de précision supplémentaire en situant Theudali entre Thabraca et le Bagrada (la Medjerda), PLINE (N. H., V, 23, 4) indique au moins que Theudalis, un peu plus éloignée du rivage qu'Hippo Dhiarrylus (Bizerte), avait un territoire limitrophe de celui de cette dernière cité. Cette proximité est confirmée par un canon du concile de Carthage du 13 septembre 401 où il faut très probablement reconnaître Vrbanus Theudalensis dans l'évêque homonyme désigné par le concile pour participer à la commission épiscopale chargée du remplacement de l'évêque Equitius à Hippo Dhiarrylus (cf. PCBE 1. Afrique, p. 1230, s.v. Vrbanus 3). A la suite de Ch. Tissot (Géographie, II, p. 9293), on a proposé de localiser *Theudalis* au lieu-dit Henchir Aouan ou Henchir Zarour (*Atlas Arch. Tun.*, 1/50.000°, f. VI, Djebel Achkel, n° 7.8.9). Notice sur le siège: J. Mesnage, *Afrique chrétienne*, p. 31-32.

THEVESTE (D 5)

La plebs Teuestina, située en Numidie du point de vue ecclésiastique (cf. Notitia de 484, Num. 75 = CSEL 7, p. 122 : Felix Tebestinus), était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Vrbicus, 28° sur la liste de son Église (Gesta, I, 121, l. 39, p. 714), et par le donatiste Perseuerantius, 19° sur la liste de l'Église rivale (ibid., I, 180, l. 17, p. 822). Theueste est maintenant Tébessa, en Algérie (Atlas Arch. Alg., f. 29, Thala, n° 101). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 379.

THIBARI (B 4, cadre agrandi)

La plebs Tibaritana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 179° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 236, p. 762), et par le donatiste Victorianus, 52° sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 187, l. 51, p. 832). Thibari (cf. CIL VIII, p. 1486 et 2590) est actuellement Henchir Thibar (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXII, Souk el Arba, n° 16), très proche d'Vchi Maius (Henchir Douemis); Victorianus était au demeurant en conflit avec le titulaire catholique du siège d'Vchi Maius, dont il est amené à faire déclarer (par Saluianus de Leptis) le diocèse compris dans le sien (Gesta, I, 133, l. 316-318, p. 766 et 768). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 159.

THIBILIS (B 6)

Ce siège de Numidie était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Simplicius, 108° sur la liste de son Église (Gesta, I, 197, l. 55, p. 848). Thibilis est maintenant Announa (Allas Arch. Alg., f. 18, Souk Ahras, n° 107). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 247.

THIBIVCA (B 3, cadre agrandi)

La plebs Tibiucensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Pascasius, 90° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 156, p. 728). La cité a été localisée par attestation épigraphique (CIL VIII, p. 1386) non loin de Thuburbo Minus (Tebourba) à Henchir Zouitina (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, nºs 68.69). On s'accorde en général, en dépit des hésitations de la tradition manuscrite, à placer à Thibiuca le lieu de la Passio Felicis (éd. H. Delehaye, AB 39, 1921, p. 241-276). Cependant, on a récemment rapproché (R. P. Duncan-Jones, «An African Saint and his Interrogator», JThS 25, 1974, p. 106-110) du Magnilianus curator rei publicae de la Passio Felicis un autre Magnilianus, également curator, qui figure sur deux inscriptions découvertes à Henchir bou Cha, localité dont le nom antique est inconnu et dont la distance à Carthage est la même que celle de Thibiuca; compte tenu de l'extrême rareté du nom de Magnilianus, il est très possible qu'il faille plutôt situer le martyre de l'évêque Felix, en 303, à Henchir bou Cha: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVIII, Oudna, nº 170 (carte); nº 76 (comment.). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 172-173.

THIGILLAVA (C 8)

La plebs Tigillauensis, en Numidie (Notitia de 484, Num., 33 = CSEL 7, p. 120: Tunior Tigillabensis), était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Reginus, 185° sur la liste de son Église. Reginus avait un compétiteur donatiste, Donatus, mais ce dernier, malade, s'en était retourné chez lui et n'avait pas souscrit (Gesta, I, 133, 1. 270-275, p. 764). Quant à Reginus, il reparut bizarrement, à la fin de la séance, sur une liste additionnelle (ibid., 215, l. 38, p. 902). Thigillaua a été localisé par voie épigraphie (BAC, 1894, p. 344, n° 17: pagus Thigillauensium) à Djillaoua, dont le nom garde trace du toponyme antique (Allas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 269). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 286.

THIGIMMA? (C 4)

La plebs Tigimmensis, que la présence de Nauigius, episcopus sanctae ecclesiae Tigim(m)ensis au concile de Proconsulaire de 646 (Mansi 10,942) situe du point de vue ecclésiastique dans cette dernière province, était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Rogatianus, 160e sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 115, p. 752), et par le donatiste Victorianus, 86° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 6, p. 844). La localisation du site antique à Henchir Hammam Zouakra (Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXX, Maktar, nº 127), souvent admise (cf. P. SALAMA, Les voies romaines, p. 136), est discutable et discutée : cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 626; R. CAGNAT, dans CRAI, 1903, p. 244; F. REYNIERS, dans BAC, 1947-1949, p. 486-497: Hammam Zouakra peut avoir été Thigibba (cf. CIL VIII, 11914), dont on ne connaît pas d'évêque. On ne peut guère par ailleurs retenir la suggestion de J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 146) qui veut placer Thigimma à Souk el Djemaâ, entre Hammam Zouakra et Maktar, en un lieu où l'Atlas ne signale pas de ruines antiques.

THINISA (A 3)

La plebs Tinisensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Valerius, 91e sur la liste de son Église, si du moins on accepte notre correction à la leçon du manuscrit (Gesla, I, 126, l. 158, p. 728: Valerius, eniscopus plebis Tinisensis (ms. Vtinisensis) [on rectifiera ce que nous avons écrit par inadvertance t. I, p. 157, n. 3, en faisant de Valerius l'évêque de Tunisa (La Calle)]. Le fait que le catholique Valerius de 411 est très vraisemblablement le même Valerius qui fut désigné en 401 pour faire partie de la commission épiscopale chargée du remplacement de l'évêque Equitius d'Hippo Dhiarrytus (Bizerte) (cf. PCBE 1. Afrique, p. 1142, s.v. Valerius 4), milite en faveur de sa localisation à Thinisa (PTOL., IV, 3,2 = éd. Müller, p. 618), c'est-à-dire la Tuneiza que l'Itinéraire d'Antonin (22, 1 = éd. O. Cuntz, p. 3) situe entre Hippo Dhiarrytus et Membrone (cf. supra, s.v. Memblone), la Tunisa que la Table de Peutinger (segm. V, 2) place entre ces deux mêmes cités. En fonction de ces données, on localise habituellement le site antique à Ras el Djebel (cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 86-87; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. III, El Metline, nº 3). En dernier lieu, P. CINTAS, «La ville punique de Ras-Zbib et la localisation de Tunisa», BAC, 1963-1964, p. 156-168, a proposé de le situer plutôt à quelques kilomètres au nord-ouest, près du promontoire de Ras-Zbib. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 132.

THVBBA (A 3, cadre agrandi)

La plebs Tubiensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Felix, 147e sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 48, p. 748), dont la souscription présente l'unique mention de cet évêché, qu'il est tentant de situer en Proconsulaire, à Thubba, actuellement Henchir Chouiggi (CIL VIII, p. 941, 1387; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XII, Mateur, nº 293). Si cette localisation doit être retenue, on notera également la proximité sur la liste catholique de deux évêques géographiquement très proches, Felix Tubiensis ayant souscrit juste après le titulaire du siège de Thuburbo Minus (Tebourba) : on sait que c'est en principe l'ordre d'ancienneté dans l'épiscopat qui régit ces listes (cf. t. I, p. 168 s.). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 504 et 474, qui, de facon très douteuse, situe la plebs Tubiensis en Maurétanie Césarienne.

THVBVRBO MAIVS (B 3, cadre agrandi)

Cet évêché de Proconsulaire, maintenant Henchir Kasbat, dans la vallée de l'oued Miliane (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXV, Zaghouane, n° 67) était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Cyprianus, 229° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 139, p. 782), et par l'évêque donatiste Rufinus, 176° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 201, l. 90, p. 866). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 90.

THVBVRBO MINVS (B 3, cadre agrandi)

Cet évêché de Proconsulaire, maintenant Tebourba, sur le cours inférieur de la Medjerda (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, n° 75) était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 146° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 42, p. 746), et par l'évêque donatiste Maximinus, 205° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 203, l. 10, p. 872). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 155.

THVBVRNICA (B 5)

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Aeneas, qui figure à la fin des Actes de la première séance sur une liste additionnelle, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 215, 1.47, p. 904: Aeneas a Tuburnica, ms. Tuburnice). Très proche de la limite de la Numidie ecclésiastique, mais cependant située en Proconsulaire (cf. sur la liste des souscriptions du synode de Proconsulaire en 646, Crescens, episcopus sanctae ecclesiae Tiburnicensis: Mansi 10,607-608), la cité de Thuburnica est maintenant Sidi Ali Bel Kassem (Atlas Arch. Tun., 1/50.000e, f. XXXI, Ghardimaou, no 7). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 26. On a parfois attribué — à tort, nous semble-t-il — les évêques de 411 et de 646 (a Tuburnica et Tiburnicensis) plutôt à Tubernuc, maintenant Ain Tebornok (en B 2 sur notre carte, à la base du Cap Bon): en ce sens, WILMANS, dans CIL VIII; p. 1428.

THVBVRSICV BVRE (B 4, cadre agrandi)

Ce siège de Proconsulaire était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Seruus Dei, 31° sur la liste de son Église (Gesta, I, 121, l. 50, p. 714), et par l'évêque donatiste Donatus, 231° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 206, l. 61, p. 880). Thubursicu Bure est maintenant Teboursouk, entre la Medjerda et l'oued

Siliana (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIII, Teboursouk, n° 27). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 155.

THVBVRSICV NVMIDARVM (C 6)

Ce siège de la Numidie d'Hippone, maintenant Khamissa (Allas Arch. Alg., f. 28, Souk-Ahras, n° 297), était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Maurentius, conseiller de son Église (consiliarius) dans les débats (Gesla, I, 143, l. 10, p. 892), et par l'évêque donatiste Ianuarianus, 161° sur la liste de son Église (ibid., 201, l. 33, p. 862). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 314.

THVGGA (B 4, cadre agrandi)

La plebs Tuggensis était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Paschasius, 71° sur la liste de son Église (Gesta, I, 187, l. 107, p. 836). On s'accorde habituellement à identifier cet évêché à la cité de Thugga de Proconsulaire, maintenant Henchir Dougga (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIII, Teboursouk, n° 183); mais on ne peut exclure que Paschasius ait plutôt représenté la cité homonyme de Byzacène, Thugga Terebenthina, dont un lieu-dit moderne, Dougga, conserve également le nom (Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXIX, Ksour, n° 123: en C 4 sur notre carte). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 59 et 61.

THVNIGABA (B 4, cadre agrandi)

La plebs Tunugabensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Niuentius, 136° sur la liste de son Église (Gesla, I, 129, l. 13, p. 740). On n'hésitera pas à reconnaître dans cette graphie le pagus Thunigabensis connu par une inscription découverte à une vingtaine de kilomètres au nord de Vaga (Béja), au lieu-dit Henchir el Aabed ou Henchir Maabed : CIL VIII, 14445 (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XVIII, Béja, nos 11-13). Sur la réalité politique de ce pagus, cf. J. Gascou, La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère (Coll. École Française de Rome 8), Rome 1972, p. 175. On notera que le catholique Niuentius est le seul évêque attesté de cet évêché qui a pu n'avoir qu'une existence temporaire. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 100.

THVNVSVDA (B 5)

La plebs Tunusudensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Ianuarius, 9° sur le liste de son Église (Gesta, I, 120, l. 8, p. 708), et par l'évêque donatiste Victorianus, 182° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 201, l. 103, p. 866). Cet évêché de Proconsulaire a été localisé dans les parages du lieu-dit Sidi Meskine, sur la rive droite de la haute Medjerda (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXI, Ghardimaou, n° 113; sur cette localisation, cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 293). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 116.

THYSDRVS (D 2)

Cet évêché de Byzacène (maintenant El Jem : CIL VIII, p. 12; 923; 1156; 2313; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXXXI, El Jem, n° 33) était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Nauigius, 35° sur la liste de son Église (Gesta, I, 121, l. 62, p. 714), et par le

donatiste Honoratus, 223° sur la liste de l'Église rivale (*ibid.*, 206, l. 32, p. 878). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 54.

TIBARITANA PLEBS: cf. THIBARI

TIBILITANA PLEBS: cf. THIBILIS

TIBIVCENSIS PLEBS: cf. THIBIVCA

TIBVZABETENSIS PLEBS

Il n'est qu'une attestation de cet évêché, celle que fournit la souscription de l'évêque donatiste Martinianus, episcopus loci Tibuzabelensis, 49° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, I. 43, p. 832). De ce locus Tibuzabelensis, on a rapproché une inscription mentionnant un cast(ellum) Thib[...] mise au jour à Aïn Melloul, en Sitisienne: CIL VIII, 20487; Allas Arch. Alg., f. 16, Sétif, n° 371 (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 330, qui propose prudemment l'identification, et, de façon plus affirmative, Y. DUVAL, Loca sanctorum Africae, I, p. 319). Mais la grande fréquence des toponymes africains commençant par Thib[...] rend le rapprochement hasardeux.

TICENSIS PLEBS (cf. THIGES: F 4)

La plebs Ticensis, en Byzacène, était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Gallus, 39e sur la liste de son Église; selon Petilianus, l'évêque catholique avait un rival schismatique, qui ne s'était pas déplacé mais avait

envoyé une lettre (Gesta, I, 121, l. 75, p. 716). La Table de Peutinger (segm. V, 4) place Thiges à 15 milles de Speculum (Chebika) et à 25 milles de Thusuros (Tozeur) et l'on s'est longtemps accordé à situer cette station au voisinage de Bordj Gourbata, à 35 km au sud-ouest de Gafsa, en fonction de la découverte de deux inscriptions, l'une à Bordj Gourbata, attestant une ciuitas Tigens(ium) en 83 après J.-C., l'autre, à quelques kilomètres plus au sud, mentionnant un castellus (sic) Thigensium en 97 de notre ère (CIL VIII, 23165 et 23166). On a récemment proposé une localisation différente mais voisine, à 8 km au nordouest de Bordj Gourbata, à Henchir Ragoubet [M. Euzennat, «Le castellum Thigensium (région de Metlaoui, Tunisie)», BAC n.s. 7, 1971, p. 229-239]. Les formes Ticensis et Ticibus des textes ecclésiastiques (cf. Nolitia de 484, Byz., 114 = CSEL 7, p. 127 : Ticibus) sont en quelque sorte confirmées par l'Anonyme de Ravenne, II, 9 (éd. Schnetz, p. 41, l. 50: Tices), et très probablement par l'inscription CIL VIII, 2568, Ticib(us?): mention de l'origo d'un soldat à Lambèse. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 73-74.

TIGIENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Aptus, 12° sur la liste de son Église, présent à Carthage sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 120, l. 17, p. 710). La présence d'une plebs Tiziensis dans les effectifs épiscopaux de Byzacène à la fin du v° siècle (Notitia de 484, Byz., 65 = CSEL 7, p. 126) a suscité un rapprochement, et J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 229) a même fait l'hypothèse qu'une localité du nom de Tigia ou Tigias pourrait avoir été située au lieu-dit Henchir Tagious, dans l'oasis de Kriz, au nord-est de Tozeur, en raison de la proximité phonétique des deux toponymes et du fait que sur la liste de 411 Asellicus Tusuritanus suit immédiate-

ment Aptus Tigiensis. A ces données qui suggèrent une localisation au sud de la Byzacène, dans la région du Djérid, on peut opposer d'une part la carence ancienne de l'Église schismatique dans la plebs Tigiensis (cf., en Gesta, I, 120, l. 18-19, p. 710, la déclaration d'Aptus : «Praesto sum. Nec habui nec habemus episcopum donatistam»), d'autre part la probabilité qu'il faille reconnaître en Aptus Tigiensis l'évêque homonyme désigné par le concile de 401 pour faire partie de la commission épiscopale chargée de remplacer l'évêque Equitius à Hippo Dhiarrytus (Bizerte) : cf. PCBE I. Afrique, p. 88, s.v. Aptus 1. Il est peu probable qu'on ait fait appel à un évêque venu du lointain prédésert. La localisation de cette plebs pose donc un problème encore non résolu.

TIGILLAVENSIS PLEBS: cf. THIGILLAVA

TIGIMMENSIS PLEBS: cf. THIGIMMA

TIGISIS 1 (C 7)

La plebs loci Tigisitani était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Gaudentius, qui, malade, n'a pu parvenir à Carthage et figure en fin de liste (276°), l'évêque schismatique Cresconius de Sigus ayant souscrit pour lui (Gesta, I, 209, l. 13-16, p. 898). C'est au demeurant cette procuration accordée à son voisin (cf. supra, s.v. Sigus) qui nous assure que Gaudentius n'est pas le titulaire donatiste du siège homonyme de Maurétanie Césarienne (cf. ci-dessous), mais l'évêque du siège numide localisé à Aïn el Bordj (Atlas Arch. Alg., f. 17, Constantine, n° 340). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 267.

TIGISIS 2 (B 10)

La plebs Tigisitana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Solemnius, 227° sur la liste de son Église, présent à Carthage et répondant à l'appel de son nom, après avoir, pour une cause inconnue, donné procuration à un collègue du nom de Restitutus, de siège indéterminé, peut-être Restitutus de Thagora, custos chartarum: cf. supra, s.v. Ma(m)millensis plebs (Gesta, I, 135, l. 127, p. 782). Il avait en face de lui l'évêque donatiste Paschasius, 95° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 27, p. 846 : il faut évidemment corriger la graphie fautive Dusit(anus) du manuscrit). Les données des routiers (Tab. Peut., segm. II, 2; Itin. Ant., 39, 3 = éd. O. Cuntz, p. 5; Anon. Rav., III, 8 = éd. Schnetz, p. 41) permettent de situer de façon certaine Tigisi(s) à Taourga, en Grande Kabylie (Atlas Arch. Alg., f. 6, Fort-National, nº 27), à partir du moment où il est assuré que Rusuccuru (cf. supra, s.v.) doit être localisé à Dellys. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 469).

TIGNICA (B 4, cadre agrandi)

Ce siège de Proconsulaire, maintenant Aïn Tounga (CIL VIII, p. 173; 938; 979; 1450; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVI, Oued Zerga, n° 109), était représenté à la conférence à la fois par l'évêque catholique Aufidius, 152° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 71, p. 750), et par le donatiste Iulianus, 256° sur la liste de l'Église rivale (ibid. 207, l. 164, p. 892). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 162.

TIGVALENSIS PLEBS

Le siège de l'évêque catholique Asmunius, 44e sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 11, p. 718), et du donatiste Gaianus, 46° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 35, p. 830), était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 95 = CSEL 7, p. 127: Mangentius Ticualtensis) et aussi selon l'indication que fournit la présence du donatiste Gaianus au concile maximianiste de Cebarsussi en 393 (cf. PCBE I. Afrique, p. 515-516, s.v. Gaianus 1-2). Une indication supplémentaire est fournie par l'incident de séance au cours duquel, après lecture de sa souscription, le catholique Asmunius prétend avoir comme compétiteur dans son évêché, outre Gaianus, un évêque du nom de Priuatus qui ne peut être que Priuatus Ausuagensis; mais cette plebs Ausuagensis elle-même est rebelle à la localisation (cf. supra, s. v. Ausuaga). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 229.

TIMICI (C 14)

La plebs Timicilana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 219° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 81, p. 778), et par le donatiste Optatus, 85° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 4, p. 844). Une borne milliaire datant de Philippe l'Arabe (AEp, 1935, n° 38) semble localiser Timici, en Maurétanie Césarienne, au lieu-dit Sidi bou Chaïb, à une dizaine de kilomètres d'Aïn Merane (ex-Rabelais), et non, comme on le supposait auparavant, à Kalaa (Allas Arch. Alg., f. 12, Orléansville, n° 102). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 504.

TINISENSIS PLEBS: cf. THINISA

TINISTENSIS PLEBS

Cet évêché, dont nous avons là l'unique mention, était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Colonicus, 23^e sur la liste de son Église (Gesta, I, 180, I. 25, p. 822). On a mis au jour, près de Kherbet Madjouba (ex-Sillègue, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Sétif: Atlas Arch. Alg., f. 16, Sétif, nº 216), une inscription qui porte un ethnique lu : Tinistel[...], mélecture probable pour Tinisten[sis] (CIL VIII, 8668 = 10450). Il est donc vraisemblable qu'il faille localiser la plebs Tinistensis en Sitifienne, plus précisément dans un secteur proche de la Numidie, et le rapprochement avec CIL VIII, 10450 donne ainsi raison à J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 433), qui avait remarqué dans la liste la séquence constituée par les souscriptions des évêques de Sertei, de Tinist(i?) et de Mopt(h)i, et en tirait argument pour une localisaton en Sitifienne de la plebs Tinistensis.

TISANIANENSIS PLEBS

La souscription de l'évêque donatiste Liberantius, episcopus Tisanianensis, 211° sur la liste de son Église (Gesla, I, 206, l. 7, p. 876), est l'unique attestation de ce siège que rien ne permet de tenter de localiser (cf. J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 433).

TISEDI

La plebs Tisedilana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Lampadius, 228° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 133, p. 782), et par le donatiste Donatus, 155° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 110, p. 856). Ce siège est mentionné dans un texte

d'Optat de Milev, qui raconte comment, vers 362, l'évêque donatiste Felix d'Idicra se précipita à Tisedi pour dépouiller de son siège épiscopal le vieil évêque catholique Donatus (II, 19 = CSEL, 26, p. 54, l. 21 : Tysedim uelociter properauit); on admettra donc que la plebs Tiseditana ne devait pas être éloignée d'Idicra (cf. supra, s.v.), en Numidie. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 433-434.

TISILITANA PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par l'évêque catholique Donatus, 38° sur la liste de son Église (Gesla, I, 121, 1.71, p. 716). Le siège était encore représenté au concile de Carthage de 525, avec l'ethnique Tisilensis (Concilia Africae, CCL 149, p. 272, l. 56), ce qui trahit une incertitude sur la finale du toponyme (Tisili ou Tisila). Pour ce qui est de la localisation du siège, la seule indication tient au fait que c'est Petilianus de Constantine qui, après lecture de la souscription de Donatus, intervient pour dire que son compétiteur donatiste est décédé. Cette intervention pourrait militer en faveur d'une localisation en Numidie. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 229-230.

TITVLI

Une plebs Tituli (Gesta, I, 126, l. 127, p. 726), ou Titulitana (ibid., 202, l. 24, p. 872), était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Cresconius, 80° sur la liste de son Église, et par l'évêque donatiste Victor, 202° sur la liste rivale. Un siège de ce nom, situé en Proconsulaire (cf. Notitia de 484, Proc., 51 = CSEL 7, p. 119: Cresciturus Titulitanus) a été localisé à Henchir Madjouba, à 50 km au sud-ouest du Kef (en C 5 sur la

carte): cf. CIL VIII, p. 75; 1217; 2729; c'est très probablement l'évêché représenté par les deux évêques rivaux de 411. Cependant, l'ethnique Titulensis est également attesté en Numidie, près de Lambèse: CIL VIII, 2661, mentionne une aquam Titulensem qui alimentait un nymphée (cf. aussi AEp, 1973, 645: Titulenses) et la Notilia de 484 fait état d'un siège Titulitanus en Numidie [Num. 51 = CSEL 7, p. 121: Victorinus de Castello Titulitano (H), Titulianu (A)]. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 104 (Proc.); 410 (Num.).

TRISIPENSIS PLEBS (cf. TRISIPA: B 4)

La plebs Trisipensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 97e sur la liste de son Église, et par l'évêque schismatique Felicianus, qui se fait connaître à l'appel du nom de Victor mais ne figure pas par la suite sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, I, 12-14, p. 730 et 732). Cet évêché de Proconsulaire correspond au pagus Trisipensis, attesté par deux inscriptions dont les sites de découverte sont distants de plus de plus de 20 km. l'une ayant été mise au jour à Ain el Hammam (CIL VIII. 25485, à 20 km au sud-est de Thabraca : Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XVII, Zaouiet-Medien, nº 3), l'autre à Kef Terjba, à environ 45 km au sud-est de Thabraca (AEp. 1955, 127, au nº 110 de la feuille de Zaouiet-Medien); c'est ce dernier site qui semble être le centre du pagus, selon J. GASCOU, La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire, de Trajan à Septime-Sévère (Coll. École française de Rome 8), Rome 1972, p. 175. Mais les deux groupes de ruines, qui ne comportent pas de monuments chrétiens, ne permettent pas de décider où se trouvait la cathedra de l'évêché. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 80, qui ne connaissait que les vestiges d'Aïn el Hamman.

TROFIMIANENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Probantius, 198^e sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 344, p. 770). Le siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 35 = CSEL 7, p. 125 : Hilarius Trofimianensis). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 230, qui écrit, à tort, Trofiniana.

TVBIENSIS PLEBS: cf. THVBBA

TVBINIENSIS PLEBS: cf. TVBVNAE

TVBVLBACENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Ianuarianus, 63° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 75, p. 722). Le siège était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notilia de 484 (Byz., 7 = CSEL 7, p. 124 : Terentianus Tubulbacensis). Le rapprochement avec l'ethnique Tebelbucitan[...] sur un ostrakon de Carthage (AEp, 1912, n° 67), s'il peut être considéré comme licite, n'apporte aucune précision supplémentaire pour la localisation. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 230.

TVBVNAE (D 8)

Ce siège de Numidie [cf. t. I, p. 275, note compl. 2 : «Cresconius, évêque de Tubunae (Tobna)»], représenté à la Conférence à la fois par le catholique Cresconius, 19° sur la

liste de son Église, et par le donatiste Protasius, porteparole (actor) de l'Église schismatique (Gesta, I, 121, l. 10-13, p. 710 et 712), est aujourd'hui Tobna, à l'est du Chott el-Hodna, en Algérie (Allas Arch. Alg., f. 37, El Kantara, nº 10). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 388.

TVBVRBITANI MINORES: cf. THVBVRBO MINVS

TVBVRBITANORVM MAIORVM PLEBS: cf. THVBVRBO MAIVS

TVBVRNICA: cf. THVBVRNICA

TVBVRSICENSIS PLEBS: cf. THVBVRSICV NVMIDARVM

TVBVRSICENSIS BVRE PLEBS : cf. THVBVRSICV BVRE

TVBVSVPTV (B 9)

Ce siège de Maurétanie Sitissenne, à la limite est de la Césarienne (cs. Notitia de 484, Sitis., 8 = CSEL 7, p. 132 : Maximus Thugusubditanus AH), était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Florentinus, episcopus a Tubusubtu, 56° sur la liste de son Église (Gesla, I, 187, l. 60, p. 832). Le site, dont le toponyme admet de nombreuses variantes (sur ces formes, cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 179), a été localisé à Tiklat dans la vallée de l'oued Soummam, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Bejaia (ex-Bougie) : Allas Arch.

TVNES

1505

Alg., f. 7, Bougie, n° 27. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 385.

TVCCA (B 7)

Une Tuccensis plebs était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Sabinus, 137° sur la liste de son Église. Les interventions à son sujet de Petilianus de Constantine (Gesta, I, 65, l. 14, p. 678) et surtout de celui qui apparaît comme son compétiteur local, Adeodatus de Mileu (ibid., 130, l. 4-12, p. 740 et 742), mettent en évidence que le siège avait été créé, vers 409, par démembrement du vaste ressort diocésain de Mileu pour y faire plus efficacement pièce à l'influence de l'Église schismatique (cf. t. I. p. 124 et n. 1). Il en découle que cette Tucca n'est pas celle que PLINE, N. H., V, 21, situe à la fois sur la mer et sur l'Ampsaga (oued el Kebir) (cf. J. DESANGES, éd. de Pline, p. 175), mais la Tucca fines Africae et Mauretaniae de la Table de Peutinger (segm. II, 5), qu'on a proposé, sur des bases incertaines, de localiser à Henchir el Abiod, à environ 35 km de la mer, sur la rive gauche de l'oued el Kebir (discussion dans St. GSELL, Allas Arch. Alg., f. 8, Philippeville, nos 71 et 72 et no 5). Bien qu'il fût situé sur la rive gauche du fleuve, et par là-même en principe en Sitissenne, le siège de Sabinus était considéré comme numide, si l'on reconnaît cet évêque dans le participant homonyme au synode de Mileu en 416 (Avg., Ep., 176 = CSEL, 44, p. 664 : un évêque du nom de Sabinus, de siège non précisé, souscrit en 42e rang). Aucun siège Tuccensis ne figure parmi les effectifs épiscopaux de la Numidie en 484, alors que la Notitia fait figurer en Sitisfienne un siège Thuccensis (Sitif., 37 = CSEL, 7 p. 133: Uzulus Thuccensis). Mais ce dernier siège peut fort bien représenter la Tucca littorale qui, à la différence du siège de Sabinus, création tardive et de circonstance, était peutêtre un évêché dès le milieu du IIIe siècle (cf. Sent. episc.,

77 = CSEL 3¹, p. 458: Honoralus a Thucca). Sur les incertitudes relatives à cette identification, cf. en dernier lieu Y. Duval, «Densité et répartition des évêchés dans les provinces africaines au temps de Cyprien», dans ME-FRA 96, 1984, p. 507 et 517. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 241-242).

TVCCABOR (B 4, cadre agrandi)

Représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Megasius, 247° sur la liste de son Église (Gesta, I, 207, l. 145, p. 890), cet évêché a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique (cf. CIL VIII, p. 165 et 1445) au lieu-dit Toukabeur, qui en conserve le nom, dans la vallée de la moyenne Medjerda (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tébourba, n° 180). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 161.

TVGGENSIS PLEBS: cf. THVGGA

TVNES (B 3, cadre agrandi)

La plebs Tuneiensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Lucianus, 94° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 6, p. 730). Tunes est aujourd'hui Tunis (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XX, Tunis, n° 16. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 164.

TVNVGABENSIS PLEBS: cf. THVNIGABA

TVNVSVDENSIS PLEBS : cf. THVNVSVDA

TVRRENSIS PLEBS 1

Une plebs Turrensis était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Maximinus, 26° sur la liste de son Église; à sa déclaration selon laquelle il n'a pas de compétiteur, Adeodatus de Mileu répond qu'il est luimême un ancien donatiste (Gesta, I, 121, I. 33-35, p. 712). Compte tenu de la multiplicité des lieux-dits Turres, Turris à travers les provinces africaines, il n'est aucune possibilité de localiser le siège de Maximinus; tout au plus peut-on souligner que le porte-parole donatiste qui intervient à son sujet est Adeodatus de Mileu, ce qui inclinerait à penser à une localisation numide. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 152-153.

TVRRENSIS PLEBS 2

Une seconde plebs Turrensis à l'ethnique sans déterminant était représentée à la Conférence par l'évêque donatiste Pascasius, 99° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 35, p. 846). Pour la raison dite ci-dessus (cf. Turrensis plébs 1), le siège n'est pas localisable. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 505, qui est tenté de placer le siège de Pascasius en Césarienne parce que cet évêque a souscrit entre le titulaire d'Icosium (Alger) et celui d'une plebs Oriensis que rien ne permet de situer en Césarienne: cf. supra, s.v. Oriensis plebs).

TVRRETAMALLVMENSIS PLEBS: cf. TVRRIS TAMALLVMA

TVRRIS ALBA

La seule attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Verianus, 109° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 3, p. 848: Verianus, episcopus a Turre Alba). J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 435, a rapproché ce toponyme de la mention d'un locus amoenissimus Alba sur une inscription métrique des environs de Cirla (Constantine): CIL VIII, 7759. En revanche, l'observation faite par le même auteur que Verianus a souscrit entre l'évêque de Thibilis (en B 6 sur la carte) et celui de Thacarata (en D 8) ne nous paraît pas significative.

TVRRIS BLANDA

Ce siège représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Maximinus, 266° sur la liste de son Église (Gesta, I, 207, l. 184, p. 894 : Maximinus, episcopus [a] Turre Blanda), était situé en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 98 = CSEL 7, p. 127 : Paulus Turreblandinus). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 231.

TVRRIS RVTVNDA (B 4, cadre agrandi)

Ce siège, dont les Actes de 411 nous fournissent l'unique attestation, était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Donatus, 234^e sur la liste de son Église (Gesta, I, 207, l. 116, p. 888). Ce siège de Turris Rutunda était de création récente en 411, par démembrement, dans le cadre de l'Église schismatique, du diocèse de Musti (cf. Gesta, I, 121, l. 81-83, p. 716; sur les raisons de ce démembrement et de cette création, cf. t. I, p. 129). Une

inscription mise au jour à Sidi-Khalifa, à 7 km au sud-est de Musli (Le Krib) a, au demeurant, permis de localiser le siège de Donatus (cf. Ch. Saumagne, dans BAC, 1927, p. 105-106 = AEp, 1927, 36; Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXV, Jama, n° 17). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 435, qui ne fournit aucune indication de localisation.

TVRRIS TAMALLVMA (TVRRIS TAMALLENI: F4)

Le siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Sabratius, 87e sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 148, p. 728 : episcopus plebis Turrelamallumensis) et par le donatiste Iurata, 239e sur la liste de l'Église rivale (Gesta, I, 207, l. 128, p. 890 : episcopus a Turre Tamallenensi), dont les formules de souscription montrent que les formes Turris Tamalluma et Turris Tamalleni étaient conjointement usitées pour ce siège que la Nolilia de 484 situe en Byzacène (Byz., 55 = CSEL 7, p. 125 : Habeldeum Tamallumensis), en fait dans l'extrême sud de la Byzacène, puisque cet évêché a pu, par attestation épigraphique, être localisé à Telmin, dans les marges sud-est du Chott el Djérid (CIL VIII, 83 et 84 et p. 21; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. LXXXI, Kébili, nº 1). P. TROUSSET, «Le franchissement des chotts du sud tunisien dans l'Antiquité», Ant. Afr., 18, 1982, p. 53-54, a noté que cette grande dépression partiellement submergée selon les saisons ne constituait pas une coupure, puisqu'un diocèse comme celui de Turris Tamalleni figure sur la liste des évêchés de Byzacène au même titre que les diocèses situés au nord de la sebkha. Mais cette appartenance était fragile et la frontière avec la Tripolitaine certainement indécise, comme le montrent les empiètements commis au début du vie siècle au détriment de certaines plebes dépendant de Tamalluma par l'évêque Vincentius de Girba (Djerba): cf. Concilia Africae, CCL 149, p. 277, l. 193-195.

Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 129.

TVRVDENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Venustus, 84e sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 139, p. 728); c'est là l'unique mention de ce siège qu'on serait tenté de situer en Numidie, en tenant compte du fait que c'est Adeodatus de Mileu qui intervient pour dire que son Église n'a personne en face du catholique Venustus. Mais on remarquera qu'au concile du 25 août 403 l'un des délégués de Byzacène au concile général réuni à Carthage s'appelle Venustianus (Concilia Africae, CCL 149, p. 208, l. 899); compte tenu de l'extrême rareté de ce nom (il n'est qu'un seul Venustus et qu'un seul Venustianus dans les fastes de l'Église d'Afrique), on peut par hypothèse identifier les deux évêques et suggérer une localisation en Byzacène de la plebs Turudensis (pour un flottement semblable dans la finale d'un nom, cf. le traitement du nom de Priscus de Ouiza dans les nouvelles lettres de saint Augustin, devenu Priscianus dans Ep. 16*,3 et Priscillianus dans Ep. 23* A,6: cf. BA 46 B, p. 540-541). Notice sur la plebs Turudensis: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 436.

TVRVZITANA PLEBS

L'unique mention de cette plebs est constituée par la souscription de l'évêque catholique Serotinus, 162^e sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 133, l. 128, p. 754). Comme le fait remarquer justement J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 231), on retrouve le nom rarissime de Serotinus (il n'en est pas d'autre dans les fastes de l'Église d'Afrique) sur la liste de souscriptions de

la lettre synodale du concile antipélagien réuni à Carthage en 416 (Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 652). La plebs Turuzilana doit donc très probablement être située en Proconsulaire.

TVSDRITANA PLEBS: cf. THYSDRVS

TVSVROS (F 5)

Ce siège du sud de la Byzacène était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Asellicus, 13° sur la liste de son Église (Gesta, I, 120, l. 21, p. 710), et par le donatiste Aptus, 73° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 111, p. 836). Tusuros a été localisé de façon certaine à Tozeur, oasis sise aux marges nord-ouest du Chott el Djérid, qui en a conservé le nom : CIL VIII, p. 22; 1172; Ch. Tissot, Géographie, II, p. 685; J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 163.

TYSDRITANA PLEBS: cf. THYSDRVS

TZELLENSIS PLEBS : cf. ZELLA

VADESITANA PLEBS

Une plebs Vadesitana est située en Numidie par la Notitia de 484 (Num., 98 = CSEL 7, p. 122 : Annibonius Vadesitanus). C'est ce siège qu'il convient très probablement de retrouver à travers les deux graphies fautives qui font l'une de l'évêque catholique Fortunatus, 88^e sur la liste de son Église, le titulaire d'un siège Vndesitanus (Gesta, I, 126, l. 151, p. 728), l'autre du donatiste Cresco-

nius, son compétiteur, le titulaire d'une plebs Baiesilana (ibid., 201, l. 93, p. 866). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 437; A. AUDOLLENT, dans DHGE 6, 242, s. v. Baiesilana (ecclesia).

VAGA (B 4, cadre agrandi)

Ce siège de Proconsulaire était représenté à la Conférence conjointement par l'évêque catholique Ampelius et par l'évêque donatiste converti Primulus (cf. Gesta, I, 176, l. 13-20, p. 818), qui figurent côte à côte sur une liste additionnelle et comparaissent en fin de séance (ibid., 215, l. 32 et 34, p. 902). Vaga est aujourd'hui Béja (CIL VIII, p. 154; 932; 1398; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XVIII, Béja, n° 128). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 36.

VAGALITANA PLEBS (VAGAL: C 14)

Ce siège de Césarienne (cf. Notitia de 484, Ces., 26 = CSEL 7, p. 128 : Claudius Vagalitanus) était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Miggin, 267° sur la liste de son Église (Gesta, I, 208, l. 187, p. 894). Sur la base des données de l'Ilinéraire d'Antonin (37,6 = éd. O. Cuntz, p. 5) qui place Vagal à 18 milles de Castellum Tingitanum (Al Asnam, ex-Orléansville) la localisation habituellement retenue au lieu-dit Sidi ben Thiour n'est pas certaine (cf. Allas Arch. Alg., f. 12, Orléansville, n° 159). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 470.

VAIANENSIS PLEBS: cf. BAI(AN)ENSIS PLEBS

VAIENSIS PLEBS: cf. BAI(AN)ENSIS PLEBS

VALLIS (B 3, cadre agrandi)

La plebs Vallitana, en Proconsulaire, était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Bonifatius, 220° sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 135, l. 86, p. 780). Vallis a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique à Sidi Mediene (ou Henchir Ballich): CIL, VIII, p. 160; 937; 1437; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVII, Medjez el Bab, n°s 117 et 120. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 110.

VAMACCVRA

La plebs Vamaccorensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Cassianus, 118e sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, 1.74, p. 736), et par le donatiste Donatus, 66° sur la liste de l'Église rivale (ibid.. 187, l. 92, p. 836). Ce siège de Numidie (cf. Notitia de 484, Num., 14 = CSEL 7, p. 119: Duumuiralis Damatcorensis). attesté dès le milieu du 111° siècle (Sent. episc., 33 = C-SEL 31, p. 448 : Felix a Bamaccora), devait être proche de Thamugadi (Timgad : en D 7 sur la carte) : c'est là en effet qu'a été mise au jour une mosaïque représentant un flumen Vamaccura (cf. AEp, 1917-1918, nº 31 et S. GERMAIN, Les mosaïques de Timgad. Étude descriptive et analytique, Paris 1969, p. 116 et pl. XLIX). Comme le dit J. Desanges, éd. de Pline, p. 338, à propos des Vamacures mentionnés par PLINE (N. H., V, 30), «(le fleuve) ne devait pas être très éloigné de (Timgad), car sa faible renommée ne justifiait pas qu'on l'évoquât au loin». Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrélienne, p. 404; A. AUDOLLENT, dans DHGE 6, 455-456, s.v. Bamaccorensis (ecclesia).

VANARIONENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Pelagius, 51° sur la liste de son Église (Gesta, I, 187, l. 48, p. 832). C'est là l'unique attestation de ce siège qu'on ne peut localiser. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 392, qui rapproche cette plebs d'un castellum Vanarzanense, qu'on croyait alors attesté dans la région de Sétif; en fait, il s'agissait d'une mélecture pour Vahartanense : cf. ci-dessous, s.v. Vartani.

VARTANI (C 9)

La plebs Varianensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 71° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 101, p. 724), et par le donatiste Honorius, 87e sur la liste de l'Église rivale (ibid., 197, l. 8, p. 844). Victor Varianensis (ms. Barlanensis) est très probablement l'évêque Victor, de siège non mentionné, qui lors de la lecture de la liste donatiste (cf. ibid., 204, l. 1. p. 874) intervient à l'encontre de l'évêque schismatique Donatus de Medianas Zabuniorum dont une autre intervention, due à Nouatus de Sitifis, permet de situer le siège près de Sétif (cf. supra, s.v. Medianas Zabuniorum). On n'hésitera donc pas à rapprocher cette plebs Varianensis du castellum Variani(ense) qu'une inscription datant de la fin du 11° siècle permettait de localiser au lieu-dit Mechta Sidi Hassen, au Douar Boutara, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Sétif : BAC, 1930-1931, p. 141 = AEp, 1930, nº 47; du point de vue topographique, ce lieu-dit se confond pratiquement avec le Koudiat Adjela, nº 359 de l'Allas Arch. Alg., f. 16, Sétif. L'éditeur de ce texte, E. Albertini, revoyait dans le même temps l'inscription du castellum Vanarzanense relevée à 4 km de là, à Ksar Tir (Allas Arch. Alg., f. 16, nº 360) et en proposait la relecture VAHA[..]ANENSEM (BAC, 1930-31, p. 142), ce qui tendait à réduire à l'unité la toponymie de ces deux sites antiques très voisins. Enfin, P. Morizot, «Une étape sur les voies romaines de la wilaya de Jijel, la respublica Vahartensium», Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord. Actes du III^e colloque international (Montpellier, 1-5 avril 1985), Paris 1986, p. 317 s., a publié un milliaire datant du début du IIIº siècle et dressé par la respublica Vahartanensium au lieu-dit Mechta Skaïf (Allas Arch. Alg., f. 8, Philippeville, nº 105), soit à près de 80 km au nord-ouest du point de trouvaille des deux textes précédemment mentionnés et à une soixantaine de kilomètres de Sétif. C'est pourquoi la découverte toute récente de ce doublet toponymique ne doit pas dissuader de continuer à placer au site du castellum Vartanisense) (Mechta Sidi Hassens Koudiat Adjela) la plebs Varlanensis représentée en 411. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 126, qui rapproche à tort de Srâa Ouartane, en Tunisie; A. AUDOLLENT, dans DHGE 6, 961, s.v. Bartanensis (ecclesia).

VATARBENSIS PLEBS

L'unique attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Martialis, 112^e sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 9, p. 850), ce qui exclut tout essai de localisation. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 437.

VAZARI (B 4, cadre agrandi)

Une plebs Vazarilana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Adeodatus, 135° sur la liste

de son Église (Gesta, I, 129, I. 9, p. 740), et par le donatiste Calipodius, 75° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 188, l. 9, p. 838). Une plebs Vazarilana est située en Numidie par la Notitia de 484 (Num. 32 = CSEL 7, p. 120 : Vitalianus Vazaritanus). Deux indices recommandent cependant de situer plutôt en Proconsulaire le diocèse des deux évêques de 411. Tout d'abord l'assurance du catholique Adeodatus, qui n'hésite pas à déclarer que son adversaire Calipodius est un homme seul et abandonné, tous ses fidèles s'étant convertis (ibid., 129, l. 11-12, p. 740). Ensuite, la probabilité que le même Adeodatus soit l'un des deux évêques homonymes dont le nom figure dans la souscription de la lettre synodale du concile antipélagien réuni à Carthage en 416 (Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 652). Il paraît donc vraisemblable de situer à Vazari, dont l'Henchir Bejar conserve le nom, le siège des deux évêques de 411 (CIL VIII, 14349; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, nº 3). Notices sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 37, qui situe le siège à Henchir Bejar; A. AUDOLLENT, dans DHGE 7, 61-62, qui récuse l'identification avec Henchir Bejar en raison de la mention d'une plebs Vazaritana numide en 484; J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 113, indique aussi la Numidie.

VAZARI DIDA

Une plebs Vazari Dida était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Publianus, 117° sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 128, I. 72, p. 736: Publianus, episcopus plebis Bazari Didac, sic ms.). C'est là l'unique attestation — si l'on excepte peut-être la mention d'un Gaius presbyter Didensis dans Cyprien, Ep. 34, I, qui n'est pas utilisable pour la localisation — de ce siège qu'on sera tenté de situer en Proconsulaire en vertu de la grande probabilité que Publianus, qui est seul de ce nom dans les fastes épiscopaux de l'Église d'Afrique,

doive être identifié à l'évêque homonyme qui figure (10°) dans la souscription de la lettre synodale du concile antipélagien des évêques de Proconsulaire réuni à Carthage en 416 (Avg., Ep. 175 = CSEL 44, p. 652). Notices sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétiennne, p. 233; A. Audollent, dans DHGE 7, 61, qui donne à tort, comme ethnique, Bazarididacensis.

VAZI SARRA (C3)

Une plebs Marcellianensis et Bazilana était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Lucidus, 150° sur la liste de son Église; il avait en face de lui, à défaut d'évêque donatiste, un presbyter Bazienus du nom de Manilius (Gesta, I, 133, l. 63, p. 748 et 182, l. 20, p. 824). Outre sa responsabilité pastorale sur la plebs rurale de Marcelliana (cf. supra, s.v.), il est très probable que Lucidus était par ailleurs le titulaire de l'évêché de Vazi (Sarra), dont le nom survit dans l'Henchir Bez (CIL VIII, 12004; Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXX, Maktar, n° 107). Notices sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 38; A. Audollent, dans DHGE 7, 72, s.v. Bazienus.

VBAZA (D 6)

La plebs Vbaz(i)ensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 79° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 124, p. 726), et par le donatiste Secundinus, 136° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, l. 63, p. 854). Cet évêché dont c'est là l'unique attestation correspond évidemment à Vbaza castellum que la Table de Peutinger (segm. IV, 5) situe à 59 milles de Theueste (Tébessa) et à 42 milles d'Ad Maiores (Besseriani). On localise habituellement Vbaza à Terrebza, dont le nom pourrait être une déformation de Turris Vbaza: discussion

dans St. Gsell, Allas Arch. Alg., f. 39, Chéria, nº 258. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 383.

VCCVLA (B 4, cadre agrandi)

La plebs Vc(c)ulensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Cericius, 113° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 61, p. 734). Vccula, en Proconsulaire, est maintenant Aïn Dourat (CIL VIII, 14363, 14364; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIX, Tebourba, n° 84). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 61.

VCHI MAIVS (B 4, cadre agrandi)

La plebs Vc(h)i Maius, en Proconsulaire, était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Octauianus, 193° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 313, p. 766). Vchi Maius est maintenant Henchir Douemis (CIL VIII, 15446; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXII, Souk el Arba, n° 62). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 57.

VCRES (B 3, cadre agrandi)

La plebs Vcrensis, en Proconsulaire, était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Vitalis, 249° sur la liste de son Église (Gesta, I, 207, l. 149, p. 890). Vcres, dont le nom subsiste encore sous la forme Vqraš chez un chroniqueur arabe du 1x° siècle (cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1986, p. 530-534), a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique à Bordj bou Jadi, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Carthage (CIL

VIII, 1170; Ch. Tissot, Géographie, II, p. 286; Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XIII, El Ariana, au sud du nº 51). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 51.

VEGESELA 1 (D 6)

Une première plebs Vegeselitana était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Reginus, 206e sur la liste de son Église [Gesta, I, 135, l. 8-13, p. 774: Valentinus Baianensis (cf. supra, s. v.) a souscrit pour lui, parvenu à Carthage, mais souffrant], et par l'évêque donatiste Gabinius, 44° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 28, p. 830). Les éléments prosopographiques de la carrière des deux évêques (cf. PCBE I. Afrique, p. 515, s. v. Gabinius et p. 957, s. v. Reginus 1) en font évidemment des évêgues numides, dont le siège doit en conséquence être identifié à la station de Vegesela, que l'Ilinéraire d'Antonin (33,5 = éd. O. Cuntz, p. 4) situe à 18 milles de Mascula (Khenchela) et que l'on s'accorde à localiser au lieu-dit Ksar el Kelb (Atlas Arch. Alg., f. 28, Aïn-Beida, nº 165). Cette localisation paraît confirmée par la découverte à Ksar el Kelb, en 1936, de la memoria de domnus Marculus, cet évêque donatiste arrêté à Vegesela lors des tempora Macariana, en 347 (cf. Passio Marculi, 4 = PL 8, 761 C = J.-L. MAIER, Le dossier du donatisme, p. 280; P. Courcelle, dans MEFR 53, 1936, p. 176-178; en dernier lieu, Y. Duval, Loca sanctorum Africae, I, nº 75, p. 158). On ne peut cependant la tenir pour absolument certaine, car les reliques de Marculus, martyrisé à Noua Petra (cf. supra, s.v. et Gesta, I, 187, l. 73-76, p. 834), peuvent avoir été diffusées dans toute la région (en ce sens, H. Delehaye, «Domnus Marculus», AB 63, 1935, p. 89). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 240, dont la localisation à Henchir el Abiod est périmée.

VEGESELA 2 (D 4)

Une seconde plebs Vegeselilana était représentée à la Conférence par l'évêque catholique Priuatianus, 167° sur la liste de son Église, lequel déclara en séance avoir pour compétiteur le titulaire donatiste de Cillium, Donatus, ce dernier confirmant de son côté la compénétration des deux évêchés en affirmant avoir des diacres à Vegesela (Gesta, I, 133, l. 155-165, p. 756). Ces indications corroborent la localisation à Henchir Rekba, à 15 km au sud-sud-est de Thala, proposée par Ch. Tissot (Géographie, II, p. 631) à la suite de Wilmanns (CIL VIII, p. 477) sur la base des données de l'Itinéraire d'Antonin (46,7 = éd. O. Cuntz, p. 6) qui place Vegesela de Byzacène à 30 milles de Sufetula (Sbeitla) et à 40 milles de Theueste (Tébessa). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 133.

VENSANENSIS PLEBS

L'unique attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Fortunatus, 197° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesla, I, 202, l. 13, p. 870). Aucune hypothèse de localisation ne peut être présentée. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 438.

VERRONENSIS PLEBS, VERRONA [?] (C 5)

Ce siège était représenté à la Conférence par l'évêque donatiste Aemilianus, 135° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 61, p. 854). L'identification de ce siège, qui n'est pas attesté par ailleurs, au fundus VER[...], connu par une inscription découverte au lieu-dit Henchir el Hatba (CIL VIII, 11735-

11736; Atlas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXXV, Thala, n° 40) ne doit pas être tenue pour certaine. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 83.

VESCERA (E 8)

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Optatus, 8° sur la liste de son Église (Gesta, I, 120, 1.5, p. 708; sur cet évêque, cf. PCBE I. Afrique, p. 801, s. v. Optatus 4), et par l'évêque donatiste Fortunatus, 41° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 22, p. 830). En l'absence de toute attestation épigraphique, on s'accorde à identifier Vescera, en Numidie, à Biskra, dont le nom a conservé l'antique toponyme (Allas Arch. Alg., f. 48, Biskra, n° 9). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 262.

VICENSIS PLEBS

Une plebs Vicensis apparaît représentée à la Conférence par l'évêque catholique Asterius, préposé aux procèsverbaux des débats (cutos chartarum); après lecture de sa souscription, Asterius déclara qu'il n'y avait pas dans son évêché d'autre évêque que lui et, à ces mots, un évêque du nom d'Vrbanus s'avança et dit : « Dieu m'est témoin que je ne le connais pas» (Gesta, I, 143, l. 56-61, p. 794). Par la suite, on constate la présence sur la liste donatiste (et en séance) d'un Vrbanus episcopus Vicensis qu'il faut évidemment identifier à l'évêque qui s'était déjà manifesté (ibid., 206, l. 13, p. 876). Est-ce nécessairement le compétiteur d'Asterius sur le même siège? Nous avons écrit que les deux évêques feignaient de s'ignorer (cf. t. II, p. 795, n. 2). En fait, l'abondance des lieux-dits Vicus, en général avec un déterminant [Vicus Annaeus, Vicus Augusti (deux homonymes attestés), Vicus Maracitanus, etc.], ne permet pas d'exclure que les deux évêques aient été titulaires de deux lieux-dits Vicus différents et qu'ils se soient véritablement ignorés (en ce sens, J.-L. MAIER, L'épiscopat de l'Afrique romaine, p. 240). Pour les raisons susdites, on peut difficilement proposer des hypothèses de localisation. Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 88, qui suggère une localisation de l'un des deux évêques à l'un des deux Vicus Augusti connus.

VICTORIANENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Saturninus, 178e sur la liste de son Église (Gesta, I, 201, l. 95, p. 866). Une plebs Victorianensis était située en Byzacène, selon l'indication de la Notitia de 484 (Byz., 88 = CSEL 7, p. 126 : Rufinianus Victorianensis) et c'était probablement le siège de cet évêque Getulicus qui figura au synode maximianiste de Cebarsussi en 393 (Avg., Enarr. in Psalm. 36, 2, 20 = CCL 38, p. 366, l. 208: Getulicus, Victorianensis episcopus), et peut-être déjà le siège d'un autre Saturninus, au milieu du IIIe siècle (Sent. episc., 51 = CSEL 31, p. 453). On ne peut cependant tenir pour certain que le siège de Byzacène était l'évêché représenté en 411 par Saturninus, car le toponyme Victoriana (possessio, uilla) n'est pas inconnu ailleurs (cf., dans la région d'Hippone, Avg., Ep. 105, 3 = CSEL 342, p. 597 : le clerc catholique Restitutus Victorianensis ; De ciu. Dei, XXII, vIII, 7: une Victoriana uilla dans le diocèse d'Hippone). Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 234.

VICVS (H)ATERI

Ce siège était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Rogatianus, 121^e sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, I. 28, p. 850: Rogalianus, episcopus a Vico Ateri). Il est tentant d'identifier le siège au Vicus Haterianus de Proconsulaire, qu'une inscription (CIL VIII, p. 2343) permet de localiser à la Mechta en Naja, à quelques kilomètres à l'est d'Apisa Maius (Tarf ech Chena): Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXIV, Bou Arada, nº 112. La difficulté est qu'un siège Vicoaleriensis est situé en Byzacène par la Notitia de 484 (Buz., 92 = CSEL 7, p. 127 : Pacatus Vicoateriensis, Vicoateirensis ms. A) et que la mention de l'ecclesia Vicoaleriensis lors des débats du concile de Carthage de 525 se situe également dans un contexte byzacénien (cf. Concilia Africae, CCL 149, p. 279, l. 285). Comme, en dépit de ce que dit J. Mesnage (Afrique chrétienne, p. 235), il n'est pas assuré que l'évêque Rogatianus, sans mention de siège, qui figure sur la liste de Cebarsussi en 393 entre Cresconius Tilianensis et Maximianus Hermianensis (cf. CCL 38, p. 366, l. 195) soit l'évêque donatiste présent en 411, on ne peut décider en toute sûreté pour le siège représenté à la Conférence entre le Vicus Halerianus de Proconsulaire et la plebs Vicoaleriensis sans localisation précise, en Byzacène.

VILLA MAGNA 1 et 2

Une plebs Villaemagnensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Augendus, 149° sur la liste de son Église, ancien donatiste converti, selon Primianus de Carthage (Gesta, I, 133, l. 56, p. 748).

Une seconde plebs Villamagnensis était représentée par l'évêque donatiste Rogatianus, 29° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (ibid., I, 182, l. 17, p. 824).

Des trois toponymes Villa Magna connus, on exclura l'attestation fournie par CIL VIII, 899, relevée autrefois par Ximenez à Zaghouan, dont la provenance réelle est douteuse, et qui n'est sans doute pas véritablement un

toponyme (cf. Ch. Tissot, Géographie, II, p. 549-550). Reste d'une part Villa Magna Variana, siue Mappalia Siga (CIL VIII, 25902), localisé en Proconsulaire, à Henchir Mettich (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXVI, Oued Zerga, n° 118: en B 4 sur la carte, cadre agrandi), et d'autre part la Villa Magna que l'Ilinéraire d'Antonin (60,3 = éd. O. Cuntz, p. 9) situe sur la route de Tacape (Gabès) à Sabratha, à 30 milles de Pons Zila, et que l'on localise habituellement à Oglet bou Djemel (en G 2 sur la carte): c'est probablement à cette Villa Magna de Tripolitaine que se réfère la mention d'un f(un)d(us) Villa Magna, sur un ostrakon mis au jour à l'Henchir bou Gornine, non loin de là: BAC, 1915, p. cxcii-cxciii.

Les deux évêques Villamagnensis de 411 ne peuvent être distribués que de façon hypothétique entre ces deux sièges éventuels. On inclinera plutôt pour la Villa Magna (Variana) (Henchir Mettich) pour le catholique Augendus, donatiste converti, et pour le siège rural de Tripolitaine pour Rogatianus (ce sont déjà les hypothèses proposées par J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 21 et 118).

VILLA REGIA

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Felix, 120° sur la liste de son Église, qui se croyait sans compétiteur, son rival donatiste étant décédé depuis peu (Gesta, I, 128, l. 81, p. 736), et par le donatiste Victor, 242° sur la liste schismatique, ordonné si récemment que Felix l'ignorait encore (ibid., 207, l. 135, p. 890). La plebs Villareg(i)ensis était comprise dans la province ecclésiastique de Numidie à la fin du v° siècle, si du moins il ne s'agit pas d'un doublet, très possible dans le cas d'un toponyme du type de Villa Regia (Nolilia de 484, Num., 62 = CSEL 7, p. 121 : Donalus Villaregensis, Villadegensis AH). Mais — et toujours à condition d'admettre l'identité des deux sièges évoqués — l'évêché de Felix et

de Victor devait se trouver à la limite (probablement indécise en maints secteurs) de la Numidie et de la Maurétanie Sitifienne, comme il découle des péripéties de l'affaire de l'évêque catholique Cresconius, un des prédécesseurs de Felix sur la chaire de Villa Regia, avant de s'installer à Tubunae (Tobna : en D 8 sur la carte) : cf. t. I, p. 275-276. Lorsque Augustin évoque le cas de Candidus, qui s'intercale chronologiquement entre Cresconius et Felix sur le siège de Villa Regia, il le fait dans un contexte où le siège apparaît comme appartenant plutôt à la Numidie (cf. PCBE I. Afrique, p. 185, s.v. Candidus 2). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 439.

VILTENSIS PLEBS: cf. BILTA

VINA (B2)

La plebs Vinensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Victor, 115° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 64, p. 736). Vina a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique (CIL VIII, 959-961) à l'Henchir Mden (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXIX, Grombalia, n° 219; f. XXX, Nabeul, n° 144). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 110.

VISENSIS PLEBS

L'unique attestation de cet évêché est fournie par la souscription de l'évêque donatiste Datiuus, 103^e sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 197, l. 44, p. 848). Aucune hypothèse de localisation ne peut être proposée. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 439.

VNDESITANA PLEBS: cf. VADESITANA PLEBS

VOLITANA PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Crispulus, 127e sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, I. 103, p. 738), et par le donatiste Ouoduultdeus, 233e sur la liste de l'Église rivale (ibid., 207, l. 114, p. 888). Le siège était situé en Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 28 = CSEL 7, p. 118 : Bonifatius Bolitanus). Peut-on préciser davantage? Certains détails de la prosopographie de l'évêque Muranus, un des successeurs, sinon le successeur direct, de Crispulus dans l'ecclesia Volitana inclinent à la situer non loin de Carthage (cf. PCBE I. Afrique, p. 765, s.v. Muranus). Il est enfin assez probable que la plebs Volitana doive être identifiée à la cité de Vol que Ptolémée (IV, 3,9 = éd. C. Müller, p. 653) situe entre Maxula et Thimida, c'est-à-dire dans la basse vallée de l'oued Miliane, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Carthage. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 236.

VRVGITANA PLEBS

Une plebs Vrugitana était représentée à la Conférence par l'évêque donatiste Bonifatius, 65° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 187, l. 90, p. 834). Avec une minime différence de graphie (mais on verra que ce toponyme a été malmené dans les différentes traditions manuscrites), on rapprochera de la plebs Vricitana (Vrcitana A, Vracitana H) que la Notitia de 484 place en Proconsulaire (Nol., Proc., 20 = CSEL 7, p. 118). On précisera la localisation, grâce à VICTOR DE VITA (I,

10 = CSEL 7, p. 6, l. 9-10), qui nous apprend que l'évêque Mansuetus Vricitanus fut brûlé vif lors de l'invasion vandale (430/431) in porta Furnitana, c'est-à-dire à l'une des sorties de sa ville épiscopale en direction soit de Furnos Maius (Aïn Fourna, en C 3 sur notre carte), soit de Furnos Minus (Henchir Msaadine, en B 3 sur notre carte). C'est donc vraisemblablement dans la région comprise entre l'oued Miliane et le bassin moyen de la Medjerda qu'il faut songer à rechercher le siège Vricitanus/Vrugitanus, très probablement cette cité d'Vruc qui était déjà un évêché au milieu du 111° siècle [cf. Sent. episc., 27 = CSEL 3¹, p. 446: Quietus ab Vruc (et non Quietus a Buruc)]. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 145, qui propose à tort de situer ces évêques à Vrusi (Henchir Sougga, en C 3 sur notre carte), qui est en Byzacène.

VSIL(L)A, VSVLA (D 2)

La plebs Vsilensis était représentée à la Conférence par le seul évêque catholique Priuatus, 77° sur la liste de son Église (Gesta, I, 126, l. 119, p. 726). Les données des routiers en particulier (Tab. Peul., segm. VI, 3-4: Vsilla; Ilin. Anl., 59, 2 = éd. O. Cuntz, p. 9: Vsula) permettent de la localiser en Byzacène (cf. au demeurant Nolitia de 484, Byz., 54 = CSEL 7, p. 125: Victorinus Vsulensis) au lieu-dit Inchilla, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Taparura (Sfax). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 87.

VTHINA (B 3, cadre agrandi)

La plebs Vtinensis était représentée à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Isaac, 145° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 37, p. 746), et par le donatiste Felicianus, 55° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187,

1. 58, p. 832). Vthina a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique (CIL VIII, p. 112; 927; 1275) au lieu-dit Oudna, dont le nom prolonge le toponyme antique (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXVIII, Oudna, n° 48; art. Uthina, dans PW 9 A¹, c. 1177-1178). Notice sur le siège: J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 127.

VTICA (A 3)

Ce siège représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Victor, 112° sur la liste de son Église (Gesla, I, 128, l. 55, p. 734), et par le donatiste Gedudus, 36° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 187, l. 10, p. 828), a été localisé de façon certaine par voie épigraphique à Bordj bou Chateur (CIL VIII, p. 149; 1388; Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. VII, Porto Farina, n° 148). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 44.

VTIMARI

L'unique attestation de ce siège est fournie par la souscription de l'évêque catholique Seuerus, 89° sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste (Gesta, I, 126, l. 154, p. 728: Seuerus, episcopus plebis Vtimari). On hésitera en effet à identifier à ce toponyme l'ethnique Vtimmirensis d'un siège attesté en Proconsulaire à la fin du v° siècle, en tenant compte d'une variante qui renvoie plutôt à Vthumae (cf. infra, s.v. Vtummensis plebs). En l'état actuel, le siège n'est pas localisable. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 232, qui rapproche de la plebs Vtimmirensis de Proconsulaire.

VTINENSIS PLEBS: cf. VTHINA

VTMENSIS PLEBS

L'unique attestation de cet évêché est fournie par la souscription de l'évêque catholique Timianus, 52^e sur la liste de son Église; selon Petilianus de Constantine, son rival Felix était absent (Gesta, I, 126, l. 42, p. 720). Pour le nom du siège, il semble qu'on puisse à partir de l'ethnique Vimensis restituer Vimes, en fonction de la forme, transcrite de l'arabe, Vțmaš, que l'on trouve encore dans un recueil ifriqiyen de biographies du début du xe siècle (cf. A. Beschaouch, dans CRAI, 1986, p. 545). Cet évêché n'est pas localisable. Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 436.

VTVMMENSIS PLEBS

Ce siège était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Octauius, 182° sur la liste de son Église (Gesta, I, 133, l. 253, p. 762: plebs Vtimmensis), et par l'évêque donatiste Bonifatius, 140e sur la liste de l'Église rivale (ibid., 198, 1.71, p. 854: plebs Vtummensis). Ce siège, que la Notitia de 484 place en Proconsulaire (Proc., 10 = CSEL 7, p. 117: Reparalus Vtimmirensis, Vtimiensis H), doit selon toute probabilité être rattaché au lieu-dit Vihumae que l'Anonyme de Ravenne (III, 5 = éd. Schnetz, p. 38, 1. 32) situe entre Baldis (= Vallis?) et Vnuca (= Inuca), juste avant Sicilliba (Bordj Alaouine). Il convient donc sans doute de localiser approximativement la plebs Vtummensis dans le bassin sis entre la basse vallée de l'oued Miliane et le cours inférieur de la Medjerda. Notice sur le siège : J. MESNAGE, Afrique chrétienne, p. 232.

VZABIRENSIS PLEBS

Sous cette forme du moins, il n'est pas d'autre attestation de cet évêché que la souscription de l'évêque donatiste Maximinus, 191° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 201, l. 129, p. 870). En dépit de différences graphiques non négligeables, on rapprochera de la plebs Vzabirensis le toponyme Vluzibbira (ou Vlisippira), qu'on peut localiser approximativement, grâce aux données de la Table de Peutinger (segm. VI, 2) à l'Henchir Zembra, à 12 km au sud-ouest d'Hergla et à 21 km au nord-ouest de Sousse (cf. en ce sens, après J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 170, J. Desanges, éd. de Pline, p. 319).

VZALI(S) (A 3)

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque donatiste Felix, 207e sur la liste de son Église (Gesta, I, 204, l. 13, p. 874). L'absence du titulaire catholique Euodius, le compatriote et ami de saint Augustin (attaqué in absentia par Petilianus de Constantine: ibid., III, 141, l. 25-31, t. III, p. 1096), est particulièrement surprenante. La découverte récente (cf. L. MAURIN et J. Peyras, «Vzalilana», Cahiers de Tunisie 19, 1971, nº 75-76, p. 36-40) d'une cité du nom d'Vzali Sar dans le Diebel Ansarine, non loin d'Auedda (Henchir Bedd, en B 3 sur notre carte, cadre agrandi) ne remet pas véritablement en question l'identification du siège d'Euodius à la cité homonyme du nord de la Proconsulaire : si la localisation précise d'Vzali(s) à El Alia (Allas Arch. Tun., 1/50.000°, f. VII, Porto Farina, nº 21) demeure douteuse, le siège doit être situé dans les parages sud ou sud-est du lac de Bizerte (cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 300). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 25.

VZIPPARITANA PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Marianus, 138° sur la liste de son Église (Gesta, I, 131, l. 4, p. 742 : Marianus, episcopus Vzipparitanorum). Le siège était situé en Proconsulaire, selon l'indication de la Notitia de 484 (Proc., 46 = CSEL 7, p. 119 : Augentius Vzipparitanus), confirmée par le fait que le titulaire catholique de 411, Marianus, était délégué (legatus) de Proconsulaire au concile général réuni à Carthage le 30 mai 419 (Concilia Africae, CCL 149, p. 229, l. 1569). On ne peut préciser davantage. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 232-233.

VZITTARENSIS PLEBS

Sous cette forme du moins, il n'est pas d'autre attestation de cet évêché que la souscription de l'évêque catholique Paulus, 110° sur la liste de son Église, sans compétiteur donatiste (Gesla, I, 128, 1.49, p. 734). Il n'y a pas de raison suffisante pour identifier cette plebs à la cité d'Vzitta, en Byzacène (maintenant Henchir el Mahkreba: Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. LXV, Djemmal, n° 42, en C 2 sur notre carte). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 105.

ZABI (C9)

La plebs Zabensis était représentée à la Conférence par le seul évêque donatiste Lucius, 138° sur la liste de son Église (Gesta, I, 198, l. 67, p. 854). La noua Iustiniana Zabi a été localisée de façon certaine par attestation épigraphique sur le territoire de l'ancienne Maurétanie Sitissenne, dans les monts du Hodna, à Bechilga (CIL VIII, 8805; Allas Arch.

Alg., f. 25, Msila, n° 85), toponyme moderne qui nous paraît continuer, en «un roman» inabouti, le mot basilicam (cf. S. Lancel, «La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord», REL 59, 1981, p. 295 et n. 3). On notera cependant que des Zabenses figurent sur la dédicace — datée de 474 — d'une église en Maurétanie Césarienne, à Thanaramusa (Berrouaghia) à près de 150 km à l'ouestnord-ouest de Bechilga (en C 11 sur la carte) : cf. CRAI, 1925, p. 262 = AEp, 1926, n° 60; par ailleurs la Notitia de 484 mentionne deux sièges Zabensis (Nol., Num. 70 et Silif., 40). La localisation du siège Zabensis n'est donc pas tout à fait assurée. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 439-440.

ZAMA REGIA (C 4)

Cet évêché était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Dialogus, 32° sur la liste de son Église (Gesta, I, 121, l. 53, p. 714 : episcopus Zamensis), et par l'évêque donatiste Montanus, porte-parole (actor) de son Église (Gesta, III, 5, l. 6, t. III, p. 986 : episcopus ciuitatis Zamensium Regiorum). La souscription de Montanus nous assure qu'il s'agit de Zama Regia, cité située à la limite sud de la Proconsulaire, pour la localisation précise de laquelle on hésite entre d'une part le site de Seba Biar, à 17 km au nord-ouest de Maktar, et d'autre part celui de Jâma, à 30 km au nord de Maktar (Allas Arch. Tun., 1/100.000°, f. XXV, Jama, n° 72). Différentes données de la discussion engagent à préférer ce dernier site (cf. en dernier lieu J. Desanges, éd. de Pline, p. 322-323). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 30 et 52.

ZARAI (C8)

Cet évêché était représenté à la Conférence à la fois par l'évêque catholique Cresconius, 119e sur la liste de son

Église (Gesta, I, 128, l. 78, p. 736), et par l'évêque donatiste Rogatus, 204° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 203, l. 5, p. 872). Zarai (plebs Zarailana), en Numidie, a été localisé de façon certaine par attestation épigraphique (CIL VIII, 2532 = 18042) à Zraia, dont le toponyme dérive du nom de la localité antique (Allas Arch. Alg., f. 26, Bou Taleb, n° 69). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 400.

ZATTARENSIS PLEBS (ZATTARA: B 6)

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Licentius, 105° sur la liste de son Église (Gesta, I, 128, l. 35, p. 732). Le siège était situé en Numidie, selon l'indication de la Notitia de 484 (Num., 50 = CSEL 7, p. 121 : Ianuarius Iattarensis — mais Victor de Vita, II, 101 = ibid., p. 71 : Ianuarium Zattarensem). L'identification au lieu-dit Kef Ben Zioune (Atlas Arch. Alg., f. 18, Souk-Ahras, n° 233), à une trentaine de kilomètres au sud-est de Calama (Guelma) est rendue presque certaine par l'inscription CIL VIII, 5178 = 17268, qui y a fait connaître un municipium Zat[...]. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 398.

ZELLA

La plebs Zellensis était représentée à la Conférence, du côté catholique, par l'évêque Donatianus, 230° et dernier sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, l. 145, p. 784), et du côté donatiste par l'évêque Natalicus, 10° sur la liste de son Église; lors de la lecture de sa souscription, la réaction du catholique Maximinus (Sufetanus), affirmant que «c'est là le diocèse de l'évêque Musonius», s'explique compte tenu de l'ordination très récente de Donatianus, successeur du senex Musonius, longtemps primat de Byzacène, qui venait de disparaître (Gesta, I, 163, l. 28-32, p. 808 et 810; cf. PCBE 1. Afrique, p. 756, s.v. Mizonius). Peut-on

préciser davantage la localisation de ce siège dans les limites de la province de Byzacène ? STRABON (XVII, 3, 12) mentionne la ville de Zella dans un contexte qui la situe non loin d'Acholla (Henchir Botria), sur le littoral, un peu au nord de Rupse (Rosfa, en D 2 sur notre carte). Il faut d'autre part rejeter l'identification, parfois proposée (notamment par St. GSELL, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, Paris 1920-1928, t. II, p. 129; t. VII, p. 39) de Zella avec Vsula/Vsi(1)a, puisque ces deux sièges sont représentés par des évêques différents à la Conférence [cf. supra, s.v. Vsil(1)a, Vsula]. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de tirer un parti excessif de la réaction de Maximinus de Sufes citée ci-dessus, car, évoquant la mémoire de Musonius, elle n'est pas inspirée par des considérations de voisinage, mais par la volonté de rendre hommage au primat récemment disparu. Il faut donc en rester, sans plus de précision, à l'indication donnée par Strabon. Notons, encore, à propos du titulaire schismatique de 411, Natalicus, qu'il figure dans la liste de souscriptions au concile maximianiste de Cebarsussi avec l'ethique Thelensis (Avg., Enarr. in Psalm. 36, II, 20 = CCL 38, p. 365, l. 190), à mettre en parallèle avec la forme Tzellensis que revêt le siège dans sa souscription (Gesta, I, 163, l. 28, p. 808). Cette transcription Tzellensis d'un renforcement de l'articulation de l'initiale z- peut avoir engendré la variante -- celle-ci purement graphique - Thelensis. Il n'est ainsi pas impossible que le synode de Byzacène, dit concilium Thelense par la plupart des manuscrits, ait été en réalité un concilium Zellense, même s'il paraît en fait plus probable que ce concile se soit tenu à Theleple (cf. Concilia Africae, CCL 149, p. xxxi et 58). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 237.

ZEMTENSIS PLEBS (SEMTA: B3, cadre agrandi)

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Maiorinus, 163° sur la liste de son Église

(Gesla, I, 133, l. 135, p. 754). Il s'agit d'un siège de Proconsulaire, si du moins on l'identifie avec le siège Zentensis dont le titulaire, Florentius, figure sur la liste de souscriptions des évêques de cette province au synode tenu à Carthage en 646 (Mansi 10, 941). Il est vraisemblable, sinon certain, qu'il faut l'identifier avec la cité de Semta que des attestations épigraphiques (BAC, 1894, p. 222, n° 50 et 51) localisent à l'Henchir Zembda dans le bassin supérieur de l'oued Miliane (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XLII, Djebel Fkirine, n° 9). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 63.

ZERTENSIS PLEBS 1 ET 2

L'ethnique Zertensis apparaît à deux reprises dans la liste de souscription des donatistes.

D'abord dans la souscription de l'évêque schismatique Gaudentius, 64°; le catholique Aurelius de Macomades prend la parole à son sujet pour déclarer qu'il y a là un prêtre catholique, mais Gaudentius est formel: «Non habeo aduersarium in plebe mea» (Gesla, I, 187, l. 84-89, p. 834). A défaut de toute autre indication l'intervention d'Aurelius de Macomades nous assure que cette plebs Zerlensis 1 était située en Numidie, sans qu'on puisse préciser davantage (sur le rôle joué dans cette phase des débats par Aurelius, cf. t. I, p. 192-194).

Une plebs Zerlensis 2 est représentée par l'évêque schismatique Sallustius, 185° sur la liste de son Église (Gesta, I, 201, l. 111, p. 868). Avec cette étiquette Zerlensis, il n'a apparemment pas de compétiteur catholique, mais on remarque qu'un évêque schismatique homonyme reconnaît Aurelius de Macomades pour son rival lors de la comparution du futur primat catholique de Numidie (Gesta, I, 116, l. 7-9, p. 706), sans figurer par la suite sur la liste donatiste avec l'ethnique Macomadiensis. Étant donné qu'il n'est qu'un évêque, en 411, à porter ce nom rare de Sallustius, il est très probable que le rival déclaré

d'Aurelius de Macomades n'est autre que Sallustius Zertensis. Nous avons déjà exposé les raisons qui nous font faire de Zerl(a?) une seconde appellation de Macomades (Henchir el Mergueb, en C 6 sur notre carte; cf. supra, s. v. Macomades), ou encore le toponyme d'une localité voisine, sinon limitrophe (cf. t. I, p. 274-275). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 237, pour Sallustius Zertensis, attribué à tort à la Proconsulaire; p. 440 pour Gaudentius Zertensis.

ZICENSIS PLEBS: cf. ZIQVA

ZIQVA (B 3, cadre agrandi)

Une plebs Zicensis était représentée à la Conférence par l'évêque donatiste Donatus, 124° sur la liste de son Église, sans compétiteur catholique (Gesta, I, 198, l. 35, p. 852). Il faut très probablement y reconnaître le siège qui, avec l'ethnique Ziggensis, figure en Proconsulaire dans la Notitia de 484 (Proc., 41 = CSEL 7, p. 118: Vincentius Ziggensis, à ne pas confondre avec Vincentius Gigitanus de VICTOR DE VITA, I, 29: cf. supra, s.v. Gegitana plebs). En dépit de la corruption de la forme adjectivale du toponyme dont la forme plus correcte est Ziquensis (cf. Acta purgationis Felicis, CSEL 26, p. 203, l. 21: «decurio sum Ziquensium»), on reconnaîtra dans cette plebs Zicensis la localité de Ziqua, maintenant Zaghouan (Atlas Arch. Tun., 1/50.000°, f. XXXV, Zaghouane, nº 104). Notice sur le siège: J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 167 et 237.

ZVCCHABAR (B 12)

La plebs Zugabarritana [correction de Baluze que nous avons adoptée au lieu de la leçon du manuscrit : Suboabburit(ana)] était représentée à la Conférence à la fois

par l'évêque catholique Maximianus, 210° sur la liste de son Église (Gesta, I, 135, I. 30, p. 776), et par le donatiste Germanus, 28° sur la liste de l'Église rivale (ibid., 182, l. 15, p. 824). Compte tenu de la déformation courante de cet ethnique (cf. municipium Sugabarritanum chez Ammien Marcellin, XXIX, 5, 20), il s'agit évidemment du siège Zucabaritanus que la Notitia de 484 situe en Césarienne (Not., Ges., 20 = CSEL 7, p. 128). A défaut d'attestation épigraphique (mais on tiendra compte du témoignage des milliaires : cf. J. Desanges, éd. de Pline, p. 179), des indications concordantes (textes historiques, géographiques, routiers) permettent de situer de façon certaine Zucchabar à Miliana (Atlas Arch. Alg., f. 13, Miliana, n° 70). Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrétienne, p. 462.

ZVGABBARITANA PLEBS: cf. ZVCCHABAR

ZVMMENSIS PLEBS: cf. SVMMENSIS PLEBS

ZVRENSIS PLEBS

Cet évêché était représenté à la Conférence par le seul évêque catholique Paulinus, 155° sur la liste de son Église; comme il était illettré («litteras nesciens»), ce fut son prédécesseur sur la liste, Trifolius Aborensis, qui souscrivit pour lui : aucun indice de localisation ne doit donc être tiré de cette procuration (Gesta, I, 133, l. 86-92, p. 750). On rapprochera en revanche de la plebs Zurensis la Zuritana ciuitas mentionnée par Victor de Vita (II, 30 = CSEL 7, p. 35) dans un contexte qui ne permet malheureusement pas de la localiser, sinon de façon très large, probablement en Proconsulaire. Notice sur le siège : J. Mesnage, Afrique chrélienne, p. 238.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. L'onomastique épiscopale d'après les listes de la Conférence

Au problème de savoir s'il y a une onomastique chrétienne spécifique la réponse que l'on donne en général est plutôt négative, du moins à l'époque - fin Ive, début ve siècle — qui nous occupe ici [cf. L'onomastique latine (colloques internationaux du CNRS, Paris 13-15 octobre 1975), Paris 1977, p. 332 (A. Chastagnol, à propos de l'album de Timgad) : «Fin IV°, les chrétiens ne se distinguent pas de la masse des autres citoyens par leur onomastique» et p. 453 (N. Duval): «L'onomastique des chrétiens d'Afrique n'est pas en majorité spécifiquement chrétienne»]. Y a-t-il, plus précisément, une onomastique spécifique des clercs, et, plus précisément encore, des évêques? L'examen des quelque 560 noms qui figurent sur les deux listes, catholique et donatiste, et qui font à cet égard des Acles de 411 notre source la plus importante (les listes de la Notitia de 484, dans CSEL 7, p. 117-133, totalisent une centaine de noms en moins), permet de fournir à cette question quelques éléments de réponse.

Les dénominations les plus fréquentes et leur répartition dans les deux Églises

Le nom le plus fréquemment représenté est VICTOR, avec 35 occurrences, à peu près également réparties entre les deux Églises: 20 chez les catholiques, 15 chez les

donatistes. Il faut y ajouter les dérivés suffixaux : VICTORIANVS, 5 (4 donatistes, 1 catholique); VICTORINVS, 6 (4 donatistes, 2 catholiques).

Vient ensuite le groupe des FELIX, au nombre de 32, dont 19 donatistes et 13 catholiques, auxquels on ajoutera 7 FELICIANVS (dont 5 donatistes et 2 catholiques) et 1 FELICISSIMVS, donatiste.

Le suit de peu le groupe des DONATVS, qui rassemble 30 évêques, dont 26 donatistes pour seulement 4 catholiques, auxquels on ajouera 8 DONATIANVS, parmi lesquels 5 donatistes et 3 catholiques.

En quatrième position, les CRESCONIVS, au nombre de 23, dont 16 donatistes pour seulement 7 catholiques. On peut y joindre les noms tirés du même radical (et qui évoquent de même l'idée d'accroissement, de fertilité, de fécondité): CRESCENS (1 évêque donatiste), CRESCENTIANVS (6 évêques, dont 4 catholiques et 2 donatistes), CRESCENTILIANVS (1 évêque donatiste).

Loin derrière, les groupes constitués par les porteurs du nom de IANVARIVS (15, dont 10 donatistes et 5 catholiques, auxquels on ajoutera 5 IANVARIANVS: 3 donatistes et 2 catholiques), et par ceux du nom de RESTITVTVS (au nombre de 14, dont 8 donatistes et 6 catholiques).

Pour les trois premiers groupes, l'ordre de fréquence est aussi celui qu'on observe dans les dépouillements de la Prosopographie chrétienne du Bas-Empire I. Afrique (303-533), Paris 1982, sur une base d'observation numériquement beaucoup plus importante, mais moins homogène qualitativement (clercs — dont les évêques de 411 — et laïcs mêlés) et chronologiquement (voir les remarques d'A. Mandouze, dans Onomastique latine, p. 433-434). A cette différence près que dans la PCBE le groupe FELIX l'emporte sur le groupe VICTOR, lequel est en première position sur les listes de 411. On s'accorde à expliquer la vogue de ces deux noms par le fait qu'il s'agit de «noms de

bon augure»: FELIX (en concurrence d'ailleurs avec FORTVNATVS: «seulement» 8 occurrences sur nos listes + 4 FORTVNATIANVS) peut évoquer la «béatitude espérée» (H.-I. MARROU dans Onomastique latine, p. 433), tandis que VICTOR, dont la fréquence s'explique d'abord pour des raisons militaires (cf. A. Chastagnol, dans Onomastique latine, p. 330, à propos de l'album de Timgad), a pu bénéficier d'une dérive religieuse et évoquer la victoire sur la mort, ou sur le péché.

Dans les deux cas, le nom DONATVS vient en troisième lieu. Mais tandis qu'on observe dans les dépouillements de la PCBE une approximative égalité de fréquence du nom chez les catholiques et chez les donatistes, il apparaît sur les listes de 411 très minoritaire chez les catholiques : 4, pour 26 chez les schismatiques. On sait que DONATVS, attesté surtout en Afrique, représente très probablement la latinisation d'une appellation punique, ce qui explique sa fréquence (cf. I. KAJANTO, Latin Cognomina, p. 76). Mais il n'est pas douteux que cette beaucoup plus grande fréquence au début du ve siècle en milieu clérical donatiste est due au caractère éponymique du nom chez les schismatiques: porter son nom était un hommage rendu au fondateur de la secte. La fréquence du nom semble diminuer après la Conférence : sur 460 noms mentionnés, la Notilia de 484 ne recense plus que 18 évêques de ce nom, dont 7 pour la seule Numidie.

On peut de même s'interroger sur les raisons de l'importance numérique du groupe CRESCONIVS, qui ne vient qu'en cinquième position dans les dépouillements de la PCBE, derrière IANVARIVS (cf. A. Mandouze, dans Onomastique latine, p. 434). Si cette vogue est due à l'aspect prophylactique de l'appellation, comme on l'a vu, reste à expliquer qu'elle soit très largement majoritaire chez les donatistes : 16 des 23 évêques de ce nom. Au lieu d'y voir simplement l'effet du hasard, nous rappellerons qu'avant d'être réfuté par Augustin en 405, le pamphlet du grammairien Cresconius, qui défendait Petilianus contre

l'évêque d'Hippone, avait dû longuement circuler dans les communautés donatistes, particulièrement en Numidie (cf. A. C. de Veer, Introduction au Contra Cresconium, BA 31, p. 9 s.). Or, on constate que sur les 16 évêques schismatiques du nom de Cresconius, une dizaine sont des évêques numides (cf. PCBE I. Afrique, p. 242-245, s.v. Cresconius 14, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 26 et 27, et peut-être aussi 15 et 16). Nous proposons donc de rendre compte de cette fréquence du nom en milieu épiscopal donatiste par la popularité du grammaticus au début du ve siècle. Dans ce cas aussi on constate une diminution de la vogue du nom à la fin du siècle : il n'y a plus que 6 évêques de ce nom sur les listes de la Notitia de 484, dont 3 en Numidie.

Une surprise : les noms spécifiquement et clairement africains, «indigènes», sont relativement rares et apparaissent à peu près également répartis chez les catholiques et les donatistes. Dans les rangs catholiques, on relève Asmunius Tiqualensis (c'est la transcription latine d'Eschmoun), Gududus Ancusensis (cf. Gududa, dans une inscription martyrologique d'Vppenna: Y. Duval, Loca sanctorum Africae, notice 29) et Gedudus Vticensis, Malcus de Mascula, Nados de Sabratha. Du côté des donatistes, Burcaton de Gemellae, Gildo de Lamzelli, Iurata de Turris Tamalleni (nom «libyque»: cf. O. Masson, dans Onomastique latine, p. 310, n. 6), Miggin Edistianensis et Miggin de Vagal. La balance des noms indigènes penche donc un peu du côté des donatistes. On ajoutera cependant à cette série deux dénominations «ethniques»: Maurentius de Thubursicu Numidarum et Numidius de Maxula, deux évêques catholiques.

Les noms proprement grecs sont rares. Stricto sensu, on ne citerait guère que l'évêque catholique Sopater de Thambeae, en Byzacène. Si cependant on y ajoute les dérivés latinisés de mots grecs, la liste s'allonge: Alypius de Thagaste (catholique), Ampelius de Neapolis et Ampelius de Vaga (catholiques l'un et l'autre), Aspidius de Tacarata (catholique), Cartherius de Lamphua (donatiste),

Deuterius de Caesarea (catholique) et Deuterius de Gratianopolis (donatiste), Dialogus de Zama (catholique), Epigonius de Bulla Regia (Catholique), Eunomius de Marazanae (catholique), Euodius d'Vzalis (catholique), Gennadius de Membressa (catholique), Gregorius de Tamalla (catholique), Helpidius d'Aquae (catholique), Lampadius de Tisedi (catholique), Laodicius de Clypea (catholique), Latonius de Thaenae (catholique), Limenianus de Taprura (catholique), Macrobius d'Hippo Regius (donatiste), Megasius de Tuccabor (donatiste), Nestorius de Malliana (donatiste), Philologius d'Hadrumète (catholique), Plutianus de Masclianae (donatiste), Theasius de Memblone (catholique). Soit une large majorité de catholiques (18, pour 6 schismatiques), à laquelle on adjoindra le porteur catholique du seul nom emprunté au répertoire onomastique de la culture classique, Aeneas de Thuburnica. En revanche, appartient à l'Église schismatique le porteur d'un nom «grec» qui semble bien être la traduction du punique Namphamo, Calipodius de Vazari (cf. Avg., Ep. 17,2 = CSEL 341, p. 41, l. 15: «Namphamo quid aliud significat quam boni pedis hominem?»). On notera peut-être surtout que la grande majorité de ces porteurs de noms grecs ou hellénisés sont des évêques de Proconsulaire (y compris la Numidie d'Hippone) et de Byzacène, et que près de la moitié d'entre eux étaient titulaires de sièges situés dans des localités littorales, ou très proches de la mer.

Si l'on examine maintenant les «noms chrétiens» (en reprenant la classification proposée par I. Kajanto, Onomastic Studies, p. 92 : noms bibliques, noms de martyrs et de saints, noms «théophores», noms associés aux fêtes chrétiennes), on s'avise que le groupe n'en est pas des plus abondants. Parmi les noms bibliques, retenons ceux d'Isaac d'Vthina, de Iohannes de Gummi, de deux Paulus (de Sicca et d'Vzittara), de Thomas Cubdensis, tous catholiques, sauf Paul de Sicca. Aux noms des évangélistes adjoignons celui d'Euangelus d'Assuras (catholique). Parmi les martyrs non-africains, Stephanus a donné son nom

au seul évêque catholique de Sinnar, en Proconsulaire : on sait que la vogue en Afrique du nom du protomartyr est surtout postérieure à la diffusion de ses reliques, après 415 (cf. Y. Duval, Loca sanctorum Africae, II, p. 624 s.). Fautil penser que le donatiste Protasius de Tubunae devait son nom au culte du martyr milanais? C'est douteux : Protasius est de fait un cognomen assez rare en Afrique. mais il est cependant attesté en 363 sur l'album de Timgad (cf. A. CHASTAGNOL, dans Onomastique latine, p. 333). Les martyrs africains ne sont pas mieux représentés dans cette onomastique épiscopale de 411. Certes, Cyprianus figure dans les deux camps, avec l'évêque catholique de Thuburbo Maius et l'évêque donatiste de Siccenni, l'un et l'autre en Proconsulaire. Nous avons vu par ailleurs que le nom de Miggin est porté par deux évêques schismatiques, et l'on peut penser que ce nom indigène avait d'autant plus de chance d'être porté qu'il avait été glorisié par plusieurs martyrs africains, dont celui de Madaure (cf. Y. Duval. loc. cit., p. 707-709). De même, il est possible que l'évêque schismatique Quintasius Vaianensis doive son nom à l'un des martyrs Volitani (cf. Y. Duval, loc. cit., p. 712). Par ailleurs, quatre évêques (deux catholiques et deux donatistes) portent le nom de Pasc(h)asius et rappellent ainsi dans leur appellation la principale fête du calendrier liturgique.

Les noms «théophores» viennent grossir un peu le groupe des noms «chrétiens». Citons Domnicus, l'évêque catholique de Bulla Regia, Seruus Dei, l'évêque catholique de Thubursicu Bure et surtout les six évêques du nom d'Adeodatus (dont 5 catholiques), les six évêques appelés Quoduultdeus (dont 4 donatistes), et le nom Habetdeum que portent un évêque et un diacre schismatiques. Avec cependant l'ambiguïté que véhiculent ces noms qui baignent aussi en Afrique dans toute une tradition religieuse non chrétienne : quand Augustin, en 371/372, appelle son fils Adeodatus, il ne sait pas que ce fils recevra avec lui le baptême quinze ans plus tard.

La conclusion s'impose : l'éventail de cette onomastique

épiscopale est largement ouvert (avec des noms bien inattendus — dans divers registres — pour des évêques : Barbarus Hirpinianensis, Ferox Macrianensis, Catulinus de Gighti, Asellicus de Tusuros, etc.) et, dans cet éventail, les noms à connotations spécifiquement chrétiennes sont très minoritaires.

Diversité régionale et séquences locales

Les épigraphistes ont pu noter des différenciations géographiques non seulement dans le formulaire et les structures de la nomenclature, mais aussi dans l'onomastique des inscriptions de l'Afrique tardive (cf. N. Duval, dans Onomastique latine, p. 449 et 454). A tel point qu'on a pu restituer à Mactar (Byzacène) des épitaphes de ce site égarées à Carthage (loc. cil., p. 455)!

Une différenciation régionale de l'onomastique cléricale, et particulièrement épiscopale, ne serait donc pas surprenante. En premier lieu, l'implantation des aires culturelles peut rendre compte de certains particularismes. Les noms puniques, examinés plus haut, se situent dans l'aire de la survivance du punique, en Proconsulaire (Numidie d'Hippone comprise), Byzacène et Tripolitaine. Les noms grecs ou hellénisés sont surtout, on l'a vu aussi, ceux d'évêques titulaires de sièges côtiers.

L'examen des listes permet-il d'aller plus loin et de cerner des «modes» onomastiques régionales? Prenons l'exemple de Reparatus, nom clairement associé à l'idée de renaissance spirituelle ou de rédemption (cf. I. Kajanto, Onomastic Sludies, p. 112). Trois évêques de ce nom figurent sur les listes de la Conférence: Reparatus de Sufasar (Oued Chorfa, ex-Dolfusville, en Algérie), est un évêque catholique de Maurétanie Césarienne, de même, très probablement, que Reparatus Aquensis, donatiste, qu'il faut sans doute attribuer à Aquae Calidae (Hammam Righa, à une trentaine de kilomètres d'Oued Chorfa); reste Reparatus Bindensis, dont le siège n'est pas attesté par ailleurs, et qu'on ne peut que par hypothèse situer en

Byzacène (cf. supra, Notices, s.v. Bindensis plebs). On est tenté de considérer que ce nom de Reparatus était porté par prédilection (plutôt que Renatus, ou Redemptus, qui expriment une idée voisine) par des évêques de Maurétanie Césarienne, quand on remarque qu'au total, sur 16 évêques porteurs de ce nom recensés entre 411 et 525 par le volume africain de la Prosopographie chrétienne du Bas-Empire (p. 961-965), 10 sont des évêques de Maurétanie Césarienne. Il faut certes se garder de parler de noms «provinciaux», mais des préférences régionales apparaissent probables.

Plus précisément, on observe à l'échelon local des répétitions d'un même nom, soit à intervalle de plusieurs décennies, soit même de façon successive. Les fastes de l'Église d'Afrique en présentent plusieurs occurrences, inégalement probantes. Soit par exemple le cas de Felix d'Ablhugni. Il est pour nous le premier évêque connu de cette localité à la limite de la Proconsulaire et de la Byzacène et il doit sa célébrité (c'est le «Félix d'Aptonge» des historiens français du christianisme depuis Lenain de Tillemont) au fait d'avoir figuré parmi les consécrateurs de Caecilianus de Carthage, aux origines du schisme et d'avoir été considéré par les schismatiques comme la «source de tous les maux» (fons omnium malorum). Comme tel, il est assurément le personnage le plus souvent cité dans les divers documents qui constituent le «dossier du donatisme». Est-ce un hasard si en 411, à la Conférence, le titulaire du siège s'appelait aussi Felix? Si l'on nous objecte que Felix est un nom passe-partout (de fait un des deux plus répandus) et que la coïncidence a chance d'être fortuite, nous renverrons aux fastes de l'Église de Maxula (Radès, près de Tunis), en Proconsulaire. Le titulaire catholique du siège est en 411 Numidius, évêque de grande ancienneté (il est senex de Proconsulaire), souvent attesté - et actif - dans les conciles entre 381 (concile d'Aquilée, où il est legatus) et 416. Ce nom, rare, ne revient qu'une fois dans les fastes africains et il est porté, précisément, par

un autre évêque de Maxula, un second Numidius, qui figure dans la souscription des Actes de la première séance du concile réuni à Carthage en 525 (cf. PCBE I. Afrique, p. 786-787, s.v. Numidius 1 et 2). Un siècle plus tard, le titulaire de Maxula a repris le nom de celui qui avait fortement marqué la chaire de son empreinte, pendant plus de trente années.

Cette itération du nom n'attend pas toujours aussi longtemps, et le motif n'en est pas toujours la célébrité ou l'activité particulière du premier porteur. Ainsi, les Acles de la Conférence, par la bouche d'Aurelius de Macomades, nous apprennent que sur l'obscur siège numide de Pudentiana les catholiques avaient eu successivement deux évêques du nom de Memmianus (un nom rare, qui n'est pas autrement attesté dans les fastes de l'Église d'Afrique): Gesta, I, 201, l. 64-66, p. 864. La séquence de ces deux homonymes n'a évidemment rien de fortuit.

On peut encore citer d'autres exemples de ces homonymies qu'on ne jugera pas accidentelles. A Thibilis (Announa), en Numidie, le titulaire du siège en 411 est un évêque du nom de Simplicius, nonagénaire (ce qui suppose une très grande ancienneté dans l'épiscopat), ancien catholique devenu donatiste au soir de sa vie (Gesta, I, 188, l. 4-6, p. 838; 197, l. 55-59, p. 848). Ce même nom de Simplicius qui n'est pas des plus courants est porté par le titulaire du siège de Thibilis vers la fin du siècle (Notitia de 484, Num. 66 = CSEL 7, p. 121). Autre exemple: à Lamiggiga (Seriana, ex-Pasteur, en Algérie), en Numidie, le titulaire donatiste est en 411 l'évêque Argentius (Gesta, I, 187, 1. 103, p. 836), très probablement celui qui fait l'objet d'une dédicace sur mosaïque à Seriana (E. DIEHL, ILCV, 2032 adn.). Le nom, rare, se retrouve porté par un évêque de ce même siège à la fin du vi siècle (cf. Grégoire le Grand, Ep. I, 82 = CCL 140, p. 89, 1. 3).

Un dernier cas, pour finir, pris en dehors des listes de 411, mais chronologiquement situé dans ces mêmes années du début du ve siècle. On sait qu'un moine du monastère d'Alypius à Thagaste, du nom d'Honoratus, ordonné prêtre à Thiaua, aux confins sud du diocèse d'Hippone, avait à sa mort, survenue en 401/402, laissé un héritage qui avait suscité quelques démêlés entre Alypius, qui revendiquait la moitié de l'héritage pour sa communauté monastique, et Augustin, qui voulait conserver aux Thiauenses l'intégralité de cette succession (cf. O. Perler, Les voyages de saint Augustin, p. 241-242; PCBE I. Afrique, p. 567-568, s.v. Honoratus 9). Quelques années après 411, la communauté de Thiaua est promue évêché et l'on y trouve siégeant sur la chaire un évêque du nom d'Honoratus : on admettra que l'homonymie n'est sans doute pas fortuite et que l'itération du nom était, de la part du nouvel évêque, un rappel du souvenir du prêtre dont l'héritage avait naguère enrichi la communauté et du même coup facilité sa promotion au rang d'évêché (cf. BA 46 B, Paris 1987, p. 344-345 et 520-522).

On voit le problème que posent ces remarques : celui du changement de nom, non pas au baptême (c'est un autre problème, que les données de base, rares, ne permettent pas de résoudre facilement à l'époque qui nous intéresse : cf. I. Kajanto, Onomastic Studies, p. 118-121), mais à l'accession, soit à la cléricature, soit plutôt et plus précisément à l'épiscopat. Aucun texte ne nous assure de cette pratique. Mais les exemples que nous venons de voir en postulent la possibilité et la réalité.

2. Ancienneté dans l'épiscopat et voisinages géographiques. L'ordre de présentation des évêques sur les listes de la Conférence

Nous avons montré, dans un chapitre de notre Introduction générale (t. I, SC 194, p. 168-181) consacré aux données prosopographiques, que l'ordre qui régissait les deux listes de souscriptions, aussi bien la donatiste que la catholique, était celui de l'ancienneté dans l'épiscopat. Les

constats que l'on peut faire en analysant notamment la liste catholique (qui autorise plus de recoupements avec d'autres documents) ne laissent aucun doute sur le principe d'un tel classement (loc. cit., p. 169-171). Ces constats font apparaître que l'ordre d'ancienneté a bien été respecté, non pas dans le cadre de chaque province prise séparément, mais toutes provinces confondues. Or les registres (matriculae), les «tableaux d'avancement», comme nous dirions aujourd'hui, étaient tenus à l'échelon de la province : c'était évidemment dans ce cadre, notamment dans la perspective de l'accès à la primatie par ancienneté, que ces préséances étaient notées et soigneusement observées (loc. cit., p. 172, n. 1). Pour établir à Carthage quelques jours avant la Conférence les listes de souscriptions qui figurent en annexe aux mandata des deux parties, il a donc fallu que les secrétaires ecclésiastiques fassent un «mixage» des diverses matriculae provinciales, en comparant les anciennetés d'une province à l'autre. Des erreurs étaient inévitables, et nous en avons déjà signalé quelquesunes (loc. cit., p. 174, n. 1). De même avons-nous souligné la situation particulière dans la liste catholique des évêques de Césarienne et de Tripolitaine, qui sont restés pour l'essentiel regroupés géographiquement; pour ce qui est des derniers, seul l'évêque de Girba (Djerba) se détache du groupe et apparaît en 74e position, et peut-être cette exception est-elle due au fait que parfois - c'était peutêtre le cas en 411 — le siège de Girba n'était pas considéré comme un évêché de Tripolitaine, mais de Byzacène (cf. supra, Notices, s.v. Girba). Il n'est pas surprenant que ces évêques des régions périphériques, très peu nombreux, aient éprouvé le besoin de demeurer groupés. Par surcroît, l'inexistence de la primatie en Tripolitaine y rendait inutile la tenue à jour d'une matricula épiscopale, tandis que, si en Césarienne l'institution primatiale existait depuis le début du ve siècle, nombreux sont les indices de désordre dans cette province à l'époque de la Conférence (cf. loc. cit., p. 149-154; 186-187 et S. LANCEL, «Saint

Augustin et la Maurétanie Césarienne», REAug 30, 1984, p. 48-59). Au demeurant, le sentiment de l'appartenance provinciale était fort chez tous ces évêques rassemblés exceptionnellement à Carthage et qui, pour leur immense majorité, découvraient la capitale africaine pour la première et sans doute la dernière fois. Au premier jour de la Conférence, le 1^{er} juin, l'épiscopat catholique, qui n'était pas censé comparaître dans la salle des débats (le secretarium des thermes de Gargilius) avant la demande donatiste de vérification des souscriptions, était groupé par provinces, vraisemblablement dans l'église, la Restituta, qui était son lieu de rassemblement (cf. Gesta, I, 72, l. 1-10, p. 682-684).

Le jeu compliqué des procurations est venu encore interférer dans cette harmonisation délicate d'anciennetés dans l'épiscopat enregistrées à l'échelon provincial. C'est ce problème des procurations, avec leur incidence sur la constitution des listes, que nous voudrions reprendre brièvement ici.

On sait que, sur l'ordre de l'empereur Honorius, Fl. Marcellinus avait fait en sorte que tous les évêques, catholiques et donatistes, des diverses provinces africaines, fussent présents à la Conférence (cf. Gesta, I, 5, l. 28-47, p. 570-572). A l'intention des donatistes, le tribun et notaire avait même ajouté une prime au déplacement, sous la forme d'une restitution des églises et des biens ecclésiastiques précédemment confisqués (Gesta, I, 5, 1. 48-57, p. 572). Ce qui était requis, c'était la présence physique des intéressés à Carthage : des procurations dressées in locis propriis et remises à un clerc ou à un évêque voisin étaient en principe exclues, puisque Marcellinus avait spécifié dans son édit d'organisation des débats (publié entre le 15 et le 25 mai 411 : cf. t. I, p. 38-39) que les mandants devraient ratifier à l'avance les actes de leurs porte-parole et souscrire leurs mandats « devant lui » (Gesta, I, 10, l. 42-43, p. 580: «quibus epistulis tamen etiam testimonium omnes apud me propriae subscriptionis

adiungant.»). Le dépouillement des listes montre cependant que les procurations n'en sont pas absentes. Elles sont essentiellement de deux sortes.

On distinguera d'abord les procurations données en chemin par des évêques qui, malades, n'ont pu parvenir à Carthage et sont donc absents de la Conférence. Dans le document donatiste, elles sont regroupées en fin de liste et nous sommes ainsi assurés que les évêques concernés sont mentionnés en dehors de l'ordre d'ancienneté : c'est le cas de Marcianus, de la plebs Eminentianensis, en Maurétanie Sitissenne, pour qui a souscrit Felix de Noua Sinna (en Numidie), en compagnie duquel, probablement, il voyageait (I, 208, l. 8, p. 896); c'est aussi celui de Felix de Garbe et de Iustus de Forma, deux évêques numides, pour lesquels a souscrit un voisin, Martialis d'Idicra (I, 209, l. 6, p. 896; si l'on en croit Marcianus, compétiteur catholique de Martialis à Idicra, Felix de Garbe ne se serait même pas dérangé: I, 209, l. 11-12, p. 898); c'est encore le cas de Gaudentius de Tigisis (Aïn el Bordi), en Numidie, de qui son voisin Cresconius de Sigus a reçu procuration. En revanche, toujours sur la liste donatiste, l'évêque de Vazi (Sarra), dont le nom n'est pas indiqué, ainsi que Iulianus de Midila, qui sont restés chez eux, empêchés, l'un par la cécité, l'autre par la maladie, et qui avaient envoyé un prêtre à leur place, doivent être considérés comme insérés dans la liste avec leur rang d'ordre (I, 182, l. 20, p. 824; 193, l. 7-8, p. 842).

L'autre grande série est constituée par des procurations données par des évêques (exclusivement des catholiques) qui sont parvenus à Carthage, mais qui, pour diverses raisons, n'ont pu souscrire personnellement. Pour deux de ces évêques, cette raison est la maladie, qui les a empêchés d'apposer leur souscription par-devant le commissaire impérial, et aussi, le 1^{er} juin, d'être présents à la Conférence : c'est le cas de Cresconius Centenariensis, pour qui a souscrit Reginus de Thigillaua (I, 133, l. 276, p. 764); pourquoi Reginus de Thigillaua? Cet évêque d'un siège

numide (porté deux fois en compte : cf. t. I. p. 116) est celui qui précède immédiatement sur la liste («Qui supra pro Cresconio episcopo Centenariensi») et, comme rien ne nous permet de situer le siège de Cresconius (cf. supra, Notices, s.v. Centenariensis plebs), il faut admettre que Reginus a souscrit pour son collègue qui lui succédait immédiatement dans l'ordre d'ancienneté. Est de même absent, lors de la souscription du mandat ainsi qu'en séance, l'évêque de Vegesela de Numidie (Ksar el Kelb : cf. supra, Notices, s.v. Vegesela 1), pour qui souscrit Valentinus de Vaiana (ou Baiana): I, 135, l. 8, p. 774. Reginus figure ici en 206º position sur la liste, ce qui ne correspond pas à son ancienneté, puisque nous savons qu'il était évêque depuis au moins le 28 août 397 (cf. PCBE I. Afrique, p. 957, s. v. Reginus 1); quant à Valentinus, qui a souscrit lui-même en 3e position (cf. I, 99, l. 10, p. 700), il deviendra quelques années plus tard primat de Numidie (cf. PCBE I. Afrique, p. 1130, s.v. Valentinus 2). Dans ce cas, c'est probablement le voisinage géographique des deux évêchés qui rend compte de l'intervention de Valentinus Vaianensis à la place de son collègue défaillant de Thigillaua (Djilaoua). Troisième évêque empêché par la maladie, Gorgonius Liberaliensis est, lui, présent en séance (en 195e position sur la liste), mais c'est son collègue Victorinus de Thabudeos (Thouda), en Numidie (183° sur la liste) qui a souscrit pour lui par-devant le commissaire impérial (I, 133, l. 327, p. 768). En l'occurrence, l'ordre d'ancienneté semble avoir été respecté, l'intervention de l'évêque de Thabudeos — de même que celle de Protasius de Tubunae (Tobna), qui signale l'absence du compétiteur donatiste - militant pour situer la Liberaliensis plebs (cf. supra, Notices, s.v.) aux confins sud-ouest de la Numidie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Enfin, une petite série d'évêques catholiques fait acte de présence à la Conférence, tout en ayant donné procuration pour une raison non mentionnée, sauf dans un cas, celui de Paulinus Zurensis, dont on nous dit qu'il est «illettré»: «Qui supra (= Trifolius Aborensis) pro Paulino Zurensi

praesente, litteras nesciente» (I, 133, l. 86, p. 750). On peut soupçonner que c'est la même raison, pudiquement passée sous silence, qui explique les procurations données par Pascasius Anguiensis (1, 126, 1.6, p. 718), Cericius Vculensis (I, 128, 1. 58, p. 734), Victor de Thuburbo Minus (I, 133, l. 42, p. 746), Victor Mamillensis (I, 135, l. 71, p. 778), Limenianus de Taprura (I, 135, l. 92, p. 780), Ianuarius de Casae Medianae (I, 135, l. 114, p. 782) et Solemnius de Tigisis (I, 135, I. 127, p. 782). Reste à examiner l'identité des mandataires. Celui de Pascasius Anguiensis est Victorianus de Musti, en Proconsulaire, qui le précède immédiatement sur la liste (I, 121, l. 81, p. 716); or, comme on s'accorde à reconnaître en Pascasius l'évêque de la cité d'Agbia, sise à quelques kilomètres seulement de Musti (cf. infra, Notices, s.v. Anguiensium plebs), il est probable - sans qu'on puisse exclure une égalité d'ancienneté entre les deux évêques — que la succession sur la liste des deux titulaires catholiques de ces évêchés tient à leur voisinage géographique. Dans le cas de Cericius d'Vccula, pour qui souscrit Victor d'Utique (I, 128, l. 58, p. 734), qui le précède sur la liste, comme dans celui de Victor de Thuburbo Minus, pour qui signe Isaac d'Vthina (I, 133, 1. 42, p. 746), qui le précède immédiatement, l'ordre d'ancienneté est très probablement respecté, les mandants et les mandataires étant dans les deux occurrences des évêques comprovinciaux (de Proconsulaire), mais sans proximité géographique réelle. En revanche, dans le cas de Paulinus Zurensis, pour qui souscrit Trifolius Aborensis, qui le précède sur la liste (I, 133, l. 86, p. 750), les deux évêchés étant situés en Proconsulaire, mais sans localisation précise, on ne peut décider si c'est le voisinage géographique ou la proximité dans l'ordre d'ancienneté qui rend compte de la succession des deux souscriptions. Deux évêques de Maurétanie Césarienne, Victor de Mamilla (217°: I, 135, l. 71, p. 778) et Solemnius de Tigisis (Taourga) (227e: I, 135, l. 127, p. 782) sont représentés par un évêque du nom de Restitutus, de siège non mentionné,

qui est probablement l'évêque de *Thagura*, l'un des custodes chartarum. Même si Solemnius n'est pas aussi nettement regroupé que Victor avec les autres évêques de Césarienne, nous avons dit plus haut que les évêques de cette province avaient apparemment souscrit ensemble, en dehors de l'ordre hiérarchique toutes provinces confondues: l'exception vaut aussi pour les procurations données par ces deux évêques.

Restent deux cas. D'abord celui de Ianuarius de Casae Medianae, 225^e sur la liste (I, 135, l. 114, p. 782), pour qui a souscrit l'évêque Honorius, de siège non mentionné, en qui il faut reconnaître le titulaire d'une plebs Cellensis, 58° sur la liste. Les deux évêques sont numides, peut-être aux confins de la Maurétanie Sitissenne (cf. supra, Notices, s.v. Casae Medianenses et Cellae). On peut faire l'hypothèse qu'Honorius a souscrit pour un évêque qu'il connaissait, mais rien ne permet de dire que l'ordre d'ancienneté n'a pas été respecté. Enfin, Limenianus Taprurensis (221e) a donné procuration à Bonifatius de Vallis, qui le précède immédiatement sur la liste (I, 135, l. 92, p. 780 : «Qui supra... pro Limeniano episcopo plebis Taprurensis»). Bonifatius, qui n'est pas autrement connu, est un évêque de Proconsulaire, dans la moyenne vallée de la Medjerda (cf. supra, Notices, s.v. Vallis). Si, comme nous l'avons d'abord pensé, Limenianus est l'évêque de Taparura (Sfax), en Byzacène, il n'y a entre les deux évêques aucune proximité géographique et dans ce cas le voisinage «chronologique» rend suffisamment compte de l'intervention de Bonifatius de Vallis pour son collègue qui lui succédait immédiatement sur la liste. Mais, selon une découverte récemment publiée, il conviendrait de faire de Limenianus le titulaire, non pas de la cité littorale de Byzacène (en dépit de son nom d'origine grecque : «L'homme du port»), mais d'une localité, Taphrura, de la région de Vallis, en Proconsulaire (cf. supra, Notices, s. v. Tap(a)rura, Taprurensis plebs). On aurait alors là un exemple évident de situation où le voisinage géographique

vient interférer pour le perturber dans l'ordre d'ancienneté.

On a vu cependant que ces perturbations sont rares et qu'en dehors du cas particulier des évêques de Tripolitaine et de Césarienne sur la liste catholique, les «séquences géographiques» sont exceptionnelles. Pour rester dans la liste catholique, on notera que deux évêques géographiquement très proches (seuls quelques kilomètres séparent les deux cités : cf. carte hors-texte, A3/B3), Victor de Thuburbo Minus (qu'on a vu donner procuration à Isaac d'Vthina) et Felix de Thubba, se suivent sur la liste: I, 133, 1. 42 et 48, p. 746-748. Un peu plus loin, les évêques de Cephali (?), Rusuca (?) et Phisi forment une séquence qui semblerait ordonnée par la proximité géographique, à condition toutefois qu'on identifie Rusuca (?) à Rusucmona (cf. supra, Notices, s.v. Cephalensis plebs, Pisilana plebs et Rusucensis plebs). Sur la liste donatiste, les titulaires des évêchés de Serlei, Tinisti et Mopti se suivent presque sans solution de continuité (I, 180, l. 21-28, p. 822). Or ces cités sont assez voisines les unes des autres, en Maurétanie Sitifienne. Certains groupements géographiques se rencontrent donc dans ces listes, de façon sporadique. Compte tenu de leur caractère d'exception, en tirer argument dans une recherche de localisation serait une démarche fautive.

3. La date du concile des soixante-dix évêques et le début du schisme

Depuis la publication, en 1972, des deux premiers volumes des Actes, l'état des questions relatives au début du schisme et particulièrement à sa chronologie a sensiblement évolué. En 1975, reprenant un choix fait autrefois par O. Seeck (Geschichte des Untergangs der Antiken Welts, t. 3, Stuttgart 1921, p. 509), T. D. Barnes avait déjà proposé de situer en 307, au lieu de la date de 312

traditionnellement retenue, l'événement proprement initiateur du donatisme, l'élection de Maiorinus à Carthage contre Caecilianus («The Beginnings of Donatism», *JThS* 26, 1975, p. 12-22, plus particulièrement p. 18-20).

Barnes avait assis sa conviction sur une analyse d'Optat, I, 17 (CSEL 26, p. 19): dans le tyrannus imperator auquel s'était attaqué le diacre Félix, défendu par son évêque Mensurius, il reconnaissait, non pas Maxence, mais Maximien Hercule (qui avait abdiqué le 1er mai 305), et proposait la séquence chronologique suivante:

304: pamphlet du diacre Félix contre Maximien;

305: mort de Mensurius (en fait le texte d'Ортат, I, 17 dit seulement que, convoqué à la Cour et autorisé à rentrer après y avoir plaidé sa cause, l'évêque ne put parvenir à Carthage);

novembre 306 : usurpation de Maxence et reconnaissance par lui de la liberté de culte aux chrétiens; début 307 : élection de Caecilianus, suivie, dans le courant de l'année, de celle de Maiorinus.

La faiblesse de cette augmentation, bien vue par A. C. de Veer («Bulletin Augustinien pour 1975», REAug 22, 1976, p. 355), ainsi que par W. H. C. Frend et K. Clancy (dans JThS 28, 1977, p. 104-109), était qu'elle reposait sur la seule identification du tyrannus imperator, sans essayer d'ordonner toute cette chronologie relative autour, ou plutôt à partir d'un point fixe: ainsi Barnes continuait-il (loc. cit., p. 18) à admettre sans discussion la date de 305 pour le «Protocole de Cirta»; or on sait qu'Optat, après avoir évoqué cette étrange réunion des évêques numides, situe non post longum tempus (I, 15 = CSEL 26, p. 17, l. 9) l'ordination à Carthage de Maiorinus contre Caecilianus, et donc le début du schisme.

A la suite de cette approche, nous avons nous-même repris la question, en nous attachant à rectifier cette date de 305 communément admise pour le «Protocole de Cirta» («Les débuts du donatisme : la date du 'Protocole de

Cirta' et de l'élection épiscopale de Silvanus», REAug 25, 1979, p. 217-229). Notre démonstration de la falsification de la date (mars ou mai 305) attribuée par la tradition à la rencontre de Cirta et notre attribution à Maxence de la pax restituée officiellement aux chrétiens ont été en général admises (cf. B. Kriegbaum, Kirche der Traditoren oder Kirche der Martyrer. Die Vorgeschichte des Donatismus, Innsbrucker theologische Studien 16, Innsbruck-Wien 1986, p. 131-134; J.-L. MAIER, Le dossier du donalisme, p. 112-114 et n. 16, p. 114). Plus précisément, pour ce «Protocole de Cirta», procès-verbal d'une réunion épiscopale qui suivit de peu la pax octroyée par Maxence, nous avons suggéré comme date le printemps 307 (loc. cit., p. 228-229). Les basiliques n'avaient alors pas encore été restituées, dit OPTAT (I, $14 = CSEL\ 26$, p. 16, l. 8-11), et c'est pour cela que les évêques se réunirent dans une maison privée. Mais nous avons une raison supplémentaire d'être assurés que Maxence n'avait pas attendu la fin, en 310, de la révolte de Domitius Alexander — qui avait soustrait l'Afrique à son pouvoir en 308 — pour promulguer son indulgentia aux chrétiens : en 309, à Altaua (Ouled Mimoun, ex-Lamoricière), en Maurétanie Césarienne, on construisait et on dédiait, outre une bas(s)ilica dominica, une memoria et une mensa consacrées à de saints martyrs (cf. J. MARCILLET-JAUBERT, Les inscriptions d'Altava, Aix-en-Provence 1968, p. 32, texte 19, daté a(nno) p(rouinciae) CCLXX). Qu'on ait ainsi bâti et consacré au grand jour des édifices du culte confirme que la paix religieuse avait bien été apportée à l'Afrique par Maxence avant l'usurpation de Domitius Alexander.

Il nous est ainsi plus aisé de proposer maintenant pour les événements carthaginois une chronologie très proche de celle qu'avançait, on l'a vu plus haut, T. D. Barnes: pamphlet du diacre Félix, visant Maximien, durant l'hiver 304-305, convocation de Mensurius en Italie au printemps 305, son absolution (soit du fait de Constance-Chlore, soit plutôt de celui du César Sévère), suivie de sa disparition au

cours de la même année. On ne peut toutefois, comme nous l'avons montré (*REAug* 25, 1979, p. 228-229), exclure une datation plus «aérée» et admettre pour l'«affaire Félix» et la disparition de Mensurius une assez large «fourchette» entre le début de l'année 305 et l'automne de 306.

Cette chronologie vient encore d'être très récemment revue. Au terme d'une minutieuse étude, B. Kriegbaum (loc. cit., p. 130-149) est amené à repousser d'un an la promulgation par Maxence en Afrique de son édit de tolérance, qui lui paraît lié à la consolidation de son pouvoir personnel, avec la fuite auprès de Constantin de son père et rival Maximien, et sa propre élévation (le 20 avril 308) au consulat, avec pour collègue son fils Romulus (loc. cit., p. 143-145). De la même manière, le tyrannus imperator visé par le diacre carthaginois Félix serait bien Maximien, mais le pamphlet daterait de l'hiver 307-308 et Mensurius, convoqué à Rome, aurait dû son salut à la rupture entre Maxence et Maximien, et à la fuite de ce dernier début avril 308.

B. Kriegbaum admet naturellement que le pouvoir de Maxence fut reconnu en Afrique peu après sa proclamation à Rome le 28 octobre 306. Lui fallait-il attendre la totale éviction de Maximien et son élévation au consulat le 20 avril 308 pour faire bénéficier de la pax les chrétiens d'Afrique? Acceptons cependant cette façon de voir. Elle a pour conséquence de placer peu après l'élection de Siluanus à Cirta et le fameux «Protocole» qui la suivit immédiatement, donc en mai 308. Mais B. Kriegbaum renonce ensuite à préciser la succession des événements consécutifs : mort de Mensurius, élection de Caecilianus sur le siège de Carthage et réaction des opposants, avec la réunion du concile des 70 évêques suivie de la contreélection de Maiorinus. Il se donne la commodité (loc. cit., p. 149) de loger ces événements dans la «parenthèse» qui s'ouvre dans la difficile histoire de ces années en Afrique avec le début, durant l'été 308, de l'usurpation de Domitius Alexander, qui ne prendra fin qu'en 311.

Situer le concile des 70 évêques et donc le début du schisme entre 308 et 311 nous paraît déjà un progrès considérable par rapport à l'attitude traditionnelle (cf. encore PCBE I. Afrique, p. 166, s.v. Caecilianus 1) qui le plaçait en 312, ou en 311/312. Il nous semble cependant qu'on peut encore raisonnablement préciser la séquence.

Dans notre hypothèse (REAug 25, 1979, p. 229), Mensurius disparaissait au plus tard à l'automne 306 et il fallait attendre la pax de Maxence, selon nous au printemps 307, pour pouvoir lui donner un successeur à Carthage (observons en passant que cette séquence chronologique correspond plus fidèlement à la suite des événements telle qu'elle est présentée par OPTAT, I, 17-18 = CSEL 26, p. 19, qui situe l'indulgentia de Maxence postérieurement à la disparition de Mensurius). La réaction des opposants au nouvel évêque, Caecilianus, pouvait être envisagée dans les mois qui suivirent, donc pendant l'été ou l'automne 307. Si nous nous plaçons dans l'hypothèse de B. Kriegbaum, l'élection de Caecilianus n'a pas pu prendre place longtemps après la vacance du siège de Carthage, la mort de Mensurius ayant dû intervenir durant l'été ou l'automne 308. On situerait alors la réaction des évêques numides, le concile des 70 évêques et l'élection de Maiorinus dans les quelques mois qui suivirent. Au plus tard au printemps 309, le schisme aurait été consommé.

4. Gesta, I, 16, l. 55-71 et l'offre conciliatrice des évêques catholiques

Au moment où s'imprimaient les deux premiers volumes de ces Actes de la Conférence de Carlhage en 411, publiés en 1972, paraissait une étude très précise et très complète sur l'une des synodales catholiques, due à l'un de nos meilleurs augustiniens: E. Lamirande, «L'offre conciliatrice des catholiques aux donatistes relativement à l'épiscopat.

(Gesta collationis carthaginiensis, I, 16)», Église et Théologie 2, 1971, p. 285-308. L'auteur présentait et traduisait l'ensemble du dossier, en commençant par la synodale de 411 (= Avg., Ep. 128), complétée et éclairée par d'autres documents (Sermo 358, 4; Breu. conl., I, 5; Sermo 359, 5; Sermo 10, 8; Sermo ad Caes. eccl. plebem, 1, 1; Gesta cum Emerito, 4-7). L'année suivante, ce mémoire était lui-même soumis à critique par A. C. de Veer dans le «Bulletin Augustinien pour 1971» (REAug 18, 1972, p. 321-323). Le savant Père augustinien écrivait (p. 321): «Le texte est difficile à comprendre, donc à traduire, dans les passages qui décrivent les arrangements pratiques proposés.» Ces difficultés expliquent des divergences sur lesquelles nous voudrions revenir en une brève retractatio.

Le passage litigieux est celui qui développe (l. 55-71) les modalités de l'accueil des évêques donatistes qui feront retour à l'unité. En face de la traduction assez sensiblement différente qu'en a proposée E. LAMIRANDE (loc. cit., p. 291-292), nous maintenons notre version. A la 1. 55, honoris doit être entendu avec sa valeur classique: «charge», «dignité» (ici épiscopale); à la l. 56, uicissim exprime clairement la réciprocité (comme l'a bien vu A. C. DE VEER, loc. cit., p. 322) et l'alternance des situations (contrairement à l'interprétation d'E. Lamirande, loc. cit., p. 293), et est explicité à la phrase suivante (l. 57-59) par des formules qui expriment bien l'échange mutuel des préséances dans la coexistence à la fois des deux évêques et des deux basiliques : «Hoc cum alternis basilicis utrimque conceditur, uterque ab alterutro honore mutuo praeuenitur». Le texte est remarquable par le soin qui est mis à marquer, dans cette situation de coexistence, la parfaite égalité des deux collegae, au sens profane et administratif du terme (et notons que la collégialité des duouiri dans les cités fournissait déjà un modèle applicable). Comme l'a bien marqué E. LAMIRANDE (loc. cil., p. 298-299), le développement du sermon 359,5 corrobore et explicite nettement la proposition catholique.

Nec nouum aliquid fiet, commente le texte un peu plus loin (l. 62), en ajoutant que telle a été la pratique observée, dès le début du schisme, à l'égard de ceux qui se sont rangés à l'unité. Les précédents historiques clairement attestés font défaut pour apprécier la véracité du texte. Même si l'évêque Optantius dont le différend dans le même diocèse avec son collègue Antigonus fut évoqué au concile sub Grato en 345/348 (Concilia Africae, CCL 149, p. 9) est un donatiste rallié (comme le pense A. C. DE VEER, loc. cit., p. 322; mais ce n'est pas sûr), le pacte conclu entre eux fait plutôt état d'une division des communautés (plebes) suivant des procédures qui seront précisées plus tard, en particulier par le concile général du 1er mai 418. Lors de la Conférence, les catholiques purent faire état de la coexistence pacifique du catholique Ampelius et du donatiste rallié Primulus à Vaga (Béja): bien qu'elle ne soit pas précisée, la collégialité des deux évêques avec préséance «alternante» y est implicite puisque le texte dit clairement qu'il n'y a pas eu division des communautés : «Vnitas illic perfecta est, non solum in ipsa ciuitate, uerum etiam in omnibus diocesibus» (Gesta, I, 176, l. 13-20, p. 818).

La fin du passage évoque l'autre solution, au cas où les fidèles n'accepteraient pas cette situation collégiale. Dans ce cas les deux évêques se retireront et «à la tête de l'unité rétablie» un «nouvel» évêque (en fait le texte ne précise pas que les deux précédents seront «inéligibles», mais c'est implicite) sera mis en place par des évêques qui seront euxmêmes seuls dans leurs évêchés. Il faut lire en effet unitati factae (et non: unitate facta, comme le pense aussi A. C. de Veer, loc. cit., p. 322, mais en assortissant ce choix d'une interprétation inutilement compliquée).

La synodale catholique envisageait là les conséquences locales de l'«après-Conférence» dans les conditions les plus favorables (ralliement du donatiste et accord amiable dans le cadre d'un diocèse exempt de difficultés territoriales). Les réalités complexes de l'implantation des deux Églises

devaient entraîner par la suite l'adoption de règlements compliqués et d'application délicate (cf. S. Lancel, «Le sort des évêques et des communautés donatistes après la Conférence de Carthage en 411», Intern. Symposion über den Stand der Augustinus-Forschung, Würzburg 1989, p. 149-165).

5. Gesta, III, 187 et le concile de Constantinople (17 mai 553)

Un passage d'une intervention d'Augustin à la Conférence (Gesta, III, 187) fut cité lors de la 5^e session du cinquième concile œcuménique, réunie à Constantinople le 17 mai 553.

Il s'agissait de savoir si l'on pouvait décréter l'anathème contre Théodore de Mopsueste, en d'autres termes, si l'on pouvait anathématiser un mort. A cette occasion, Sextilianus, évêque de Tunes (Tunis), qui représentait son primat, Primosus de Carthage, fit donner lecture de quelques textes d'Augustin, tous relatifs à l'anathème que l'Église africaine n'aurait pas manqué de lancer post mortem sur Cécilien de Carthage et sur ses consécrateurs si les donatistes avaient réussi à apporter la preuve de sa «tradition» lors de la persécution (Avg., Ep. 185, 4 = CSEL 57, p. 3-4: Ep. ad cathol. de secla donat., III, 5 = CSEL 52, p. 236). Parmi ces textes figure un fragment d'une intervention d'Augustin à la Conférence de 411, sur le même thème (Gesta, III, 187), qui ne comporte que des variantes mineures par rapport au texte légué par le Paris. lat. 1546 : «Eiusdem sancti Augustini ex gestis quae apud Marcellinum uirum clarissimum tribunum et notarium acta sunt, capitulo centesimo octogesimo septimo.

Augustinus, episcopus ecclesiae catholicae, dixit: Non in hominibus spes ponenda est ecclesiae, si boni sunt; neque, si mali sunt, iudicanda est ecclesia Dei perisse (deperisse P). Sed tamen etiam ipsorum causam tamquam

fratrum nostrorum suscipimus; et si nobis ostendi potuerint criminosi, hodie illos anathematizamus (anathemamus P), non tamen propter illos ecclesiam a Deo promissam et exhibitam deserimus aut relinquimus» (ACO 4¹, p. 103, l. 10-17: actio quinta, nº 60).

Ces textes augustiniens furent lus à Constantinople par un notaire ecclésiastique, dans une charta oblata par Sextilianus de Tunes. Cet évêque (ou peut-être plutôt Primosus de Carthage) avait donc réuni à l'avance, dans un but bien précis, un petit florilège. Ainsi sommes-nous avertis qu'au milieu du vr siècle les paroles prononcées par Augustin à la Conférence étaient considérées comme parties intégrantes de l'œuvre de l'évêque d'Hippone. Il apparaît aussi que le gros dossier des Acles était encore conservé à Carthage dans l'édition qu'en avait donné Marcellus (cf. t. I, SC 194, p. 357-360). Mais peut-être aussi s'était-on soucié assez vite d'extraire des Gesta les principales interventions d'Augustin lors du débat au fond, et d'en composer un recueil.

6. Gesta, III, 258, l. 197-211 et l'argumentation scripturaire des donatistes

Item ad defensionem pollutae permixtionis suae uerba apostoli obiciunt quibus ait: Siue per occasionem, siue per ueritatem < Christus adnuntiatur, et in hoc gaudeo sed et gaudebo¹. Quod et nos Osee prophetae uerbis redarguere possumus dicentis: Filiorum illius non> miserebor, quoniam filii fornicationis sunt, quia fornicata est mater ipsorum, dedecorauit eos quae peperit eos². Et in Esaia: Quomodo uestimentum conspersum in sanguine non erit mundum, ita nec tu eris mundus, quia terram meam perdidisti et plebem meam occidisti; non manebis in aeternum tempus, semen nequam; para filios tuos interfici peccatis patris sui, ut non exsurgant³. Et in regnorum libro tertio:

El deposuil Salomon Abiathar de sacerdolio domini, ut 210 impleatur uerbum domini quod loquulus est de domo Heli in Selom⁴ (Gesta, III, 258).

1. Phil. 1, 18 | 2. Os. 2, 4-5 | 3. Is. 14, 20-21 | 4. III Rois 2, 27

Le manuscrit unique des *Gesta*, au bas du f. 128 verso, «agglutine», sans aucune trace d'hésitation graphique, le texte de *Phil*. 1, 18, tronqué après *ueritatem*, au début d'Os. 2, 4-5.

En dépit des dangers d'une telle opération, nous avons proposé une restitution du texte, ici bien évidemment lacunaire, du libelle donatiste. Il est peu probable en effet que la citation de *Phil.* 1, 18 se soit limitée aux mots : siue per occasionem, siue per ueritatem; elle devait comprendre au moins Christus adnuntiatur et peut-être la suite. A la ligne 200, notre formule d'introduction d'Os. 2, 4-5 est hypothétique et discutable quant à sa forme, mais il n'est pas douteux que les donatistes citent là les textes qui suivent pour réfuter *Phil.* 1, 18 dans leur perspective du refus de la polluta permixtio des catholiques.

Ce qui, toutefois, étonne, c'est cette citation par les donatistes eux-mêmes de Phil., 1, 18, qui ne figure pas dans les documents produits par les catholiques à la Conférence (Gesta, I, 16, 18 et 55). Or, la phrase introductive qui prête aux catholiques cette citation de l'Apôtre ne semble pas mutilée: «Item ad defensionem pollutae permixtionis suae uerba apostoli obiciunt». La vérité est que, si les catholiques ne firent pas textuellement cette citation, ils y firent assez clairement allusion dans leur mandatum (Gesta, I, 55, l. 253-258), comme Augustin devait le rappeler dans son Breuiculus conlationis (III, VIII, 11 = CCL 149 A, p. 279, l. 21-22). En fait, en rédigeant leur propre mandalum, les donatistes avaient présents à l'esprit (et probablement même en mains) les textes et l'ensemble de l'argumentaire utilisés par les catholiques dans leur défense de la permixtio bonorum et malorum. Augustin en particulier, dans ses écrits antidonatistes antérieurs à la Conférence, cite bien souvent Phil. 1, 18 en rappelant le commentaire qu'en avait déjà fait Cyprien (Ep. 73, XIV, 1). C'est ainsi le cas dans le Contra Cresconium (IV, xxvi, 33), tout de même que dans le De baptismo (IV, vii, 10), où le rappel du commentaire cyprianique suit immédiatement la citation de l'Apôtre. Le texte de Phil. 1, 18 est encore cité par Augustin, mais sans la même orchestration, dans le Contra litt. Petiliani (II, LXXXI, 179) et dans le Contra epist. Parmeniani (II, XI, 24 et XVIII, 37). Il était donc facile aux donatistes de lire Phil. 1, 18 comme écrit en filigrane dans le mandatum des catholiques à la Conférence.

Les donatistes y ripostèrent par trois arguments scripturaires (Osée 2, 4-5; Is. 14, 20-21; III Rois 2, 27) qui apparaissent comme spécifiquement donatistes dans la mesure où ils sont absents des textes des principaux représentants de la tradition africaine (Cyprien, Optat de Milève, Augustin, Quodvultdeus, Fulgence, Victor de Vite), à l'exception toutefois d'Is. 14, 20-21, qui est cité par Tyconivs dans la Regula VII^a (Liber Regularum, ed. Robinson, p. 77), avec quelques variantes par rapport au texte du mandatum donatiste, soulignées par nous: «Iterum in corpus ipsius diaboli conuenit dicens: 'Sicut uestimentum sanguine consparsum non est mundum, ita nec tu eris mundus, quia terram meam perdidisti et plebem meam occidisti. Non eris in aeternum tempus semen nequam; para filios tuos interfici peccatis patris tui, ut non resurgant.' Hic ostendit non conuenire in speciem ... » Mais Tyconius lui aussi était donatiste.

INDEX

I. INDEX LOCORVM S. SCRIPTVRAE

Le sigle cf. indique les allusions ; l'astérisque signale une allusion ou une citation faite par les donatistes.

Genèse		Psaumes	
19,7	cf. Gesta, III, 242,	2,7-8	Gesta, I, 55, 95
	15	25,5	cf. *Gesta, II, 4, 3
22, 16-18	Gesta, I, 55, 35	43, 22	*Gesta, III, 258,
18	Gesta, III, 55, 15		185
26, 3-5	Gesta, I, 55, 43	49, 1-2	Gesta, I, 55, 104
28, 14	Gesta, I, 55, 50	71,8-11	Gesta, I, 55, 99
		132, 1	Gesta, I, 18,
Lévitique			170
10, 9-10	*Gesta, 111, 258, 78		
,	, , ,	Proverbes	
Nombres		10.19	Gesta, II, 29, 2
16, 26	*Gesta, 111, 258,	10,10	Gesta, 11, 20, 2
258		C4	3
	200	Cantique (des cantiques
Deutérono	me	4,7	*Gesta, 111, 258, 48
90.90	#/' III 050		
29, 29	*Gesta, 111, 258,	Ecclésiasti	que
29, 29	*Gesta, 111, 258, 184		=
•		Ecclésiasti 13,21	*Gesta, III, 258,
I Samuel	184	13, 21	*Gesla, III, 258, 88
•	*Gesta, 111, 258,	13, 21 20, 32	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30
I Samuel	184	13,21 20,32 34,30	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328
I Samuel 16, 7	*Gesta, 111, 258,	13, 21 20, 32	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30
I Samuel 16,7 III Rois	*Gesta, 111, 258, 186	13,21 20,32 34,30 41,17	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328
I Samuel 16, 7	*Gesla, 111, 258, 186 *Gesla, 111, 258,	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30
I Samuel 16, 7 III Rois 2, 27	*Gesla, III, 258, 186 *Gesla, III, 258, 209	13,21 20,32 34,30 41,17	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258,
I Samuel 16,7 III Rois	*Gesta, 111, 258, 186 *Gesta, 111, 258, 209 cf. *Gesta, 111, 258,	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe 1, 11-15	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258, 150
I Samuel 16, 7 III Rois 2, 27	*Gesla, III, 258, 186 *Gesla, III, 258, 209	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258, 150 *Gesla, III, 258,
I Samuel 16, 7 III Rois 2, 27 13, 11-28	*Gesta, 111, 258, 186 *Gesta, 111, 258, 209 cf. *Gesta, 111, 258,	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe 1, 11-15 14, 20-21	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258, 150 *Gesla, III, 258, 204
I Samuel 16, 7 III Rois 2, 27 13, 11-28 Job	*Gesta, 111, 258, 186 *Gesta, 111, 258, 209 cf. *Gesta, 111, 258, 133	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe 1, 11-15 14, 20-21 35, 3-7	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258, 150 *Gesla, III, 258, 204 *Gesla, III, 258, 37
I Samuel 16, 7 III Rois 2, 27 13, 11-28	*Gesta, 111, 258, 186 *Gesta, 111, 258, 209 cf. *Gesta, 111, 258,	13, 21 20, 32 34, 30 41, 17 Isaïe 1, 11-15 14, 20-21	*Gesla, III, 258, 88 *Gesla, II, 30 *Gesla, I, 55, 328 *Gesla, II, 30 *Gesla, III, 258, 150 *Gesla, III, 258, 204

52, 1	*Gesta, 111, 258, 31	Matthieu	
10 11	Gesta, I, 55, 66 *Gesta, III, 258,	3, 12	Gesta, III, 261, 22;
11	260	- 0	262, 5
54, 1-5	Gesta, 1, 55, 55	5,9 6,9	Gesta, I, 16, 96
62, 11-12	*Gesta, 111, 258, 34	7, 16-20	Gesta, III, 242, 38 cf. *Capit., III,
66, 3	*Gesla, III, 258,	7,10-20	309
_	162	13, 37-39	*Gesta, III, 258, 62
5	Gesla, I, 18, 167 et	38	*Gesta, 111, 274, 5;
	168; 55, 150		278, 3
Jérémie		47-48	cf. Gesta, I, 55,
16, 19	Casta 1 55 99	00 11 19	188 *C III. 050
23, 28	Gesta, I, 55, 83 *Gesta, III, 258, 86	22, 11-13	*Gesta, III, 258,
20, 20	Gesta, 111, 200, 00	23,9	Gesta, 111, 222, 2;
Ézéchiel		75,5	235, 4: 242, 26.28
22, 18-22	*Gesta, 111, 258,		et 36
, 23	111	25, 32-33	cf. Gesta, I, 55,
26	*Gesta, 111, 258, 81	00.01.05	190
		26, 21-25	*Gesta, III, 258,
Daniel			190
3,96	cf. Gesta, 1, 18, 77	Luc	
. .		3, 17	Gesta, III, 261, 22;
Osée			262, 5
2, 4-5	*Gesla, III, 258,	24, 44-47	Gesta, I, 55, 110
9,4	201 *Gesta, 111, 258,		Gesta, I, 18, 37
9,4	141	47 46-47	Gesta, I, 18, 40 Gesta, III, 230, 8
	171	40-47	Gesta, 111, 200, 6
Amos		Jean	
7, 10	*Gesta, 111, 258,	1,3	*Gesta, III, 274, 3
•	144	3,17	Gesta, III, 265, 13;
Sophonie		.0.10	272, 13
2, 11	Gesla, I, 55, 90	13, 10	Gesta, I, 55, 250
	•	15, 19 17, 21	*Gesta, 111, 266, 4 Gesta, 111, 272, 11
Aggée		23	Gesta, III, 272, 11 Gesta, III, 281, 7
2, 14	*Gesta, 111, 258,	25	*Gesta, III, 266, 2;
	167		272, 8
Malachie	;	Aatos	
	#0 · *** 0F0	Actes	
1,6-7	*Gesta, III, 258,	1,7-8	Gesta, I, 55, 128
10-11	168 Gesla, I, 55, 75	2, 1-4	cf. Gesta, I, 55,
10.11	Acces, 1, 00, 10		168

Romains	1	Philippiens	
	0 1 I 55 905.	1,15	cf. Gesta, I, 55, 253
1,18	Gesta, I, 55, 305;	18	Gesta, III, 258, 198
10.04	III, 258, 219	10	Gesta, 111, 200, 100
1, 18-24	*Gesta, 111, 258, 227		
3, 19	*Gesla, III, 266, 3	Colossiens	
5, 1 <i>5</i> 10, 15	cf. Gesta, I, 55, 178	1,6	cf. Gesla, I, 16, 36
10, 10	C1. GC644, 1, 00, 170	1,0	44. , , , ,
Corinthic	ens		
1, 10-13	Gesta, I, 55, 136	II Thessale	oniciens
3, 6-7	Gesta, III, 242, 23	3, 14-15	Gesta, III, 281, 26
22-23	Gesta, III, 242, 3		
4, 15	*Gesta, III, 239, 2;	V 500	
-,	242, 6	I Timothé	
12, 27	Gesta, I, 18, 29	3,2	*Gesta, III, 249, 11
		5,22	*Gesta, I, 55, 322;
II Corinthiens		1	258, 252
5, 19	Gesta, III, 272, 20;		
	*276, 2; 281, 8	1 Jean	
6, 14-15	*Gesta, 111, 258, 87	1	+ ~ · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
16-18	*Gesta, III, 258,	2, 15	*Gesta, III, 266, 8;
_	263	1	cf. III, 272, 22
11, 2	*Gesta, III, 258, 55	4,5	*Gesta, III, 266, 7 Gesta, III, 281, 6
6 _1.(.:		5, 19	Gesta, 111, 201, G
Éphésiens			
4,25	Gesta, I, 18, 29	Apocalypse	
5, 25-27	*Gesta, III, 258, 50	1	*Gesta, 111, 258,
27	cf. *Gesta, III, 75,	2,23	188
	3; *III, 249, 10	1	100

II. INDEX RERVM

Choix de faits, réalités ou concepts pour lequel renvoi est fait aussi bien au pages de l'Introduction générale (t. I) qu'aux subdivisions du texte des Gesta.

Abstrait (formulation abstraite): p. 220; 220, n. 2.

Acla (apud): p. 80; 81.

Acla praefectoria : cf. Gesta praefectoria.

Acla purgationis Felicis Ablugnitani: p. 102; Capit., III, 564.

Acla Salurnini, Daliui et aliorum (martyrs d'Abitina): p. 95.

Actores (gérants de propriétés rurales): p. 139; Edict. cognit., l. 43, p. 974; Gesta, I, 5, 37.

Actores (porte-parole des deux parties à la Conférence): p. 38; 39; 112; 114; 115; 115, n. 1; 191; 194; 198; Gesta, I, 104, 3; 146, 8.

Adiulor numerorum (ex officio uicarii Africae): p. 59; Gesla, I, 1, 10; II, 1, 10; III, 169, 4; 170, 6; 174, 4.

Adiutores commentariorum (ex officio proconsulis Africae): p. 58; 59; Gesta, I, I, 8 (p. 558); II, 1, 9 (p. 922).

Adiutores cornicularii (ex officio proconsulis Africae): p. 58; 59; Gesta, I, I, 7; II, I, 7. Affaire Cécilien : cf. Causa Caeciliani.

Agentes in rebus: p. 54; 55; 56, n. 0; 358.

Anulini relalio: p. 88; 91; 204; 232.

Apices euidenles (caractères lisibles de la transcription des Actes): p. 348; Gesla, I, 10, 94.

Apparilores (ex officio comitis Africae): p. 58; Gesta, I, 1, 7.

Apparitores (ex officio praefecti praetorii): p. 56; Gesta, I, 1, 6.

Archives épiscopales: p. 173. Authentica (copies certifiées conformes), p. 351, n. 0; 352; 359; 366.

Authentification : cf. Recognitio.

Basilicae non necessariae : p. 156, n. 2.

Breuiculus conlationis: p. 89; 100, n. 2; 193; 354-357; 365.

Capitula gestorum: p. 89; 93, n. 6; 100, n. 2; 215, n. 2; 357-363; 365.

Casae (lieu-dit): p. 138. Castellum (lieu-dit): p. 140; 141, n. 1: 142: 143.

Catholica: p. 200; 213; 228, n. 2; 229; 257; 258.

Causa Caeciliani: p. 46; 47; 49; 85, n. 2; 88, n. 4; 103; 214, n. 4; 215; 217, n. 1; 232; 258; 259; 268.

Causa ecclesiae: p. 46; 47; 50, n. 1; 88, n. 4; 89; 90; 91; 103; 215; 217, n. 1; 232; 245; 257; 258; 260-265; 268.

Cautiones (reçus): p. 203; 244; 277-279; 340; 349, n. 1; Gesta, III, 3, 10; 6, 3.

Cécilien (affaire : cf. aussi causa Caeciliani) : p. 44; 87; 91; 93; 97; 99; 101; 102; 214; 231.

Centralisation de l'Église donatiste: p. 176; 177, n. 0; 196. Chancellerie impériale: p. 26;

26, n. 3; 58, n. 1.

Circoncellions: p. 91; 91, n. 2; 162; 163; 167 (cf. aussi Index uerborum s.v. Circumcelliones).

Citation : cf. conuentio.

Ciuitas/ciuitates: p. 135; 139; 141; 143; 183.

Codex/codices: p. 346; 347, n. 0; 349, n. 2; 351; Gesta, 1, 132, 2 et 8; 222, 5; II, 35, 2; 38, 5; 42, 3; 43, 4; 44, 1; 53, 5; III, 88, 8; 168, 4; 172, 2; 272, 5; 279, 2.

Coexistence épiscopale entre cath. et donat. : p. 42-43; 268, n. 3.

Concile de Cirta : cf. Protocole de Cirta.

Concile des 70 évêques (307/312) : p. 92-93; 94.

Concile de Carthage sub Genethlio (a. 390): p. 159, n. I. Concile d'Hippone (a. 393):

p. 186; 284.

Concile maximianiste de *Cebarsussi* (a. 393): p. 136; 177; 179, n. 1; 181; 277.

Concile donatiste de *Bagaï* (a. 394): p. 177; 181; 209; 277; 279; *Gesta*, I, 55, 338.

Concile provincial de Carthage (26 juin 394): p. 284.

Concile donatiste de Thamugadi (a. 397): p. 277.

Concile général de Carthage (a. 397): p. 159, n. 1; 189; 192, n. 2; 276; 284.

Concile général de Carthage (a. 399) : p. 159, n. 1.

Concile général de Carthage (16 juin 401): p. 284.

Concile général de Carthage (13 sept. 401): p. 13; 190; 276; 284; 287.

Concile général de *Mileu* (a. 402): p. 152, n. 1 et 2; 158, n. 1; 164; 173; 284.

Concile général de Carthage (a. 403): p. 14; 15; 136, n. 3; 158, n. 1; 189; 284; 285; 287.

Concile donatiste (a. 403/404) : p. 16.

Concile général de Carthage (a. 404): p. 18; 284.

Concile général de Carthage (a. 405): p. 285.

Concile général de Carthage (a. 407): p. 152, n. 2; 158, n. 1; 187; 190; 284; 285; 286.

Concile général de Carthage (16 juin 408): p. 22, n. 2; 285; 286.

Concile général de Carthage (13 oct. 408): p. 22, n. 2; 285.

Concile général de Carthage (a. 409); p. 285.

Concile général de Carthage (a. 410): p. 22, n. 4; 24; 159, n. 2; 285.

Concile de Zerta (Cirta?) (a. 412): p. 171; 192, n. 2; 274; 283.

Concile de Carthage (a. 416): p. 172, n. 0; 285.

Concile de *Mileu* (a. 416): p. 192, n. 2; 194, n. 2; 195, n. 0; 283.

Concile dit de Thelepte (14 févr. 418): p. 136, n. 3; 170, n. 4; 178, n. 3.

Concile général de Carthage (a. 418): p. 152; 170, n. 4; 186; 188; 285; 287.

Concile général de Carthage (a. 419): p. 187; 189; 194, n. 2; 195, n. 0; 285; 286; 287.

Concile donatiste en 418/419 : p. 281.

Concile général de Carthage (a. 421): p. 285.

Concile général de Carthage (a. 424): p. 283, 285.

Conductores (dans les propriétés rurales): p. 139; 283; Edict. cognit.: l. 43 (p. 974).

Consiliarii (conseillers des porte-parole) : p. 38; 105-106; 115; 115, n. 1.

Conventio donatistarum (a. 403): p. 14-16; 32, n. 1; 67, n. 2; Gesta, III, 110, 14.

Conuentio trini edicti: Gesta, I, 30, 5.

Conversions: p. 121; 122, n. 0; 167; 202; 206.

Créations de sièges épiscopaux : p. 123 ; 128.

Curatores (ciuitatum): Gesta, I, 5, 36.

Cursus temporum (délai légal) : p. 75.

Custodes chartarum (préposés aux archives): p. 115; 115, n. 1; 202; 241, 244; 251, n. 2; 346-348; Gesta, I, 132, 4.9.11.12.19.21; 133, 2 et 6; 139, 25; 143, 40 et 48; 222, 5 et 9; 223, 5; II, 12, 30; 19, 4; 21, 2; 24, 3; 38, 6; 42, 3; 53, 8; III, 2, 7; 279, 5; 280, 4.

Date de l'ouverture des débats : cf. Tempus.

Decretum concilii 70 episcoporum: p. 93; Capit., 1II, 346 (p. 512).

Délégation : cf. Legatio.

Demandeur (cf. aussi *Petitor*): p. 87; 203; 212; 213; 230.

Describere: Gesta, I, 222, 6; 223, 11; II, 12, 30; 53, 5; 88, 8.

Descriptio (transcription, mise au net): p. 83; 348; 351; 365; Gesla, I, 10, 92 et 98; 221, 6; II, 32, 9; 44, 11; 59, 16.

Dies legitimus (causae/negotii: terme du délai légal): p. 75; 76; 77; Gesta, II, 48, 4; III, 203, 5 et 6; 205, 3.

Dilatio instrumentorum causa: p. 65, n. 2; 72, n. 5; 82.

Diocèses ruraux : p. 134-142; 183-184; 225.

Dioceses urbains: p. 131-134; 184.

Domini fundorum: p. 139.

Ducenarii (ex officio praefecti praeforii): p. 56; 57, n. 1; Gesta, I, 1, 5 et 20; II, 1, 5 et 20.

Édit d'union (du 12 févr. 405) : p. 18 et n. 3; 32; 281.

«Édit» de tolérance (printemps 410): p. 22-23.

Edit du 25 août 410: p. 24; 27. Edit (de l'empereur Honorius) du 14 oct. 410: p. 25; 30; 338.

Édit d'assignation du 19 janv. 411 : p. 31; 75, n. 4; 76; 338.

Édit d'organisation de la Conférence (18/25 mai 411): p. 38: 338.

Édits de promulgation de Fl. Marcellinus (25/26 mai et 6 juin 411): p. 339; 340.

Édit du 26 juin 411 : p. 28, n. 2; 102-103; 340.

Editio (publication des Actes), p. 39; 78; 349; 352; Gesta, II. 63, 4; III, 210, 6.

Emendationes (corrections sur la minute): p. 350; 351, n. 0.

Enregistrement : cf. Exceptio. Enistula : cf. aussi Libellus.

Epistula Constantini imp. ad Eumalium (10 nov. 316): p. 99, n. 1; Capit., III, 515. 519. 522. 523. 524. 526. 531. 534.

Epistula Constantini imp. ad Miltiadem: p. 92; Capit., 111. 318.

Epistula Constantini imp. ad Probianum proc. Africae: p. 101; 102, n. 1; Capit., III, 555 et 557. Epistula Constantini imp. ad Verinum (a. 321): p. 101; Capil., III, 548.

Epistula episcoporum catholicorum (circa 25 mai 411 = Avg., Ep. 128): p. 41; 338.

Epistula Mensurii episcopi ad Secundum : Capit., III, 336. Epistula secunda episcoporum

catholicorum (25/31 mai 411 = Avg., Ep. 129) : p. 44 : 339.

Epistula Secundi episcopi ad Mensurium: Capit., III, 338.

Évêchés d'origine latifundiaire: p. 184; 185.

Évêques catholiques convertis au donatisme : p. 121, n. 1.

Évêques donatistes convertis à l'Église catholique: p. 121, n. 1.

Exceptio (enregistrement sténographique): p. 39; 343-346.

Exceptores: p. 56; 57; 342; 343; 344; 346; Capit., III, 420; Gesta, I, I, 14.16 et 17; 3, 18; 5, 1; 10.1.89 et 91; 14, 1; 16, 1; 55, 3 et 6; 57, 1; 58, 5; 99, 1; 112, 1; 132.1.3.9 et 19; 222, 5; 223, 12; II, 1, 14.16 et 17; 19, 5; 32, 1; 33, 3; 35, 2 et 6; 37, 2; 38, 3 et 5; 44, 1; 45, 6; 58, 3; 61, 2; 64, 1 et 11; 68, 3; III, 3, 6; 4, 4 et 9; 5, 47, et 11; 24, 1; 29, 1; 89, 6; 215, 6; 216, 6; 220, 8; 279, 1.3 et 7.

Exil des clercs donatistes: p. 19; Capit., III, 326, 327.

Frontières des provinces ecclésiastiques: p. 158, n. 0.

Fundus: p. 134; 136; 136, n. 0; 139; 143; Edicl. cognit.: 43 (p. 974); Gesta, I, 181, 2.

Gesta cum Emerito episcopo (a. 418): p. 279; 286.

Gesta martyrum (= Actes des martyrs d'Abitina) : Capit., III, 433.434.435.444.445. 446.447.

Gesta martyrum non cognitorum : Capit., III, 448.

Gesta municipalia: p. 16; 33; 34, n. 1; 55; 340-341; Gesta, I, 108, 3.

Gesta praefectoria (a. 406):
p. 21; 72, n. 2; 87; 87, n. 2;
213; 230; 245; 250; 258;
277; 341; Gesta, III, 110,
16; 124, 2 et 7; 128, 6; 129,
9; 140, 22; 141, 2; 153, 5;
154, 3; 167, 3; 170, 4.

Gesta praefectoria urbis Romae (a. 310/311): p. 97-98; 98, n. 2; Capit., III, 498, 507.

Gesta proconsularia (a. 403):
p. 88; 213; 230; 231; 331,
n. 1; 341; Gesta, III, 141, 16
et 22; 146, 4; 154, 3; 167, 3;
182, 4.

Gesta uicariae praefecturae: p. 230, n. 4; Gesta, III, 141, 23; 146, 4.

Greffiers : cf. Exceptores et Scriba.

Hérésie: p. 18; 29; 108. Horrea (lieu-dit): p. 138.

Impressio sigillorum (signorum): Gesta, I, 10, 109; II, 53, 13.

Interna causae : Gesta, III, 193, 2. Intima causae : Gesla, III, 138, 19.

Iudicium Miltiadis: p. 92; Capit., III, 320.402.404.

Legali (envoyés cath. à la Cour) : Gesta, III, 39, 6; 56, 4 et 9; 58, 5; 70, 3; 75, 12; 77, 4 et 9; 78, 3; 81, 3 et 4; 84, 6; 126, 3; 140, 18; 141, 29; 157, 4; 159, 4; 160, 3 et 7; 194, 4 et 12.

Legatio (délégation et mandat): p. 21; 22; 24; 25; 70; 212; 228; 229; Gesta, 1II, 62, 4 et 23; 63, 6; 65, 3 et 6; 66, 3; 67, 7 et 12; 71, 4; 73, 2.4 et 7; 77, 3 et 8; 81, 4; 84, 2; 140, 9 et 10; 194, 13.

Lettre synodale donatiste (6/7 juin 411): p. 341.

Libellus donatistarum ad Constantinum imp. (a. 321): p. 101 et n. 1; Capil., III.

545.

Litis denuntiatio: p. 28, n. 1;
67; 68; 75; 76, n. 1.

Loca (lieux-dits): p. 139.

Magister memoriae: p. 357. Mandat: cf. Legatio et Mandatum.

Mandata (instructions): p. 30;

Mandalum episcoporum catholicorum (30 mai 411): p. 45; 79; 82; 86; 90; 173; 212; 215; 222; 246; 254; 270, n. 2; 339.

Mandatum episcoporum donatistarum: p. 72; 73; 89; 177, n. 2; 205; 258; 339; Gesta, I, 147, 3; 148, 3.

Matriculae (registres): p. 173, n. 2; 176; 193; 196; 206.

Maurétanie Césarienne (isolement de la): p. 151-153; 176.

Maurétanie Césarienne occidentale (abandon de la): p. 147-148.

Maurétanie Tingitane : p. 188-189.

Maximianistes: p. 14; 36; 36, n. 1; 39; 44; 49; 91; 94; 130; 131, n. 0; 136; 165; 180, n. 1; 182; 224, n. 2; Capil., III, 300.306.370; Gesta, I, 10, 110; 18, 109; Edicl. cognit., 26 (p. 974); Gesta, III, 174, 13; 258, 274. Memorialis: p. 357; 358, n. 1.

Merita causae (cf. aussi Interna, Intima causae): Gesta, II. 34, 6.

Merita iuris (exigences de la procédure): Gesta, I, 47, 18.

Merita negotii (cf. aussi Merita causae, Interna/intima causae): p. 68; 88; 220; n. 1; Gesta, I, 20, 7.17 et 21; 22, 7; 85, 12; III, 56, 18; 63, 6; 85, 30; 142, 4; 146, 9.

Minute des procès-verbaux (cf. aussi Scheda): p. 207.

Mise au net : cf. Descriptio.

Modus procedendi : p. 68; 69.

Morcellement d'évêchés : cf.

Créations de sièges épiscopaux.

Mos ecclesiasticus (legalis): p. 68, n. 3; 73.

Mos forensis: p. 68; 214.

Negotii interna (cf. aussi Interna causae, Merita negotii): Gesta, III, 56, 12; 70, 7.

Nomadisme: p. 162. Nombre des évêques présents à la Conférence: p. 110-118; 266. Notae (abréviations tachygraphiques): p. 211, n. 2; 348, n. 1; Gesta, II, 43, 2 et 3; 44, 1.

Notarii ecclésiastiques: p. 343; 344, n. 1; 346, n. 0; Gesta, I, 1, 17 et 18; 10, 87.89 et 91; 61, 6; 132, 8; 201, 19; II, 1, 19; 19, 4; 45, 6; 47, 3; 49, 5; 51, 9; 53, 3 et 14; 57, 5; 58, 3; 64, 4; 68, 5; III, 256, 5 et 8; 257, 4; 279, 6.

Notoria donatiste du 25 mai 411 : p. 40; 44; 77; 338; 340; Gesta, I, 14, 2 et 30; 17, 11 et 13; 18, 4 et 148; 29, 3; 61, 10; II, 8, 2; 12, 10; 36, 8.

Officium Fl. Marcellini, trib. et not.: p. 51; 53.

Ordre d'ancienneté (des évêques): p. 169; 170; 173; 174, n. 2; 177; 180.

Pagina: p. 349, n. 2; Gesla, I 213, 5 et 8; II, 39, 3; 43, 5; 46, 12.

Pagus (lieu-dit): p. 142.

Permixtio bonorum et malorum: p. 47, n. 2; 48; Gesta, III, 258, 197.

Persécutions antidonatistes:
p. 19; 21, n. 2; 228; Gesta,
I, 133, 185 et 342; 134, 3-12;
135, 28-29; 139, 2; 142, 1215; 143, 33-35.

Persona: p. 87; Gesla, I, 9, 2; 10, 7; 20, 3 et 6; 23, 7 et 9; 32, 5 et 7; 33, 3; 34, 3; 47, 10; 48, 12 et 16; 49, 6; 65, 9; 68, 5 et 13; 77, 16; 85, 11; 123, 2 et 3; 127, 3; 145, 19; 147, 2; 173, 5; 216, 7; II, 3, 14; 51, 4 et 8; Edicl.

cognit., 66 (p. 976); Gesta, III, 15, 12; 16, 2; 20, 9; 39, 6; 56, 16; 57, 2 et 5; 58, 5; 61, 2; 65, 20; 67, 4 et 10; 68, 3 et 6; 77, 7; 84, 6; 85, 15; 86, 8; 89, 30; 99, 21 et 28; 104, 7; 106, 3; 114, 3 et 13; 118, 2; 125, 7; 129, 16; 130, 5; 134, 3; 138, 16; 140, 18; 162, 7; 194, 17; 200, 4.36 et 44; 215, 4; 225, 7; 248, 4; 252, 5.

Petitio: p. 230; Gesta, III, 46, 5; 52, 3; 85, 6 et 19; 89, 14; 200, 40.

Petitor (cf. aussi Demandeur):
p. 31, n. 4; 73, n. 2; 88; 91;
230; 259; 270; Capit., III,
328.329; Gesta, III, 97, 10;
107, 4; 114, 8 et 16; 120,
4; 129, 16; 130, 5; 131, 3;
134, 3; 140, 19; 141, 8.13
et 33; 143, 3; 165, 2.4 et 7;
166, 4; 175, 2; 180, 2.5 et
8; 182, 7; 188, 6 et 22; 193,
10; 194, 19; 195, 12; 200, 4.
25.26 et 36; 202, 4; 208, 4;
210, 7; 215, 4; 224, 2; 250,
4.

Plebes: p. 154.

Population des villes africaines : p. 182-183.

Porte-parole : cf. Actores.

Possessores: p. 139, n. 1.

Praedia: p. 139, n. 1; Edict. cognil., 78 (p. 978).

Praescriptio causae: Gesta, I, 31, 2; 47, 19; 77, 19; III, 183, 7; 184, 5.

Praescriptio de mandato: p. 79; 210.

Praescriptio de persona: p. 84. Praescriptio de lempore: p. 74; 78; 209; 214; 222; 231; 255; 259; 266. Praescriptio peremptoria: Gesta, III, 225, 16.

Pragmaticum rescriptum:
p. 26; 26, n. 1; 67; 68, n. 1;
85; Gesta, III, 38, 3; 39, 2.
Preces (plainte en justice: cf.
aussi Requête): p. 66; 67,
n. 2; 68, n. 1; 85; 85, n. 1;
212; 213; 230; Gesta, III,
37, 2; 38, 4; 39, 2 et 6; 49, 6.

Préséance des évêques numides dans l'Église donatiste : p. 177; 179, n. 1; 196.

Primat (primatie): p. 152; 152, n. 1; 158; 158, n. 1; 287.

Primianistes: p. 14; 35; 131, n. 0; 181.

Principale negotium (fond de l'affaire): p. 84; 88, n. 1; Gesta, II, 65, 5; 66, 6; 67, 13; III, 6, 5; 7, 2.

Principalis cathedra: p. 125; 137, n. 0; 184.

Principia negolii : p. 84; 88, n. 1; Gesta, III, 13, 4; 15, 8; 200, 6.

Probatio personarum: p. 69; 84, n. 6.

Procuratores (gérants des propriétés rurales): p. 139; Gesta, 1, 5, 37.

Programma (cf. Édit de promulgation): Gesla, I, 17, 7.

Protectores domestici : p. 53; 55; 56, n. 0; Gesta, I, 1, 4; III, 1, 4; III, 1, 4.

Protocole de Cirta (decretum Cirtense): p. 93; 94; 95; 96; Capit., III, 352.406.407. 429.450.452.454.457.461.

Prouocare/prouocator: p. 220, n. 1.

Publication: cf. Editio.

Purgatio Felicis (acquittement de Felix d'Abthugni): p. 49; 101; 102.

Qualitas personarum : p. 65, n. 2; 84; 87; 212. Questions préjudicielles : p. 73-74; 209; 212.

Recognitio (authentification): p. 39; 82.

Reçus : cf. Cautiones. Registres : cf. Malriculae.

Relatio Aeliani proc. ad Constantinum imp. (a. 314): p. 102, n. 3; Capit., III, 554.558.559.

Relatio Anulini proc. ad Constantinum imp. (15 avril 313): p. 260; 341; Capit., III, 315; Gesta, III, 144, 4; 215, 6.

Relatio altera Anulini proc. ad Constantinum imp. : Capit., III. 317.

Représentation des provinces aux conciles généraux : p. 190.

Requête des catholiques à l'empereur Honorius en juin 410: p. 24; 25; 86; 86, n. 4; 200; 203; 204; 208; 212; 228; 240; 245; 259.

Rescriptum: p. 22, n. 4.
Restitution des basiliques donatistes (début 411): p. 28, n. 2; 32; 35; 227.
Rogatistes: p. 150-151.

Saltus: p. 135; 136, n. 0; 138, n. 2; 141, n. 1.

Sc(h)eda (cf. aussi : Minute): p. 207; 349, n. 2; 350, n. 1; 351; Gesta, I, 10, 78 et 107; 133, 7; 221, 6; 222, 6; II, 28, 15; 32, 10; 41, 7; 44, 11; 53, 4; 59, 16; 63, 3; 64, 4. Schisme/schismatiques: p. 18; 29; 44; 108.

Scriba: p. 342; 343; Gesta, I, 1, 11 et 13; 148, 4; 149, 4; 157, 1.7 et 11; 163, 8 et 12; 176, 4; 207, 64 et 69; 213, 4 et 11; 214, 4; 216, 4; 218, 5; 219, 4; II, 1, 12 et 13; 59, 7; 64, 7; III, 172, 1; 173, 4.

Scrinia/scriniarii : p. 53; 57; 59; 177, n. 0; 346; 347, n. 0. Secretarium : p. 42, n. 1; 50; 52; 53; 107; Gesta, I, 12; II,

Seniores locorum: p. 32; 139; 141; Gesta, I, 5, 37; Edict. cognit., 44 (p. 974).

1, 2; III, 1, 2.

Sièges vacants en 411 : p. 120, n. 1.

Sténogrammes/sténographie (cf. aussi *Notae*): p. 83; 227; 227, n. 5.

Style oratoire: p. 216-220 (Emeritus); 235-236 (Petilianus); 271-273 (Augustin).

Subadiuuae : p. 57. Subreptio : p. 28, n. 2; 29.

Subscriptiones: p. 74; 81; 112; 168; 339.

Superstitio: p. 28, n. 2; 29; 29, n. 4.

Supplicatio (plainte en justice; cf. aussi Preces): p. 24; 66. Synodes: cf. Conciles.

Tabulae: p. 346; 347, n. 0; Gesla, I, 133, 5 et 8; 223, 5 et 10; II, 45, 6; 53, 3 et 5; III, 280, 4.

Tempus (date fixée pour la Conférence; cf. aussi Dies legitimus): p. 75-78; Gesta, 1, 20, 6; 22, 4; 29, 6; 30, 11;

III, 183, 3, 8.25 et 26; 203, 5.
Transcription: cf. Descriptio.
Tribuni el nolarii: p. 60; 61.

Trinum ediclum: p. 76. Tripolitaine: p. 185-186. Turris (lieu-dit): p. 137.

Vicus (lieu-dit): p. 142. Villa (lieu-dit): p. 134; 135, n. 4: Gesla, I, 181, 2.

III. INDEX VERBORVM

Renvoi est fait exclusivement aux subdivisions du texte des Capitula et des Gesta.

Acta (apud): Gesta, I, 104, 2; 106, 2; 107, 3; 109, 5; III, 258, 5.

Adstipulatio: Gesta, I, 48, 10; 77, 9; 175, 6; III, 85, 26.

Aequitas (lua) : Gesta, III, 174,

Afri: Gesta, III, 99, 17; 100, 4 et 5; 101, 13.

Agere (= célébrer l'office) : Gesta, I, 126, 93; 133, 160 et 165.

Agoga: Gesta, 111, 85, 29.

Altare: Gesla, I, 139, 6; III, 230, 3.

Aluta: Gesta, III, 220, 15, 21 et 24.

Annositas: Gesta, I, 14, 14.

Apex (signe d'écriture) : Gesta, II, 28, 11.

Apices (textes émanant de la chancellerie impériale) : Gesta, I, 5, 4.

Apices euidentes : cf. index rerum, s.v.

Apparitio (= officium): Gesta, I, 4, 59 et 60; III, 29, 58 et 59.

Assertio (adsertio): Gesta, I, 46, 3; 48, 12; 146, 7; III, 49, 4; 83, 2; 103, 4; 244, 10; 265, 9.

Basilica (lieu de culte): Gesta, I, 16, 58; 18, 110; 55, 337; 133, 330; 201, 69 et 70; 204, 5; 206, 53; III, 258.291 et 295.

Breuis («mémoire»): Gesta, I, 214, 5.

Carpentum: Gesta, I, 189, 8. Cardo (causae, negotii): Gesta, III, 114, 18; 200, 42; (ueritatis): III, 193, 23.

Carta: cf. Charta.

Cathedra: Gesta, I, 16, 75; 18, 222; 133, 202 et 208; 185, 6; 217, 7 et 11.

Catholon: Gesta, III, 101, 14. Cauillalio: Gesta, I, 48, 19. Cauillalor: Gesta, III, 43, 15. Celsitudo (tua): Gesta, I, 70, 14.

Censura: Gesta, I, 29, 13; 53,

C(h)arta: Gesta, I, 218, 8 et 9; 111, 155, 10; 168, 2; 176, 5; 180, 5; 183, 24; 187, 2.4 et 24.

C(h)artula: Gesta, III, 149, 7; 153, 8; 183, 6.

Circumcelliones: Capit., III, 297; Edict. cognit., 79 (p. 978); Gesta, III, 174, 19.

Ciues (= fideles): Gesta, I, 130, 8: 198, 51.

Ciuitas (en dehors des formules de souscription): Gesta, I, 5, 40 et 43; 18, 59; 64, 6; 65, 3.12 et 14; 114, 3; 126, 77; 133, 206; 139, 2 et 6; 165, 18; 176, 19; 181, 3; 187, 65; 201, 83; 215, 11; Edict. cognit., 47 (p. 976); Gesta, III, 41, 12; 174, 23.

Collectae (assemblées liturgiques): Capit., III, 412.421. 428.432.444.448.451.466.

Collega: Gesta, I, 16, 57; 55, 26.180.212.263.286 et 362; 135, 128; 165, 3; 201, 24; 212, 2; 223, 7; III, 187, 8; 199, 5; 214,3; 226, 2; 258, 5. Comitalus: Capil., III, 553;

Gesta, I, 1, 23; III, 110, 15. Comperendinare/comperendinatio: Gesta, I, 221, 3; II, 1,

22; 32, 7; 44, 8; 59, 13. Conpetere: Gesta, I, 5, 18; 9, 2; 14, 25; 32, 6; 36, 5; 39, 2; 53, 11; 79, 3; 204, 10 et 12; II, 28, 2 et 19; III, 125, 2; 212, 5 et 8; 248, 3; 249, 15 et 22; 252, 6; 253, 10.

Contumax: Gesta, I, 4, 39 et 65; 29, 6 et 12; 30, 6; III, 29, 38 et 65.

Decedere (mourir): Gesta, I, 207, 10.

Deficere (mourir): Gesta, I, 207, 2.4.14.21.27.33.38.47.82.86. 88.94 et 100.

Definitio (legis: propos, but d'une loi): Gesta, I, 4, 74.
Defungi (mourir): Gesta, I,

120, 13; 135, 90; 201, 66; 206, 38; 207, 24.31 et 60.

Deperire (mourir): Gesta, 1, 207, 49.

Deuolio (mea): Gesla, III, 216, 10.

Dicatio (mea, tua, etc.): Gesla, 1, 10, 41.85 et 127; 17, 11; 19, 3, 111, 220, 16.

Dignari: Gesta, I, 14, 16; 16, 8; 19, 9; 30, 17; 50, 2 et 4; 53, 8; 69, 9; 98, 9; 103, 6; 144, 7; 165, 14; 175, 7; 180, 4; II, 3, 4 et 14; 5, 4.12.12 et 14; 39, 6; 46, 2; 66, 9; 67, 13; 11I, 45, 7; 70, 7; 74, 3; 79, 8; 84, 9; 89, 16; 94, 7; 95, 2; 96, 4; 97, 9; 98, 22; 102, 10; 104, 4; 107, 3; 113, 9; 116, 10; 117, 8; 118, 2; 129, 15 et 19; 131, 3; 142, 8; 159, 9; 164, 3 et 11; 178, 3; 248, 4; 258, 22; 271, 5.

Dignatio (augusta): Gesta, I, 10. 8.

Dignatio (tua: titre): Gesta, I, 66, 3.

Dio(e)cesis: Gesta, I, 65, 4; 116, 13.16 et 19; 117, 3; 126, 12 et 16; 128, 70; 130, 6; 133, 91, 125.160 et 317; 142, 11; 163, 27 et 30; 165, 19; 176, 20; 188, 26; 201, 62.

Disceptatio: Gesta, I, 3, 13; 5, 12; 10, 8 et 15; 14, 25; 31, 5; 53, 9; 145, 20; II, 28, 13; III, 153, 9; 182, 5; 188, 22; 191, 4.

Discidium (schisme): Capil., III, 304.308.333; Gesta, I, 5, 8: III, 64, 4.

Discissio (schisme): Gesta, I, 16, 63 et 105.

Dissensio (schisme): Gesta, I, 3, 5; 4, 12; 18, 6; 55, 340; III, 29, 10; 72, 2; 222, 13.

Diuisio (schismatica) : Gesta, I, 18, 15; III, 82, 3.

Domi (lieux de culte?): Gesta, I, 135, 28. Ecclesia (lieu de culte): Gesta, I, 4, 41; 5, 49 et 53; 10, 50; 16, 68; 18, 18; 55, 26; 116, 18; 188, 7; 189, 6; 201, 47 et 70; II, 18, 2; Edict. cognit., 48 (p. 974); Gesta, III, 4, 12; 5, 13; 29, 40.

Eculeus (chevalet de torture) : Capit., III, 442

Euocatio trini edicti : Gesta, I, 4, 38; III, 29, 37. Excellentia (tua) : Gesta, III.

Excellentia (tua): Gesta, 111, 174, 26.

Exire (de corpore: mourir):
Gesta, I, 121, 18 et 73; 126,
40.138 et 160; 128, 51.66 et
83; 133, 102.171.215 et 312;
135, 113; 139, 20; 198, 108.

Fasciculus: Gesta, III, 220, 15.

Forma: Gesta, I, 4, 75; 5, 44;
9, 7; 17, 7 et 14; 24, 3;
25, 3; 26, 2 et 3; 30, 13;
31, 10; 51, 6; 56, 7; 98,
5; 146, 6; 218, 6; III, 21, 4;
77, 3; 84, 8; 94, 5; 100,
2; 126, 6; 140, 16; 164, 9.

Frumenta: Gesta, I, 189, 7.

Haeresis: Gesta, III, 177, 4. Haereticus: Gesta, I, 55, 337; 126, 50; 133, 331; 139, 6; III, 174, 8; 193, 13; 229, 3; 236, 11; 258, 240.

Incolomilas (tua): Gesta, I, 154, 4; III, 267, 12.

Instrumenta (actes, procesverbaux): Gesta, I, 77, 10; III, 43, 19.

Integrilas (tua): Gesta, I, 22, 2; 39, 2; 47, 11.

Intendere (ad: intervenir): Gesta, I, 133, 126.

Intendere (intenter): Gesta, III, 11, 3; 14, 9; 120, 5; 141, 9 et 24; 187, 15.

Intentio (fait d'intenter): Gesla, III, 12, 2; 15, 17; 99, 22; 106, 6; 114, 12; 200, 14 et 19.

Legalia/legalis (relatif[s] à la loi divine): Capit., III, 408; Gesta, I, 20, 10; 53, 3; 70, 9; III, 149, 10; 153, 9; 188, 10; 190, 12; 201, 4; 249, 6 et 7; 253, 2 et 3; 258, 257.

Legaliter (selon la loi divine): Gesta, III, 149, 3; 183, 21; 249, 18.

Lex (catholica): Gesta, I, 4, 15.26.44 et 52.

Lex (diuina, dominica): Gesta, I, 40, 4; 42, 4; 46, 2; 53, 8.11 et 13; 55, 93 et 165; 70, 10; II, 4, 3; III, 74, 12; 82, 3; 89, 18.22 et 28; 149, 6; 153, 10; 156, 5; 181, 2 et 4; 183, 5; 191, 4; 249, 12; 261, 9; 270, 13.

Lex (édit impérial : cf. aussi Sanctio) : Gesta, I, 4, 73; 19, 6; III, 52, 2.

Libellus: Capit., III, 545; Gesta, III, 177, 3; 220, 16.21 et 22; 249, 20.

Loca (édifices eccl.): Gesta, I, 5, 54; 133, 162; Edict. cognil., 75 (p. 978); Gesta, III, 174, 13.

Loci/loca (lieux-dits, en dehors des formules de souscription): Gesta, I, 5, 38.40 et 53; 16, 70; 18, 59; 64, 6; 65, 16; 88, 5; 126, 92; 133, 184 et 202; 134, 11; 143, 59; 187, 16 et 43; 201, 27 et

249.

71: 204, 9: 207, 88 et 90: Edict. cognit., 48 (p. 976).

INDEX

165. 2. Maiestas (uestra): Gesta, III. 216, 8: 220, 11 et 20. Martures: Capit., III, 419,421. 432.433.442.444.447.448 : Gesta, III, 258, 214,242 et

Magnificentia (lua): Gesta, I,

Marturialis (gloria): Gesta, II. 10. 4.

Mediocritas (mea): Gesta, I, 8, 5; 111, 140, 70; 156, 14.

Memoriae (martyrum): Gesta. I, 133, 163.

Mensuristae: Gesta, III, 30, 4. Moratoria (actions dilatoires): Gesta, III, 41, 11; 43, 12; 63, 2; 114, 17; 200, 41; 208, 2.

Moratoriae (actiones, praescriptiones, prosecutiones, tergiuersationes); Gesta, I, 68, 9; 168, 5; II, 29, 5; III, 20, 20; 82, 6.

Moratorii (sermones): Gesta. III. 261. 4.

Mori (obire, defungi): Gesta, I, 128, 32; 207, 35.50.51.53 et

Municipium: Gesta, I, 143, 51; 207, 198.

Nobilitas (tua): Gesta, I, 1, 33; 18, 6; 24, 3; 27, 4; 38, 2; 53, 7; 70, 13; 72, 4; 78, 7; 80, 2; 81, 2; 86, 4; 97, 4; 108, 4; 126, 15; 132, 3 et 6; 168, 8; 207, 30; 221, 5; II, 8, 3; 17, 3; 26, 3; 32, 2.9 et 12; 33, 8; 44, 3.7 et 10; 46, 2 et 6; 50, 2; 59, 5.8.12 et 15; 67, 4 et 15; 69, 2; 72, 4; III, 3, 8 et 9: 4, 20: 12, 3: 40, 2: 41, 15:53.3:62.24:68.2:76. 3: 89, 19; 112, 2; 128, 6; 142, 3 et 8; 148, 3; 152, 4; 165, 6; 176, 8; 189, 3; 193, 4 et 8: 236, 9: 251, 11: 258, 5: 261, 7; 264, 6; 279, 7.

Obire (diem): Gesta, III, 230,

Oppidum: Gesta, III, 258, 296. Oraculum (caeleste, imperiale: édit de l'empereur) : Gesta. I. 4. 18: 146. 6: III. 29, 16: 140, 17.

Ordo (ordinis uiri): Gesta, I, 5, 36.46 et 52.

Ornamenta (ecclesiae): Gesta, 1, 201, 69,

Paruitas (mea): Gesta, III, 3, 8: 216, 10: 220, 20,

Pater (titre de révérence à un primat ou à un aîné) : Gesta, I, 201, 118; III, 242, 8 et 34. Patria (la «petite patrie»): Gestd. I. 126, 64 et 123.

Pecunia (argent de l'Église): Gesta, I. 189, 7.

Plebs (en dehors des formules de souscription: communauté de fidèles) : Capit., III, 419; Gesta, I, 10, 49; 65, 3.7.8.11 et 15: 117, 2: 121, 45: 133, 160,324 et 382: 134, 4.9 et 10; 135, 28; 157, 5; 176, 13 et 18; 180, 9 et 15; 187, 89 et 94: 198, 77: 201, 41.62 et 133: 202, 21: 204, 5: 207, 163.

Populositas: Gesta, I, 85, 4. Populus/populi (le peuple fidèle): Capit., III, 410: Gesta, I, 4, 42; 10, 53; 16, 16.23.65 et 78; 47, 26; 129, 11: 133, 19: 163, 31: 182, 3: 189, 4; III, 29, 41; 222, 3; 258, 294,

Polestas (tua): Gesta, III. 89. 16: 129, 15: 140, 53 et 54: 149, 2; 249, 18.

Praedia: Edict. coanit., 78 (p. 978).

Praestantia (tua): Gesta, I. 16. 87; 20, 14; 65, 6; 108, 2; 175, 6; III, 39, 3; 43, 11; 56, 10; 79, 10; 85, 31; 95, 3; 99, 15: 114, 12 et 21: 149, 7: 193, 3: 200, 22: 253, 4: 279, 3.

Presbuterium: Gesta, I, 130, 6. Primas: Gesta, I. 10, 130: 55, 12; III, 247, 13.

Princeps (titre de révérence. dans l'Église donatiste): Gesta, I, 201, 118; III, 32, 2,

Proponere 1 (afficher); Gesta. II, 73, 5; 74, 8; Edict. coanit., 89 (p. 978).

Proponere 2 (exposer, introduire la cause): Gesta, I, 9, 3; 12, 7; 47, 14 et 17; III, 6, 6; 8, 2; 11, 3; 38, 7; 42, 7; 43, 17; 77, 10; 79, 7; 84, 9; 85, 13 et 26; 86, 9; 96, 4; 97, 10: 104, 2.7 et 8: 106, 2: 111, 4: 188, 23: 195, 6: 200. 7 et 29.

Propositio (exposé introductif): Gesta, III, 9, 2; 15, 11 et 12: 85, 27 et 32; 97, 12; 99, 20; 188, 24.

Prouocator (= petitor): Gesta, III, 114, 15.

Prudentia (tua): Gesta, III, 20, 2; 44, 4; 155, 14.

Rebaplizare: Gesta, I, 188, 5; 197, 59; 198, 122 et 123; 201, 84; 203, 2 et 8.

Recedere (mourir): Gesta, I. 126, 54; 135, 18,

Sabanum: Gesta, II, 53, 4. Sanctio (caelestis, imperialis, principalis : édit impérial) : Gesta, I. 3, 15: 5, 10: HI, 23. 4; 51, 3; 58, 4; 70, 6; 79, 4; 84, 2; 90, 4; 126, 4; 140, 69.

Sanctus/sanctissimus : Gesta. I. 29, 17; 55, 31.67.163 et 169: 65, 12; 69, 3; III, 32, 3; 75. 4; 101, 5; 258, 44.71.79.98, 249 et 287; 261, 9.

Schisma: Gesla, I. 16, 68 et. 100; 18, 115 et 117; 55. 138.277.288.319 et 331; Edict. coanit., 30 (p. 974) et. 85 (p. 978); Gesta, III, 177, 3:258, 137,

Secretarium: Gesta. I. 1. 2: II. 1, 2; III, 1, 2.

Senex (titre de révérence) : Gesta. I. 133.317.323 et 379.

Separatio: Gesta, I, 16, 63: 55. 201: III. 72, 2: 82, 2 et 6: 98. 9.

Serenitas (nostra, scil, imperatorum): Gesta, I, 4, 57; III. 29, 56.

Sigillum: Gesta, II, 53, 10 et 11; III, 220, 23.

Signum: Gesta, II, 53, 8 et 13: III, 220, 16.

Sinceritas (lua): Gesta, I, 14, 7.11.21 et 26.

Speciabilitas (tua): Gesta, I, 16, 5; 18, 158; 22, 5; 50, 2; 51, 8; 53, 7; II, 12, 12.

Sublimitas (tua): Gesta, I, 1, 22; 26, 3; 33, 7; 41, 2; 61, 10; 68, 7; 77, 16 et 19; 154, 5:172, 2:207, 65 et 97:210. 2; II, 1, 24; 35, 2; 39, 2 et 5; 44, 13; 46, 15 et 19; 48, 12; 56, 3; 59, 19; III, 1, 26; 20, 10; 46, 2 et 6; 85, 18; 108, 2; 110, 24; 116, 6; 119, 5; 141, 7; 155, 3; 161, 4; 174, 21; 193, 2; 260, 3; 267, 6.

Subreptio: Gesta, I, 4, 22 et 54; III, 29, 20 et 53.

Succumbere (persecutione, in p.): Gesla, I, 133, 343; 134, 11; 143, 34.

Superstitio: Capit., III, 504. 505.509; Gesta, I, 4, 21 et 33; 5, 15; Edict. cognit., 6 (p. 972); 55 (p. 976); Gesta, III, 29, 19 et 31; 45, 6 et 8; 86, 6; 174, 37.

Traditio: Capit., III, 117.164. 334.335.490.513; Gesta, III, 110, 2; 155, 12; 156, 4 et 12; 164, 11; 183, 13 et 19; 186, 8; 187, 7; 199, 3; 258, 281.

Traditores: Capit., III, 309. 511; Gesta, I, 148, 12; 180, 27; 187, 34; 188, 22; 198, 77; 201, 40.62 et 133; 202,

21; 204, 17; 206, 36.45 et 50; III, 30, 5; 116, 9 et 12; 117, 3; 258, 11 et 279.

Velum: Gesta, II, 1, 23. Ventilare: Gesta, I, 53, 10; II, 28, 16.30 et 32; 33, 8; III, 85, 16.19 et 29; 89, 3 et 15; 99. 4 et 17; 106, 4; 114, 4; 140, 39; 188, 4; 191, 3. Vigilare: Gesta, I, 188, 27. Vniformitas: Gesta, III, 249, 17 Vnilas: Gesta, I, 16, 49.69.70 et 86; 18, 16.126 et 164; 55, 202.280.333 et 372; 126, 7. 28.37.37.50.56.76.83.96.115. 155.157 et 162; 128, 7.9. 34,41.73 et 110; 133, 79.96. 101, 107, 124, 178, 225, 267. 311.316.341.358 et 363; 135, 22 et 106; 136, 5; 137, 2; 139, 12; 176, 14 et 18; 187, 32; 201, 75; 204, 5; Edict. cognit., 52 (p. 974); Gesla, III, 220, 9; 258, 108. Vrbs (en dehors de Rome ou de

Carthage) : Gesta, I, 201, 36.

IV. INDEX LOCORVM

Lorsque le renvoi est fait à l'Introduction générale (t. I) ou aux notes complémentaires (t. IV), référence est donnée des pages de ces deux volumes; si le renvoi est fait au texte des Gesta, référence est donnée des subdivisions du texte et de la linéation, exception faite des Capitula (ex.: Capit., III, 538; Gesta, I, 133, 52).

Abbir Maius (Proc.; Hr el Khandag, Tun.): Gesta, I, 133, 52; t. IV, p. 1295.

Abbir, Abbiritana plebs: Gesta, I, 215, 49; t. IV, p. 1296. Abiddensis plebs: cf. Auedda. Abitina(e) (Proc.; Chouhoud al Batin, Tun.): Gesta, I, 201, 99; 215, 45; t. IV, p. 1296.

99; 219, 49; t. 17, p. 1290. Aborensis plebs: Gesta, I, 133, 81; t. IV, p. 1297.

Abthugni (Proc.; Hr es Souar, Tun.): t. I, p. 132; 293; Gesta, I, 128, 21; t. IV, p. 1297.

Abziritana plebs; Gesta, I, 128, 67; t. IV, p. 1298.

Adrumetina plebs : cf. Hadrumetum.

Ad Saua (Maur. Sitif.; Hammam Guergour, Alg.): t. I, p. 165, n. 1; Gesta, I, 128, 97; 198, 26; t. IV, p. 1298.

Aduocatensis plebs: Gesta, I, 206, 9; t. IV, p. 1299.

(A)eliae (Byz.): Gesta, I, 126, 57; t. IV, p. 1300.

Aggeritana plebs: t. I, p. 178; 182; Gesta, I, 126, 116; 149, 13; 163, 16; t. IV, p. 1300.

Aggarsel Nepte (Byz.): t. I, p. 166, n. 1.

Ala Miliaria (Maur. Cés.; Benian, Alg.): t. I, p. 146, n. 0; 146, n. 1; 148, n. 1; 154, n. 1.

Albulae (Maur. Cés.; Aïn Temouchent, Alg.): t. I, p. 146, n. 1; 148, n. 1; 149, n. 0.

Altaua (Maur. Cés.; Ouled Mimoun, Alg.): t. I, p. 148, n. 1; 149, n. 0; 149, n. 1; 188.

Althiburos (Proc.; Medeina, Tun.): t. I, p. 174, n. 1; Gesta, I, 128, 61; 197, 51; t. IV, p. 1301.

Ammaedara (Byz. [?] Haïdra, Tun.): t. I, p. 183; Gesta, I, 126, 132; 207, 121; t. IV, p. 1302.

Amp(h)orensis plebs: Gesta, I, 121, 7; 198, 7; t. IV, p. 1303.

Amudarsa (Byz.): t. I, p. 130; Gesta, I, 126, 122; t. IV, p. 1303.

Ancusensis plebs : Gesta, I, 126, 145; 207, 180; t. IV, p. 1304.

Anguiensium plebs : Gesta, I, 126, 6; t. IV, p. 1304.

Gafsa, Tun.): Gesta, I, 126, 88; 206, 56; t. IV, p. 1342.

Capsensis plebs: t. I, p. 160; Gesta, I, 207, 189; t. IV, p. 1342.

Carcabianensis plebs : t. I, p. 184; Gesta, I, 201, 49; t. IV, p. 1343.

Carianae (casulae), Carianensis plebs: Gesta, I, 126, 114; t. IV, p. 1343.

Carpi, Carpitana plebs (Proc.; Mraïssa, Tun.): Gesta, I, 126, 66; 187, 30; t. IV, p. 1344.

Cartennae (Maur. Cés.; Ténès, Alg.): t. I, p. 150; 151.

Carthage:

- basilica Maiorum : t. I, p. 104:

basilica Restituta: t. I,
p. 37; 104; 339; 340;
Gesta, III, 4, 12;

basilica Theoprepia: t. I,
p. 37; 104; 338; 339;
340; 341; 353; Gesta, III,
5, 13;

— Colline de Junon : t. I, p. 51;

— Damous el Karita : t. I, p. 38;

— Thermes de Gargilius : t. I, p. 38; 50; 51; 52; 53; 107; 340; Gesta, I, 1, 2; 10, 28; II, 1, 2; III, 1, 2.

Casae (Num.): Capit., III, 538.
Casae Bastalenses: t. I,
p. 138, n. 3; Gesta, I, 188,
11; t. IV, p. 1344.

Casae Beguenses: t. I, p. 138, n. 2.

Casae Calanae : t. I, p. 125, n. 2; 138, n. 3; Gesta, I, 133, 333; t. IV, p. 1344. Casae Fauenses: Gesta, I, 204, 15; t. IV, p. 1345.

Casae Medianenses: t. I, p. 138, n. 3; Gesta, I, 135, 115; 198, 87; t. IV, p. 1346.

Casae Nigrae, siue Nigrensis: t. I, p. 138, n. 3; 159; 159, n. 3; 177; 196, n. 2; Gesta, I, 149, 5; 157, 2; t. IV, p. 1347.

Casae Siluanae : t. I, p. 138, n. 3; Gesta, I, 198, 41; t. IV, p. 1347.

Castellana plebs : cf. Castellum.

Castellum: t. I, p. 135; Gesta, I, 180, 23; t. IV, p. 1348.

Castellum Tingitanum (Maur. Cés.; Al Asnam, Alg.): t. I, p. 140, n. 3.

Castra Noua (Maur. Cés.; Mohammedia, ex-Perrégaux, Alg.): t. I, p. 148; 148, n. 1.

Cataquensis plebs: Gesta, I, 143, 16; 202, 11; t. IV, p. 1349.

Cebarsussensis plebs, Cebarsussi ... Gesta, I, 207, 191; t. IV, p. 1350.

Cedamussensis plebs : cf. Ceramussa.

Cedias, Cediensis plebs (Num.; Hr Ounkif, Alg.): t. I, p. 159; Gesta, I, 163, 23; t. IV, p. 1351.

Cefalensis plebs: cf. Cephalensis plebs.

Celerinensis plebs: t. I, p. 140, n. 0; 157, n. 3; Gesta, I, 180, 6: t. IV, p. 1351.

Cellae, Cellensis plebs: t. I, p. 165, n. 2; Gesta, I, 126, 60; 187, 109; t. IV, p. 1351.

Celtianis (castellum): t. I, p. 142, n. 1. Cemerinianu (a): Gesta, I, 201, 44; t. IV, p. 1353.

Cenculianensis plebs: Gesta, I, 128, 26, t. IV, p. 1353.

Cenensis plebs, Cenis (a): Gesla, I, 129, 6; 197, 12; t. IV, p. 1354.

Centenariensis plebs: t. I, p. 117, n. 1; 174, n. 2; Gesla, I, 133, 276; t. IV, p. 1355.

Centuriensis plebs: Gesta, I, 126, 84; t. IV, p. 1356.

Centurionensis plebs: t. I, p. 160; Gesta, I, 202, 15; t. IV, p. 1357.

Cephalensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 133, 98; t. IV, p. 1358.

Ceramussa: t. I, p. 124, n. 1; 161; 197, n. 6; 293, n. 2; Gesta, I, 65, 17; 133, 375 et 382; t. IV, p. 1360.

Chelif (oued): t. I, p. 147; 147, n. 3; 148, n. 0; 154.

Choba (Maur. Sitif.; Ziama, Alg.): t. I, p. 145, n. 2.

Chott el Hodna: t. I, p. 165. Chul: cf. Cullitana plebs.

Chullu: cf. Cullitana plebs. Cibaliana: Gesta, I, 207, 126; t. IV, p. 1361.

Cicsitana plebs : Gesta, I, 207, 182; t. IV, p. 1362.

Cilibia, Cilibiensis plebs (Proc.; Kelbia, Tun.): t. I, 166, n. 2; Gesla, I, 206, 28; t. IV, p. 1363.

Cillium (Byz.; Kasserine, Tun.): t. I, p. 127; Gesla, I, 128, 43; 133, 158; 187, 14; t. IV, p. 1363.

Cincaritana plebs : Gesta, I, 133, 298; 188, 28; t. IV. p. 1364. Cinyps: t. I, p. 175, n. 1; 185; 293, n. 3.

Cirta: t. I, p. 171; 171, n. 6; 183.

Cissi, Cissitana plebs: Gesta, I, 206, 63; t. IV, p. 1364.

Clupea, Clypiensis plebs: t. I, p. 292, n. 2; Gesta, I, 133, 22; 198, 24; t. IV, p. 1365.

Columnata (Maur. Cés.; Sidi Hasni, ex-Waldeck-Rousseau, Alg.): t. I, p. 146, n. 1.

Constantina: t. I, p. 124; 172, n. 2; Gesla, I, 138, 13; t. IV, p. 1365.

Constantiniensis ciuitas: Gesta, I, 65, 3.

Creperulensis plebs : t. I, p. 293, n. 2; Gesta, I, 133, 226; t. IV, p. 1366.

Cresimensis plebs: t. I, p. 140, n. 0; Gesta, I, 187, 68; t. IV, p. 1367.

Cubalia: t. I, p. 166, n. 1. Cubdensis plebs: *Gesta*, I, 133, 140; t. IV, p. 1367.

Cufrutensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 128, 120; t. IV, p. 1367.

Cuicul: f. I, p. 120, n. 1; 133, n. 1; 161; Gesta, I, 121, 16; t. IV, p. 1368.

Cullitana (plebs): Gesta, I, 126, 105; 201, 76; t. IV, p. 1368.

Culusitana plebs: t. I, p. 239, n. 1; Gesta, I, 138, 7; t. IV, p. 1369.

Curubis (Proc.; Korba, Tun.): t. I, p. 133; Gesta, I, 198, 81; t. IV, p. 1370.

Diana (Veteranorum), Dianensis plebs (Num.; Aïn Zana, Alg.): t. I, p. 134, 160, 183;

Gesla, I, 198, 22; t. IV, p. 1370.

Dices (?), Dicit(ana) plebs: Gesta, I, 187, 77; t. IV, p. 1371.

Dionisianensis plebs, Dionysiana: t. I, p. 137, n. 0; Gesta, I, 198, 45; t. IV, p. 1372.

Druensis plebs : t. I, p. 166, n. 1; Gesta, I, 197, 29; t. IV, p. 1372.

Drusiliana, Drusilianensis plebs: Gesta, I, 121, 68; 187, 97; t. IV, p. 1373.

Dusensis plebs: Gesta, I, 198, 69; t. IV, p. 1373.

Dusitana plebs: cf. Tigisis (2).

Edistianensis plebs: Gesta, I, 198, 20; t. IV, p. 1374.

Elephantaria (?): t. I, p. 130, n. 2.

Eliensis plebs: cf. (A)eliae. Eminentianensis plebs: t. I, p. 165, n. 2; Gesta, I, 208, 8;

t. IV, p. 1374.

Enerensis plebs : Gesla, I, 133, 264; t. IV, p. 1374.

Equizeto (Maur. Sitif.; El Hammadia, ex-Lecourbe, Alg.): t. I, p. 134; 165, n. 2; Gesla, I, 201, 55; t. IV, p. 1375.

Feradi Maius : cf. Pheradi Maius.

Feradi Minus : cf. Pheradi Minus.

Ficensis plebs, Ficum (ad): t. I, p. 165; 165, n. I; Gesta, I, 215, 22; t. IV, p. 1376.

Fiss(i)anensis plebs: Gesta, I, 202, 9; t. IV, p. 1376.

Flumenpiscensis plebs: Gesta, I, 206, 26; t. IV, p. 1377.

Formensis plebs: t. I, p. 160; 160, n. 1, Gesta, I, 209, 7; t. IV, p. 1377.

Furnitana plebs: t. I, p. 133; Gesta, I, 198, 85; t. IV, p. 1378.

Fussala: t. I, p. 123, n. 2; 124; 125, n. 1; 158, n. 0.

Gadiaufala: t. I, p. 155, n. 0. Gaguaritana plebs: Gesta, I, 128, 109; t. IV, p. 1378.

Garbensis plebs: t. I, p. 160; 160, n. 1; Gesta, I, 209, 7; t. IV, p. 1379.

Gatianensis plebs: t. I, p. 184; Gesta, I, 198, 90; t. IV, p. 1380.

Gazabianensis plebs : t. I, p. 184; Gesta, I, 201, 78; t. IV, p. 1380.

Gegitana plebs: t. I, p. 164, n. 3; Gesla, I, 128, 112; t. IV, p. 1381.

Gemellae, Gemellensis plebs (Num.; Hr Kasbat, Alg.): t. I, p. 133; 159; Gesta, I, 206, 43; t. IV, p. 1382.

Germaniensis plebs: Gesta, I, 120, 24; t. IV, p. 1383.

Gibbensis plebs (Num.; Ksar Kalaba, Alg.): t. I, p. 160; Gesta, I, 201, 101; t. IV, p. 1384.

Gightis, Gittensis plebs (Trip.; Bou Ghrara, Tun.): t. I, p. 175, n. 1; 185; 293; Gesta, I, 133, 355; t. IV, p. 1384.

Gilbensis ecclesia : t. I, p. 155, n. 0.

Girba (Trip.; Djerba, Tun.): t. I, p. 174; 175; 176, n. 3; 185; Gesta, I, 126, 111; 199, 3; t. IV, p. 1385. Gisipensis Maior plebs : Gesta, I, 133, 371; t. IV, p. 1386.

Gittensis plebs : cf. Gightis. Giufi, Giufitana plebs (Proc.:

Bir Mcherga, Tun.): Gesta, I, 126, 55; t. IV, p. 1387.

Gratianensis plebs : t. I, p. 184.

Giutsitana Salaria plebs : Gesla, I, 135, 98; t. IV, p. 1387.

Gratianopolis, Gratianopolitana plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 24; t. IV, p. 1388.

Guirensis plebs: Gesta, I, 121, 19; t. IV, p. 1388.

Gummitana plebs : Gesla, I, 215, 30; t. IV, p. 1389.

Gunugu (Maur. Cés.; Gouraya, Alg.): t. I, p. 150.

Guzabetensis plebs: t. I, p. 159; 159, n. 3; Gesta, I, 198, 115; t. IV, p. 1390.

Gypsaria, Gypsariensis plebs: t. I, p. 146, n. 0; Gesta, I, 128, 106; t. IV, p. 1390.

Hadrumetum (Byz.; Sousse, Tun.): Gesta, I, 126, 45; 206, 15; t. IV, p. 1392.

Hermianensis plebs: t. I, p. 178; Gesta, I, 133, 216; 187, 20; t. IV, p. 1392.

Hiltensis plebs: t. I, p. 179, n. 3; Gesta, I, 133, 364; 202, 22; t. IV, p. 1393.

Hippo Diarrhytus (Proc., Bizerte, Tun.): t. I, p. 21, n. 3; 22, n. 2; 189; 283; 287; 293; Gesta, I, 139, 22; 180, 10; t. IV, p. 1393.

Hippo Regius (Num.; Annaba, ex-Bône, Alg.): t. I, p. 155, n. 0; 179, n. 2; Gesta, I, 138, 1; 201, 127; t. IV, p. 1393.

Hipponensium Zaritorum plebs: cf. Hippo Diarrhytus.

Hirenensis plebs: Gesta, I, 215, 28; t. IV, p. 1394.

Hirpinianensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 133, 210; t. IV, p. 1394.

Horrea : cf. Oriensis plebs. Horrea Aniciensia : t. I.

p. 138, n. 1; 165, n. 2; 297, n. 3; Gesta, I, 198, 99; t. IV, p. 1395.

Horrea Caelia : t. I, p. 138, n. 1; 165; Gesta, I, 201, 57; t. IV, p. 1395.

Hospitensis plebs, Hospitia: t. I, p. 127; Gesta, I, 133, 181; 198, 92; t. IV, p. 1396.

Icosium (Maur. Cés.; Alger, Alg.): t. I, p. 134; 151; 187; Gesta, I, 197, 33; t. IV, p. 1396.

Idassensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; 159; 159, n. 3; 192, n. 5; 193, n. 1; Gesta, I, 182, 8; t. IV, p. 1396.

Idicra: Gesta, I, 128, 100; 187, 8; 209, 6; t. IV, p. 1397.

Igilgili (Maur. Sitif.; Djidjelli, Alg.): t. I, p. 133; 164; Gesta, I, 121, 56; t. IV, p. 1397.

Iomnium (Maur. Cés.; Tigzirt, Alg.): t. I, p. 134; 151; Gesla, I, 207, 147; t. IV, p. 1398.

Ipponiensium Diarritorum plebs: cf. Hippo Diarrhytus.

Ipponiensium Regiorum plebs: cf. Hippo Regius.

Iubaltianensis plebs: t. I, p. 136; 136, n. 3; 171; Gesla, I, 128, 23; t. IV, p. 1398. Iucundianensis plebs: t. I, p. 135; 136; 178; Gesta, I, 180, 30; t. IV, p. 1399. Iunci, Iuncensis plebs: t. I, p. 133; Gesta, I, 187, 82; t. IV, p. 1399.

Izirianensis plebs: Gesta, I, 133, 282; t. IV, p. 1400.

Labdensis plebs: t. I, p. 166, n. 2; Gesta, I, 198, 43; t. IV, p. 1401.

Lacus Dulcis: Gesta, I, 187, 45; t. IV, p. 1401.

Lamasba: Gesta, I, 128, 94; 187, 4; t. IV, p. 1401.

Lambaesis: t. I, p. 183.

Lambdia (Maur. Cés.; Médéa, Alg.): t. I, p. 134; 226, n. 1; 293; Gesta, I, 201, 8 et 24; t. IV, p. 1402.

Lambiensis: cf. Lambdia. Lambiridi: t. I, p. 120, n. 1; 159; Gesta, I, 206, 34; t. IV, p. 1402.

Lamiggiga (1): t. I, p. 133; 159; 193, n. 1; Gesla, I, 187, 103; t. IV, p. 1402.

Lamiggiga (2): Gesta, I, 133, 10; 198, 55; t. IV, p. 1402. Lamp(h)ua: Gesta, I, 133, 319; t. IV, p. 1403.

Lampuensis plebs : cf. Lamphua.

Lamsorti (Num.; Hr Mafouna, Alg.): t. I, p. 133; 159; Gesta, I, 149, 15; 163, 19; t. IV, p. 1404.

Lamzellensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; 159; 159, n. 3; 162, n. 1; 193, n. 1; Gesta, I, 206, 48 et 52; t. IV, p. 1404. Lares: Gesta, I, 131; 197, 20; t. IV, p. 1405. Laritana plebs: Gesta, I, 207, 194; t. IV, p. 1405.

Leges (1): t. I, p. 126, n. 0; Gesta, I, 121, 36; t. IV, p. 1406.

Leges (2): Gesta, I, 187, 79; t. IV, p. 1406.

Lemellef: t. I, p. 145, n. 2. Lemfoctense oppidum: t. I, p. 145, n. 2.

Lepti Minus (Byz.; Lemta, Tun.): t. I, p. 178; Gesta, I, 121, 65; 187, 39; t. IV, p. 1407.

Leptis Magna (Trip.; Lebda,
Libye): t. I, p. 132; 176,
n. 3; 185; Gesta, I, 207, 170;
t. IV, p. 1408.

Lesbi, Lesbitana plebs (Maur. Sitif.; Aïn Dokoar, Alg.): t. I, p. 134; 165, n. 2; Gesta, I, 198, 95; t. IV, p. 1408.

Liberaliensis plebs: t. I, p. 35, n. 3; 198; Gesla, I, 133, 328; t. IV, p. 1409.

Libertinensis plebs: t. I, p. 82, n.,0; 126, n. 1; Gesta, I, 116, 12; 201, 74; t. IV, p. 1409. Limisa: t. I, p. 166, n. 1. Luci Magnensis plebs: Gesta, I, 198, 104; t. IV, p. 1410.

Macomades (Num.; Hr el Mergueb, Alg.): t. I, p. 164; 170, n. 2; 189; 192; 275; 293; Gesta, I, 116, 5; t. IV, p. 1410.

Macomades Minores: t. I, p. 165-166.

Macomadia Rusticiana, Macomazensis plebs: t. I, p. 160, n. 0; 246, n. 1; Gesta, I, 197, 22, 25 et 26; t. IV, p. 1411.

Macrensis plebs, Macri: t. I,

p. 165, n. 2; Gesta, I, 206, 22; t. IV, p. 1411.

Macrianensium Maiorum plebs: t. I, p. 170; 178; 184; Gesta, I, 126, 8; 176, 7; t. IV, p. 1412.

Macrianensis plebs (2): Gesla I, 133, 193; t. IV, p. 1412.

Macrianensis plebs (3): Gesta, I, 215, 24; t. IV, p. 1412.

Mactaritana plebs: t. I, p. 133; 166, n. 1; Gesla, I, 202, 17; t. IV, p. 1413.

Mada(r)suma: t. I, p. 179, n. 1; Gesta, I, 187, 53; t. IV, p. 1413.

Madaurensis plebs, Madauros: t. I, p. 172, n. 0; 190; Gesta, I, 126, 30; t. IV, p. 1414.

Magarmelensis plebs: Aquae Magarmelitanae.

Magomaziensis plebs : cf. Macomades.

Maiores (ad): t. I, p. 161, n. 2.
Mal(l)iana (Maur. Cés.; Khemis Miliana, ex-Affreville, Alg.):
t. I, p. 175, n. 2; 185; 187; Gesta, I, 135, 64; 207, 178;
t. IV, p. 1414.

Mam(m)illensis plebs : t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 71; 207, 168; t. IV, p. 1415.

Mappaliensis (fundus): t. I, p. 12.

Marazanensis plebs: t. I, p. 35, n. 3; 137, n. 0; Gesla, I, 133, 197 et 201; t. IV, p. 1415.

Marazanensium Regiorum plebs: Gesta, I, 201, 124; t. IV. p. 1415.

Marcellianensis plebs (cf. aussi Vazi Sarra): t. I, p. 137, n. 0; Gesta, I, 133, 62; t. IV, p. 1416.

Masclianae (Byz.; Hadjeb el

Aïoun, Tun.): t. I, p. 121, n. 1; 133; 166, n. 1; Gesta, I, 207, 151; t. IV, p. 1417.

Mascula (Num.; Khenchela, Alg.): t. I. p. 193, p. 3; Ges-

Mascula (Num.; Knenchela, Alg.): t. I, p. 193, n. 3; Gesta, I, 128, 37; 201, 80; t. IV, p. 1417.

Mataritana plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 133, 308; t. IV, p. 1417.

Matharensis plebs : Gesta, I, 120, 27; t. IV, p. 1418.

Mauretania Caesariensis, Gesta, I, 1, 32; 188, 24.

Mauretania Sitifensis: Gesta, I, 1, 32.

Mauri: Gesta, I, 72, 5.

Maxula (Proc.; Rades, Tun.): t. I, p. 169; 172, n. 0; Gesta, I, 112, 2; 188, 16; t. IV, p. 1418.

Mazacensis plebs : Gesta, I, 215, 12 et 15; t. IV, p. 1419.

Medianas Zabuniorum: t. I, p. 35, n. 3; 120, n. 1; 141, n. 1; 165, n. 2; 193; 195, n. 3; 297, n. 3; Gesta, I, 203, 12: 204, 4; t. IV, p. 1420.

Meg(a)lapolis, Meg(a)lapolitana plebs: t. I, p. 293; Gesta, I, 133, 292; t. IV, p. 1420.

Melzi, Melzitana plebs: t. I, p. 130, n. 2; Gesta, I, 121, 22; t. IV, p. 1421.

Memblone: t. I, p. 18; 22, n. 2; 120, n. 1; 174, n. 1; 293; 344, n. 1; Gesta, I, 133, 338; t. IV, p. 1422.

Membressa (Proc.; Medjez el Bab, Tun.): t. I, p. 180, n. 1; Gesta, I, 133, 242; 198, 73; t. IV, p. 1423.

Membrone: cf. Memblone. Menefessitana plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 135, 109; t. IV, p. 1423. Merferebitana plebs: Gesta, I, 187, 26; t. IV, p. 1424.

Mesarfelta (Num.; El Outaya, Alg.): t. I, p. 120, n. 1; 121, n. 1; 133; 155, n. 0; 159; 192; 193, n. 4; Gesta, I, 198, 47; t. IV, p. 1424.

Metensis plebs: Gesta, I, 126, 78; 187, 56; t. IV, p. 1424. Midicca: t. I, p. 140, n. 166; Gesta, I, 187, 62 et 66; t. IV,

p. 1425.

Mididi (Byz.; Hr Medded, Tun.): t. I, p. 127; 132; Gesta, I, 142, 6; t. IV, p. 1425.

Mid(i)lensis plebs: Gesta, I, 193, 8; t. IV, p. 1426.

Migirpa: t. I, p. 171; 171, n. 2; Gesla, I, 126, 164; 198, 53; t. IV, p. 1426.

Mileu (Num.; Mila, Alg.): t. I, p. 124; 161; 164; 172, n. 0; 195; 205; 223; Gesta, I, 65, 13 et 17; 133, 383; t. IV, p. 1427.

Milidiensis plebs : Gesta, I, 207, 131 : t. IV, p. 1427.

Mina (Maur. Cés.; Relizane, Alg.): t. I, p. 146, n. 1; 147, n. 2; 148, n. 1.

Montensis plebs: Gesta, I, 121, 78; t. IV, p. 1428.

Moptensis plebs, Mopt(h)i: t. I, p. 135; 145, n. 2; 195, n. 0; Gesta, I, 143, 51; 180, 28; t. IV, p. 1428.

Mozotensis plebs: t. I, p. 145, n. 2.

Mullitana plebs : Gesta, I, 133, 32; 198, 39; t. IV, p. 1430. Munatiana (?) : t. I, p. 130,

n. 2.

Musti (Proc.; Hr Mest, Tun.):

t. I, p. 128; 179, n. 3; Gesta, I, 121, 81; t. IV, p. 1431.

Mustitana plebs : Gesta, I, 133, 187; 206, 58; t. IV, p. 1431. Mutia : t. I, p. 130, n. 2.

Mutugenna, Mutugen(n)ensis plebs: t. I, p. 125; 125, n. 1; 136, n. 0; Gesla, I, 133, 149; 207, 166; t. IV, p. 1431.

Muzuc, Muzucensis plebs: Gesta, 1, 133, 144; 206, 24; t. IV, p. 1432.

Muzuensis plebs : Gesta, I, 128, 10; t. IV, p. 1433.

Nara, Narensis plebs: t. I, 166, n. 1; Gesta, I, 206, 30; t. IV, p. 1433.

Naraggara (Proc.; Hr Sidi Youssef, Tun.): t. I, p. 157; 158, n. 0; Gesta, I, 207, 153; t. IV, p. 1434.

Nasait(ensis) plebs: t. I, p. 139; Gesta, I, 187, 16; t. IV, p. 1434.

Nationensis plebs: Gesta, I, 208, 5; t. IV, p. 1435.

Neapolis (Proc.; Nabeul, Tun.): Gesta, I, 126, 69; 206, 20; t. IV, p. 1435.

Nebbitana plebs : cf. Neptitana plebs.

Neptitana plebs (Byz.; Nefta, Tun.): t. I, p. 133; Gesta, I, 197, 46; t. IV, p. 1435.

Niciuensis plebs, Niciues: t. I, p. 134; 160; Gesta, I, 201, 51; t. IV, p. 1436.

Nigizubitana plebs : Gesta, I, 202, 5; t. IV, p. 1436.

Nigrensium Maiorum plebs: t. I, p. 161; Gesta, I, 133, 93; t. IV, p. 1436. Noua Petra: t. I, p. 159; Gesla, I, 187, 73; t. IV, p. 1437. Noua Sinna, Nouasinnensis plebs: t. I, p. 287; Gesta, I, 121, 13; 187, 6; 208, 9; t. IV, p. 1438.

Nouar...: t. I, p. 145, n. 2. Nouensis plebs: Gesta, I, 215, 51; t. IV, p. 1438.

Numerus Syrorum: t. I, p. 146, n. 1.

Numidia, Numidiensis plebs: t. I, p. 128; 140, n. 1; 246, n. 1; Gesta, I, 188, 20 et 24; t. IV, p. 1439.

Numidia (prouincia): Gesta, I, 1, 31; 165, 12.

Numidie consulaire: t. I, p. 108; 155; 157, n. 2; 159; 163; 164; Gesta, I, 18, 135. Numidie proconsulaire: t. I,

Numidie proconsulaire: t. p. 157; 157, n. 2; 164.

Numluli (Proc.; Hr el Maatria, Tun.): t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 126, 135; t. IV, p. 1439.

Nurconensis plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 103; t. IV, p. 1440.

Obba, Obbensis plebs (Proc.; Ebba, Tun.): t. I, p. 166, n. 2; Gesta, I, 193, 5; t. IV, p. 1441.

Oea: t. I, p. 133; 176, n. 3; 185; Gesta, I, 132, 21; 201, 42; t. IV, p. 1441.

Oliua, Oliuensis plebs: t. I, p. 165; 165, n. 1; Gesta, I, 215, 26; t. IV, p. 1442.

Oriensis plebs: Gesta, I, 197, 37; t. IV, p. 1442.

Oued el Hammam (ex-Dublineau): t. I, p. 148.

Oued Rhezel: t. I, p. 156, n. 2.

Pauzerensis plebs: Gesta, I, 187, 99; t. IV, p. 1443.

Perdices, Perdicensis plebs: t. I, p. 141, n. 1; Gesta, I, 121, 59; 187, 37; t. IV, p. 1443.

Pertusa (?): t. I, p. 130, n. 2. Pheradi Maius (Proc.; Hr Fradis, Tun.): t. I, p. 132; Gesta, I, 126, 27; t. IV, p. 1444. Pheradi Minus: Gesta, I, 133.

287; t. IV, p. 1444. Pisitana plebs (Phisi [?]); t. I, p. 174, n. 1; Gesta, I, 133,

109; t. IV, p. 1445. Pomaria (Maur. Cés.; Tlemcen, Alg.): t. I, p. 149, n. 0; 188.

Alg.): t. I, p. 149, n. 0; 188. Praesidiensis plebs: Gesta, I, 207, 174; t. IV, p. 1447.

Proconsularis prouinia: Gesta, I, 1, 31; 18, 134; 72, 7.

Pudentianensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; 159; 159, n. 3; 184; 192, n. 5; 193, n. 4; Gesta, I, 201, 60; t. IV, p. 1447.

Puppitana plebs, Pupput: Gesta, I, 126, 72; 187, 71; t. IV, p. 1448.

Putiensis plebs : Gesta, I, 204, 18; t. IV, p. 1449.

Putiziensis plebs: Gesta, I, 149, 12; 163, 13; t. IV, p. 1450.

Quidiensis plebs: cf. Quiza. Quiza: t. I, p. 120, n. 1; 147, n. 2; 187; 293, n. 3; Gesta, I, 143, 28; t. IV, p. 1450.

Rabauta (?): t. I, p. 130, n. 2. Regiae (Maur. Cés.; Arbal, Alg.): t. I, p. 148, n. 1; 149, n. 0.

Ressianensis plebs : t. I,

p. 126, n. 0; 184; Gesla, I, 126, 36; t. IV, p. 1451.

Riou (oued): t. I, p. 147; 148, n. 0.

Rotaria, Rotariensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; 159; Gesta, I, 187, 113; t. IV, p. 1451.

Rufinianensis plebs: t. I, p. 137, n. 0: Gesta, I, 128, 40; t. IV, p. 1452.

Rusguniae (Maur. Cés.; Bordj el Bahri, ex-Cap Matifou,

Alg.): t. I, p. 150.

Rusic(c)ade (Num.; Skikda, ex-Philippeville, Alg.): t. I, p. 293, n. 3; Gesta, I, 198, 18; 215, 42; t. IV, p. 1452.

Ruspe (Byz.; Rosfa, Tun.): t. I, p. 133; Gesta, I, 121, 4; t. IV, p. 1453.

Rusticianensis plebs: t. I, p. 137, n. 0; 160, n. 0; Gesta, I, 198, 119; t. IV, p. 1453.

Rusubbicari (Maur. Cés.; Mers el Hadjedj, Alg.): t. I, p. 134; 151; Gesta, I, 197, 48; t. IV, p. 1454.

Rusuccuru: t. I, p. 175, n. 2; 176, n. 3; Gesta, I, 135, 41; 176, 4; t. IV, p. 1454.

Rusucensis plebs : Gesta, I, 133, 104; t. IV, p. 1454.

Sabratha (Trip.; Hr Sabrat, Libye): t. I, p. 120, n. 1; 130; 131, n. 0; 175, n. 1; 185; Gesta, I, 133, 304; t. IV, p. 1455.

Saia (Maior), Saiensis plebs: *Gesta*, I, 128, 8; t. IV, p. 1455.

Saldae (Maur. Cés.; Bejaia, ex-Bougie, Alg.): t. I, p. 145, n. 2: 164, n. 3. Satafensis plebs, Satafi (Maur. Sitif.; Aïn Kebira, ex-Périgot-ville, Alg.): Gesta, I, 128, 88; 187, 12; t. IV, p. 1455.

Scillitana plebs : Gesta, I, 143, 22; 206, 11; t. IV, p. 1456.

Segermes (Byz.; Hr El Harat, Tun.): Gesta, I, 126, 21; 198, 97; t. IV, p. 1457.

Selemsela: t. I, p. 169, n. 3. Selempsila (?): t. I, p. 159; 159, n. 3.

Selendetensis plebs: Gesla, I, 207, 119; t. IV, p. 1458.

Seleucianensis plebs: Gesta, I, 121, 47; 206, 5; t. IV, p. 1458.

Senemsala, Senemsalensis plebs: Gesta, I, 201, 108; t. IV, p. 1458.

Serrensis plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 19; t. IV, p. 1459.

Sertei (Maur. Sitif.; Kherbet
Guidra, Alg.): t. I, p. 135;
Gesta, I, 180, 21; 215, 43;
t. IV, p. 1460.

Sicca (Veneria) (Proc.; Le Kef, Tun.): t. I, p. 122, n. 1; Gesta, I, 139, 9 et 13; 198, 57; III, 4, 6; t. IV, p. 1460.

Siccenni: t. I, p. 127, n. 1; 197, n. 6; Gesta, I, 133, 126; t. IV, p. 1460.

Siccesitana plebs: Gesta, I, 197, 10; t. IV, p. 1461.

Sicilibba (Proc.; Bordj Alaouine, Tun.): t. I, p. 133; Gesta, I, 198, 14; t. IV, p. 1461. Siga: t. I, p. 185.

Sigus (Num.; Sigus, Alg.): t. I, p. 133; 159; Gesta, I, 197, 41; 209, 14; t. IV, p. 1462. Silemsilensis plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 201, 131; t. IV, p. 1462.

Sillitana plebs: Gesta, I, 128, 18; 197, 16; t. IV, p. 1462. Simidiccensis plebs: Gesta, I, 135, 122; t. IV, p. 1463.

Simingitana plebs : Gesta, I, 133, 248; t. IV, p. 1463.

Simitthu (Proc.; Chemtou, Tun.): t. I, p. 120, n. I; 157; 158, n. 0; Gesla, I, 126, 38; t. IV, p. 1464.

Siniti, Sinitensis plebs: t. I, p. 9; 10, n. 1; 20, n. 3; 142, n. 1; 157; 158, n. 0; 194, n. 3; Gesta, I, 202, 7; t. IV, p. 1464.

Sinnar, Sinnaritana plebs: t. I, p. 127, n. 1; 197, n. 1; Gesta, I, 133, 121 et 127; t. IV, p. 1465.

Sinnipsensis plebs: Gesta, I, 133, 360; t. IV, p. 1465.

Sitensis plebs: Gesta, I, 198, 16; t. IV, p. 1466.

Sitifis (Maur. Sitif.; Sétif, Alg.): t. I, p. 172, n. 0; 194; Gesta, I, 143, 4; 188, 18; 201, 84; t. IV, p. 1466. Sitipensis plebs: Gesta, I, 215,

53; t. IV, p. 1466.

Stabata (?): t. I, p. 130, n. 2. Suauensis plebs: Gesta, I, 133, 175; t. IV, p. 1467.

Sucardensis plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 36; 210, 6; t. IV, p. 1467.

Sufasar: t. Î, p. 120, n. 1; 151, n. 3; 175; 175, n. 2; Gesta, I, 135, 14; 188, 25; t. IV, p. 1468.

Sufes (Byz.; Sbiba, Tun.): t. I, p. 127; Gesta, I, 142, 10; 187, 24; 215, 16; t. IV, p. 1468. Sufetula (Byz.; Sbeitla, Tun.): Gesta, I, 126, 97; 207, 176; t. IV, p. 1469.

Sullecthum (Byz.; Ras Salakta, Tun.): t. I, p. 130.

Sullitana plebs : Gesta, I, 201, 113; t. IV, p. 1469,

Sululos (Proc.; Bir el Ench, Tun.): t. I, p. 132; Gesla, I, 135, 52; t. IV, p. 1469.

Summensis plebs: t. I, p. 169; 192; 194, n. 2; Gesta, I, 99, 6; 114, 4; 198, 118; 201, 11; t. IV, p. 1470.

Tabaicariensis (Tabadcariensis) plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 76; 197, 39; t. IV, p. 1470.

Tab(b)orensis plebs : cf. Thabbora.

Tabracensis plebs : cf. Thabraca.

Tabud(es)ensis plebs: cf. Thabudeos.

Tacape (Trip.; Gabès, Tun.): t. I, p. 175; 175, n. 1; 176, n. 3; 185; Gesta, I, 133, 349; t. IV, p. 1471.

Tacaratensis plebs : cf. Thacarata.

Tagamutensis plebs: cf. Thagamutensis plebs.

Tagaraiensis plebs: Gesta, I, 201, 53; t. IV, p. 1472.

Tagaratensis plebs: Gesta, I, 128, 117; 207, 141; t. IV, p. 1472.

Tagastensis plebs: cf. Thagastis.

Tagastis (nominatif: Gesla, I, 136, 5): cf. Thagastis.

Tagorensis plebs (1): t. I, p. 292; Gesta, I, 133, 222; t. IV, p. 1473.

Tagorensis plebs (2): cf. Thagura.

Talensis plebs : cf. Thala.

Tamagristensis plebs : Gesla, I, 128, 85; 197, 53; t. IV, p. 1473.

Tamallensis plebs : cf. Thamall(ul)a.

Tamascaniensis plebs : cf. Thamascani.

Tambaiensis plebs : cf. Thambeae.

Tamicensis plebs: t. I, p. 178; Gesta, I, 163, 22; t. IV, p. 1474.

Tamogadensis plebs: cf. Thamugadi.

Tanudaiensis plebs: Gesla, I, 197, 14; t. IV, p. 1474.

Tap(a)rura, Taprurensis plebs: t. I, p. 133; 174, n. 2; 293; Gesta, I, 135, 93; 187, 66; t. IV, p. 1475.

Tasbaltensis plebs; t. I, p. 120, n. 1; 130; 131, n. 0; Gesta, I, 128, 29; t. IV, p. 1476.

Tebestina plebs: cf. Theueste. Tegulatensis plebs: Gesla, I, 198, 33; t. IV, p. 1476.

Telensis plebs; Gesta, I, 207, 159; t. IV, p. 1477.

Teleptensis plebs: cf. Thelepte.

Temonianensis plebs: t. I, p. 184; Gesta, I, 126, 91; t. IV, p. 1478.

Tenitana plebs: cf. Thaenae. Ternamusensis plebs: cf. Thanaramusa.

Teuestina plebs: cf. Theueste. Thabbora (Proc.; Bordj Tambra, Tun.); t. I, p. 201; Gesta, I, 115, 5; 126, 53; 201, 115; t. IV, p. 1478. Thabraca (Proc.; Tabarka, Tunis.): t. I, p. 106; 179, n. 2; Gesta, I, 126, 33; 187, 101; t. IV, p. 1479.

Thabudeos (Num.; Thouda, Alg.): Gesta, I, 133, 259; 201, 122; t. IV, p. 1479.

Thacarata, Thacaratensis plebs: Gesta, I, 121, 42; 198, 5; t. IV, p. 1479.

Thaenae (Byz.; Hr Thyna, Tun.): t. I, p. 170; Gesta, I, 120, 15; 201, 36; t. IV, p. 1480.

T(h)agamutensis plebs: Gesta, I, 126, 130; t. IV, p. 1480.

T(h)agastis (Num.; Souk Ahras, Alg.): t. I, p. 133; 157; Gesta, I, 136, 1; t. IV, p. 1481.

Thagura (Num.; Taoura, Alg.): t. I, p. 22, n. 2; 133; 157; 158; 158, n. 1; 292; Gesta, I, 143, 44; t. IV, p. 1481.

Thala (Byz.; Thala, Tun.): t. I, p. 166, n. 1; Gesta, I, 198, 113; t. IV, p. 1481.

T(h)amall(ul)a (Maur. Sitif.; Ras el Oued, ex-Tocqueville, Alg.): Gesta, I, 128, 114; 207, 139; t. IV, p. 1482.

Thamascani (Maur. Sitif.; Kherbet Zembia, Alg.): t. I, p. 134; 165, n. 2; Gesta, I, 198, 12; t. IV, p. 1483.

Thambeae: Gesla, I, 128, 46; 198, 102; t. IV, p. 1483.

Thamugadi (Num.; Timgad, Alg.): t. I, p. 199; 292; Gesta, I, 128, 91; t. IV, p. 1484.

Thanaramusa (Castra) (Maur. Cés.; Berrouaghia, Alg.): Gesta, I, 180, 13; t. IV, p. 1484.

Thasbalte: cf. Tasbaltensis plebs.

Thelensis: cf. Zella, Zellensis plebs.

Thelepte (Byz.; Medinet el Kdima, Tun.): t. I, p. 128; 170; Gesta, I, 121, 25; 198, 65; 207, 143; t. IV, p. 1484.

Theodalensis plebs: cf. Theudalis.

Theudalis: t. I, p. 132; 292; Gesta, I, 126, 161; t. IV, p. 1485.

Theueste (Num.; Tébessa, Alg.): t. I, p. 135; 179, n. 1; Gesta, I, 121, 39; 180, 13; t. IV, p. 1486.

Thiaua: t. I, p. 124; 125, n. 1. Thibari (Proc.; Hr Thibar, Tun.): t. I, p. 127; Gesta, I, 133, 236; 187, 51; t. IV, p. 1486.

Thibilis (Num.; Announa, Alg.): t. I, p. 133; 159; 192; Gesla, I, 197, 55; t. IV, p. 1487.

Thibiuca (Proc.; Hr Zouitina, Tun.): Gesta, I, 126, 156; t. IV, p. 1487.

Thiges: cf. Ticensis plebs.

Thigillaua (Maur. Sitif.; Djillauua, Alg.): Gesta, I, 133, 270; 215, 38; t. IV, p. 1488,

Thigimma (Proc.; Hammam Zouakra, Tun.): t. I, p. 174, n. 1; Gesta, I, 133, 115; 197, 6; t. IV, p. 1488.

Thinisa; t. I, p. 121, n. 0; Gesta, I, 126, 158; t. IV, p. 1489.

Thubba (Proc.; Hr Chouiggi, Tun.): t. I, p. 175, n. 2;

Gesta, I, 133, 48; t. IV, p. 1490.

Thubunae : cf. Tubunae.

Thuburbo Maius (Proc.; Hr Kasbat, Tun.): t. I, p. 180, n. I; 183; Gesta, I, 135, 139, 201, 90; t. IV, p. 1490.

Thuburbo Minus (Proc.; Tebourba, Tun.): t. I, p. 174, n. 2; Gesta, I, 133, 42; 203, 10; t. IV, p. 1490.

Thuburnica (Proc.; Sidi Ali bel Kassem, Tun.): Gesta, I, 215, 47; t. IV, p. 1491.

Thubursicu Bure (Proc.; Teboursouk, Tun.): t. I, p. 17, n. 3; Gesta, I, 121, 50; 206, 61; t. IV, p. 1491.

Thubursicu Numidarum (Num.; Khamissa, Alg.): t. I, p. 11; 158, n. 0; Gesta, I, 143, 10; 201, 33; t. IV, p. 1492.

Thugga (Proc.; Dougga, Tun.): t. I, p. 133; 166, n. 2; Gesta, I, 187, 107; t. IV, p. 1492.

Thugga Terebentina (Byz.), t. I, p. 166, n. 2.

Thunigaba (Proc.; Ain el Aabed, Tun.): t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 129, 13; t. IV, p. 1492.

Thunusuda (Proc.; Sidi Meskine, Tun.); Gesta, I, 120, 8; 201, 103; t. IV, p. 1493.

Thysdrus (Byz.; El Jem, Tun.); t. I, p. 292, n. 2; Gesta, I, 121, 62; 206, 32; t. IV, p. 1493.

Tiaret (Alg.): t. I, p. 154, n. 1. Tibaritana plebs: cf. Thibari. Tibilitana plebs: cf. Thibilis. Tibiucensis plebs: cf. Thibiuca.

Tibuzabetensis plebs: t. I, p. 139; 165, n. 2; Gesta, I, 187, 43; t. IV, p. 1494.

Ticensis plebs: Gesta, I, 121, 75; t. IV, p. 1494.

Tiddis; t. I, p. 142, n. 1.

Tigaua (Maur. Cés.; El Kherba, Alg.); t. I, p. 150; 151, n. 3; 187.

Tigiensis plebs: Gesta, I, 120, 17; t. IV, p. 1495.

Tigillauensis plebs: cf. Thigillaua.

Tigimmensis plebs: cf. Thigimma.

Tigisis (1) (Num.; Aïn el Bordj, Alg.); t. I, p. 134; 160; 160, n. 1; Gesta, I, 209, 13 et 15; t. IV. p. 1496.

Tigisis (2) (Maur. Cés.; Taourga, Alg.): t. I, p. 175; 175, n. 2; Gesta, I, 135, 128; 197, 27; t. IV, p. 1497.

Tignica (Proc.; Ain Tounga, Tun.): Gesta, I, 133, 71; 207. 164; t. IV, p. 1497.

Tigualensis plebs: t. I, p. 129; 178; Gesta, I, 126, 11; 187, 35; t. IV, p. 1498.

Timgad: t. I, p. 183.

Timici (Maur. Cés.; Kalaa, Alg.): t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 81; 197, 4; t. IV, p. 1498.

Tinisensis plebs: cf. Thinisa. Tinistensis plebs: t. I, p. 135; 140: Gesta, I, 180, 25; t. IV,

p. 1499.

Tipasa (Num.; Tifech, Alg.): t. I, p. 155, n. 0.

Tipasa (Maur. Cés.; Tipasa, Alg.): t. I, p. 150; 151, n. 3.

Tisanianensis plebs: Gesta, I, 206, 7; t. IV, p. 1499.

Tisedi: Gesta, I, 135, 133; 198, 110; t. IV, p. 1499.

Tisilitana plebs: t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 121, 71; t. IV, p. 1500.

Titiana (?): t. I, p. 130, n. 2. Tituli (Proc.; Hr Madjouba,

Tun.): Gesta, I, 126, 127; 202, 24; t. IV, p. 1500.

Tripolitana prouincia: Gesta, I, 1, 33.

Tripolitani: Gesta, I, 72, 7.

Trisipa, Trisipensis plebs, (Proc.; Aïn el Hammam, Tun.): Gesta, I, 128, 12; t. IV, p. 1501.

Trofimianensis plebs: t. I, p. 137, n. 0; Gesta, I, 133, 344; t. IV, p. 1502.

Tubiensis plebs: cf. Thubba.
Tubiniensis plebs: cf. Tubu-

Tubulbacensis plebs: Gesla, I, 126, 75; t. IV, p. 1502.

Tubunae (Num.; Tobna, Alg.): t. I, p. 170; 275; 276; Gesta, I. 121, 10; t. IV, p. 1502.

Tuburbitanorum Maiorum plebs: cf. Thuburbo Maius. Tuburbitani Minores: cf. Thu-

burbo Minus.

Tuburnica: cf. Thuburnica.

Tubursicensis plebs: cf. Thubursicu Numidarum.

Tubursicensis Bure plebs : cf. Thubursicu Bure.

Tubusuptu (Maur. Sitif.; Tiklat, Alg.): t. I, p. 134; 165, n. 2; Gesta, I, 187, 60; t. IV, p. 1503.

Alg.): t. I, p. 150; 151, n. 3. Tucca, Tuccensis plebs: t. I,

p. 123, n. 2; 124, n. 1; 161; Gesta, I, 65, 14; 130, 4; t. IV, p. 1504.

Tuccabor (Proc.; Toukabeur, Tun.): t. I, p. 133; Gesta, I, 207, 145; t. IV, p. 1505.

Tuggensis plebs: cf. Thugga. Tugutiana (?): t. I, p. 130, n. 2.

Tuneiensis plebs: cf. Tunes. Tunes (Proc.; Tunis, Tun.): Gesta, I, 128, 6; t. IV, p. 1505.

Tunugabensis plebs: cf. Thunigaba.

Tunusudensis plebs: cf. Thunusuda.

Turrensis plebs (1): t. I, p. 137, n. 1; Gesta, I, 121, 33; t. IV, p. 1506.

Turrensis plebs (2): t. I, p. 137, n. 1; Gesta, I, 197, 35; t. IV, p. 1506.

Turretamallumensis plebs : cf. Turris Tamalluma.

Turris Alba: t. I, p. 137, n. 1; Gesta, I, 198, 3; t. IV, p. 1507.

Turris Blanda: t. I, p. 137, n. 1; Gesta, I, 207, 184; t. IV, p. 1507.

Turris Mániliorum: t. I, p. 137, n. 1.

Turris Rutunda: t. I, p. 114, n. 2; 129; 129, n. 1; 137, n. I; 166, n. 2; Gesta, I, 121, 83; 207, 116; t. IV, p. 1507.

Turris Tamalluma: *Gesta*, I, 126, 148; 207, 128; t. IV, p. 1508.

Turudensis plebs: Gesta, I, 126, 139; t. IV, p. 1509.

Turuzitana plebs: Gesta, I, 133, 128; t. IV, p. 1509.

Tusdritana plebs: cf. Thysdrus.

Tusuros (Byz.; Tozeur, Tun.): t. I, p. 166, n. 1; Gesta, I, 120, 21; 187, 111; t. IV, p. 1510.

Tysdritana plebs: cf. Thysdrus.

Tzellensis plebs : cf. Zella, Zellensis plebs.

Vadesitana plebs: Gesta, I, 126, 151; 201, 93; t. IV, p. 1510.

Vaga (Proc.; Béja, Tun.): t. I, p. 42, n. 2; 132; 133, n. 1; Gesta, I, 215, 32 et 34; t. IV, p. 1511.

Vagalitana plebs (Maur. Cés.; Sidi ben Thiour [?], Alg.): t. I, p. 176, n. 3; Gesta, I, 207, 187; t. IV, p. 1511.

Vaianensis plebs : cf. Bai(an)ensis plebs.

Vaiensis plebs : cf. Bai(an)ensis plebs.

Vallis (Proc.; Sidi Medien, Tun.): t. I, p. 120, n. 1; Gesta, I, 135, 86; t. IV, p. 1512.

Vamaceura: t. I, p. 122, n. 1; 185; 292; Gesta, I, 128, 74; 187, 92; t. IV, p. 1512.

Vanarionensis plebs: t. I, p. 165, n. 2; Gesta, I, 187, 48; t. IV, p. 1513.

Vartani (Maur. Sitif.; Koudiat Adjela, Alg.): Gesta, I, 126, 101; 197, 8; t. IV, p. 1513.

Vatarbensis plebs: t. I, p. 160, n. 0; Gesta, I, 198, 9; t. IV, p. 1514.

Vatari (Num.; Fedj Siouda, Alg.): t. I, p. 160, n. 0.

Vazaiui (Num., Aïn Zoui, Alg.): t. I, p. 160, n. 0.

Vazari (Proc.; Hr Bejar, Tun.): t. I, p. 122, n. 1; Gesta, I, 129, 9; 188, 9; t. IV, p. 1514.

Vazari Dida: Gesta, I, 128, 72; t. IV. p. 1515.

Vazi Sarra (Byz.; Hr Bez, Tun.): t. I, p. 137, n. 0; Gesta, I, 133, 63; 182, 20; t. IV, p. 1516.

Vbaza, Vbazensis plebs : Gesla, I, 126, 124; 198, 63; t. IV, p. 1516.

Vecula (Proc.; Aïn Dourat,Tun.): Gesta, I, 128, 61;t. IV, p. 1517.

Vchi Maius (Proc.; Hr Douemis, Tun.): t. I, p. 127; 132; 183; Gesta, I, 133, 313; t. IV, p. 1517.

Vcres (Proc.; Bordj bou Jadi [?], Tun.): Gesta, I, 207, 149; t. IV, p. 1517.

Vcubi (Proc.; Hr Kaoussat, Tun.): t. I, p. 141, n. 1. Vculensis plebs: cf. Vccula.

Vegesela 1 (Num.; Ksar el Kelb, Alg.): t. I, p. 161, n. 3; 174, n. 2; 189; Gesta, I, 135, 8; 187, 28; t. IV, p. 1518.

Vegesela 2 (Byz.): t. I, p. 35, n. 3; 127; Gesta, I, 133; 155; t. IV, p. 1519.

Vensanensis plebs: Gesta, I, 202, 13; t. IV, p. 1519.

Verronensis plebs: t. I, p. 166, n. 1; Gesta, I, 198, 61; t. IV, p. 1519.

Vescera (Num.; Biskra, Alg.): t. I, p. 161, n. 3; 171, n. 6; Gesta, I, 120, 5; 187, 22; t. IV, p. 1520.

Vicensis plebs: Gesta, I, 143, 56; 206, 13; t. IV, p. 1520.

Victorianensis plebs: t. I, p. 137, n. 0; Gesta, I, 201, 95; t. IV, p. 1521.

Vicus (H)ateri (Proc.; Mechta en Naja, Tun.): Gesta, I, 198, 28; t. IV, p. 1521.

Villa Magna (1): t. I, p. 135, n. 4; Gesla, I, 133, 56; t. IV, p. 1522.

Villa Magna (2): t. I, p. 135, n. 4; 176, n. 3; 179, n. 1; 185; Gesta, I, 182, 17; t. IV, p. 1522.

Villa Regia: t. I, p. 179, n. 3; 276; Gesta, I, 128, 81; 207, 135; t. IV, p. 1523.

Viltensis : cf. Bilta.

Vina (Proc.; Hr Mden, Tun.): t. I, p. 130; Gesta, I, 128, 64; t. IV, p. 1524.

Vindensis: cf. Bindensis.

Visensis plebs: Gesta, I, 197, 44; t. IV, p. 1524.

Vndesitana plebs : cf. Vadesitana plebs.

Volitana plebs: Gesta, I, 128, 103; 207, 114; t. IV, p. 1525.

Volubilis (Maur. Ting.; Ksar Faraoun, Maroc): t. I, p. 188.

Vrugitana plebs : Gesta, I, 187, 90; t. IV, p. 1525.

Vsil(l)a, Vsula (Byz.; Inchilla, Tun.): t. I, p. 130; Gesta, I, 126, 119; t. IV, p. 1526.

Vthina (Proc.; Oudna, Tun.): Gesta, I, 128, 70; 133, 37; 187, 58; t. IV, p. 1526. Vtica (Proc.; Utique, Tunisie):

Gesta, I, 128, 55; 187, 10;
t. IV, p. 1527.

Vtimari: Gesta, I, 126, 154; t. IV, p. 1527.

Vtimmensis plebs : cf. Vtummensis plebs.

Vtinensis plebs: cf. Vthina. Vtmensis plebs: Gesla, I, 126, 42: t. IV, p. 1528.

Vtummensis plebs: Gesta, I, 133, 253; 198, 71; t. IV, p. 1528.

Vtzipparitana plebs : cf. Vzipparitana plebs.

Vzabirensis plebs: Gesta, I, 201, 129; t. IV, p. 1529.

Vzalis): t. I, p. 18; 22, n. 2; 344, n. I; Gesta, I, 204, 13; t. IV, p. 1529.

Vzipparitana plebs: t. I; p. 294, n. 0; Gesta, I, 131, 4; t. IV, p. 1530.

Vzittarensis plebs: t. I, p. 121, n. 0; Gesta, I, 128, 49; t. IV, p. 1530.

Zabensis plebs, Zabi (Maur. Sitif.; Bechilga, Alg.); t. I, p. 134; 165, n. 2; Gesta, I, 198, 67; t. IV, p. 1530.

Zama Regia (Proc.; Jama (?), Tun.): t. I, p. 202; Gesta, I, 121, 53; III, 5, 6; t. IV, p. 1531.

Zarai (Num.; Zraia, Alg.): Gesta, I, 128, 78; 203,5; t. IV, p. 1531.

Zattarensis plebs (Num.; Kef ben Zioune, Alg.): t. I, p. 157; Gesta, I, 128, 35; t. IV, p. 1532.

Zella, Zellensis plebs: t. I, p. 170, n. 2; 171; 178; 178, n. 3; 294; Gesla, I, 135, 145; 163, 28; t. IV, p. 1532.

Zemtensis plebs: Gesta, I, 133, 128; t. IV, p. 1533.

Zerta: t. I, p. 171; 171, n. 6; 194; 274-275; 283.

Zertensis plebs (1): Gesta, I, 187, 84; t. IV, p. 1534.

Zertensis plebs (2): Gesta, I, 201, 111; t. IV, p. 1534. Zicensis plebs: cf. Ziqua.

Ziqua : Gesta, I, 198, 35; t. IV, p. 1535.

Zucchabar (Maur. Cés.; Miliana, Alg.): t. I, p. 175, n. 2; 185; 293; Gesta, I, 135, 30; 182, 15; t. IV, p. 1535.

Zugabbaritana plebs : cf. Zucchabar.

Zummensis plebs: cf. Summensis plebs.

Zurensis plebs: t. I, p. 174, n. 2; Gesta, I, 133, 86; t. IV, p. 1536.

V. INDEX PERSONARVM

Pour les noms de personnes ci-dessous indexés, renvoi est fait d'une part aux pages de l'Introduction générale (t. I) et des notes complémentaires (t. IV), d'autre part aux subdivisions du texte des Capitula et des Gesta (t. II et III).

Adeodatus, évêque cath. de Belalis : Gesta, I, 126, 48. Adeodatus, évêque cath. de la plebs Bencennensis : Gesta, I,

128, 15.

Adeodatus, évêque donat, de Mileu: t. I. p. 81, n. 5; 86, n. 4; 124; 195; 197, n. 6; 198, n. 1; **205-208**; 227; 246; 250, n. 5; 256; Gesta, I, 55, 6; 65, 12; 84, 1; 90, 1; 94, 1; 113, 5; 114, 3; 121, 29 et 35; 126, 140; 128, 31.69 et 110; 130, 5 et 10; 131, 2; 133, 381: 134, 3 et 9: 148, 9: 188, 1; 189, 9; 192, 1; 195, 1; 198, 1; 199, 1; 201, 6.14 et 66; 202, 1; 203, 2 et 8; 204, 9; 207, 83 et 89; 221, 8; II. 2. 8; 12, 9; 32, 11; 44. 12; 59, 17; III, 2, 10; 8, 1; 123, 1 et 8; 140, 7.21.31 et 38; 161, 1; 163, 1; 198, 1; 212, 4; 213, 1; 245, 1 et 9; 270, 1 et 10,

Adeodatus, évêque cath. de Salafi: Gesta, I, 128, 88.

Adeodatus, évêque cath. de la Simidiccensis plebs : Gesta, I, 135, 121. Adeodatus, évêque cath. de Vazari : Gesta, I, 128, 9.

Aelianus, proconsul d'Afrique (a. 314-315): t. I, p. 102, n. 3; Capit., III, 554; Gesta, I, 18, 95; 55, 359.

Aemilianus : cf. aussi Emilianus.

Aemilianus, évêque donat. de Casae Medianenses : Gesta, I, 135, 119; 198, 87.

Aemilianus, évêque, donat. de la plebs Verroniensis : Gesta, I, 198, 61.

Aeneas, évêque cath. de Thuburnica: Gesta, I, 215, 47; t. IV, p. 1541.

Alaric: t. I, p. 23, n. 1; 26; 31, n. 1.

Alypius, évêque cath. de Thagastis: t. I, p. 34, n. 1; 82, n. 1; 109; 111; 115; 116; 117; n. 2; 118; 131; 134; 140; 150; 153; 153, n. 2; 172, n. 0; 174; 189; 194; 194, n. 2; 198, n. 1; 224; 225; 226, n. 1; 228; 236, n. 4; 246-252; 287; Gesta, I, 2, 5; 55, 376; 89, 1; 93, 1; 100, 1; 113, 1; 118, 1; 121, 2

et 31; 122, 1; 124, 1; 126. 14; 132, 15; 135, 11 et 39; 136, 1: 174, 1: 177, 11: 181, 1: 183, 5; 184, 1; 187, 1 et 64: 201, 11.16 et 21; 207, 11.17.22.39.43 et 52; 208, 10: 212, 1: 213, 8; 215, 4.36 et 40; 217, 1; 221, 4; 223, 1; 11. 2. 3: 21. 1; 32, 7; 40, 1; 44, 9; 59, 14; 69, 1; 72, 1; III, 2, 4; 12, 1; 18, 1; 22, 5; 26. 1:28. 1:33. 1:35, 1:68, 1; 88, 1; 102, 13; 119, 1; 122, 1; 136, 1; 170, 1; 173, 1: 206, 4: 240, 1; 244, 9; 269, 1; 272, 28; 273, 4; t. IV, p. 1540.

Ambibius, évêque cath. de la plebs Pisitana: t. I, p. 174, n. 1; Gesta, I, 133, 109.

Ampelius, évêque donat. de Neapolis : Gesta, I, 126, 70; 206, 20; t. IV, p. 1540.

Ampelius, évêque cath. de Vaga: t. 1, p. 42, n. 2; 116; Gesta, I, 176, 13; 215, 32; t. IV, p. 1540; 1559.

Annibonius, évêque cath. d'Abbir: Gesta, I, 215, 49.

Anonyme, évêque cath. de la plebs Laritana (ou Flumenpiscensis): t. I, p. 115, n. 5.

Anonyme, évêque cath. de Culusi: t. I, p. 121, n. 1.

Antonianus, évêque donat. de la plebs Druensis: Gesta, I, 197, 29.

Antonianus, évêque donat. de Lamsorti: Gesta, I, 148, 7; 149, 15; 163, 19.

Antonius, évêque cath. de Carpi : Gesta, I, 126, 66.

Antonius, évêque cath. de Mu-

tugenna: t. I, p. 125, n. 1; Gesta, I, 133, 149.

Anulinus, proconsul d'Afrique (a. 313): t. I, p. 331, n. 1; Gesla, I, 18, 83; 55, 353; III, 144, 4; 176, 4; 215, 6; 216, 6.

Apringius, proconsul d'Afrique (a. 411): t. I, p. 62.

Apronianus, évêque cath. de la plebs Mazacensis: Gesta, I, 215, 9.11 et 14.

Aptus, évêque cath. de la plebs Tigiensis: Gesta, I, 120, 17.

Aptus, évêque donat. de *Tusu*ros: t. I, p. 106; *Gesta*, I, 120, 22; 187, 111; III, 2, 10.

Arcadius, empereur: Gesta, III, 141, 3; 170, 7; 173, 7.

Argentius, évêque donat. de Lamiggiga (1): Gesta, I, 187, 103; t. IV, p. 1545.

Argutus, évêque donat. de Thabudeos: Gesla, I, 133, 262; 201, 122.

Argyrius, évêque cath. de la plebs Silipensis: Gesta, I, 215, 53.

Asellicus, évêque cath. de *Tusuros*: t. I, p. 166, n. 1; *Gesta*, I, 120, 21; 207, 198; t. IV, p. 1543.

Asmunius, évêque cath. de la plebs Tigualensis: t. I, p. 129; Gesta, I, 126, 11; t. IV, p. 1540.

Aspidius, évêque cath. de *Tha*carata: t. I, p. 125; Gesta, I, 121, 42 et 45; t. IV, p. 1540.

Asterius, évêque cath. de Vicus: t. I, p. 347; Gesta, I, 2, 9; 55, 385; 143, 56; 223, 3; II, 2, 6; III, 2, 7. Aufidius, évêque cath. de Tignica: Gesta, I, 133, 71.

Augendus, évêque cath. de Villa Magna (1): t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 133, 56.

Augustalis, évêque donat. d'Althiburos: Gesta, I, 128, 62; 197, 51.

Augustin, évêque d'Hippone : t. I, p. 8; 9; 10; 22, n. 3; 36; 37; 42, n. 1; 43; 46, n. 1 et 2; 47; 47, n. 1; 49, n. 5; 61; 62; 65, n. 1 et 2; 73, n. 2; 83; 86, n. 3 et 4; 89; 90; 93, n. 6; 108; 111; 119, n. 2: 134, n. 2: 153: 172: 172, n. 0; 181; 186-187; 190; 194, n. 2 et 3; 198, n. 1: 200: 200, n. 2: 203: 204, n. 4; 205; 209; 214; 232; 233; **253-273**; 282; 313; 315; 316, n. 2; 320; 321; 322; 324, n. 1; 325; 326; 332; 335; 353; 354; Gesta, I, 2, 5; 55, 376; 76, 4; 78, 1; 81, 1; 83, 1; 93, 3; 138, 1; II, 2, 3; 14, 1; 49, 9; 50, 1; 56, 1; 66, 1; III, 2, 4; 7, 1; 20, 1; 40, 1; 41, 1; 44, 1; 50, 1; 53, 1; 55, 1; 59, 1; 62, 32; 80, 1; 85, 10; 97, 6; 98, 4; 99, 27; 100, 1; 101, 1; 108, 1; 110, 1 et 9; 116, 1; 140, 43; 144, 1; 155, 1; 160, 1; 162, 1; 176, 1; 183, 12 et 17; 186, 4; 187, 1; 189, 1; 197, 1; 199, 1; 201, 1; 204, 1; 206, 1; 214, 1; 218, 1; 220, 1; 222, 1; 226, 1; 228, 1; 230, 1; 232, 1; 233, 5; 235, 1; 237, 1 et 7; 242, 1; 245, 6.12 et 15; 247, 1; 256, 1; 261, 1; 262, 4; 264, 1; 265, 1; 267, 1; 270, 4; 272, 1; 281, 1.

Auitus, évêque cath. de Lamasba: Gesta, I, 128, 94.

Aurelius, évêque de Carthage:
t. I, p. 14; 44; 82, n. 1;
115; 169; 172, n. 0; 198,
n. 1; 226, n. 1; 240-241; 284285; 332; Gesta, I, 2, 5; 16,
3; 18, 2; 38, 1; 41, 1; 1; 43,
1; 46, 1; 55, 11 et 376; 57,
2; 60, 1; 72, 1; 74, 1; 76, 1;
84, 4; 99, 2; 102, 1; 132, 9;
152, 1; 154, 1; 156, 1; 158,
1; 160, 1; 162, 1; 163, 4;
177, 1; 207, 15.37 et 74; II,
2, 3; 11I, 2, 4.

Aurelius, évêque cath. de Macomades: t. I, p. 82, n. 0; 159, n. 3; 164; 170, n. 2; 172, n. 0; 189; 192-194; 206; 274; Gesta, I, 116, 4; 182, 10; 187, 86.95.105 et 115; 188, 3; 197, 57; 198, 49 et 77; 201, 63.67.82.87 et 133: 206, 36 et 51; t. IV, p. 1545.

Aurelius, évêque cath. de Numluli; Gesta, I, 126, 135. Auxilius, évêque cath. de la plebs Nurconensis: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 103.

Barbarianus, évêque cath. de Creperula: Gesla, I, 133, 226.

Barbarus, évêque cath. de la plebs Hirpinianensis: Gesta, I, 133, 210; t. IV, p. 1543.

Basilius, évêque cath. d'Althiburos : t. I, p. 174, n. 1; Gesta, I, 128, 61.

Bebianus, évêque donat. de la plebs Dusensis: Gesla, I, 198, 69.

Bellicius, évêque donat. de

Thelepte: t. I, p. 128, n. 1; Gesta, I, 121, 26; 198, 65.

Benenatus, évêque donat. des Casae Bastalenses: Gesta, I, 188, 11.

Benenatus, évêque donat. des Casae Siluanae: Gesla, I, 198, 41.

Benenatus, évêque cath. d'Hospitia: t. I, p. 127, n. 4; Gesta, I, 133, 181.

Benenatus, évêque donat. de Mesarfella: t. I, p. 193, n. 4; Gesta, I, 198, 47.

Benenatus, évêque cath. de Simitthu: t. I, p. 157, n. 3; 159; Gesta, I, 126, 38.

Benenatus, évêque cath. (peutêtre de Similthu), envoyé à la Cour en juin 410: t. 1, p. 22, n. 4; 24, n. 2.

Bonifatius, apparitor (ex efficio praefecti praetorii): t. I, p. 56, n. 1; Gesta, I, 1, 5; II, 1, 5; III, 1, 7.

Bonifatius, évêque cath. de Cataquas: t. I, p. 105; Gesta, I, 2, 7; 55, 383; 143, 16; II, 2, 5; III, 2, 5.

Bonifatius, évêque cath. de la Cenensis plebs : Gesta, I, 129, 6.

Bonifatius, évêque cath. de Vallis: Gesta, I, 135, 86 et 92; t. IV, p. 1552.

Bonifatius, évêque donat. de l'Vrugilana plebs : Gesla, I, 187, 90.

Bonifatius, évêque donat. d. Vthumae: Gesta, I, 133, 256; 198, 71.

Burcaton, évêque donat. de Gemellae: Gesta, I, 206, 43; t. IX, p. 1540.

Caecilianus (cf. aussi Cécilien), évêque de Carthage (a. 305/ 307-316/321): Capit., III. 315. 317. 318. 319. 328. 331. 343, 344, 346, 347, 350, 362, 367, 368, 370, 374, 375, 376, 377. 378. 379. 381. 387. 388. 390, 391, 397, 402, 403, 452, 453, 455, 459, 461, 465, 470, 471, 476, 483, 493, 532, 536, 537, 543, 549, 552, 553, 562, 564.568; Gesta, I, 16, 41; 18, 82.90.94.101 et 125; 55, 181, 212, 220, 228, 285, 290, 345, 353, 355, 357 et 358; Edict. Cognit., 22, 30.32 et 86; Gesla, III, 34, 2; 144, 4; 187, 7; 199, 4; 200, 8.25 et 28; 214, 2 et 7; 215, 7; 216, 9; 220, 14 et 19; 221, 2; 222, 4; 225, 4.7.11.15.21 et 24; 226, 2 et 8; 227, 2 et 3; 228, 2; 230, 2; 231, 2; 233, 6 et 11; 235, 2.5.11 et 16; 236, 6; 237, 5; 249, 2 et 5; t. IV. p. 1554; 1556; 1557.

Calipodius, évêque donat. de Vazari: t. I, p. 122, n. 1; Gesta, I, 129, 11; 188, 9; t. IV, p. 1541.

Campanus, évêque donat. de Cincari: Gesta, I, 133, 301; 188, 28.

Candidus, prêtre donat. de Vegesela (Byz.): Gesta, I, 133, 163.

Candidus, évêque cath. de Villa Regia (Num.): t. I, p. 122, n. 0.

Candorius, évêque donat. de d'Aggar: t. I, p. 178; 178, n. 0; 182; Gesta, I, 126, 117; 148, 7; 149, 13; 163, 16.

Candorius, évêque cath. de la

plebs Mullitana: Gesta, I, 133, 32.

Cartherius, évêque donat. de Lamphua: Gesta, I, 133, 324; t. IV, p. 1540.

Cassianus, diacre romain: t. I, p. 356, n. 4,

Cassianus, évêque cath. de Vamaccura: t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 128, 74; 187, 96.

Castus, évêque donat. de Cellae: Gesta, I, 126, 61; 187, 109.

Cattus, prêtre donat. de la plebs Turuzilana: Gesta, I, 133, 132.

Catulinus, évêque cath. de Gigthis: t. I, p. 175, n. 1; Gesta, I, 133, 355; t. IV, p. 1543.

Cécilien (cf. aussi Caecilianus), évêque de Carthage (a. 305/307-316/321): t. I, p. 88; 92; 93; 94; 97; 99; 101; 102; 204, n. 4; 232.

Celer, propriétaire terrien, donatiste, futur proconsul d'Afrique : t. I, p. 12, n. 3.

Celer, évêque donat. de Capsa: Gesta, 1, 126, 89; 206, 56. Celticius, jeune catéchumène:

t. I, p. 195, n. 0.

Cericius, évêque cath. d'Vccula: Gesta, I, 128, 58; t. IV, p. 1551.

Clarentius, évêque donat. de Thabraca: t. I, p. 106; 179, n. 2; Gesta, I, 126, 34; 187, 101; III, 2, 11.

Colonicus, adiutor commentariorum: t. I, p. 58; Gesta, I, 1, 8; II, 1, 8; III, 1, 10.

Colonicus, évêque donat. de la plebs Tinistensis: Gesta, I, 180, 25.

Comparator, évêque donat. de Mactaris, Gesta, I, 202, 17.

Constantin, empereur: t. I, p. 92; 97; 99; 99, n. 3; 101; 152, n. 1; Capit., III, 315; 318; 375; 459; 493; 514; 515; 519; 543; 545; 547; 548; 549; 551; Gesta, I, 18, 83 et 85; 55, 354; Edict. Cognit., 32; Gesta, III, 144, 3; 176, 7; 215, 8.

Constantius (Flauius), comes et magister utriusque militiae (a. 411): t. I, p. 61.

Constantius, évêque donat. de Rusubbicari: Gesta, I, 197, 48.

Crescens, évêque donat. d'Icosium: Gesta, I, 197, 33.

Crescentianus, évêque donat. d'Ammaedara: Gesta, I, 126, 133; 207, 121.

Crescentianus, évêque cath. de la plebs Arenensis: Gesta, I, 128, 33; t. IV, p. 1258.

Crescentianus, primat de l'Église cath. de Numidie en 397 : t. I, p. 189.

Crescentianus, prêtre cath. de Lamiggiga; t. I, p. 193, n. 1; Gesta, I, 187, 106.

Crescentilianus, évêque donatiste de *Lambiridi*: Gesta, I, 206, 34.

Cresconius, notarius eccl. donat.: t. I, p. 343; Gesta, I, 1, 19; II, 1, 19; III, 1, 22.

Cresconius, évêque donat. de l'Aduocatensis plebs : Gesta, I, 206, 9.

Cresconius, évêque donat. d'Aquae: Gesta, I, 198, 75.

Cresconius, évêque donat. de l'Ausugrabensis plebs : Gesta, I, 201, 105.

Cresconius, évêque donat. de la plebs Banzarensis: Gesta, I, 202, 19.

Cresconius, évêque donat. de Caesariana: Gesta, I, 188, 30.

Cresconius, évêque cath. de la plebs Centenariensis: t. I, p. 117, n. 1; 174, n. 2; Gesta, I, 133, 276; t. IV, p. 1549.

Cresconius évêque donat. de la plebs Centuriensis (?); t. I, p. 113, n. 1; Gesta, 1, 126, 85.

Cresconius, évêque donat. de Gibaliana: Gesta, I, 207, 126.

Cresconius, évêque cath. de Guicul: t. I, p. 161; Gesta, I, 121, 16.

Cresconius, évêque donat. d'Horrea Aniciensia : Gesta, I, 198, 99.

Cresconius, évêque donat. de Leges (2): Gesta, I, 187, 79.

Cresconius, évêque donat. de Musti (Num.): t. I, p. 179, n. 3; Gesta, I, 133, 191; 206, 58.

Cresconius, évêque donat. de la plebs Pudenlianensis: t. I, p. 193, n. 4; Gesta, I, 201, 60

Cresconius, évêque cath. de la plebs Rusucensis: Gesta, I, 133, 104.

Cresconius, évêque donat. de Sigus: Gesta, I, 197, 41; 209, 14; t. IV, p. 1549.

Cresconius, évêque donat. de la plebs Silemsilensis: Gesta, I, 201, 131.

Cresconius, évêque donat. de

Sinili: t. I, p. 157; 158, n. 0; Gesta, I, 202, 7.

Cresconius, évêque cath. de la plebs Temonianensis: Gesta, I, 126, 91.

Cresconius, évêque cath. de Tituli: Gesta, I, 126, 127.

Cresconius, évêque cath. de Tubunae: t. I, p. 170; 198; 275-276; Gesta, I, 121, 10.

Cresconius, évêque donat. de la plebs Vadesitana: t. I, p. 113, n. 1; Gesta, I, 126, 152; 201, 93.

Cresconius, évêque cath. de Zarai: t. I, p. 82, n. 0; Gesta, I, 128, 78; 203, 7.

Crispinus, évêque donat. de Calama, t. I, p. 11; 12; 17; 18; Gesta, I, 139, 19.

Crispulus, évêque cath. de Vol: Gesta, I, 128, 103.

Cultasius, évêque cath. de la plebs Mataritana: Gesta, I, 133. 308.

Cyprianus, évêque cath. de Carthage (a. 249-258): Gesta, I, 55, 262.

Cyprianus, évêque donat. de Siccenni: t. I, p. 197, n. 6; Gesta, I, 133, 125; t. IV, p. 1542.

Cyprianus, évêque cath. de Thuburbo Maius: t. I, p. 180, n. 2; 181; Gesla, I, 135, 139; t. IV, p. 1542.

Darius, *uir inlustris* (c. 429/430): t. I, p. 195, n. 0.

Datianus, évêque cath. de Leges (1): t. I, p. 125; 126, n. 0; Gesta, I, 121, 36 et 45. Datianus, évêque donat. de la plebs Tamicensis: t. I, p. 178; Gesta, I, 163, 22.

Datianus, évêque donat. de Thelepte: t. l, p. 128, n. 1; Gesta, I, 207, 143.

Datiuus, évêque donat. de Noua Petra: Gesta, I, 187, 73.

Datiuus, évêque donat. de la plebs Visensis: Gesta, I, 197, 44.

Delphinus, évêque cath. de Constantina: t. I, p. 116, n. 1; 124; Gesta, I, 65, 6; 215, 40.

Deuterius, évêque cath. de Caesarea: t. I, p. 187; 209, n. 2; 347; Gesta, I, 2, 8; 55, 385; 132, 16; 143, 36; II, 2, 6; III, 2, 6; t. IV, p. 1541.

Deuterius, évêque donat. de Gratianopolis: t. I, p. 113, n. 1; 122, n. 1; Gesta, I, 135, 27 et 28; t. IV, p. 1541.

Dialogus, évêque cath. de Zama Regia: t. I, 202; Gesta,
 I, 121, 53; t. IX, p. 1541.

Diotimus, proconsul d'Afrique (a. 405): t. I, p. 18, n. 1 et 3; 19, n. 1.

Domnicus, évêque cath. de Bulla Regia: t. I, p. 133, n. 1; Gesta, I, 128, 53; 135, 1; t. IV, p. 1542.

Donatianus, évêque donat. de l'Auzagerensis plebs: Gesta, I, 207, 133.

Donatianus, évêque donat. de Bagai: t. I, p. 117, n. 2; 177, n. 2; Gesta, I, 148, 7; 176, 9; 177, 4 et 9.

Donatianus, évêque donat. de la Capsensis plebs : Gesta, I, 207, 189. Donatianus, évêque donat. de la plebs Carcabianensis : Gesta, I, 201, 49.

Donatianus, évêque donat. de la plebs Lamzellensis: Gesta, I, 206, 48.

Donatianus, évêque cath. de la plebs Montensis; Gesta, I, 121, 78; t. IV, p. 1258.

Donatianus, évêque cath. de Thelepte: t. I, 128; 170; Gesta, I, 121, 25.

Donatianus, évêque cath. de Zella: t. I, p. 115; 170, n. 2; 171; Gesla, I, 135, 145.

Donatus, proconsul d'Afrique (a. 408): t. I, p. 22, n. 3.

Donatus, évêque numide mentionné dans le «Protocole de Cirta»: Capit., III, 355.

Donatus (« Donat le Grand »), initiateur et chef de l'Église donatiste : t. I, p. 228; Gesta, I, 187, 33; II, 10, 3; Edict. Cognit., 29 et 33.

Donatus, évêque cath. de l'Amphorensis plebs : Gesta, I, 121, 7.

Donatus, évêque donat. de la plebs Ancusensis: Gesla, I, 126, 146; 207, 180.

Donatus, évêque donat. de la plebs Apissanensis : Gesla, I, 184, 7.

Donatus, évêque donat. de la plebs Arensis (1): Gesta, I, 201, 39.

Donatus, évêque donat. du saltus Bagatensis : Gesta, I, 180, 33.

Donatus, évêque donat. de la plebs Bolrianensis: t. I, p. 177, n. 2; 178, n. 0; Gesla, I, 148, 7; 149, 10; 163, 8. Donatus, évêque donat. de la plebs Bucconiensis : Gesta, I, 198, 30.

Donatus, évêque cath. de la Burilana plebs: Gesla, I, 133, 27.

Donatus, évêque donat. de la plebs Buzensis : Gesta, I, 207, 137.

Donatus Casensis (« Donat des Cases-Noires »): t. I, p. 100; 100, n. 2; 237, n. 4; Capit., 111, 538, 539, 541.

Donatus, évêque donat. de la plebs Celerinensis: t. I, p. 157, n. 3; Gesta, I, 180, 6.

Donatus, évêque donat. de Cillium: t. I, p. 127; Gesla, I, 128, 44; 133, 158; 187, 14.

Donatus, évêque donat. de la plebs Cresimensis: Gesta, 1, 187, 63.

Donatus, évêque cath. de Macomades (Num.), ancien donatiste converti : t. I, p. 122, n. 0.

Donatus, évêque donat. de Madauros: t. I, p. 113, n. 1; Gesta, I, 126, 31.

Donatus, évêque donat. de Medianas Zabuniorum: t. I, p. 122, n. 1; 195; Gesta, I, 203, 12.

Donatus, évêque donat. de la plebs Merferebitana: Gesta, 1, 187, 26.

Donatus, évêque donat. de Sabratha: t. I, p. 131, n. 0.

Donatus, évêque cath. de Saia: Gesta, I, 128, 8.

Donatus, évêque donat. de la plebs Scillilana: Gesta, I, 143, 25; 206, 11.

Donatus, évêque donat. de la plebs Sucardensis: t. I,

p. 112; Gesta, I, 201, 25; 210, 6.

Donatus, évêque donat. de la plebs Tanudaiensis : Gesta, I, 197, 14.

Donatus, évêque donat. de Tegulata: Gesta, I, 198, 33.

Donatus, évêque donat. de Thamascani: Gesta, I, 198, 12.

Donatus, évêque donat. de *Thigillaua*: Gesta, I, 133, 274.

Donatus, évêque donat. de Thubursicu Bure: Gesta, I, 121, 51; 206, 61.

Donatus, évêque donat. de *Tisedi*: *Gesta*, I, 135, 137; 198, 110.

Donatus, évêque cath. de la plebs Tisililana: Gesta, I, 121, 71.

Donatus, évêque donat. de Turris Rutunda: t. I, p. 114, n. 2; Gesta, I, 121, 83; 207, 116

Donatus, évêque donat. de Vamaccura: Gesta, I, 128, 75; 187, 92.

Donatus, évêque donat. de Ziqua: Gesta, I, 198, 35.

Dulcitius, évêque cath. de *Tacape*: t. I, p. 174; 175, n. 1;Gesta, I, 133, 349.

Dulcitius, tribun et notaire (c. 420/422): t. I, p. 199, n. 2.

Emeritus, évêque donat. de Caesarea: t. I, p. 8; 20, n. 2; 48, n. 0; 65, n. 2; 67, n. 2; 72; 73, n. 4; 74, n. 1; 79, n. 3; 80, n. 5; 81, n. 3; 83, n. 1 et 5; 84; 85, n. 4; 86, n. 1 et 3; 87; 89; 153; 198, n. 1; 205; 208-221;

227; 228; 234; 245; 261; **279-280**; 312; 313; 323; 324; 327; 348, n. 1; 390; Gesta, I, 20, 1; 22, 1; 24, 1; 26, 1; 31, 1; 33, 1; 35, 1; 39, 1:47, 1:77, 1:80, 1:82, 1: 86, 1; 143, 41; 147, 1; 148, 9:175, 1;207, 108; II, 2, 8; 12, 8; 28, 1 et 5; 30, 1; 33, 1; 46, 1; 52, 1; 67, 1 et 14; 70, 1; III, 2, 9; 15, 4; 37, 1; 39, 1; 43, 1; 49, 1; 56, 1; 60, 1; 69, 1; 78, 1; 79, 9; 80, 6; 81, 7; 85, 1 et 12; 87, 1; 97, 1 et 8; 99, 1; 100, 10; 104, 1 et 7; 106, 1; 109, 1; 110, 6; 114, 1; 121, 1; 129, 5; 157, 1: 159, 1: 180, 1: 188, 1: 200, 1; 223, 4 et 8; 225, 1; 249, 1; 253, 1 et 10; 255, 1; 260, 1; 262, 1; 263, 1; 264, 9; 266, 1; 268, 1; 278, 1. Emilianus : cf. aussi Aemilia-

nus. Emilianus, évêque cath. d'Aggar: Gesta, I, 126, 116.

Emilianus, évêque cath. de la plebs Bennefensis: t. I, p. 171; 171, n. 4; Gesla, I, 133, 166 et 171.

Epigonius, évêque cath. de Bulla Regia: t. I, p. 133, n. 1; 158; 159, n. 1; t. IV, p. 1541.

Equitius, évêque cath. d'Hippo Diarrhytus: t. I, p. 189; 283; 287.

Euangelus, évêque cath. d'Assuras: t. I, p. 170, n. 2; Gesta, I, 120, 11; t. IV, p. 1541.

Euasius, apparitor (ex officio praefecti praetorii): t. I, p. 56, n. 1; Gesta, I, 1, 5; II, 1, 5; III, 1, 7.

Euasius, évêque donat. de Gir-

ba: t. I, p. 176, n. 3; Gesta, I, 126, 112; 199, 3.

Eumalius, vicaire d'Afrique (a. 316): t. I, p. 99.

Eunomius, évêque cath. de la plebs Marazanensis: Gesta, I, 133, 197 et 206; t. IV, p. 1541.

Euodius, évêque cath. d'Vzalis: t. I, p. 18; 18, n. 2; 22, n. 2; 117, n. 2; 194, n. 2; 231, n. 0; 235, n. 4; 344, n. 1; Gesta, III, 14I, 27; t. IV, p. 1541.

Exitiosus, adiulor cornicularii: t. I, p. 58; Gesta, I, 1, 7; II, 1, 7; III, 1, 9.

Fabius, exceptor officii uicarii: t. I, p. 342; 390; Gesta, I, 1, 15; II, 1, 16; III, 1, 19.

Fauentius, conductor sallus: t. I, p. 283.

Faustinianus, évêque donat. de Carpi (milieu 1v° siècle): t. I, p. 115, n. θ; Gesta, I, 187, 32.

Faustinianus, évêque cath. de Rusiccade: t. I, p. 116, n. 1; Gesta, I, 215, 42.

Faustinianus, évêque cath. de Thamugadi: t. I, p. 199; Gesta. I. 128, 91.

Faustinus, évêque donat. de Naraggara: t. I, p. 157; Gesta, I, 207, 153.

Faustinus, évêque donat. de la plebs Nationensis: Gesta, I, 208, 5.

Faustinus, évêque cath. de la plebs Sillitana: Gesta, I, 128, 18.

Faustinus, évêque donat. de *Thambeae*: *Gesta*, I, 128, 47; 198, 102.

Felicianus, évêque donat. d'Aquae Nouae: Gesta, I, 198. 59.

Felicianus, évêque donat. de Bilta: Gesta, I, 207, 155.

Felicianus, évêque cath. de la plebs Cufrulensis: Gesta, I, 128, 120.

Felicianus, évêque donat. de *Musti*: t. I, p. 128; 224, n. 2; 247; *Gesta*, I, 121, 82; 122, 2.

Felicianus, évêque cath. de Pheradi Minus: Gesta, I, 133, 287.

Felicianus, évêque donat. de Trisipa: t. 1, p. 113, n. 1; Gesta, I, 128, 13.

Felicianus, évêque donat. d'Vthina: Gesta, I, 128, 70; 133, 40; 187, 58.

Felicissimus, évêque donat. d'Obba: Gesla, I, 193, 5.

Felix, évêque donat. de siège incertain (peut-être *Maxula*): Gesla, I, 133, 295.

Felix, évêque cath. d'Abbir Maius : Gesta, I, 133, 52.

Felix, évêque cath. d'Abthugni (a. 304-313) : t. I, p. 101; 102; Capit., III, 543.553. 558.560.562.564.566.570.572. 573.575.576; Gesta, I, 18, 93; 55, 358; Edict. Cognit., 34.

Felix, évêque cath. d'Ablhugni (a. 411): Gesta, I, 128, 21; t. IV, p. 1544.

Felix, évêque donat. d'(Aquae) Magarmelilanae: Gesta, I, 126, 25; 198, 37.

Felix, évêque cath. de Bisica: Gesta, I, 126, 51.

Felix, évêque donat. de la plebs

Boncarensis: Gesta, I, 207, 157.

Felix, évêque donat. de la plebs Boselana (2): t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 126, 109; 202, 26.

Felix, évêque donat. de *Bulla Regia*: t. I, p. 122, n. 1, 133, n. 1; *Gesla*, I, 135, 5; 207, 124.

Felix, évêque cath. de la plebs Canopitanorum: Gesta, I, 133, 231.

Felix, évêque cath. de la Ficensis plebs: Gesta, I, 215, 22.

Felix, évêque donat. de la plebs Garbensis: t. I, p. 112, n. 2; Gesta, I, 209, 6 et 12; t. IV, p. 1549.

Felix, évêque cath. de la plebs Izirianensis: t. I, p. 121, n. 1; Gesla, I, 133, 282.

Felix, évêque donat. de *Lambdia*: t. I, p. 226, n. 1; *Gesta*, I, 201, 8 et 23.

Felix, évêque cath. de la plebs Macrianensis (3): Gesta, I, 215, 24.

Felix, évêque donat. de Marazanae Regiae : Gesta, I, 201, 124.

Felix, évêque donat. de Maxula: Gesla, I, 112, 3; 188, 16.

Felix, évêque donat. de la Moptensis plebs: Gesta, I, 143, 55; 180, 28.

Felix, évêque donat. de la plebs Nouasinnensis: Gesta, I, 121, 14; 187, 6; 208, 9; t. IV, p. 1549.

Felix, évêque cath. de la plebs Nouensis; Gesta, I, 215, 51.

Felix, évêque donat. de la plebs Pisitana: Gesta, I, 133, 113. Felix, évêque donat, de la plebs Puliensis: Gesta, I, 204, 18. Felix, évêque donat. de Rome: t. I, p. 37; 177; 225; 225. n. 2:241:242: Gesta, I.

148, 7: 149, 8: 157, 11. Felix, évêque cath, de Segermes: Gesta, I, 126, 21.

Felix, évêque cath, de Selemsela: t. I, p. 169. n. 3.

Felix, évêque cath. de Sertei : t. I. p. 116, n. 1; Gesta, I. 215, 43.

Felix, évêque donat. de la plebs Summensis: t. I, p. 71, n. 1; 82, n. 2; 112, n. 2; 207; 226, n. 1; 252, n. 1; Gesla, I, 114, 4; 198, 118; 200, 3; 201, 11.

Felix, évêque donat, de Tacape: t. I, p. 165, n. 3; Gesta, I. 133, 353.

Felix, évêque donat, de la plebs Tagaraiensis: Gesta, I, 201, 53:

Felix, évêque donat, de la plebs Telensis: Gesta, I. 207, 159.

Felix, évêque cath, de Thubba: t. I. p. 175, n. 2; Gesta, I, 133, 48; t. IV, p. 1553.

Felix, évêque cath, de Villa(e) Regia(e): t. I, p. 276; Gesta, I. 128, 81.

Felix, évêque donat, de la plebs Vimensis: Gesta, I, 126, 44.

Felix, évêque donat. d'Vzalis: Gesta, I, 204, 13.

Ferox, évêque cath. de la plebs Macrianensium Maiorum: t. I, p. 170; Gesta, I, 126, 8; t. IV, p. 39.

Fidentius, évêque cath. de la Cephalensis plebs: Gesta, I, 133, 98.

Fidentius, évêque donat, de la Cephalensis plebs: Gesta, I. 133, 103,

Fidentius, évêque donat, de Chullu: Gesta, I. 126, 106: 201, 76,

Fidentius, évêque donat, de Diana: Gesta, I, 198, 22,

Fidentius, évêque donat, de Gupsaria: t. I, p. 113, n. 1; Gesta, I, 128, 107.

Filetus, apparilor illustris comitiuae sedis: t. I. p. 58. n. 2; Gesta, I, 1, 7; II, 1, 6; III, 1, 8.

Filolocius: cf. Philologus.

Firmus, prince maure, usurpateur de l'Empire (a. 372-375): t. I, p. 150; 151, n. 3; 162, n. 1.

Flauianus, évêque donat. de la plebs Pauzerensis: Gesta, I. 133, 274; 187, 99.

Flauosus, évêque donat, de la Cicsitana plebs: Gesta, I. 207, 182,

Florentinus, prêtre cath: de la plebs Idassensis: t. I. p. 193. n. 1; Gesla, I. 182, 12 et 14.

Florentinus, évêque donat, de Tubusuptu: Gesta, I, 187,

Florentius, évêque donat, de Furnos Maius: Gesta, I, 198.

Florentius. évêque cath. d'Hippo Diarrhytus: t. I, p. 22, n. 2 et 4; 24, n. 2; 85, n. 4; 105; Gesta, I, 2, 7; 55, 382; 139, 21; 142, 12; 11, 2, 5; III, 2, 5.

Florianus, évêque donat. de la plebs Putiziensis: Gesta. I. 163, 12.

Fortis, évêque donat, de Cedias: Gesta, I, 148, 8; 163, 33.

Fortunatianus, évêque donat. de la plebs Melensis : Gesta. I. 126, 79; 187, 56.

Fortunationus, évêque cath, de Neapolis: Gesta, I, 126, 69.

Fortunatianus, évêque donat. de Senemsala: Gesta, 1, 201, 108.

Fortunatianus, évêque cath, de Sicca Veneria: t. I. p. 65. n. 2:84, n. 6;88, n. 4;108; 109: 118: 119: 194; 197; 198. n. 1; 203; 206; 213; 224; 226, n. 1; 229; 238, п. 5; 243-246; 277; 286; 312, n. 2; 315; 316; n. 1 et 3: 345, n. 1; Gesta, I, 2, 6; 48, 1:50, 1:51, 7:55, 377; 66, 1; 68, 1; 97, 1; 127, 1; 139, 9: 140, 3: 141, 8: 143, 39 et 47; 168, 1; 170, 1; 172, 1: 188, 22: 191, 1: 194, 1: 197, 1 et 24; 200, 1; 207, 3.8.13.29 et 96; 210, 1; 217, 10: II, 2, 4: 17, 1; 26, 1; III, 2, 4; 4, 5; 14, 1; 16, 1; 47, 7; 61, 1; 72, 1; 74, 1 et 10; 76, 1 et 14; 82, 1; 123, 5: 124, 1: 128, 1: 144, 6; 208, 1; 224, 1; 244, 1.

Fortunatus, évêque cath. d'Auensa: Gesta, I, 133, 76. Fortunatus, évêque cath. de

Capsa: Gesta, I, 126, 88.

Fortunatus, évêque cath, des Casae Calanae: t. I, p. 125, n, 2; 126, n. 0; 138, n. 3; Gesta, I, 121, 45; 133, 333.

Fortunatus, évêque cath. de Constantine: t. I, p. 124; 172, n. 0; 198, n. 1; 224; 238: 283; Gesta, I, 2, 5; 55, 377:65, 4:138, 13:139, 5; 140. 3: 141. 5: 201. 46; II. 2. 4: III. 2. 4.

Fortunatus, évêque cath. de Rusuccuru: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 41.

Fortunatus, évêque cath, de la plebs Vadesitana: Gesta, I, 126, 151.

Fortunatus, évêque donat, de la plebs Vensanensis: Gesta, I, 202, 13.

Fortunatus, évêque donat, de Vescera: Gesta, I, 120, 6; 187, 22,

Fortunius, évêque donat. de Thubursicu Numidarum: t. I. p. 11.

Fructuosus, évêque cath, de la plebs Abziritana: t. I. p. 239; Gesta, I, 128, 67.

Fuscinullus, évêque cath. d'Aeliae: Gesta, I, 126, 57.

Gabinius, évêque donat, de Vegesela(1) (Num.): Gesta, I. 135, 12; 187, 28.

Gaianus, évêque donat. de la Tiqualensis: plebs p. 129; 130, n. 1; 178; Gesla. I. 126, 13; 187, 35.

Gallus, évêque cath. de Tices : Gesta, I. 121, 75.

Gamalius, primat donat, de Numidie (a. 394): t. I, p. 177, n. 2.

Gaudentius, évêque donat. de la plebs Nigizubitana: Gesta, I. 202, 5.

Gaudentius, évêque donat, de Thamugadi: t. I, p. 198, n. 1; 199-200; 250; Gesta, I, 128, 92; 148, 9; II, 2, 8; 12, 9: III, 2, 10: 102, 1.

Gaudentius, évêque donat. de

Tigisis (1): t. I, p. 112, n. 2; Gesta, I, 209, 13; t. IV, p. 1549.

Gaudentius, évêque donat. de la plebs Zerlensis(1): t. I, p. 275; Gesta, I, 187, 84 et 88.

Gedudus, évêque donat. d'Utique : Gesta, 1, 128, 56; 187, 10; t. IV, p. 1540.

Geiseric, roi vandale (a. 428-477): t. I, p. 195, n. 0.

Geminius, évêque donat. de Clupea: Gesta, I, 133, 25; 198, 24.

Generosus, fidèle cath. de Constantine: t. I, p. 12, n. 3.

Gennadius, évêque cath. de Membressa: Gesta, I, 133, 242; t. IV, p. 1541.

Germanus, évêque cath. de Gypsaria: Gesta, I, 128, 106.

Germanus, évêque donat. de Zucchabar: Gesta, I, 135, 34; 182, 15.

Geta, évêque cath. de la plebs Iubaltianensis: t. I, p. 136; 171: Gesta, I, 128, 23.

Gildo, prêtre cath. de la plebs Lamzellensis: t. I, p. 193, n. 1; Gesta, I, 206, 53; t. IV, p. 1540.

Gildo, prince maure, magister utriusque militiae per Africam: t. I, p. 162, n. 1.

Gloriosus, évêque donat. de Migirpa: Gesta, I, 126, 165; 198, 53.

Gorgonius, évêque cath. de la plebs Liberaliensis: t. I, p. 198; Gesta, I, 133, 330; t. IV, p. 1550.

Gratianus, évêque cath. de la

plebs Metensis : Gesta, I, 126, 78.

Gregorius, évêque cath. de T(h)amal(lu)la: Gesta, I, 128, 114; t. IV, p. 1541.

Gududus, évêque cath. de la plebs Ancusensis: Gesla, I, 126, 145; t. IV, p. 1540.

Habetdeum, diacre donat. de Carthage: t. I, p. 177, n. 0; 196; 197; 201; 245, n. 6; Capit., I, 127, Gesta, I, 126, 137 et 160; 128, 51 et 65; 133, 90.96.107.125.132.179. 191.251.311 et 378; 135, 12. 17.50.96, 101 et 125; 138, 11; 139, 25.

Habetdeum, évêque donat. des plebes Aurusulianenses et Marazanenses: t. I, p. 106; 113, n. 1; 137, n. 0; Gesta, I, 133, 201, 204 et 208; 206, 40; III, 2, 11; 257, 8; 258, 1.

Helpidius, évêque cath. de l'Aquensis plebs: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 58; t. IV, p. 1541.

Heraclianus, comte d'Afrique (a. 410-411): t. I, p. 22; 23, n. 1; 24; 58, n. 2; 63, n. 0. Hilarianus, évêque cath. de la plebs Hiltensis: Gesta, I,

133, 364,

Hilarus, exceptor officii proconsulis: t. I, p. 203; 342; 349, n. 1; 390; 391; Gesta, I, 1, 14; 132, 1; 223, 12; II, 1, 14; 64, 1 et 11; 73, 6; III, I, 17; 5, 6: 279, I.

Hilarus, évêque cath. de la plebs Boselana (1): t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 120, 30.

Hilarus, évêque donat. de la plebs Sullitana: Gesta, I, 201, 113.

Honoratus, exceptor: t. I, p. 345, n. 1; Gesta, I, 112, 1.

Honoratus, évêque donat. de siège inconnu, proche d'Hippone (c. 396): t. I. p. 11.

Honoratus, évêque donat. d'Aquae Sirenses: t. I, p. 145; 154; Gesta, I, 143, 33; 188, 14.

Honoratus, évêque cath. d'Auedda: Gesta, I, 126, 142.

Honoratus, évêque donat. de Iomnium: Gesla, I, 207, 147.

Honoratus, évêque donat. de Lares: Gesta, I, 131, 7; 197, 20.

Honoratus, évêque cath. de la plebs Matharensis: Gesta, I, 120, 27.

Honoratus, évêque cath. de *Thiaua* (a. 415/420-429): t. I, p. 125, n. 1; t. IV, p. 1257; 1546.

Honoratus, évêque donat. de Thysdrus: Gesta, I, 121, 63; 206. 32.

Honorius (Flauius Honorius), empereur d'Occident (a. 393-423): t. I, p. 18; 19, n. 1; 21; 22, n. 4; 23, n. 1; 24; 25; 26; 28, n. 2; 31, n. 1; 72; 318; Capit., III, 552; Gesta, I, 4, 1; 5, 2; III, 24, 21.

Honorius, évêque cath. de *Cellae*: Gesta, I, 126, 60; 135, 114; t. IV, p. 1552.

Honorius, évêque donat. de Vartani: Gesta, I, 126, 102; 197, 8.

Ianuarianus, évêque donat.d'Ausuaga (2): Gesta, I, 177, 12; 179, 2 et 5.

Ianuarianus, évêque donat. de Casae Nigrae: t. I, p. 112;
177; 177, n. 2; 196, n. 2;
Gesta, I, 14, 5: 148, 6; 149,
5; 157, 2; III, 251, 8; 258, 3.

Ianuarianus, évêque cath. de la plebs Cenculianensis : Gesta, I, 128, 26.

Ianuarianus, évêque donat. de Thubursicu Numidarum: Gesta, I, 143, 14; 201, 33.

Ianuarianus, évêque cath. de la plebs Tubulbacensis : Gesta, I, 126, 65.

Ianuarius, notarius ecclesiae catholicae: t. I, p. 343; Gesta, I, 1, 18; II, 1, 18; III, 1, 21.

Ianuarius, notarius ecclesiae Sitifensis, partis Donati: t. I, p. 344, n. 1; Gesla, II, 59, 4.

Ianuarius, prêtre donat. d'Vchi Maius: Gesta, I, 133, 318.

Ianuarius, évêque cath. d'Aptu(c)ca: Gesta, I, 128, 52.

Ianuarius, évêque donat. d'Aptu(c)ca: t. I, p. 126; 126, n. 1; Gesta, I, 201, 72.

Ianuarius, évêque donat. d'Aquae Albae: Gesta, I, 197, 31.

Ianuarius, évêque donat. de la plebs Betagbarensis : Gesta, I, 206, 46.

Ianuarius, évêque cath. des Casae Medianenses: Gesta, I, 135, 114; t. IV, p. 1551.

Ianuarius, évêque donat. de la plebs Centurionensis; Gesta, I, 202, 15.

Ianuarius, évêque cath. de la

plebs Gisipensis Maior: Gesta, I, 133, 371.

INDEX

Ianuarius, évêque donat. d'Horrea Caelia: Gesla, I, 201, 57.

Ianuarius, évêque donat. de Lamasba: Gesta, I, 128, 95; 187, 4.

Ianuarius, évêque donat. de la plebs Libertinensis (= Ianuarius d'Apluca): t. I, p. 113, n. 1; Gesta, I, 116, 12.15 et 19; 117, 2.

Ianuarius, évêque donat. de la plebs Narensis: Gesta, I, 206, 30.

Ianuarius, évêque donat. de Numidia: t. I, p. 140, n. 1; 246, n. 1; Gesta, I, 188, 20 et 23.

Ianuarius, évêque cath. de la Tunusudensis plebs: Gesta, I, 120, 8.

Idaxius, évêque donat. de Muzuc : Gesta, I, 133, 147; 206, 24.

Ingentius, scriba publicus à Ablhugni et décurion à Ziqua (a. 303-314): t. I, p. 101; Capit., III, 553.555.561.568. 570.

Innocentius, évêque cath. de la plebs Germaniensis : Gesta, I, 120, 24.

Innocentius, évêque donat. de la plebs Guzabetensis : Gesta, I, 198, 115.

Innocentius, évêque cath. de Lamiggiga (2) : Gesta, I, 133,

Innocentius, évêque de Rome: t. I, p. 241; Gesta, I, 163, 6. Innocentius, évêque donat. de Thasballe (avant 411): t. I, p. 131, n. 0. Iocundus, évêque cath. de Sufetula: Gesta, I, 126, 97.

Iohannes, évêque cath. de Gummi: Gesta, I, 215, 30; t. IV, p. 1541.

Isaac, évêque cath. d'Vthina: Gesta, I, 133, 37 et 42; t. IV, p. 1541: 1551.

Iulianus, destinataire de la lettre-préface des Capitula de Marcellus: t. I, p. 358; t. II, p. 416.

Iulianus, évêque donat. de la plebs Midilensis: Gesta, I, 193, 8; 195, 2; t. IV, p. 1549.

Iulianus, évêque cath. de Thasbalte: Gesta, I, 128, 29.

Iulianus, évêque donat. de Tignica: Gesta, I, 133, 74; 207, 164.

Iunianus, évêque donat. de Lamiggica (2): Gesta, I, 133, 12; 198, 55.

Iunior, évêque donat. de Rusiccade: Gesta, I, 198, 18.

Iurata, évêque donat. de Turris Tamalluma: Gesta, I, 126, 149; 207, 128; t. IV, p. 1540.

Iustus, évêque donat. de la plebs Formensis: t. I, p. 112, n. 2; Gesta, I, 209, 7; t. IV, p. 1549.

Iustus, évêque donat. de Niciues: Gesta, I, 201, 51.

Jérôme (saint) : t. I, p. 181. Julien l'Apostat, empereur (a. 360-363) : t. I, p. 148.

Lampadius, évêque cath. de Tisedi: Gesta, I, 135, 133; t. IV, p. 1541. Laodicius, évêque cath. de Clupea: Gesta, I, 133, 22; t. IV, p. 1541.

Latonius, évêque cath. de Thaenae: t. I, p. 170; Gesta, I, 120, 14; t. IV, p. 1541.

Laurentius, évêque cath. d'Icosium: t. I, p. 187.

Leo, évêque cath. de la Moplensis plebs: t. I, p. 195, n. 0; 347; Gesla, I, 2, 8; 55, 385; 143, 51; 223, 3; II, 2, 6; 53, 9; III, 2, 7.

Leontius, comes (comte d'Afrique?), a. 317/321: Gesta, III. 258, 285.

Leontius, évêque cath. de Musti (2): Gesta, I, 133, 187.

Leontius, évêque donat. de la plebs Praesidiensis : Gesla, I, 207, 174.

Leontius, évêque donat. de la plebs Rusticianensis: t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 198, 119.

Liberalis, évêque donat. de la plebs Milidiensis: Gesla, I, 207, 131.

Liberalis, évêque donat. du locus Nasaitensis : Gesta, I, 187. 16.

Liberantius, évêque donat. de la plebs Tisanianensis: Gesta, 1, 206, 7.

Libosus, ducenarius, ex officio praefecti praetorii: t. I, p. 56; Gesta, I, 1, 5; II, 1, 4; III, 1, 6.

Licentius, évêque cath. de Zatlara: Gesla, I, 128, 35.

Lillybius, prêtre donat. de la plebs Giutsitana Salaria: Gesta, I, 135, 102.

Limenianus, évêque cath. de Taparura: t. I, p. 140, n. 1; 174, n. 2; Gesla, I, 135, 92; 187, 67; t. IV, p. 1541; 1551; 1552.

Litorius, évêque cath. de la plebs Suauensis: Gesta, I, 133, 175.

Longinianus (Fl. Macrobius), préfet du prétoire (a. 406): t. I, p. 20, n. 1.

Lucianus, évêque donat. de la plebs Burugiatensis: Gesta, I, 201, 97.

Lucianus, évêque cath. de la plebs Guirensis: Gesla, I, 121, 19.

Lucianus, évêque cath. de Mesarfella (avant 411): t. I, p. 193, n. 4; Gesta, I, 198, 51.

Lucianus, évêque cath. de Tunes: Gesta, I, 128, 6.

Lucidus, évêque cath. de la plebs Marcellianensis et Vazitana: Gesta, I, 133, 62.

Lucillus, frère de Nouatus, évêque cath. de Silifis, diacre à Hippone, puis évêque du castellum Sinitense: t. I, p. 194, n. 3.

Lucius, évêque cath. d'Oliua: Gesta, I, 215, 26.

Lucius, évêque cath. de la plebs Tagaratensis: Gesta, I, 128, 117.

Lucius, évêque donat. de T(h)amal(lu)la : Gesta, I, 128, 115 ; 207, 139.

Lucius, évêque donat. de Zabi: Gesta, I, 198, 67.

Lucrus, évêque cath. de la plebs Nigrensium Maiorum : Gesta, I, 133, 93.

Lucullus, évêque donat. d'Hospilia: t. I, p. 127, n. 4; Gesla, I, 133, 185; 198, 92. Macarius, legatus imperatoris, «operarius unitatis» (a. 344/345): t. I, p. 61; Gesta, I, 187, 34; III, 258, 286.

INDEX

Macarius, clerc catholique: t. I, p. 22, n. 2.

Macrobius, proconsul d'Afrique (a. 410): t. I, p. 22, n. 4.

Macrobius, évêque donat. d'Hippo Regius: t. I, p. 179, n. 2; 254; Gesta, I, 138, 5; 201, 127; t. IV, p. 1541.

Maiorinus, évêque schismatique de Carthage (a. 307[?]-313): Capit., III, 315; t. IV, p. 1554; 1556; 1557.

Maiorinus, évêque cath. de la plebs Zemtensis: Gesta, I, 133, 135.

Maius, évêque cath. d'Amudarsa: Gesta, I, 126, 122.

Malcus, évêque cath. de *Mascula*: *Gesta*, I, 128, 37; t. IV, p. 1540.

Manilius, prêtre donat. de *Vazi* Sarra (?): t. I, p. 112, n. 2; Gesta, I, 182, 20.

Marcellinus (Flauius), tribun et notaire, t. I, p. 7: 25: 26: 28; 28, n. 2; 29; 29, n. 4; 30; 31; 31, n. 1 et 2; 32; 32, n. 4; 34; 37, n. 2; 38; 39, n. 1 et 8; 55; 61-65; 66; 68-**73**; 75; 76; 80; 81; 82-83; 86; 87, n. 2; 91; 98, n. 4; 101; 102; 103; 117; 131, n. 1; 138; 203, n. 4; 204; 224; 230; 313; 318; 322; 323; 324; 326, n. 2; 330; 348; 353; 358; Marcelli Praef., 15, t. II, p. 416; Gesta, I, 2, 1; 3, 1; 4, 3.69 et 72; 6, 1; 8, 1; 9, 5; 11, 1; 13, 1; 14, 3; 15, 1; 16, 3; 17, 1; 18.

2; 19, 1; 21, 1; 23, 1; 25, 1; 27, 1; 28, 1; 30, 1; 32, 1; 34 1; 36, 1; 40, 1; 42, 1; 49, 1; 51, 1; 52, 1; 54, 1; 55, 7; 56. 1;58,1;62,1;64,1;69,1; 71, 1; 73, 1; 75, 1; 79, 1; 85. 1; 87, 1; 91, 1; 95, 1; 97, 7; 98, 1; 99, 8; 101, 1; 103, 1; 105, 1; 107, 1; 109, 1; 111. 1; 112, 4; 114, 1; 115, 1; 116.1.5 et 9; 120, 1; 126, 1 et 17; 128, 1; 131, 1; 132, 7.14 et 17; 133, 1; 134, 7; 141, 1; 142, 1; 143, 1; 144, 1; 146, 1; 148, 1; 151, 1; 153, 1; 155, 1; 161, 1; 164, 1; 166, 1; 171, 1; 173, 1; 176, 1: 177, 4: 178, 1: 180, 1: 182, 5: 183, 1 et 10; 186, 1; 190, 1; 193, 1; 196, 1; 201, 1.9.30 et 119; 204, 11; 206, 1; 207, 20.25.46.61.77. 91.101.104 et 109; 208, 1; 209, 1 et 8; 211, 1; 213, 1 et 7; 214, 1; 215, 1, 7,9,12 et 16; 216, 1 et 4; 217, 4.8 et 13; 218, 1; 219, 1; 220, 1; 221, 1; 222, 1; 223, 8; 11, 2, 1; 3, 1 et 9; 5, 1; 7, 1; 9, 1; 12, 1.7 et 24; 13, 1; 15, 1; 19, 1; 22, 1; 24, 1; 27, 1; 32, 15; 34, 1; 36, 1; 38, 1; 41. 1; 42, 1; 43, 7; 45, 1; 47, 1; 49, 1; 51, 1; 53, 1.7 et 12; 55, 1; 57, 1; 59, 1; 60, 1; 63, 1; 64, 5 et 9; 65, 1; 66, 8; 67, 10; 68, 1; 73, 1; 74, 1; Edict. Cognit., 1; Gesta, III. 2, 1; 3, 1; 4, 1 et 10; 5, 1; 6, 1; 11, 1; 13, 1; 15, 1; 17, 1; 19, 1; 21, 1; 23, 1; 24, 4; 36, 1; 38, 1; 42, 1; 45, 1; 48, 1; 51, 1; 58, 1; 64, 1; 65, 12; 66, 1; 70, 1; 77, 1; 79, 1; 81. 1;84,1;86,1;90,1;92,1;

94. 1: 96. 1: 98. 1 et 20: 99. 25 et 31:103, 1:107, 1:111, 1: 113, 1: 115, 1: 117, 1; 120, 1; 122, 3; 124, 6; 125, 5; 126, 1; 130, 1; 132, 1; 134, 1: 137, 1: 139, 1: 140, 5.15.27.35.48.60 et 67; 141, 12; 145, 1; 147, 1; 150, 1; 154, 1: 156, 1: 158, 1: 164, 1: 166, 1: 167, 1: 169, 1: 170, 3; 171, 1; 174, 1; 177, 1: 179, 1: 180, 7: 182, 1: 184, 1; 186, 1; 187, 28; 190, 1: 194, 1 et 10: 196, 1: 199, 7; 202, 1; 210, 1; 212, 1 et 7; 215, 1; 216, 4; 219, 1; 220, 4; 223, 1 et 6; 225, 29; 233. 1 et 10: 237, 3: 241, 1: 243, 5; 246, 1; 248, 1; 250, 1: 251, 5 et 7: 252, 1; 253, 7; 254, 1; 256, 4 et 10; 257, 1; 258, 2; 259, 1; 262, 8; 267, 13; 270, 19; 271, 1; 273. 1: 275. 1: 277. 1: 278. 6:280, 1.

Marcellinus, évêque donat. de la plebs Mullitana: Gesta, I, 133, 36; 198, 39.

Marcellus, memorialis: t. I, p. 76, n. 0; 237, n. 4; 345, n. 1; 353; 357-358; Marcelli Praef., initio, t. II, p. 416,

Marcianus, évêque donat. d'*Ad Saua*: *Gesta*, I, 128, 98; 198, 26.

Marcianus, évêque donat. de Cebarsussi: Gesta, I, 207, 191.

Marcianus, évêque donat. de la plebs Eminentianensis: t. I, p. 112, n. 2; Gesta, I, 208, 8; t. IV, p. 1549.

Marcianus, évêque cath. d'Idi-

cra: Gesta, I, 128, 100; 209,

Marcianus, évêque donat. de Silifis: Gesta, I, 143, 8; 188, 18.

Marcianus, évêque donat. de la plebs Tabaicariensis: Gesta, I. 135, 80: 197, 39.

Marculus (domnus), évêque donat. de *Noua Petra* (a. 344/345): Gesta, I, 187, 75.

Marcus, évêque donat. de *Midicca*: t. I, p. 140, n. 1; *Gesla*, I, 187, 62 et 65.

Marianus, évêque cath. de la plebs Rufinianensis: Gesta, I, 128, 40.

Marianus, évêque cath. de la plebs Vzipparilana : Gesla, I, 131, 4.

Marinianus, évêque donat. d'Oea: t. I, p. 176, n. 3; 347; Gesta, I, 132, 21; 201, 42; 210, 7; II, 53.

Marinus, évêque cath. de Thabbora: Gesla, I, 115, 4.

Martialis, exceptor officii proconsulis: t. I, p. 226; 345, n. 1; 390; Gesta, I, 3, 18; 5, 1; 10, 1; 58, 5; 99, 1; 223, 12; II, 8, 1; 12, 5; 32, 1; 38, 5; 44, 1; 73, 6; III, 3, 6; 4, 4 et 9; 5, 4; 24, 1; 29, 1; 141, 1; 215, 6; 216, 6; 220, 8.

Martialis, évêque donat. d'*Idicra*: *Gesta*, I, 128, 101; 187, 8; 209, 6; t. IV, p. 1549.

Martialis, évêque donat. de la plebs Valarbensis: Gesta, I, 198, 9.

Martinianus, évêque donat. du locus Tibuzabelensis: Gesta, I, 187, 43.

Martinus, évêque donat. de la

plebs Siccesitana: Gesta, I. 197, 10.

Maurentius, évêque cath, de Thubursicu Numidarum: t. I, p. 77, n. 0; 105; 285; Gesta, I, 2, 7; 55, 383; 143, 10; II, 2, 5; III, 2, 5; t. IV, p. 1540.

Maxence, empereur (a. 306-312): t. I. p. 98, n. 2; t. IV. p. 1553-1557.

Maximianus, protector domesticus: t. I, p. 54, n. 1: Gesta. I. 1, 3; II, 1, 3; III, 1, 3.

Maximianus, évêque «maximianiste» de Carthage (a. 393-394): Gesta, I, 16, 100: 18, 116; 55, 272, 282, 287, 319 et 326.

Maximianus, évêque cath. d'Aquae Regiae : Gesta, I. 126, 63.

Maximianus, évêque cath. de Bagai: t. I, p. 17; 17, n. 3; 117, n. 2; 160, n. 1.

Maximianus, évêque donat, de la plebs Bennefensis: t. I. p. 114, n. 1; Gesta, I, 133, 170: 198, 106.

Maximianus, évêque donat. d'Hermiana: t. I. p. 178; Gesta, I, 133, 220; 187, 20.

Maximianus, prêtre donat, de Megalapolis: Gesta, I, 133. 296.

Maximianus, évêque donat. de Sertei: Gesta, I, 180, 21,

Maximianus, évêque cath, de Zucchabar: t. I, p. 175, n. 2: Gesta, I. 135, 30.

Maximien, empereur (a. 286-305): Capit., III, 429, t. II. p. 528; t. IV, p. 1554; 1555; 1556.

Maximinus, évêque donat, de Dices (?): Gesta, I, 187, 77.

Maximinus, évêque cath, de la plebs Enerensis: Gesta. I. 133, 264.

Maximinus, évêque donat... puis cath, de Ŝiniti (avant 411): t. I. p. 9: 10, n. 1: 20. n. 3; 117, n. 2; 122, n. 0.

Maximinus, évêque cath, de Sufes: Gesta, 1, 163, 29; 215, 16.

Maximinus, évêque donat, de Thuburbo Minus: Gesta, I, 133, 47; 203, 10,

Maximinus, évêque cath. de la plebs Turrensis: t. I, p. 121, n. 1: Gesta, I. 121, 33.

Maximinus, évêque donat, de Turris Blanda: Gesta, 1, 207. 184.

Maximinus, évêque donat, de la plebs Vzabirensis: Gesla, 1, 201, 129.

Maximus, évêque donat. d'Abitina: Gesta, I, 201, 99.

Maximus, évêgue donat, de la plebs Canianensis: Gesta, I. 206, 18,

Maximus, évêque donat. de Macri: Gesta, I. 206, 22,

Megalius, évêque cath. de Calama (a. 393-397): t. I, p. 198, n. 1; Gesta, III, 247, 12.

Megasius, évêque donat, de Tuccabor : Gesta, I, 207, 145; t. IV, p. 1541.

Memmianus (1), évêque cath. de la plebs Pudentianensis (avant 411); t. I. p. 193, n. 4; Gesta, I, 201, 64; t. IV, p. 1545.

Memmianus (2), évêque cath.

de la plebs Pudentianensis (avant 411): t. I. p. 193, n. 4: Gesta, I. 201, 65; t. IV, p. 1545.

Mensurius, évêque de Carthage (a. 303-311): t. I, p. 92; 98, n. 0; Capil., III. 333.334. 336,338.341.350; Gesta, III, 34, 2; 35, 2; t. IV, p. 1554-1557.

Mensurius, évêque donat. de la nlehs Menefessitana: Gesta, I, 135, 109.

Messianus, évêque donat, de la plebs Seleucianensis: Gesta, 1, 121, 48; 206, 5.

Miggin, évêque donat. de la plebs Edistianensis : Gesta, I, 198, 20; t. IV, p. 1540.

Miggin, évêque donat. de la t. I. Vagalitana: plebs p. 176, n. 3; Gesta, I, 207, 187; t. IV, p. 1540.

Milicus, évêque cath. de la plebs Thagamutensis: Gesta,

I. 126, 130.

Miltiade, évêque de Rome (a. 311-314): t. I, p. 92; 94; 97; 98; 98, n. 2 et 4; 237, n. 4: Capit., III, 318.319. 320, 321, 322, 325, 453, 461, 462, 463, 467, 471, 472, 473, 474. 475. 477. 478. 479. 485. 488, 491, 493, 495, 498, 499, 500, 508, 509, 510, 511, 513. 517.539.

Moecopius, évêque donat. de la plebs Hirpinianensis (avant 411): Gesta, I, 133, 214.

Montanus, évêque cath. de la plebs Auguritana: Gesta, I. 126, 94.

Montanus, évêque donat. de Cemerinianu: Gesta, I, 201, 44.

Montanus, évêque donat. de Zama Regia: t. I, p. 73, n. 2; 85, n. 4; 198, n. 1; 202-205; 240; 260, n. 2; 277; 312; 345, n. 1; Gesta, I, 121, 54; 148, 9; 11, 2, 8; 12, 9:41,7;111,2,10;5,5;40, 4; 62, 1.12 et 20; 63, 1; 65, 1 et 20; 67, 1; 71, 1; 73, 1; 80, 11; 83, 1; 88, 10; 168, 4; 216, 1; 239, 1; 251, 1; 270, 21.

Musonius, évêque cath, de Zella (avant 411): t. I, p. 170, n. 2; 171; Gesla, I, 163, 30.

Nados, évêque cath. de Sabratha: t. I. p. 175, n. 1; Gesta, I. 133, 304; t. IV, p. 1540.

Nampius, scriba officii legali Carthaginis: t. I, p. 31, n. 2; 76, n. 1; 342; 343; Gesta, 1, 1, 11; 27, 3; 216, 4; II, 1, 11; III, 1, 14.

Natalicus, évêque donat. de Zella: t. I. p. 178; Gesta, I, 135, 149; 163, 28.

Nauigius, adiulor numerorum: t. I, p. 59, n. 3; Gesta, I, 1, 10; II, 1, 10; III, 1, 12; 169, 4; 170, 6; 174, 4.

Nauigius, évêque cath. de Thusdrus: Gesta, I, 121, 62. Nestorius, evêque donat. de Malliana: Gesta, I, 135, 68;

207, 178; t. IV, p. 1541. Niuentius, évêque cath. de Thunigaba: Gesta, I, 129, 13.

Nouatus, évêque cath. de Sitifis: t. I, p. 172, n. 0: 194-196; 197; 206; Gesta, I, 2, 7; 55, 382; 143, 4; 189, 1 et 12; 204, 3; II, 2, 4; III, 2, 5.

Numidius, évêque cath. de

Maxula: t. I, 169; 172, n. 0; Gesla, I, 112, 2; t. IV, p. 1540; 1544-1545.

Octauianus, apparitor intustris comitiuae sedis: t. I, p. 58, n. 2; Gesta, III, 1, 8.

Octauianus, évêque cath. de la plebs Ressianensis: t. I, p. 126, n. 0; Gesta, I, 121, 46; 126, 36.

Octauianus, évêque cath. d'Vchi Maius : Gesta, I, 133, 313.

Octauius, évêque cath. d'Vlhumae: Gesla, I, 133, 253.

Olympius, maître des offices (a. 408-410): t. I, p. 23, n. 1.

Optatus, évêque cath. de Mileu (a. 366-385): t. I, p. 9; Capil., III, 374.476.477.478. 479. 480. 481. 482. 483. 485. 487. 488. 530. 531. 532. 533. 535.536.537.

Optatus, évêque donat. de Rusuccuru: t. I, p. 176, n. 3; 252, n. 1; Gesla, I, 133, 79(?); 135, 45; 148, 7; 176, 4; 201, 7(?).

Optatus, évêque donat. de *Thamugadi* (a. 388-398): t. I, p. 199, n. 2.

Optatus, évêque donat. de *Timici*: *Gesta*, I, 133, 79(?); 135, 85; 197, 4.

Optatus, évêque cath. de *Ves-cera*: t. I, p. 171, n. 6; *Ges-ta*, I, 120, 5.

Palatinus, évêque cath. de la plebs Boselana (2): t. I, p. 82, n. 0; Gesta, I, 126, 108; 203, 1.

Pancratius, évêque donat. de Badias : Gesta, I, 180, 19.

Pannonius, évêque cath. de Pupput: Gesta, I, 126, 72.

Parmenianus, évêque donat. de Carthage (a. 362-393): t. I, p. 9.

Pascasius, évêque cath. de la plebs Anguiensium: Gesta, I, 126, 6; t. IV, p. 1551.

Pascasius, évêque cath. de Thibiuca: Gesta, I, 126, 156.

Pascasius, évêque donat. de la plebs Turrensis: t. I, p. 137, n. 1; Gesta, I, 197, 35.

Paschasius, évêque donat. de Thugga: t. I, p. 166, n. 2; Gesta, I, 187, 107.

Paschasius, évêque donat. de *Tigisis* (2) (Maur.): t. I, p. 113, n. 1; *Gesta*, I, 135, 131; 197, 27.

Paulinus, évêque cath. de la plebs Zurensis: t. I, p. 174, n. 2; Gesta, I, 133, 86 et 89; t. IV, p. 1551.

Paulus, legalus imperatoris, «operarius unitalis» (a. 344/345): Gesta, III, 258, 286.

Paulus, évêque donat. de Sicca Veneria: t. I, p. 122, n. 1; 244, n. 3; Gesta, I, 198, 57; t. IV, p. 1541.

Paulus, évêque cath. de la plebs Vziltarensis: Gesla, I, 128, 49; t. IV, p. 1541.

Pélage, moine breton, hérésiarque: t. I. p. 37

Pelagius, évêque donat. de la plebs Vanarionensis: Gesta, I, 187, 48.

Peregrinus, adiutor subadiuuarum officii uicarii: t. I, p. 60; Gesta, III, 1, 13.

Peregrinus, évêque donat. de Sufes: t. I, p. 106, 127; Ges-

ta, I, 142, 9; 187, 24; III, 2, 10.

Perseuerantius, évêque donat. de Theueste: t. I, p. 179, n. 1; Gesta, I, 121, 40; 180, 17.

Petilianus, évêque donat, de Constantine: t. I. p. 8: 19. n. 1; 20, n. 3; 35, n. 2 et 3; 37, n. 2; 48, n. 0; 64, n. 4; 70, n. 6; 71, n. 5; 79, n. 1; 80: 81. n. 3: 85. n. 1: 87: 89; 100; 109; 118; 123; 124; 126; 131; 134, n, 2; 155, n. 2; 198, n. 1; 200, n. 2; 221-238; 241; 245; 252: 261: 281: 282: 312. n. 2; 323; 324; 326, n. 1; 327, 348, n. 1; Capil., III, 540.541; Gesta, I, 6, 1; 9, 1; 12, 1; 29, 1; 37, 1; 44, 1; 53, 1; 55, 1; 59, 1; 61, 1; 63, 1; 65, 1; 67, 1; 68, 2; 69, 3; 70, 1:92, 1:96, 1:110, 1:117, 1; 119, 1; 120, 12; 121, 1.73.76 et 79; 123, 1; 125, 1; 126, 40 et 43; 137, 1; 138, 17: 139, 1.7 et 19: 140, 1: 148, 8; 159, 1; 163, 1; 165, 1; 167, 1; 169, 1; 182, 1; 183, 3; 185, 1; 201, 23 et 85; 205, 1; 207, 1.6.9.34.41.49 et 54; 217, 5 et 12; II, 2, 8; 3, 5: 4, 1: 6, 1: 7, 5: 10, 1: 12, 8; 16, 1; 18, 1; 20, 1; 23, 1; 25, 1; 35, 1; 37, 1; 39, 1; 41, 5; 43, 1; 44, 16; 48, 1; 49, 7 et 13; 54, 1; 55, 5; 58, 1; 61, 1; III, 2, 9; 22, 1 et 7; 25; 1; 27, 1:30, 1:32, 1:34, 1:46, 1; 47, 4 et 11; 50, 4; 52, 1; 54. 1:57. 5:69. 9:74. 7:75. 1 et 23; 76, 10; 89, 1; 91, 1; 93, 1; 95, 1; 102, 9; 104, 4;

105, 1 et 6; 112, 1; 118, 1; 125, 1 et 7: 127, 1: 129, 1: 131, 1; 133, 1; 135, 1; 138, 1; 140, 1.52 et 63; 141, 6,15 et 22; 143, 1; 146, 1; 151, 1; 153, 1; 155, 19; 165, 1; 166, 7: 175, 1: 181, 1: 183, 1.15.21 et 25; 185, 1; 186. 11; 190, 3; 191, 1; 193, 1; 194, 7; 195, 1 et 10; 196, 5; 203, 1; 205, 1; 207, 1; 209, 1; 211, 1; 217, 1; 221, 1; 227, 1; 229, 1; 231, 1 et 4; 234, 1; 236, 1; 238, 1; 243, 1: 244, 6: 256, 12: 274, 1: 276, 1.

Petronius, ducenarius, ex officio praefecti praetorii: t. I, p. 56; Gesta, I, 1, 5; II, 1, 4; III, 1, 6.

Petrus, protector domesticus: t. I, p. 54, n. 1; Gesta, I, 1, 3; II, 1, 3; III, 1, 3.

Philologus, évêque cath. d'Hadrumetum: t. I, p. 170; Gesta, I, 126, 45; t. IV, p. 1541.

Placentinus, évêque cath. de Madauros: t. I, p. 172, n. 0; 190; Gesta, I, 126, 30.

Plutianus, évêque donat. de Masclianae: Gesta, I, 207, 151; t. IV, p. 1541.

Pompeianus, évêque cath. de la plebs Sucardensis: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 36.

Pomponius, évêque de Dionysiana (a. 256): t. I, p. 137, n. 0.

Pomponius, évêque donat. de la plebs Macrianensium Maiorum: t. I, p. 178; Gesta, I, 126, 9; 176, 7.

Possidius, adiutor commentario-

rum officii proconsulis: t. I, p. 58; Gesta, I, 1, 8; II, 1, 8; III, 1, 10.

Possidius, évêque cath. de Calama: t. I, p. 17; 18, n. 1; 22, n. 4; 24, n. 2; 82, n. 1; 85, n. 4; 157, n. 3; 172, n. 0; 190; 198, n. 1; 211; 230; 236, n. 0; 242-243; 285-286; Gesta, I, 2, 6; 55, 377; 139, 15; 150, 1; 157, 13; 201, 18; II, 2, 4; 11, 1; 29, 1; 31, 1; III, 2, 5; 10, 1; 22, 11; 68, 11; 69, 5; 80, 9; 105, 4; 119, 4; 141, 19; 142, 1; 146, 8; 152, 1; 168, 1; 178, 1; 180, 4; 183, 23; 192, 1; 195, 7; 243, 8; 245, 5; 256, 7.

Possidius, évêque donat. de la plebs Sillitana: Gesta, I, 128, 19; 197, 16.

Postumianus, évêque cath. de la plebs Tagorensis(1): Gesta, I, 133, 222.

Potentius, évêque cath. de la plebs Bladiensis: Gesta, I, 121, 28.

Praesidius, évêque cath. de siège inconnu, envoyé à la Cour en juin 410 : t. I, p. 22, n. 4, 24, n. 2.

Praetextatus, exceptor officii proconsulis: t. I, p. 203; 342; 390; Gesta, I, 1, 14; II, 1, 14; III, 1, 17; 5, 7.

Praetextatus, évêque donat. (maximianiste) d'Assuras: t. I, p. 128.

Primianus, évêque donat. de Carthage: t. I, p. 8; 16; 20, n. 2 et 3; 33; 33, n. 3; 35; 81, n. 3; 112, n. 0; 177, n. 2; 196; 198, n. 1; 201-202; 224, n. 3; 255, n. 3; 276-277; Capit., III, 370.373; Gesta, I, 14, 5; 18, 109 et 123; 104, 1; 120, 19; 122, 3; 129, 1; 130, 1; 132, 20; 133, 59; 148, 6 et 8; 149, 6; 157, 7; 163, 13; 179, 2; 183, 7; 198, 46 et 108; 201, 118; 223, 4; II, 2, 7; 12, 8 et 22; 50, 7; Edict. Cognit., 27; Gesta, III, 2, 9; 116, 10; 123, 6; 206, 2.

Primosus, évêque cath. de Tigaua (a. 407): t. I, p. 187.

Primulianus, évêque donat. de la plebs Luci Magnensis: Gesta, I, 198, 104.

Primulianus, évêque donat. de *Madarsuma*: t. I, p. 179, n. 1; Gesta, I, 187, 53.

Primulus, évêque cath. de la plebs Tamagrislensis: Gesta, I, 128, 85.

Primulus, évêque cath. (ancien donat.) de Vaga: t. I, p. 42, n. 2; 116; 121, n. 1; 133, n. 1; Gesta, I, 176, 16; 215, 34; t. II, p. 1559.

Priscus, évêque cath. de *Quiza*: t. I, p. 187; *Gesta*, I, 2, 7; 55, 383; 143, 28; II, 2, 5; III, 2, 6.

Priuatianus, évêque cath. de Vegesela (2): Gesla, I, 133. 155 et 164.

Priatus, évêque donat. d'Ausuaga(1): t. I, p. 114, n. 2; 129; 130, n. 1; Gesla, I, 126, 13; 176, 11; 177, 5 et 9; 179, 2 et 6.

Priuatus, évêque cath. d'Vsula: Gesla, I, 126, 119.

Probantius, évêque cath. de la plebs Trofimianensis: Gesta, I, 133, 344.

Probianus, proconsul d'Afrique (a. 315/316): t. I, p. 101.

Probus (Fl. Anicius Petronius), cos. (a. 406): Gesta, III, 141, 4; 170, 7; 173, 7.

Proculianus, évêque donat. d'Hippo Regius (avant 411): t. I, p. 10; 16; 179, n. 2; 267.

Proculus, évêque cath. de la plebs Giutsitana Salaria: Gesta, I, 135, 98.

Proculus, évêque cath. du loci Serrensis: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 19.

Proficentius, évêque donat. de Macomadia Rusticiana: t. I, p. 246, n. 1; Gesta, I, 197, 22 et 26.

Profuturus, évêque cath. de Constantine (avant 411): t. I, p. 11; 283.

Protasius, évêque donat. de Tubunae: t. I, p. 198-199; Gesta, I, 121, 11; 133, 331; 148, 9; II, 2, 8; 12, 9; III, 2, 9; t. IV, p. 1542.

Publianus, évêque cath. de Vazari Dida: Gesta, I, 128, 72. Publicius, évêque cath. de Gratianopolis: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 24.

Quadratianus, évêque donat. de Sicilibba: Gesta, I, 198, 14.

Quadratus, évêque cath. de la plebs Gegitana: t. I, p. 164, n. 3; Gesta, I, 128, 112.

Quintasius, évêque donat. de la plebs Vaianensis: Gesta, I, 186, 7; t. IV, p. 1542.

Quintianus, évêque donat. de Lacus Dulcis: Gesta, I, 187, 45. Quintus, évêque donat. de la plebs Tagaratensis: Gesta, I, 128, 118; 207, 141.

Quoduultdeus, adiulor commentariorum officii proconsulis: t. I, p. 58; Gesta, I, 1, 8; II, 1, 8; III, 1, 10.

Quoduultdeus, évêque cath. de la plebs Centuriensis : Gesla, I. 126, 84.

Quoduultdeus, évêque donat. de Cissi: t. I, p. 71, n. 1; 82, n. 2; 111, n. 3; 112, n. 2; 207; 209, n. 2; 226, n. 1; 239; 241; 252, n. 1; Gesla, I, 206, 63; 207, 28.

Quoduultdeus, évêque cath. de Girba: t. I, p. 174; Gesta, I, 126, 111.

Quoduultdeus, évêque donat. de Nepte: Gesta, I, 197, 46. Quoduultdeus, évêque donat.

Quoduultdeus, eveque donat. de Vol: Gesla, I, 128, 104; 207, 114.

Quoduultdeus, évêque donat. de Neple ou de Vol: Gesta, I, 133, 268 et 280.

Reginus, évêque cath. de *Thigillaua*: t. I, p. 115, n. 1; 116; 117, n. 1; 118; *Gesla*, I, 133, 270 et 276; 215, 38; t. IV, p. 1549.

Reginus, évêque cath. de Vegesela 1549 (1) (Num.): t. I, p. 174, n. 2; 189; Gesta, I, 135, 8.

Reparatus, évêque donat. d'Aquae (Calidae?): Gesta, I, 135, 62; 197, 18; t. IV, p. 1543.

Reparatus, évêque donat. de la plebs Bindensis: Gesla, I, 207, 172; t. IV, p. 1543.

Reparatus, évêque cath. de

Sufasar: t. I, p. 82 n. 0; 175; 175, n. 2; Gesta, I, 135, 14; 188, 25; t. IV, p. 1543.

INDEX

Restitutianus, évêque cath. de Sululos: Gesta, I. 135, 52,

Restitutus, adiulor cornicularii: t. I, p. 58; Gesta, III, 1,

Restitutus, prêtre donat. du diocèse d'Hippone, rallié à l'unité catholique: t. I, p. 17, n. 3.

Restitutus, évêque cath, de siège incertain : Gesta, I. 135, 70 et 127.

Restitutus, évêque cath, de Cincari: Gesta, I, 133, 298.

Restitutus, évêque donat, de Drusiliana: Gesta, I, 121, 69; 187, 97.

Restitutus, évêque donat. de Flumen Piscense: Gesta. I. 133, 69 (?); 206, 26.

Restitutus, évêque donat, de la plebs Laritana; Gesta, I, 133, 69 (?); 207, 194.

Restitutus, évêque donat, de Membressa: t. I, p. 180, n. 1; Gesta, I, 133, 245; 198, 73.

Restitutus, évêque cath. de Muzuc: Gesta, I, 133, 144.

Restitutus, évêque cath. de la plebs Nouasinnensis; t. I. p. 287; Gesta, I, 121, 13.

Restitutus, évêque donat, de Segermes: Gesta, I, 126, 22; 198, 97.

Restitutus, évêque cath. de Simingi: Gesta, I, 133, 248.

Restitutus, évêque cath. de Thagura: t. I, p. 347; Gesta, I, 2, 9; 55, 385; 132, 17; 143, 44; II, 2, 6; III, 2, 7; t. IV, p. 1551.

Restitutus, évêque cath., pentêtre de Thagura, envoyé à la Cour en octobre 418: t. I. p. 22, n. 2.

Restitutus, évêque donat. de Vallis, mort en 404 : Gesta. I. 135, 90.

Restitutus, prêtre donat, de la plebs Canopilanorum: Gesta, I. 133, 235.

Rogatianus, évêque donat, de la plebs Idassensis: Gesta, I. 182. 8.

Rogatianus, évêque cath. de Thigimma: t. I, p. 174, n. 1: Gesta. I. 133, 115.

Rogatianus, évêque donat. de Vicus Hateri: Gesta, I. 198.

Rogatianus, évêque donat. de Villa Magna (2): t. I. p. 176, n. 3; 179, n. 1; Gesta, I, 182, 17.

Rogatus, évêque donat, puis cath. d'Assuras: t. I. p. 122, n. 0.

Rogatus, évêque donat, de Cartennae (avant 411): t. I. p. 150: 151.

Rogatus, évêque cath, de la plebs Gaguaritana: t. I. p. 121, n. 1; Gesta, I, 128, 109; 177, 12; 179, 1.

Rogatus, évêque donat, de Perdices: Gesta, I, 121, 60: 187, 37.

Rogatus, évêque donat. de Zarai: t. I, p. 121, n. 1; Gesta, I, 128, 79; 203, 5.

Romanus, comte d'Afrique (a. 364-c. 373): Gesta, III. 258, 286,

Romanus, évêque cath. de Lepli Minus: Gesla, I, 121, 65.

Romanus, évêque donat, de Lesbi: Gesta, I, 198, 95.

Romanus, évêque cath, de Megalapolis: Gesta, I, 133, 292.

Romulus, exceptor officii legati Carthaginis: t. I, p. 216; 342: 3890; Gesta, I, 1, 17; 14, 1; 16, 1; 55, 3 et 9; 57, 1; II, 1, 17; III, 1, 2; 251, 7; 254, 5.

Rufinianus, scriba curatoris Carthaginis: t. I. p. 111; 115: 342: 343: Gesta, I, 1, 12: 148, 4; 157, 1.7 et 11; 163, 8 et 12; 176, 4; 213, 4 et 11:214, 4:218, 5:219, 4; II, 1, 13; 59, 6; 64, 7; III, 1, 16: 172, 1: 173, 4.

Rufinianus, èvêque cath. de la plebs Bonustensis: p. 121, n. 1; Gesta, I, 133, 14 et. 19.

Rufinianus, évêque cath. de la plebs Muzuensis: Gesta, I, 128, 10,

Rufinus, évêque cath. de Drusiliana: Gesta, I, 121, 68.

Rufinus, évêque donat, de la plebs Labdensis: Gesla, I. 198, 43,

Rufinus, prêtre donat, de la plebs Midilensis: Gesta, I, 193, 7.

Rufinus, évêque donat, de Thuburbo Maius: Gesta, I, 135, 143; 201, 90.

Rufus, évêque cath, de la plebs Lamzellensis (mort en 411): Gesta, I. 206, 52.

Rumoridus (Fl.), cos. (a. 403): Gesta, III, 173, 6; 174, 29.

Rusticianus, évêque donat, de la plebs Malaritana : Gesta, I, 133, 312.

Rusticianus, évêque cath, de Thabraca: Gesta, I, 126, 33.

Sabinus, évêque cath, de Tucca: t. I. p. 121, n. 1; 124, n. 1; 206; Gesta, I, 130, 4 et

Sabratius, évêque cath, de Turris Tamalluma: Gesta, I, 126, 148.

Safargius, évêque cath. de Lamphua: Gesta, I, 133, 319.

Sallustius, évêque donat, de la plebs Zerlensis (siue Macomadiensis): t. I. p. 114. n. 0; 275; Gesta, I, 116, 7; 201, 111.

Saluianus, évêque donat, de Leplis Magna: t. I. p. 106; 132; 176, n. 3; 197; Gesta, I, 133, 316 et 342; 190, 5; 207, 170.

Saluius, évêque donat, de Membressa (avant 411): t. I. p. 180, n. 1.

Sarmentius, évêque donat. de Thanaramusa: Gesta, I, 180, 13.

Saturninus, évêque donat. de la plebs Gazabianensis: Gesta, I, 201, 78.

Saturninus, évêque donat. de la plebs Tamagristensis : Gesta, I, 128, 86; 197, 53.

Saturninus, évêque donat, de la plebs Victorianensis : Gesta, I, 201, 95.

Saturnus, évêgue donat. de la plebs Sitensis: Gesta, I, 198,

Saturus, évêque donat, de la plebs Izirianensis: Gesta, I, 133, 285; 198, 83.

Scyllacius, évêque cath. de la plebs Scillilana: t. I, p. 105; 383, n. 1; Gesla, I, 2, 8; 55, 383; 143, 22; II, 2, 5; III, 2, 6.

Sebastianus, protector domesticus: t. I, p. 54, n. 1; Gesta, I, 1, 3; II, 1, 3; III, 1, 3.

Secundianus, évêque cath. d'Hermiana: Gesla, I, 133, 216.

Secundinus, évêque donat. de la plebs lucundianensis: t. I, p. 136; 178; Gesla, I, 180, 30.

Secundinus, évêque donat. d'Vbaza: Gesta, I, 126, 125; 198. 63.

Secundus, évêque cath. d'Aquae Magarmelitanae: Gesta, I, 126, 24.

Secundus, évêque donat. de l'Arensis plebs (2): Gesta, I, 207. 161.

Secundus, évêque cath. de Ruspe: Gesla, I, 121, 4.

Secundus, évêque de *Tigisis* (a. 303-312) : t. I, p. 92; *Capil.*, III, 336, 338, 339, 340, 341.

Securus, évêque donat. de Thaenae: Gesta, I, 120, 15; 201, 36.

Septiminus, proconsul d'Afrique (a. 403): t. I, p. 14; 15; 17: Gesta, III, 174, 6 et 31.

Serenianus, évêque donat. de la plebs Mam(m)illensis: Gesta, I, 135, 74; 207, 168.

Serenianus, évêque cath. de Mididi : t. I, p. 105; Gesta, I, 2, 8; 55, 383; 142, 6; II, 2, 5; III, 2, 6.

Serotinus, évêque cath. de la

plebs Turuzitana: Gesta, I, 133, 128 et 133.

Seruandus, évêque donat. des Casae Fauenses: Gesta, I, 204, 15.

Seruatus, évêque donat. de la plebs Amphorensis: Gesta, I, 121, 8; 198, 7.

Seruus Dei, évêque cath. de Thubursicu Bure: t. I, p. 17, n. 3; Gesla, I, 121, 50; t. IV, p. 1542.

Seuerianus, destinataire de la lettre-préface des *Capit*. de Marcellus : t. I, p. 358; 358, n. 3; t. II, p. 416.

Seuerianus, évêque cath. de Ceramussa: t. I, p. 124, n. 1; 206; 360, n. 2; Gesta, I, 133, 375 et 380; 134, 1.5 et 12.

Seuerinus, laïc donatiste, parent d'Augustin : t. I, p. 11. Seuerinus, évêque donat. de

Castellum: t. I, p. 140, n. 3; Gesta, I, 135, 107; 180, 23.

Seuerus, évêque cath. de Mileu: "t. I, p. 116, n. 1; 124; 164; 172, n. 0; 206; Gesta, I, 215, 37.

Seuerus, évêque cath. d'Vlimari: Gesla, I, 126, 154.

Seuerus, clerc cath.: t. I, p. 22, n. 2.

Sextilius, évêque cath. d'Ad Saua: Gesta, I, 128, 97.

Siluanus, évêque cath. des (Casulae) Carianae: Gesta, I, 126, 114.

Siluanus, évêque cath. de la plebs Macrianensis (2): Gesta, I, 133, 193.

Siluanus, évêque cath. de Perdices: Gesta, I, 121, 59. Siluanus, évêque cath. de la plebs Summensis, t. I, p. 169; 172, n. 0; 192; 194, n. 2; 332; Gesta, I, 16, 3; 18, 2; 55, 12; 57, 5; 99, 6.

Simplicius, évêque donat. de *Thibilis*: t. I, p. 121, n. 1; 207, n. 2; *Gesta*, I, 197, 55; t. IV, p. 1545.

Solemnius, évêque cath. de Tigisis (2) (Cés.): t. I, p. 175;
175, n. 2; Gesta, I, 135, 127;
t. IV, p. 1551-1552.

Sopater, évêque cath. de Thambeae: Gesla, I, 128, 46; t. IV, p. 1540.

Speratus, évêque cath. d'Ammaedara: Gesta, I, 126, 132.

Speratus, évêque donat. de Cataquas: Gesta, I, 143, 20; 202, 11.

Splendonius, évêque donat. de Mutugenna: t. I, p. 125, n. 1; Gesta, I, 133, 152; 207, 166.

Squillacius: cf. Scyllacius.

Stephanus, évêque cath. de Sinnar: Gesta, I, 133, 121; t. IV. p. 1542.

Stilicon, magister ulriusque militiae (a. 394-408): t. I, p. 21; 22, n. 1.

Straton, diacre romain: t. I, p. 97; 98; 356, n. 4; Capit., III, 490, 498, 500, 502, 503, 505,507,509,510,513,517.

Taurillus, agens in rebus: t. I, p. 54, n. 4; Gesta, III, 1, 5. Taurinus, comes Africae (avant 344/345): Gesta, III, 258.

344/345): Gesta, III, 258, 286.

Terentius, prêtre cath. interuentor à Cemerinianu: Gesta, 1, 201, 48.

Terentius, évêque cath. de la plebs Seleucianensis: Gesta, I, 121, 47; 198, 121.

Tertiolus, évêque cath. de Cillium: Gesta, I, 128, 43.

Tertullianus, évêque cath. de la plebs Hirenensis : Gesta, I, 215, 28.

Tertullus, évêque donat. de Cilibia: Gesta, I, 206, 28.

Theasius, évêque cath. de Memblone: t. I, p. 18; 18, n. 2; 22, n. 2; 174, n. 1; 231, n. 0; 235, n. 4; Gesta, I, 133, 338; III, 141, 27; t. IV, p. 1541.

Theodosius, empereur (a. 402-450): Gesta, I, 4, 1; III, 24, 2; 169, 5; 173, 6; 174, 28.

Thomas, évêque cath. de la plebs Cubdensis: Gesta, I, 133, 140; t. IV, p. 1541.

Timianus, évêque cath. de la plebs Vimensis: Gesta, I, 126, 42.

Titianus, évêque donat. de Sufetula: Gesta, I, 126, 98; 207, 176.

Trifolius, évêque cath. de la plebs Aborensis; t. I, p. 315; Gesta, I, 133, 81 et 86; t. IV, p. 1550.

Turrasius, évêque donat. de la plebs Fiss(i)anensis: Gesta, 1, 202, 9.

Tutus, évêque cath. de Melzi: Gesta, I, 121, 22.

Tutus, évêque cath. de Migirpa (a. 397): t. I, p. 171.

Valentinianus, diacre donat. de Carthage: t. I, p. 196; 197; 201; Gesta, I, 133, 101. 112, 170, 173, 214, 229, 234, 290,347,353 et 358; 135, 22. 56.89 et 113; 143, 49; 187, 46.

INDEX

Valentinianus, évêque donat. de *Iunci*: Gesta, I. 187, 82.

Valentinus, évêque cath. de la plebs Vaianensis, t. I, p. 169; 172, n. 0; 174, n. 2; 192; Gesta, I, 57, 8; 99, 10; 135, 7; t. IV, p. 1550.

Valentinus, évêque cath. de siège inconnu, peut-être de la plebs Vaianensis: t. I,

p. 20, n. 3.

Valerius, évêque cath. d'Hippone, t. I. p. 10.

Valerius, évêque cath. de *Thinisa*: *Gesta*, I, 126, 158; t. I, p. 157, n. 3; 171, n. 2.

Venustus, évêque cath. de la plebs Turudensis: Gesta, I, 126, 139.

Veratianus, évêque donat. de Carpi: t. I, p. 347; Gesta, I, 126, 67; 187, 30; 223, 6.

Verianus, évêque donat. de Turris Alba: Gesta, I, 198, 3.

Verinus, uicarius Africae (a. 318-321): t. I, p. 101, n. 2; Capit., III, 548.

Verissimus, évêque donat. de Thacarata: t. I, p. 125; Gesta, I, 121, 43; 133, 336; 197, 5.

Victor, évêque cath. d'Abitina: Gesla, I, 215, 45.

Victor, évêque cath. de la plebs Auzurensis: Gesta, I, 188, 6; 215, 20.

Victor, évêque cath. de la plebs Bahannensis: Gesla, I, 126, 82.

Victor, évêque cath. de la plebs Bartimiensis: t. I, p. 175, n. 2; Gesta, I, 135, 47. Victor, évêque cath. de Chullu: Gesla, I, 126, 105.

Victor, évêque donat. de Curubis: Gesta, I, 198, 81.

Victor, évêque donat. de Dionysiana: Gesla, I, 198, 45.

Victor, évêque donat. d'Equizelo: Gesta, I, 201, 55.

Victor, évêque donat. de la plebs Gatianensis: Gesta, I, 198, 90.

Victor, évêque donat. de Gibba: Gesla, I, 201, 101.

Victor, évêque cath. de Giufi: Gesla, I, 126, 55.

Victor, évêque donat. de la plebs Hiltensis: t. I, p. 179, n. 3; Gesta, I, 133, 368; 202, 22.

Victor, évêque donat. d'Hippo Diarrhytus: t. I, p. 21, n. 3; 347; Gesta, I, 132, 21; 139, 25; 142, 11; 180, 10.

Victor, évêque donat. d'Horrea: Gesla, I, 195, 37.

Victor, évêque donat. de la plebs Liberaliensis: t. I, p. 198-199; Gesla, I, 133, 332.

Victor, évêque cath. de la plebs Libertinensis: t. I, p. 82, n. 0; 126, n. 1; Gesta, I, 116, 11.14 et 16; 201, 74.

Victor, évêque cath. de *Mallia*na: t. I, p. 175, n. 2; 187; Gesta, I, 135, 64.

Victor, évêque cath. de la plebs Mam(m)illensis: t. I, p. 175, n. 2; Gesla, I, 135, 71; t. IV, p. 1551.

Victor, évêque cath. de Migirpa: t. I, p. 171; 171, n. 2; Gesta, I, 126, 164. Victor, évêque donat. de Rotaria: Gesta, I, 187, 113.

Victor, évêque cath. de la plebs Tabaicariensis: t. I, p. 175, n. 2: Gesla, I, 135, 76.

Victor, évêque donat. de *Tha-borra*: t. I, p. 201; 201, n. 1; *Gesta*, I, 115, 5; 126, 53; 201, 115.

Victor, évêque cath. de Thibari: Gesta, I, 133, 236.

Victor, évêque cath. de *Thu-burbo Minus*: t. I, p. 174, n. 2; *Gesta*, I, 133, 42 et 46; t. IV, p. 1551; 1553.

Victor, évêque cath. de *Timi*ci: t. I, p. 175, n. 2; *Gesta*, I, 135, 81.

Victor, évêque donat. de *Titu-li*: Gesta, I, 126, 128; 202, 24.

Victor, évêque cath. de Trisipa : Gesta, I, 128, 12.

Victor, évêque cath. de Vartani: Gesta, I, 126, 101.

Victor, évêque cath. d'Vbaza: Gesta, I, 126, 124.

Victor, évêque donat. de Villa Regia: t. I, p. 179, n. 3; Gesta, I, 128, 83; 207, 135.

Victor, évêque cath. de Vina: Gesta, I, 128, 64.

Victor, évêque cath. d'Utique : Gesta, I, 128, 55 et 58.

Victor, évêque cath. de siège inconnu (a. 408), peut-être d'Utique: t. I, p. 18, n. 2.

Victor, évêque donat. de siège non précisé (custos chartarum): t. I, p. 347; Gesta, I, 223, 6.

Victor, évêque cath. de lieu incertain; Gesta, I, 204, 1. Victor, prêtre donat. de Sufes,

interuentor à Mididi : Gesta, 1, 142, 11.

Victor, notarius eccl. donat.: t. I; p. 343; Gesta, I, 1, 19; II, 1, 19; III, 1, 22.

Victorianus, évêque donat. de la plebs Apissensis: Gesta, I, 148. 8: 163. 25.

Victorianus, évêque cath. de Musti: t. I, p. 128; Gesla, I, 121, 81; 126, 5; t. IV, p. 1551.

Victorianus, évêque donat. de Pupput: Gesta, I, 126, 73; 187, 71.

Victorianus, évêque donat. de Thibari: Gesta, I, 133, 240 et 317; 187, 51.

Victorianus, évêque donat. de Thigimma: Gesta, I, 133, 118: 197, 6.

Victorianus, évêque donat. de Thunusuda: Gesta, I, 120, 9; 201, 103.

Victorinianus, évêque donat. d'Aquae: t. I; p. 179, n. 3; Gesla, I, 207, 196.

Victorinus, évêque donat. d'Hadrumetum: Gesta, I, 126, 46; 206, 15.

Victorinus, évêque cath. de Lares: Gesta, I, 131, 6.

Victorinus, évêque donat. de Lepti Minus: t. I, p. 178; Gesta, I, 121, 66; 187, 39.

Victorinus, évêque donat. de la plebs Selendetensis : Gesta, I, 207, 119.

Victorinus, évêque cath. de Thabudeos: Gesta, I, 133, 259 et 326; t. IV, p. 1550.

Victorinus, prêtre donat. à Casae Calanae: Gesta, I, 133, 337. Villaticus, évêque cath. de *Ci*nyps: t. I, p. 175, n. 1; 185; *Gesta*, I, 133, 360.

Vincentianus, évêque cath. de Pheradi Maius: Gesta, I, 126, 27.

Vincentius, agens in rebus: t. I, p. 54, n. 4; Gesta, III, i, 4.

Vincentius, évêque donat. de Carlennae: t. I, p. 151, 151, n. 2.

Vincentius, évêque cath. de Culusi: t. I, p. 198, n. 1; 203; 235; 239-240; 283-284; Gesta, I, 2, 5; 55, 377; 128, 68; 138, 7; 207, 87; II, 2, 4; III, 2, 4; 9, 1; 31, 1; 47, 1; 57, 1 et 8; 62, 8.15 et 28; 75, 20; 270, 16.

Vindemius, évêque donat. de la Cenensis plebs : Gesta, I, 129, 7; 197, 12.

Vitalis, évêque donat. de Mascula: t. I, p. 193, n. 3; Gesla, I, 128, 38; 201, 80 et 83.

Vitalis, évêque donat. d'Vcres: Gesta, I, 207, 149.

Vitalis, notarius eccl. cath.: t. I, p. 343; 390; Gesta, I, 1, 18; 132, 4; II, 1, 18; III, 1, 21; 279, 6.

Volusianus (Rufius Volusianus), praefectus Vrbi (a. 310/311): t. I, p. 98, n. 2.

Vrbanus, évêque donat. de Satafi: Gesta, I, 128, 89; 187, 12.

Vrbanus, évêque cath. de Sicca Veneria (a. 414/415): t. I, p. 286.

Vrbanus, évêque donat. de Thala: Gesta, I. 198, 113.

Vrbanus, évêque cath. de Theudalis: Gesta, I, 126, 161.

Vrbanus, évêque donat. de Vicus: Gesta, I, 143, 60; 206, 13.

Vrbicosus, évêque cath. d'*Igil-gili*: t. I, p. 133, n. 1; 164, n. 3; *Gesta*, I, 121, 56.

Vrbicus, évêque cath. de Theueste: Gesta, I, 121, 39.

Vrsacius, dux in Africa (a. 320/321): Gesta, III, 258, 285.

Vrsus, ducenarius (ex officio praef. praetorii): t. I, p. 54; 56, n. 1; 57; 58, n. 1; 75; 75, n. 4; 329; Gesta, I, I, 4 et 20; II, I, 4; III, I, 5 et 24.

Xanthippus, évêque cath. de *Thagora*: t. I, p. 158; 158, n. 1.

Zozime, évêque de Rome : t. I, p. 153; 186.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1251
Abréviations et sigles	1253
Addenda et corrigenda	1257
ADDITAMENTVM CRITICVM ET CORRECTIONES AD TEXTVM	1261
NOTICES SUR LES SIÈGES ET LES TOPONYMES	1291
NOTES COMPLÉMENTAIRES	1537
1. L'onomastique épiscopale d'après les listes de la Conférence : 1537 — 2. Ancienneté dans l'épiscopat et voisinages géographiques. L'ordre de présentation des évêques sur les listes de la Conférence : 1546 — 3. La date du concile des soixante-dix évêques et le début du schisme : 1553 — 4. Gesta, I, 16, 1.55-71 et l'offre conciliatrice des évêques catholiques : 1557 — 5. Gesta, III, 187 et le concile de Constantinople : 1560 — 6. Gesta, III, 258, 1. 197-211 et l'argumentation scripturaire des donatistes : 1561.	
INDEX	1565
I. Locorvm s. Scriptvrae II. Rervm III. Verborvm IV. Locorvm V. Personarym	1567 1570 1579 1585 1604

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs: H. de Lubac, s.j. † J. Daniélou, s.j. † C. Mondésert, s.j. Directeur: D. Bertrand, s.j. Directeur-adjoint: J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite «liste alphabétique», tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » — 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) — Tél.: 78372708:

- La «liste numérique», qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
- La «liste thématique», qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires: exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABETIQUE (1-373)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373. ADAM DE PERSEIGNE. Lettres, I: 66. AELRED DE RIEVAULX. Quand Jésus eut douze ans : 60. La vie de recluse: 76. AMBROISE DE MILAN. Apologie de David: 239. Des sacrements : 25 bis. Des mystères : 25 bis. Explication du Symbole : 25 bis. La Pénitence : 179. Sur saint Luc: 45 et 52. AMÉDÉE DE LAUSANNE. Huit homélies mariales: 72. ANSELME DE CANTORBÉRY. Pourquoi Dieu s'est fait homme: 91. ANSELME DE HAVELBERG. Dialogues, I: 118. APHRAATE LE SAGE PERSAN. Exposés: 349 et 359. APOCALYPSE DE BARUCH: 144 et 145.

ARISTÉE (LETTRE D'): 89.

Deux apologies: 56 bis. Discours contre les païens : 18 bis. Voir « Histoire acéphale » : 317. Lettre à Sérapion : 15. Sur l'Incarnation du Verbe : 199. ATHENAGORE. Supplique au sujet des chrétiens : 3. AUGUSTIN. Commentaire de la première Épître de saint Jean: 75. Sermons pour la Pâque : 116. BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172. BASILE DE CÉSARÉE. Contre Eunome: 299 et 305. Homélies sur l'Hexaéméron : 26 bis. Sur le baptême : 357. Sur l'origine de l'homme : 160. Traité du Saint-Esprit : 17 bis. BASILE DE SÉLEUCIE. Homélie pascale: 187. BAUDOUIN DE FORD. Le sacrement de l'autel : 93 et 94.

BENOIT (REGLE DE S.): 181-186.

ATHANASE D'ALEXANDRIE.

Bernard de Clairvaux.	DIDYME L'AVEUGLE.
Éloge de la nouvelle Chevalerie : 367.	Sur la Genèse: 233 et 244.
Vie de saint Malachie : 367.	Sur Zacharie: 83-85.
Callinicos.	A DIOGNETE: 33 bis.
Vie d'Hypatios : 177.	La doctrine des douze apôtres : 248.
Cassien, voir Jean Cassien.	Dorothée de Gaza.
Césaire d'Arles.	Œuvres spirituelles : 92.
Œuvres monastiques, I. Œuvres pour	Égérie.
les moniales : 345.	Journal de voyage : 296.
Sermons au peuple : 175, 243 et 330.	ÉPHREM DE NISIBE.
LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME	Commentaire de l'évangile concordant
118 : 189 et 190.	ou Diatessaron: 121.
Chartreux.	Hymnes sur le Paradis : 137.
Lettres des premiers Chartreux : 88 et	EUNOME.
27 4 .	Apologie: 305.
CHROMACE D'AQUILÉE,	EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Sermons: 154 et 164.	Contre Hiéroclès: 333.
Claire d'Assise.	Histoire ecclésiastique, 31, 41, 55 et
Écrits : 325.	73.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE.	Préparation évangélique, I : 206.
Extraits de Théodote : 23.	— II-III : 228.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.	— IV-V, 17 : 262.
Protreptique: 2 bis.	V, 18-VI : 266.
Stromate I: 30.	- VII : 215.
Stromate II: 38.	— VIII-X : 369,
Stromate V: 278 et 279.	— XI : 292.
CLÉMENT DE ROME.	— XII-XIII : 307.
Épître aux Corinthiens : 167.	XIV-XV : 338.
CONCILES GAULOIS DU IVE SIÈCLE: 241.	
CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) :	Evagre le Pontique.
353 et 354.	Le Gnostique: 356.
Constance de Lyon.	Scholies aux Proverbes : 340.
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.	Traité pratique : 170 et 171.
CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I: 320.	Evangile de Pierre : 201.
II : 329.	Expositio totjus mundi: 124.
et III : 336.	Firmus de Césarée.
Cosmas Indicopleustes.	Lettres: 350.
Topographie chrétienne : 141, 159 et	François d'Assise.
197.	Écrits : 285.
Cyprien de Carthage,	GÉLASE I ^{er} .
A Donat : 291.	Lettre contre les lupercales et dix-huit
La vertu de patience : 291.	messes: 65.
CYRILLE D'ALEXANDRIE,	GEOFFROY D'AUXERRE.
Contre Julien, I-II: 322.	Entretien de Simon-Pierre avec Jésus :
Deux dialogues christologiques : 97.	364.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et	GERTRUDE D'HELPTA.
246.	Les Exercices : 127.
Lettres festales I-VI: 372.	Le Héraut : 139, 143, 255 et 331.
CYRILLE DE JÉRUSALEM.	GRÉGOIRE DE NAREK.
Catéchèses mystagogiques : 126.	Le livre de Prières : 78.
DEFENSOR DE LIGUGÉ.	GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
Livre d'étincelles : 77 et 86.	Discours 1-3 : 247.
DENYS L'ARÉOPAGITE.	— 4-5 : 309.
La hiérarchie céleste : 58 bis.	20-23 : <i>270</i>
OHUODA.	- 24-26 : 284.
Manuel pour mon fils : 225 bis.	27-31 : 250.
DIADOQUE DE PHOTICÉ,	- 32-37 : 318.
Œuvres spirituelles : 5 bis.	— 38-41 : 358.

```
QUATORZE HOMELIES DU IXº SIÈCLE: 161.
 Lettres théologiques : 208.
                                          HUGUES DE SAINT-VICTOR.
  La Passion du Christ: 149.
                                            Six opuscules spirituels: 155.
GRECOIRE DE NYSSE.
 La création de l'homme : 6.
                                          HYDACE.
                                            Chronique: 218 et 219.
  Lettres: 363.
                                          IGNACE D'ANTIOCHE.
 Traité de la Virginité : 119.
 Vie de Moise : 1 bis.
                                            Lettres: 10 bis.
                                          TRÉNÉE DE LYON.
  Vie de sainte Macrine: 178.
                                            Contre les hérésies. I: 263 et 264.
GRÉGOIRE LE GRAND.
  Commentaire sur le Ier livre des
                                                                II: 293 et 294.
                                                              III: 210 et 211.
    Rois: 351.
  Commentaire sur le Cantique : 314.
                                                              IV: 100.
  Dialogues: 251, 260 et 265.
                                                             et V: 152 et 153.
  Homélies sur Ézéchiel: 327 et 360.
                                            Démonstration de la prédication apos-
                       I-II: 32 bis.
                                               tolique: 62.
  Morales sur Job.
                                          ISAAC DE L'ETOILE.
                   XI-XIV: 212.
                   XV-XVI: 221.
                                            Sermons, 1-17: 130.
  Registre des lettres I-II: 370. 371.
                                                      18-39 : 207.
                                                      40-55 : 339.
  Sur le Premier livre des Rois : 351.
GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
                                          JEAN D'APAMÉE.
  Remerciement à Origène : 148.
                                            Dialogues et traités : 311.
GUERRIC D'IGNY.
                                          JEAN DE BERYTE.
  Sermons: 166 et 202.
                                            Homélie pascale: 187.
GUIGUES Ier.
                                          JEAN CASSIEN.
  Les coutumes de Chartreuse : 312.
                                             Conférences: 42, 54 et 64.
  Méditations: 308.
                                             Institutions: 109.
GUIGUES II LE CHARTREUX.
                                          JEAN CHRYSOSTOME.
  Lettre sur la vie contemplative : 163.
                                            A une jeune veuve: 138.
  Douze méditations: 163.
                                             A Théodore: 117.
GUILLAUME DE BOURGES.
                                             Commentaire sur Isaïe: 304.
  Livre des guerres du Seigneur : 288.
                                             Commentaire sur Job: 346 et 348.
GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
                                             Homélies sur Ozias: 277.
  Exposé sur le Cantique : 82.
                                             Huit catéchèses baptismales : 50.
  Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223.
                                             Lettre d'exil: 103.
  Le miroir de la foi : 301.
                                             Lettres à Olympias : 13 bis.
  Oraisons méditatives: 324.
                                             Panégyriques de S. Paul: 300.
  Traité de la contemplation de Dieu: 61.
                                             Sur Babylas: 362.
HERMAS.
                                             Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
  Le Pasteur: 53.
                                               28 bis.
HESYCHIUS DE JÉRUSALEM.
                                             Sur la Providence de Dieu: 79.
  Homélies pascales: 187.
                                             Sur la vaine gloire et l'éducation des
HILAIRE D'ARLES.
                                               enfants: 188.
  Vie de S. Honorat: 235.
                                             Sur le mariage unique : 138.
HILAIRE DE POITIERS.
                                             Sur le sacerdoce : 272.
  Commentaire sur le psaume 118 : 344
                                             Trois catéchèses baptismales : 366.
    et 347.
                                             La virginité: 125.
   Contre Constance: 334.
                                           PSEUDO-CHRYSOSTOME.
   Sur Matthieu: 254 et 258.
                                             Homélie pascale: 187.
   Traité des Mystères : 19 bis.
                                           Jean Damascène.
 HIPPOLYTE DE ROME.
                                             Homélies sur la Nativité et la Dor-
   Commentaire sur Daniel: 14.
                                               mition: 80.
   La tradition apostolique: 11 bis.
 HISTOIRE «ACEPHALE» ET INDEX SYRIA-
                                           JEAN MOSCHUS.
   QUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE
                                             Le pré spirituel : 12.
                                           JEAN SCOT.
   D'ALEXANDRIE: 317.
 DEUX HOMELIES ANOMÉENNES POUR
                                             Commentaire sur l'évangile de Jean :
   L'OCTAVE DE PAQUES : 146.
 HOMÉLIES PASCALES: 27, 36 et 48.
                                             Homélie sur le prologue de Jean : 151.
```

Jerôme.	Homélies sur l'Exode : 321.
Apologie contre Rufin : 303.	Homélies sur le Lévitique : 286 et 287,
Commentaire sur Jonas : 323.	Homélies sur les Nombres : 29.
Commentaire sur S. Matthieu: 242	Homélies sur Josué: 71.
et 259.	Homélies sur Samuel : 328.
Julien de Vezelay.	Homélies sur le Cantique : 37 bis.
Sermons: 192 et 193.	Homélies sur Jérémie : 232 et 238.
LACTANCE.	Homélies sur saint Luc: 87.
De la mort des persécuteurs : 39	Lettre à Africanus : 302.
(2 vol.).	Lettre à Grégoire : 148.
Epitomé des Institutions divines : 335.	Philocalie: 226 et 302.
Institutions divines, I: 326.	Traité des principes : 252, 253, 268,
— II : 337.	269 et 312.
— V : 204 et 205. La colère de Dieu : 289.	PALLADIOS.
	Dialogue sur la vie de Jean Chrysos-
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.	tome: 341 et 342.
Léon le Grand.	Patrick.
Sermons, 1-19: 22 bis.	Confession: 249.
— 20-37 : 49 bis.	Lettre à Coroticus : 249,
- 38-64 : 74 bis.	Paulin de Pella.
— et 65-98 : 200.	Poème d'action de grâces : 209. Prière : 209.
Léonce de Constantinople.	PHILON D'ALEXANDRIE.
Homélies pascales : 187.	La migration d'Abraham : 47.
LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.	Pseudo-Philon.
PSEUDO-MACAIRE.	Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.
Œuvres spirituelles, I: 275.	PHILOXÈNE DE MABBOUG.
MANUEL II PALÉOLOGUE.	Homélies: 44.
Entretien avec un musulman: 115.	Pierre Damien.
MARIUS VICTORINUS.	Lettre sur la toute-puissance divine :
Traités théologiques sur la Trinité : 68	191.
et 69.	Pierre de Celle.
Maxime le Confesseur.	L'école du cloître : 240.
Centuries sur la charité: 9.	Polycarpe de Smyrne.
Mélanie : voir Vie.	Lettres et Martyre: 10 bis.
Méliton de Sardes.	Prolemee.
Sur la Pâque : 123.	Lettre à Flora: 24 bis.
METHODE D'OLYMPE.	QUODVULTDEUS.
Le banquet : 95.	Livre des promesses : 101 et 102.
Nerses Snorhali.	LA REGLE DU MAÎTRE: 105-107.
Jésus, Fils unique du Père : 203.	Les Règles des saints Pères : 297 et 298.
NICETAS STETHATOS.	Richard de Saint-Victor.
Opuscules et Lettres : 81.	La Trinité : 63.
NICOLAS CABASILAS.	RICHARD ROLLE.
Explication de la divine liturgie: 4 bis. La vie en Christ: 355 et 361.	Le chant d'amour : 168 et 169.
Origene.	RITUELS.
Commentaire sur S. Jean, I-V: 120.	Rituel cathare: 236.
+ VI-X: 157.	Trois antiques rituels du Baptême : 59.
— XIII : 222.	ROMANOS LE MELODE.
- XIX-XX : 290.	Hymnes: 99, 110, 114, 128, 283.
Commentaire sur S. Matthieu, X-XI:	RUFIN D'AQUILÉE.
162.	Les bénédictions des Patriarches : 140.
Contre Celse: 132, 136, 147, 150 et	RUPERT DE DEUTZ. Les œuvres du Saint-Esprit.
227.	Livres I-II: 131.
Entretien avec Héraclide : 67.	III-IV : 165.
Homélies sur Ézéchiel : 352.	SALVIEN DE MARSEILLE.
Homélies sur la Genèse : 7 his	Grando - 176 at 220

Œuvres: 176 et 220.

SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE La chair du Christ: 216 et 217. Le mariage unique: 343. D'AQUILÉE: 267. La pénitence : 316. SOZOMENE. Histoire ecclésiastique, I: 306. Les spectacles: 332. La toilette des femmes: 173. SULPICE SEVERE. Traité du baptême : 35. Vie de S. Martin: 133-135. SYMEON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN. THEODORET DE CYR. Commentaire sur Isaïe: 276, 295 et Catéchèses: 96, 104 et 113. Chapitres théologiques, gnostiques et 315. Correspondance, lettres I-LII: 40. pratiques: 51 bis. lettres 1-95 : 98. Hymnes: 156, 174 et 196. lettres 96-147: 111. Traités théologiques et éthiques : 122 Histoire des moines de Syrie: 234 et 129. TARGUM DU PENTATEUQUE: 245, 256, 261, et 257. Thérapeutique des maladies hellé-271 et 282. niques: 57 (2 vol.). TERTULLIEN. A son épouse : 273. THEODOTE. Contre les Valentiniens : 280 et 281. Extraits (Clément d'Alex.): 23. THEOPHILE D'ANTIOCHE. Contre Marcion, I-II: 365 et 368. Trois livres à Autolycus : 20. De la patience : 310. VIE D'OLYMPIAS: 13. De la prescription contre les héré-VIE DE SAINTE MÉLANIE: 90. tiques: 46. VIE DES PÈRES DU JURA: 142. Exhortation à la chasteté : 319.

SOUS PRESSE

Les Apophtegmes des Pères, tome I. J.-C. Guy.

ATHÉNAGORE: Supplique au sujet des chrétiens et Traité de la Résurrection.

B. Pouderon.

CESAIRE D'ARLES: Œuvres monastiques, tome II: Œuvres pour les moines.

A. de Vogüé, J. Courreau.

EUGIPPE : Vie de S. Séverin. P. Régerat.

PROCHAINES PUBLICATIONS

BASILE DE CESARÉE : Homélies morales. É. Rouillard, M.-L. Guillaumin.

BERNARD DE CLAIRVAUX : Livre du libre arbitre. F. Callerot. Traité du précepte

et de la dispense, A. Lemaire et M. Standaert. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 42-43. J. Bernardi.

HERMIAS: Moquerie au sujet des païens, R.P. C. Hanson (†).

JEAN DAMASCÈNE: Écrits sur l'Islam. R. Le Coz. LACTANCE: Institutions divines, tome IV. P. Monat.

ORIGENE : Commentaire sur le Cantique des Cantiques, tome I. L. Brésard.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux. Texte original et traduction française.

- 1. Introduction générale. De opificio mundi. R. Arnaldez.
- 2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
- 3. De cherubim. J. Gorez.
- 4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
- 5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer,
- 6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
- 9. De agricultura, J. Pouilloux.
- 10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
- 13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
- 14. De migratione Abrahami, J. Cazeaux.
- 15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
- 16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
- 17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
- 18. De mutatione nominum, R. Arnaldez.
- 19. De somniis. P. Savinel.
- 20. De Abrahamo, J. Gorez.
- 21. De Iosepho, J. Laporte.
- 22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
- 23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
- 24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
- 25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
- 26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
- 27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert.
- 28. Quod omnis probus liber sit, M. Petit.
- 29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miguel.
- 30. De acternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
- 31. In Flaccum, A. Pelletier.
- 32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
- 33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-VI (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.).
- 35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
- 36. Alexander (De animalibus). A. Terian.

IMPRIMERIE A. BONTEMPS LIMOGES (FRANCE)

Éditeur nº 9273 - Imprimeur nº 21584-90 Dépôt légal : Juin 1991

ISBN 2-204-04432-6

